Le Monde

www.lemonde.fr

56e ANNÉE – N° 17371 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE

JEUDI 30 NOVEMBRE 2000

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

EN ÎLE-DE-FRANCE

■ Dans « aden » : tout le cinéma et une sélection de sorties

Demandez notre supplément

Ethique et médecine

■ Sondage : les Français font plus confiance aux scientifiques qu'aux politiques pour trancher les débats

■ Euthanasie : les Pays-Bas donnent leur feu vert

■ IVG : les députés discutent sur l'allongement du délai de 10 à 12 semaines

Lire pages 2, 10 et 26 et la chronique de Pierre Georges page 36

Présidentielle : Lionel Jospin accélère

● Partisan, pour 2002, d'une présidentielle avant les législatives, le premier ministre veut obtenir très vite cette inversion du calendrier ● Les Verts, le PCF et le RPR y sont hostiles ● VGE, Charles Pasqua, François Bayrou, Raymond Barre la soutiennent ● Les Français aussi ● Jacques Chirac réfléchit

RÉTICENT, dans un premier temps, à une inversion du calendrier électoral de 2002, peu pressé d'en découdre sur ce sujet avec le président de la République, Lionel Jospin a subitement décidé d'accélérer le mouvement. Il veut que l'élection présidentielle ait lieu avant les élections législatives, contrairement à ce que prévoit le calendrier actuel. Dimanche 26 novembre, devant le congrès du Parti socialiste, il avait simplement émis ce souhait afin de *« rétablir la cohérence »* de l'exécutif. Mardi, au terme d'un déjeuner à Matignon, les dirigeants socialistes ont annoncé qu'une proposition de loi serait discutée, dès mardi 5 décembre, par les députés socialistes, et soumise à l'Assemblée nationale avant Noël. Les Verts et le Parti communiste ayant manifesté leur opposition, les socialistes négocient avec eux afin de leur assurer des circonscriptions gagnables aux élections législatives.

Sans leur soutien, le gouvernement n'aurait pas de majorité à l'Assemblée nationale. Il lui faudrait donc trouver l'appui d'une douzaine de députés de l'UDF. Parmi les chefs de file de la droite, François Bayrou, président de l'UDF, Valéry Giscard d'Estaing, Raymond Barre et Charles Pasqua sont favorables à l'inversion de l'ordre des élections. Un sondage IFOP-*Le Figaro* indique que 64 % des Français sont pour, mais que 51 % jugent qu'il s'agit d'une *« manœuvre politique »*.

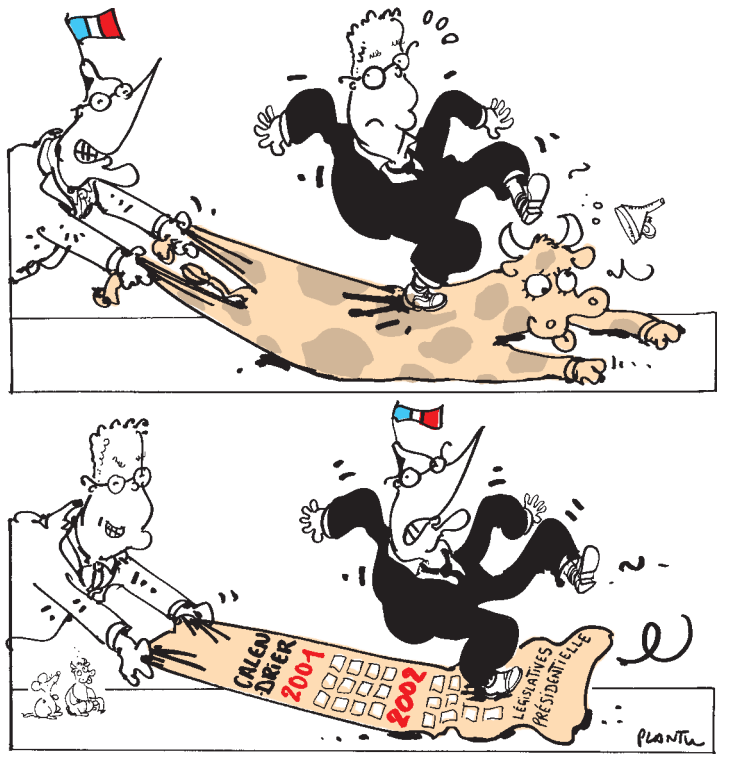

Jacques Chirac, que cette affaire embarrasse, a fait donner ses relais RPR, qui ne cessent de qualifier les initiatives socialistes de *« tripatouillages électoraux »*. Son entourage estime que si la gauche perdait les législatives, Lionel Jospin ne pourrait décemment plus, ensuite, se présenter à l'élection présidentielle, alors que, perdant aux législatives, le président sortant pourrait assurer, tout de même, sa réélection. L'Elysée souligne cependant que le président n'a pas catégoriquement écarté l'hypothèse d'une inversion du calendrier électoral. Lionel Jospin et Jacques Chirac devaient avoir un tête-à-tête mercredi, juste avant le conseil des ministres.

Lire pages 6 et 7

VOYAGES

Plaisirs de la glisse

Né en Californie dans les années 60, l'esprit glisse a déferlé sur le globe. Notre supplément Styles fait découvrir cette contre-culture éprise de liberté, de vitesse et de complicité où se côtoient surfeurs des neiges et windsurfeurs d'Hawaï, snowbordeurs en quête de frissons, fondeurs scandinaves, cavaliers en motoneige et skieurs qui, nouveaux matériels aidant, découvrent les plaisirs d'une glisse ludique. Autres plaisirs, en pages Voyages, la visite de Rio de Janeiro. p. 28-29 et notre cahier spécial

Trouver des bureaux en Ile-de-France

LA PÉNURIE de bureaux dans le centre de Paris et à la Défense commence à devenir une véritable gêne pour les entreprises à la recherche de mètres carrés à des prix « raisonnables ». Une situation favorable aux nouveaux quartiers de bureaux d'Ile-de-France. Le cabinet de conseil en immobilier Jones Lang LaSalle recense trois nouveaux pôles pour les affaires : le secteur Paris Rive gauche/Bercy gare de Lyon, la zone dite du « parc du Millénaire », au nord du 19e arrondissement, et enfin Saint-Ouen/Saint-Denis. Mais les salariés des entreprises déménagées dans ces quartiers en construction, parfois peu accessibles et souvent peu animés, doivent s'attendre à des années difficiles.

Lire page 20

La « Dame au boa » de Vienne avait été « aryanisée » pendant la guerre

VIENNE
de notre correspondante

C'est une belle rousse au teint clair, avec un grand chapeau bleu et, autour du cou, un boa noir. On la voit partout sur les murs de Vienne : le prestigieux Musée du Belvédère a retenu ce tableau pour l'affiche de l'exposition « Klimt et les femmes », qui attire en ce moment les foules. Mais, mardi 28 novembre, un conseil d'experts auprès du ministère de la culture a recommandé la restitution de la *Dame au chapeau et au boa de plumes*, ainsi que celle d'une autre toile de Gustav Klimt, *Maison de paysans aux bouleaux,* aux héritiers de la famille Lasus-Danilowatz, qui avait dû s'en séparer en novembre 1939 afin de pouvoir quitter l'Autriche, échappant ainsi aux persécutions nazies. Aujourd'hui, la valeur des deux œuvres est estimée à quelque 500 millions de schillings (250 millions de francs).

L'avis des experts, qui sera suivi par la ministre conservatrice de la culture, Elisabeth Gehrer, fait sensation en Autriche, où des articles de presse avaient critiqué la présence, dans cette exposition, d'au moins sept œuvres de provenance « douteuse ». Elles avaient été confisquées à leurs propriétaires dans le cadre des lois antisémites du IIIe Reich sur l'« aryanisation » des biens juifs, ou bien cédées sous la contrainte en échange d'un droit à l'émigration. Depuis 1998 – et le scandale provoqué par la saisie aux Etats-Unis de deux tableaux d'Egon Schiele, issus de la collection Leopold qui sera au centre du futur « Beaubourg viennois » –, une loi sur la restitution oblige les musées nationaux à déterminer la provenance des œuvres entrées en leur possession après l'Anschluss de 1938.

« C'est l'exposition la plus scandaleuse qu'on ait jamais vue à Vienne », affirme l'éditeur Hubertus Czernin, qui a publié plusieurs ouvrages sur les spoliations durant et après la période nazie. Mais il voit dans la décision de mardi *« un tournant très positif »*. Dans l'exposition du Belvédère se trouvent notamment deux portraits d'Adele Bloch-Bauer, réclamés par des héritiers. Or le conseil d'experts a considéré, en 1999, que ces deux toiles étaient la propriété légitime de la Galerie autrichienne du Belvédère, se fondant sur un souhait exprimé par Adele Bloch-Bauer bien avant la guerre.

La direction du musée s'était contentée de placer à côté des trois toiles les plus contestées de courts textes, incompréhensibles pour la grande majorité des visiteurs, indiquant par exemple que la *Dame au boa* fait l'objet d'une demande de restitution déposée en juillet 2000. Il était alors trop tard, soutient le directeur, Gerbert Frodl, pour modifier la maquette de l'affiche et du catalogue de l'exposition, qui a ouvert le 19 septembre. Il avait sans doute sous-estimé les réactions : la polémique a fait rage lors d'un colloque sur l'« art volé », organisé les 17 et 18 novembre au dépôt du Mobilier national, où s'achevait la belle exposition « Invent/arisiert ». Conçue par l'historienne d'art Ilsebill Barta et le photographe Arno Gisinger, elle était consacrée aux meubles et objets confisqués aux familles juives autrichiennes. De nombreux spécialistes y ont critiqué la loi de 1998, qui exclut la collection Leopold et fait de la restitution une sorte de « grâce » octroyée par le ministre des affaires culturelles.

Joëlle Stolz

ELIZABETH DALZIEL/AP

ISRAËL

Barak : élections au printemps

Le premier ministre israélien, Ehoud Barak *(photo)*, a surpris la Knesset, mardi, en se prononçant pour les élections anticipées que ses détracteurs se préparaient à exiger. M. Barak espère pouvoir conclure un accord de paix avant ce scrutin, prévu pour le printemps. p. 5 , notre enquête p. 16 et notre éditorial p. 17

Femmes compositeurs

BETSY JOLAS

LE FESTIVAL Aujourd'hui Musiques de Perpignan a ouvert grand ses portes aux femmes compositeurs et permis de mieux connaître les œuvres de la Franco-Américaine Betsy Jolas, qui revendique à la fois la rigueur de Pierre Boulez et la sensibilité de Dutilleux.

Lire page 31

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 $ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1130 - 7,50 F

Reverso

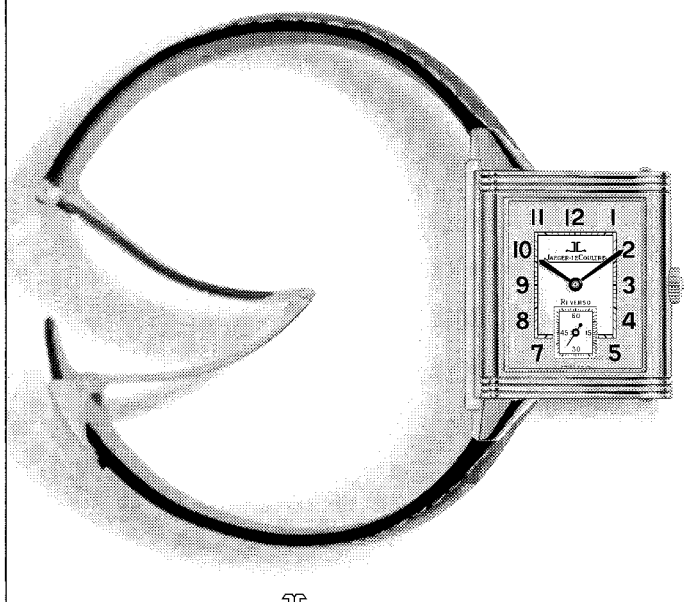

JAEGER-LECOULTRE

DUBAIL

21, Place Vendôme
Paris 1er
Tél. 01 42 61 11 17

66, rue François 1er
Paris 8e
Tél. 01 53 57 42 00

Aura le plaisir de vous remettre gracieusement le Livre de la Manufacture Jaeger-LeCoultre.

« Télé-poubelle » et service public

LE DÉBAT est maintenant sur la place publique : les nouvelles émissions programmées sur France 3, et à un moindre degré sur France 2, chaînes financées par la redevance imposée à tout possesseur de récepteur de télévision, sont-elles indignes d'un service public de l'audiovisuel ? La presse spécialisée réputée sérieuse, *Télérama* entre autres, et des chroniqueurs de journaux ou de la radio, par des coups d'humeur, avaient, ces derniers mois, sonné le tocsin à propos de l'irrésistible ascension de l'émission « C'est mon choix » sur France 3. De divertissement de l'après-midi, ce parangon de l'horreur cathodique est passé, cet été, en avant-soirée, pour enfin triompher un samedi de novembre à 20 h 50, heure de gloire des rendez-vous dits « fédérateurs ».

Aujourd'hui, ce sont les politiques, par la voix de plusieurs députés de la majorité et de l'opposition, qui s'émeuvent de l'intrusion de ce que les spécialistes appellent dans leur jargon la « trash TV », la télé-poubelle populacière et racoleuse, au cœur du service public. On fronce les sourcils au ministère de la communication, et les sages du CSA font savoir qu'ils ont adressé quelques réprimandes aux responsables de la chaîne concernée.

Ces derniers répliquent par une double défense : ils font, d'une part, valoir que l'émission en question n'est pas d'aussi mauvais goût qu'on le prétend et, d'autre part, que France 3 est, parmi les grandes chaînes, le principal diffuseur d'émissions dites de qualité, comme « Un livre, un jour », « C'est pas sorcier » ou « Questions pour un champion ». Reste le principal : « C'est mon choix » est regardé par un nombre toujours plus grand de téléspectateurs, damant le pion à des champions de l'Audimat de la chaîne privée TF 1. *« Le public aime ça, il est bien le seul ! »*, maugréait naguère un critique de théâtre dégoûté de voir les spectateurs se précipiter en masse à un spectacle qu'il avait éreinté.

Il faut, dans ce domaine, que les responsables politiques, des médias et autres personnalités réputées « faire l'opinion » montrent modestie et circonspection. Le peuple a mauvais goût, sous-entendent-ils en fustigeant ce type d'émission. Peut-être, mais c'est le peuple, on n'en connaît pas d'autre dans ce pays.

Luc Rosenzweig

Lire la suite page 17

THOMAS COEX/AFP

LIVRE DE JEUNESSE

Harry Potter est arrivé

500 000 exemplaires

Son lancement à l'américaine a été imaginé par Gallimard depuis plus de deux mois : mercredi 29 novembre, à 0 h 01, 500 000 exemplaires de *Harry Potter et la coupe de feu*, quatrième volume des aventures de l'apprenti sorcier créé par l'Ecossaise Joanne Kathleen Rowling, ont été mis en vente en France. Un événement très attendu par les enfants. p. 32

International	2	Tableau de bord	23
France	6	Aujourd'hui	26
Société	10	Météorologie-Jeux	30
Régions	13	Culture	31
Carnet	14	Guide culturel	33
Horizons	16	Kiosque	34
Entreprises	20	Abonnements	34
Communication	22	Radio-Télévision	35

SOCIÉTÉ **Les députés néerlandais ont approuvé, mardi 28 novembre, à une large majorité la légalisation de l'euthanasie. Les Pays-Bas sont ainsi le premier pays au monde à autoriser cette intervention médicale traditionnellement controversée. ● LA LOI, qui doit être entérinée formellement par le Sénat, permettra aux praticiens de recourir à l'euthanasie sans être poursuivis en justice s'ils respectent certaines conditions. Ils devront notamment s'assurer que le malade est affligé de souffrances *« insupportables »*. ● EN FRANCE, le Comité consultatif national d'éthique s'était prononcé, en mars, pour la création d'une *« exception d'euthanasie »* pour tenter de sortir de l'hypocrise et des pratiques clandestines. ● AUX ÉTATS-UNIS, dans l'Etat de l'Oregon, une loi du 27 octobre 1997 sur *« la mort dans la dignité »* légalise l'assistance médicale au suicide. 221 demandes ont été formulées.**

Les Pays-Bas sont le premier pays au monde à légaliser l'euthanasie

L'adoption de ce projet de loi constitue l'aboutissement d'un long processus de réflexion sur la manière de mettre un terme à des souffrances jugées « insupportables ». Selon des sondages, 87 % des Néerlandais sont favorables à la mort assistée

LA HAYE
de notre correspondant

La Chambre basse du Parlement néerlandais a adopté, mardi 28 novembre, par 104 voix contre 40, un projet de loi donnant un cadre légal à l'euthanasie. Le fait est sans précédent. L'opposition s'est manifestée sur les bancs de la droite calviniste (RPF, SGP), au sein du Parti chrétien-démocrate (CDA) – pourtant favorable à la dépénalisation – et dans un parti d'extrême gauche. La loi ne devrait entrer en vigueur que dans le courant de 2001, après le vote du Sénat – ce qui, selon le ministère de la justice, ne sera qu'une *« formalité »*.

Tolérée d'abord, l'aide à mourir a été dépénalisée et encadrée par des directives du parquet en application d'une jurisprudence abondante. Pour les Néerlandais, la légalisation de l'euthanasie constitue donc la suite logique d'un processus de réflexion sur cette pratique entamée dans les années 70. Le texte de loi reprend dans les grandes lignes les *« critères de minutie »* énoncés en 1994. Tout praticien respectant ces règles de conduite échappait de fait à la peine de douze ans de prison prévue dans le code pénal mais jamais appliquée dans les faits.

Ces critères sont au nombre de sept. Le médecin doit être *« convaincu que la demande du patient est volontaire et réfléchie »*. Sa maladie doit être *« incurable »* et *« insupportable »*. Le médecin doit avoir bien informé son patient. Ensemble, ils doivent être arrivés à la conclusion *« qu'il n'y a aucune autre solution acceptable »*. Le praticien doit avoir consulté *« au moins un confrère indépendant »*. L'aide à mourir doit être mise en œuvre *« avec minutie »*. Cinq commissions paritaires régionales, composées d'un magistrat, d'un médecin et d'un *« expert en sciences éthiques »* jugent, a posteriori, de la conformité aux critères de minutie. Si la réponse est négative, le cas est communiqué à la justice.

En 1999, deux mille deux cent seize recours à l'euthanasie ont été examinés. A 90 %, ils concernaient des malades du cancer. En réalité, le nombre annuel des cas est plutôt de l'ordre de quatre mille. Par ailleurs, la loi reconnaît la validité d'une *« déclaration d'intention d'euthanasie »*, qui permet à tout individu de demander par écrit le recours à l'euthanasie dans l'hypothèse où il deviendrait incapable de s'exprimer (coma, sénilité, etc.).

LE CAS DES ENFANTS

Reste toutefois la question des enfants mineurs. Dans une première mouture présentée en août 1999, le texte de loi donnait aux jeunes entre douze et seize ans le droit d'obtenir l'euthanasie, même contre l'avis des parents. Face au tollé déclenché par cette mesure, le gouvernement de centre-gauche avait fait machine arrière. Le texte final prévoit cependant la possibilité pour cette tranche d'âge d'obtenir le droit à l'aide à mourir à condition que les deux parents donnent leur accord. En revanche, les mineurs de seize et dix-sept ans peuvent aller à l'encontre de l'avis parental.

Parallèlement au travail du Parlement, les limites de l'euthanasie ont été fixées, et parfois élargies, par les tribunaux néerlandais. Ainsi, en 1994, la Cour suprême a relaxé un psychiatre qui avait aidé une de ses patientes à mourir. A cinquante ans, celle-ci souffrait d'une grave dépression. Maladie et souffrance n'étaient plus physiques mais psychiques. Un an plus tard, un gynécologue, Henk Prins, a été reconnu coupable du meurtre d'une nouveau-née, sans que ce verdict ait été assorti d'une quelconque peine. L'enfant de trois jours était atteinte d'une interruption de la moelle épinière et d'une hydrocéphalie. Les parents de la petite Rianne avaient demandé au médecin de mettre un terme à son martyre. Le gynécologue avait accepté en respectant toutes les règles sauf, bien sûr, la demande expresse du patient. Dans son jugement, le président du tribunal avait exprimé son *« admiration »* face *« au courage et à l'intégrité »* du médecin qui avait dû choisir entre *« deux devoirs inconciliables : préserver la vie de l'enfant ou mettre fin à ses souffrances »*.

Autre cas : une infirmière avait injecté une solution létale à un ami, malade du sida, qui souhaitait mourir. Tous les critères étaient respectés, sauf un : la jeune femme n'était pas docteur en médecine. Le tribunal l'avait condamnée, avançant que les critères de minutie ne s'appliquent *« à personne d'autre qu'au médecin »*.

Enfin, alors que les parlementaires débattaient du projet de loi, un verdict a secoué les plus fervents adeptes du recours à l'euthanasie. Edward Brongersma ne voulait plus vivre. A quatre-vingt-six ans, après deux tentatives de suicide, cet ancien sénateur social-démocrate avait demandé à son médecin de l'aider à mourir. Le docteur Sutorius avait accepté sous le couvert des critères de minutie. Mais le cas Brongersma était un cas limite. La justice s'en est emparé.

Si la souffrance morale a bien été reconnue, en revanche il n'y avait pas de maladie à proprement parler. Seule subsistait une envie profonde d'en finir avec une vie de vieillard. Le docteur Sutorius a été acquitté. Quelques jours plus tard, le parquet a fait appel. Devant les députés, le ministre de la justice, Ben Khortals, a déclaré : *« Nous disons fermement : être fatigué de vivre ne peut constituer une raison suffisante pour qu'un médecin pratique l'euthanasie. »*

Alain Franco

« Les critères de minutie » de la mort douce

En théorie, l'euthanasie reste, aux Pays-Bas, passible de prison. Mais une mention sera ajoutée au code pénal précisant que l'acte n'est plus passible de poursuite dès lors que le médecin a respecté les *« critères de minutie »* qui sont les suivants :

● **Le médecin** doit avoir la conviction que le patient fait une demande *« volontaire et réfléchie »* et qu'il s'agit d'une situation *« sans issue et insupportable »*.

● **Le docteur** doit avoir renseigné le patient sur son état et avancer un diagnostic. Ensemble, ils doivent être convaincus *« qu'il n'y a aucune autre solution acceptable »*.

● **Le praticien** doit avoir consulté *« au moins un confrère indépendant »*, qui doit émettre un avis.

● **Cinq commissions** paritaires régionales examineront chaque cas d'euthanasie qui leur sont obligatoirement soumises. Elles sont composées d'au moins un praticien, un juriste, et un *« spécialiste des sciences éthiques »*. Seuls les cas ne répondant pas clairement aux *« critères de minutie »* seront communiqués à la justice.

● **La loi** reconnaît la validité d'une *« déclaration écrite d'euthanasie »* par laquelle un individu la réclame au cas où il deviendrait incapable de s'exprimer.

● **L'euthanasie** est applicable aux enfants de 12 à 15 ans, avec l'accord des deux parents. Les mineurs de 16 et 17 ans peuvent en revanche s'en passer.

Vatican : « Un viol de la dignité humaine »

Le Vatican a vivement critiqué, mardi 28 novembre, la légalisation de l'euthanasie aux Pays-Bas. *« L'approbation d'une loi qui viole la dignité de la personne humaine et qui oppose les législateurs à l'opinion publique est une triste primeur pour les Pays-Bas »*, a affirmé son porte-parole, Joaquin Navarro Valls. Il a ajouté que *« cette loi est en contradiction avec les principes d'éthique médicale approuvés par les douze pays de la Communauté européenne en 1987. Encore une fois, on se trouve confrontés avec une loi de l'Etat qui se révèle contraire à la loi naturelle de la conscience de chacun »*. Les trois partis de la coalition au pouvoir aux Pays-Bas avaient exprimé le souhait, le 18 novembre, que le Vatican ne soit plus représenté comme Etat dans les organismes de décision internationaux comme les Nations unies. Ils faisaient allusion au blocage de nombreuses décisions notamment en matière de droits des femmes et de lutte contre le sida. – *(AFP.)*

« Dans 90 % des cas, ce sont des malades du cancer en phase terminale »

LA HAYE
de notre correspondant

C'était en avril de cette année. L'Association néerlandaise pour l'euthanasie volontaire (NVVE) se préparait à mener un nouveau combat. Pas au Parlement, car la NVVE était tout à fait consciente que ses idées étaient largement partagées par les députés. La cible étaient plutôt la presse étrangère, afin de lui faire comprendre pourquoi les Hollandais allaient être les premiers au monde à légaliser l'euthanasie. Une journée d'information avait donc été mise sur pied par la puissante organisation qui, forte de ses 100 000 membres, se bat depuis 1973 pour *« le droit de choisir, même sa mort »*.

L'argument principal développé par l'association tient en quelques mots : les Néerlandais sont, dans leur grande majorité, favorables à l'euthanasie. Selon un sondage réalisé par cet important groupe de pression, en mars 1998, auprès de 1 201 personnes, 87 % d'entre elles souhaitaient la légalisation de la mort douce. Bien que comprenant les objections à titre personnel d'un praticien réticent à pratiquer l'euthanasie, les sondés n'en réclamaient pas moins, à 76 %, que ce dernier soit obligé d'orienter son patient vers un autre médecin prêt à l'aider à mourir. 77 % des personnes interrogées n'avaient toutefois jamais été confrontées à un cas d'euthanasie dans leur entourage. A 88 %, elles répondaient ne pas savoir si leur généraliste était opposé ou non à cette pratique.

« SORTIR DE L'ILLÉGALITÉ »

Cette attitude est parfaitement bien résumée par Boris Diettrich, député du Parti réformiste, qui, traditionnellement, s'est toujours battu pour la légalisation de l'euthanasie. *« Nous sommes très satisfaits. Les gens qui souffrent de façon insupportable pourront enfin décider, en concertation avec leur médecin, de ne plus souffrir davantage. »*

Satisfaction également du côté de l'Association des médecins néerlandais (KNMG) : *« Nous avons travaillé étroitement avec le ministère de la justice sur ce projet de loi. Son intérêt principal est de sortir l'euthanasie de l'illégalité*, confie Paul de Vries, le porte-parole de cette organisation, qui représente quelque 30 000 généralistes et spécialistes. *D'autre part, cette pratique devient bien encadrée grâce aux critères de minuties. » « Par ailleurs,* ajoute-il, *les commissions paritaires constituent un tampon efficace entre le praticien et la justice. Les cas limites, comme celui concernant le sénateur Brongersma* [lire ci-dessus] *sont des exceptions, et il est bon que les tribunaux s'en emparent. Dans 90 % des cas, l'euthanasie concerne des malades du cancer en phase terminale. »*

Pour André Rouvoet, en revanche, le vote de mardi est un jour sombre. Ce jeune député, appartenant à un parti de droite religieux, a vécu *« une intense frustration »* durant la semaine de débats qui a précédé l'adoption du projet à la Chambre basse. Sa formation n'a en effet qu'un programme : le respect de la Bible et de la parole divine. L'euthanasie est donc inacceptable pour ses militants, et lui donner un cadre légal revient à *« faire sortir le mauvais esprit de la bouteille »*.

André Rouvoet et ses homologues des partis protestants minoritaires sont persuadés que *« les frontières imposées par la loi disparaîtront tôt ou tard »*. Pourtant, le parlementaire avait décidé d'adopter une stratégie constructive : il ne voulait pas rejeter systématiquement le texte dans son ensemble mais s'efforcer de l'améliorer. Toutefois, les dix amendements qu'il avait proposés ont été repoussés par la Chambre des députés. *« Il faut se demander si cette stratégie était la bonne,* constate-t-il aujourd'hui, *mais, lorsqu'il est question de vie et de mort, je ne peux m'empêcher de penser qu'il fallait tout mettre en œuvre pour limiter la casse. »*

Al. Fr.

« Mort dans la dignité » dans l'Oregon, débats en Europe

LA LÉGISLATION sur l'euthanasie a été assouplie dans plusieurs pays d'Europe et dans l'Etat de l'Oregon, aux Etats-Unis. Les Pays-Bas restent cependant le pays qui est allé le plus loin dans ce domaine.

● **Oregon.** Cet Etat américain a adopté, le 27 octobre 1997, la *« loi sur la mort dans la dignité »*, qui légalise l'assistance médicale au suicide. Elle autorise le médecin chargé de la fin de vie d'un malade à prescrire une thérapeutique susceptible d'entraîner la mort, que le patient peut s'administrer. Le recours à cette procédure est soumis au respect d'un certain nombre de conditions : un pronostic de mort dans les six mois, qui doit recevoir confirmation de la part d'un autre médecin ; deux demandes orales et une demande écrite, formulées par le patient dans un intervalle de quinze jours. Dans le cas où l'un ou l'autre des médecins examinant le malade estimerait que ses capacités de jugement seraient altérées, un professionnel de santé mentale peut être sollicité. Les médecins pratiquant cette euthanasie doivent informer le service de santé de l'Oregon qu'ils ont prescrit un produit mortel et qu'ils se sont conformés aux dispositions légales.

Selon un article paru dans la revue médicale américaine *The New England Journal of Medicine* du 24 février, 221 demandes de suicide assisté ont été formulées depuis l'entrée en vigueur de la loi. Sur les 165 cas pour lesquels les informations étaient disponibles, 29 malades ont obtenu une prescription létale et 17 sont décédés par ce biais.

● **Espagne.** L'Espagne a notablement allégé la peine encourue pour euthanasie. Auparavant de vingt années de prison, elle a été ramenée à trois ans au maximum en 1996.

● **Danemark.** L'aide au suicide est tolérée depuis 1992.

● **Allemagne et Suisse.** Si l'euthanasie est toujours interdite dans ces pays, l'aide au suicide n'y est pas considérée comme un délit.

● **Australie.** Le Parlement du Territoire du Nord avait adopté, en mai 1995, la première loi au monde autorisant l'euthanasie active. Elle est entrée en vigueur en juillet 1996. Quatre personnes ont pu se donner la mort en déclenchant une injection mortelle. Mais le Sénat fédéral australien a aboli cette loi en mars 1997.

P. Be.

DÉBAT

“Quelle politique pour nos villes ?”

Les auteurs du livre publié aux éditions la Découverte

“La ville et l'urbain, l'état des savoirs”

et dirigé par Thierry Paquot, Michel Lussault et Sophie Body-Gendrot, font le point sur les questions urbaines

en présence du ministre délégué à la ville

CLAUDE BARTOLONE

ENTRÉE LIBRE

Jeudi 30 novembre 2000, à 19 heures
Amphithéâtre Descartes à la Sorbonne,
17 rue de la Sorbonne, Paris - (Tel. : 01.40.56.61.36)

En France, le Comité national d'éthique prône une « exception »

EN RENDANT PUBLIC, le 3 mars, son avis intitulé « Fin de vie, arrêt de vie, euthanasie », dans lequel il souhaite la création d'une *« exception d'euthanasie »*, le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) entendait faire sortir la France de l'hypocrisie et des pratiques clandestines. Ce faisant, il rompait aussi avec la position qu'il avait exprimée par un avis rendu le 24 juin 1991, dans lequel il *« désapprouvait qu'un texte législatif ou réglementaire légitime l'acte de donner la mort à un malade »*. La loi française considère actuellement l'euthanasie comme un *« homicide involontaire »*, un *« assassinat »* ou une *« non-assistance à personne en danger »*.

Le maintien de cette législation est défendu par ceux pour qui la vie est un droit sacré que l'on ne saurait violer. A l'inverse, les défenseurs du droit à mourir dans la dignité demandent la dépénalisation de l'assistance à mourir : ils souhaitent que l'euthanasie active demeure une infraction, mais que des dérogations soient admises. Le Comité d'éthique, présidé par le professeur Didier Sicard, avait décidé de sortir de l'affrontement entre ces deux camps *« inconciliables »* et proposait d'*« aborder le problème différemment »*. Pour le Comité d'éthique, il s'agissait d'insister sur un *« engagement solidaire »*, fondé sur le consentement du malade et le consensus entre lui, son entourage et les soignants. Le CCNE proposait par ailleurs de ne pas modifier les incriminations prévues par le Code pénal, mais de créer une *« exception d'euthanasie »*.

« L'acte d'euthanasie devrait continuer à être soumis à l'autorité judiciaire, posait d'emblée le Comité. *Mais un examen particulier devrait lui être réservé s'il était présenté comme tel par son auteur. »* Dans un tel dispositif, le juge resterait saisi. Cependant, l'exception d'euthanasie, qui pourrait donc être prévue par la loi, *« permettrait d'apprécier tant les circonstances exceptionnelles pouvant conduire à des arrêts de vie que les conditions de leur réalisation »*. Et le Comité de préciser que cette évaluation *« devrait faire l'objet d'un examen en début d'instruction ou de débats par une commission interdisciplinaire »*.

DÉCALAGE ENTRE DROIT ET RÉALITÉ

La tâche de cette commission consultée par le juge serait d'étudier non la culpabilité de droit ou de fait de l'auteur de l'arrêt de vie, mais les mobiles qui l'ont animé : volonté d'abréger les souffrances, respect d'une demande formulée par le patient, compassion face à une issue inéluctable. Quelque forme juridique que prenne la traduction de son avis, le CCNE formait le vœu que *« cours et tribunaux disposent du moyen légal d'échapper au dilemme que leur pose actuellement dans ces situations le décalage entre le droit et la réalité humaine »*.

A cet égard, le CCNE formulait deux exigences éthiques dans son avis : d'une part, l'existence d'une *« situation limite ou de cas extrêmes reconnus comme tels »* et, d'autre part, le respect formel de l'autonomie du patient, *« manifestée par une demande authentique (libre, répétée, exprimée oralement en situation, ou antérieurement dans un document) »*.

La position formulée par le CCNE à propos de l'euthanasie active était sans ambiguïté : *« Le CCNE unanime condamne un tel acte, envisagé et effectué hors de toute forme de demande ou de consentement de la personne elle-même ou de ses “représentants” »*. Le CCNE avait, en revanche, choisi de ne pas condamner l'euthanasie dite passive : *« Sans soutenir la participation à un suicide assisté ou à une euthanasie active, l'acceptation de la demande de restriction ou de retraits des soins actifs de la part d'un patient adulte, pleinement conscient et justement informé, semble valide selon le principe éthique d'autonomie. »*

L'avis du CCNE a suscité des réactions diverses : plutôt bien accueilli dans le milieu de la réanimation médicale, il a soulevé beaucoup d'opposition dans celui des soins palliatifs, où des praticiens s'alarment d'une réorientation qui pourrait aboutir à une banalisation du geste d'euthanasie.

Paul Benkimoun

Moscou refuse de tenir ses engagements sur le retour en Tchétchénie de la mission d'observation de l'OSCE

Faute de consensus sur cette question, aucune déclaration finale n'a été adoptée

La conférence ministérielle de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) s'est achevée, mardi 28 novembre, sans déclaration finale car, contrairement aux engagements pris au sommet d'Istanbul en novembre 1999, Moscou refuse de fixer une date pour le retour de la mission d'observation de l'OSCE en Tchétchénie, toujours pas pacifiée. Mardi, le marché de Grozny a été rasé par des chars russes.

MOSCOU
de notre correspondant

La conférence de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) s'est terminée, mardi 28 novembre à Vienne (Autriche), par un échec cuisant et une mise en accusation de la Russie. Fait inhabituel, une déclaration commune n'a pu être adoptée, aucun accord ne s'étant dégagé entre les pays occidentaux – Etats-Unis, France et Grande-Bretagne en tête – et la Russie.

Depuis l'ouverture de la conférence, il était demandé à Moscou de se prononcer clairement, dates à l'appui, sur trois engagements pris par la Russie il y a un an, lors de la réunion de l'organisation à Istanbul, en novembre 1999. Le retour en Tchétchénie d'une mission d'observation de l'OSCE, le retrait de troupes et matériels russes de Moldavie, l'évacuation des bases militaires russes en Géorgie : aucune de ces trois promesses n'a été tenue par Moscou.

La guerre de Tchétchénie a été le principal point de désaccord. L'an dernier, Boris Eltsine avait accepté, tout en dénonçant *« les ingérences dans les affaires intérieures russes »*, l'envoi d'une mission d'observateurs. L'OSCE avait été présente dans la république indépendantiste lors de la première guerre (1994-96) puis avait dû se retirer en 1998. Depuis, le Kremlin s'est toujours opposé à son retour, multipliant manœuvres dilatoires et obstacles, invoquant des problèmes de sécurité, et redoutant la présence d'observateurs internationaux dans un territoire soumis au pillage et aux exactions de l'armée russe.

La présidente en exercice de l'OSCE, la ministre autrichienne des affaires étrangères Benita Ferrero-Walter a de nouveau demandé une *« enquête internationale sur les atrocités commises »*. La secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright, avait jugé, lundi, *« tragique que ces questions n'aient pas encore été résolues »*, tandis que le représentant français, Hervé Ladsous, demandait que l'OSCE puisse accéder *« immédiatement »* à la Tchétchénie. La partie russe a, de son côté, refusé que toute date précise soit fixée, empêchant ainsi une déclaration commune. Aux accusations d'*« obstruction »* lancées par des diplomates européens, Igor Ivanov, ministre des affaires étrangères russe, a répondu en estimant que l'OSCE se transformait *« en groupe de donneurs de leçons magistrales »* et a rejeté *« toute tentative d'imposer des lignes de conduite »*.

Mercredi 29 novembre, Moscou se gardait de tout commentaire sur cet échec. Au moment où Vladimir Poutine affirme vouloir renforcer les relations de la Russie avec l'Europe, ce nouveau conflit diplomatique rend par ailleurs plus hypothétique la levée des sanctions – certes très symboliques – frappant la délégation russe à l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, privée de droit de vote.

PILLAGE

Mardi, le Kremlin a nommé un ministre chargé de la Tchétchénie et de sa *« restauration socio-économique »*. Numéro 2 du comité d'Etat pour la construction et ancien gouverneur de la région d'Orenbourg, Vladimir Elaguine sera chargé de *« coordonner le travail des agences gouvernementales »* en Tchétchénie. Il coiffera l'administrateur tchétchène nommé par le Kremlin, Akhmed Kadyrov. A la mi-novembre, les partisans de M. Kadyrov ont rendu public un rapport décrivant comment des convois de métaux et de pétrole quittaient la république indépendantiste, sous le contrôle des militaires russes.

Ce trafic n'est pas nouveau. Le précédent représentant de M. Poutine en Tchétchénie, Nikolaï Kochman, fut écarté au printemps pour avoir organisé à grande échelle le détournement de la production pétrolière de la république. *« Le pillage des militaires s'intensifie depuis septembre »*, notait un collaborateur de M. Kadyrov, expliquant qu'outre le pétrole, des lignes haute tension et des kilomètres de canalisation avaient disparu. M. Kadyrov est également régulièrement accusé de faire main basse sur les fonds budgétaires. Les salaires des professeurs, médecins et employés ne sont pas payés dans la république. Officiellement, Moscou a alloué à la Tchétchénie 2,2 milliards de roubles (500 millions de francs) depuis le début de l'année, un tiers de la somme initialement programmée. Comme lors de la première guerre et des mois qui ont suivi, ces sommes se sont volatilisées.

Le Kremlin persiste à mettre en avant *« une restauration économique »*, alors que les combats et violences se poursuivent. Les forces russes ont été attaquées à dix-neuf reprises mardi, et deux soldats ont été tués. Sept l'avaient été dimanche, alors que des agences russes signalaient à la mi-novembre un probable massacre d'une dizaine de civils à Ourous-Martan, à l'ouest de Grozny. Mardi également, des chars ont rasé le marché central de Grozny, constitué de petits étals de bois, pour empêcher les combattants tchétchènes d'y trouver refuge... Ce marché avait été dévasté à l'automne 1999 par des missiles sol-sol, provoquant la mort de près d'une centaine de civils.

François Bonnet

Duel Gore-Bush : l'opinion américaine commence à trouver le temps long

NEW YORK
de notre correspondante

Après avoir forcé l'admiration depuis le 7 novembre par leur exemplaire sérénité, les Américains commenceraient-ils à se lasser de leur feuilleton présidentiel ? A première vue, c'est l'avertissement que semblent donner trois sondages publiés les 27 et 28 novembre : alors que la crise politico-électorale entre dans sa quatrième semaine, six personnes sur dix, selon deux de ces études, pensent à présent que les choses ont assez duré. Mais un examen détaillé de ces sondages ainsi que les réactions du pays au quotidien révèlent une image plus nuancée, celle d'un électorat intrigué, auquel une longue bataille judiciaire sur le décompte des voix ne paraît pas du tout superflue.

ÉLECTIONS

Ainsi, le nombre d'Américains qui trouvent que les choses ont assez duré est passé de 48 % le 19 novembre à 62 % huit jours plus tard, selon un sondage CNN/*USA Today*, et 60 % des électeurs pensent qu'Al Gore devrait reconnaître sa défaite, selon un sondage ABC/*Washington Post*. Cette évolution explique pourquoi M. Gore a jugé utile de s'adresser à la nation, lundi soir, à l'heure de plus grande écoute, pour plaider sa cause. Elle est d'ailleurs relativisée par un sondage NBC, diffusé mardi, qui traduit une division égale de l'électorat : 49 % des gens pensent qu'Al Gore devrait reconnaître sa défaite, 49 % pensent qu'il doit continuer à se battre.

Mais les réponses aux autres questions montrent que le public continue de prendre l'affaire très au sérieux. Exactement la moitié des Américains estiment que George W. Bush devrait être proclamé vainqueur (NBC), mais, pour 31 %, il est trop tôt pour dire qui a remporté l'élection du 7 novembre ; et, surtout, 51 % trouvent que M. Bush aurait dû attendre l'issue de la bataille judiciaire avant de revendiquer la victoire comme il l'a fait dimanche soir.

Autrement dit, tout en trouvant que les choses ont assez duré et tout en admettant que M. Bush est probablement le prochain président, les Américains acceptent d'attendre que la justice suive son cours. Et, même s'ils continuent de donner la préférence au candidat pour lequel ils ont voté avec une remarquable fidélité, ils jugent le comportement de ces deux candidats sans aucune complaisance : 47 % des personnes interrogées désapprouvent le comportement de M. Gore depuis le scrutin, 41 % désapprouvent celui de M. Bush. Au bout du compte, la Cour suprême des Etats-Unis est la seule à surmonter largement les divisions de l'électorat : 73 % des Américains lui font confiance pour rendre un verdict impartial.

NIVEAU DE TOLÉRANCE

Aucun de ces sondages ne pose de questions sur une éventuelle anxiété à l'égard de l'incertitude politique ; anxiété, il faut dire, totalement absente des discussions que l'on entend tous les jours sur les ondes, dans la rue ou dans les bureaux. L'argument des dangers de l'incertitude et de ses conséquences diplomatiques ou financières a d'ailleurs été abandonné par les politiciens républicains comme James Baker, qui en avaient fait usage dans les jours qui ont suivi le scrutin.

L'un des aspects les plus intéressants des sondages des deux dernières semaines porte sur le niveau de tolérance de l'un ou de l'autre candidat comme président. D'après la dernière étude ABC/*Washington Post*, six Américains sur dix accepteraient Al Gore comme président légitime s'il devait finalement être déclaré vainqueur, alors qu'une proportion plus élevée (huit sur dix) d'Américains seraient prêts à accepter la légitimité de George W. Bush. Certains y voient un signe de polarisation accrue de l'électorat, d'autres des résidus de l'antagonisme suscité par l'ère Clinton au sein de la droite.

Sociologue à l'Institut de recherche American Enterprise Institute, Karlyn Bowman, elle, préfère ne pas en tirer de conclusions définitives sur l'état d'esprit de l'électorat au sens large : *« Je ne vois pas*, dit-elle, *de rancœur partisane excessive dans la population. Ceci n'est pas un électorat en colère, c'est simplement un électorat très partagé. »*

Sylvie Kauffmann

La Maison Blanche va coopérer avec l'équipe de transition républicaine

WASHINGTON
de notre correspondant

D'ordinaire, les dix semaines entre l'élection du président américain et sa prestation de serment sont utilisées par le gagnant pour installer son équipe de transition. Logée dans des bureaux fournis par l'administration générale des services (GSA), financée par des fonds publics, elle est chargée d'établir la liaison avec les sortants et de préparer l'entrée en fonctions du nouveau cabinet.

Mais, cette année, les bureaux de K Street, près de la Maison Blanche – cédés par les services secrets – restent vides, les téléphones silencieux et les 5,3 millions de dollars en banque. Refusant de prendre parti en l'absence d'un vainqueur *« apparent »*, la GSA n'a donné les clés à personne. Selon sa porte-parole, *« aussi longtemps que les deux parties maintiennent leur intention de saisir les tribunaux, l'issue de l'élection demeure obscure »*. Bien entendu, Bill Clinton joue la neutralité entre les deux ambitions qui briguent sa place mais, en répétant que tous les votes doivent être comptés, il reprend à son compte la thèse d'Al Gore.

NOUVELLE ADMINISTRATION

Colistier de « W » et nommé à la tête de l'équipe de transition, Dick Cheney a protesté contre cette apparente neutralité et annoncé qu'il allait s'installer dans des bureaux loués et solliciter les généreux bailleurs de fonds républicains pour obtenir un financement privé. Pour sa part, Al Gore, qui a aussi son équipe conduite par son directeur de campagne, Bill Daley, est dans une situation plus favorable puisqu'il dispose d'un bureau à la Maison Blanche, d'une résidence et de personnel et qu'il est briefé depuis huit ans par la CIA sur les questions touchant à la sécurité. Généreux, le vice-président a demandé à la Maison Blanche d'en faire profiter le gouverneur du Texas. Le secrétaire général de la Maison Blanche, John Podesta, a donc indiqué mardi que M. Bush allait pouvoir lui aussi bénéficier des briefings quotidiens sur la sécurité nationale.

En 1992, la transition ne s'était pas trop bien passée entre l'avant-garde de Bill Clinton, un peu désorganisée, et les grognards de George Bush, peu coopératifs au point qu'ils ne se mirent d'accord que le 5 décembre et que certains nouveaux venus se plaignirent qu'on ne leur avait même pas laissé de papeterie. Cette fois, cela risque d'être encore plus difficile. Même si, ou peut-être parce que l'homme chargé de gérer la transition sous Dick Cheney, Andrew Card, un fidèle de la famille Bush, avait déjà été chargé de passer les commandes en 1992.

C'est enfin pendant ces semaines de mise au courant que s'entame le long processus de sélection de la nouvelle administration. Chaque président arrive avec 3 000 collaborateurs choisis selon des critères politiques, dont 600 devront être confirmés par le Sénat après avoir fait l'objet d'enquêtes minutieuses du FBI.

Patrice de Beer

Le LIVRE de POCHE

... c'est aussi une idée de cadeaux

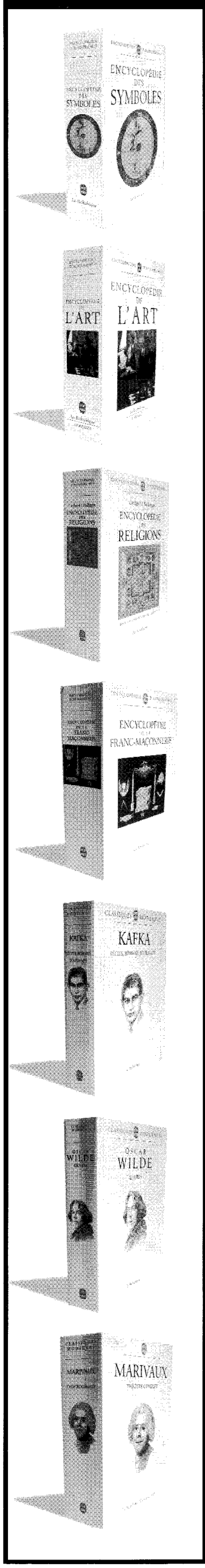

Encyclopédie des symboles
149 FF

Encyclopédie de l'art
195 FF

Encyclopédie des religions
158 FF

Encyclopédie de la franc-maçonnerie
169 FF

Kafka
155 FF

Oscar Wilde
150 FF

Marivaux
185 FF

davis@paris.com 11/2000 Paris.

Les Quinze parviennent à un accord inespéré sur l'Agenda social de l'Union

Six grandes orientations ont été retenues par l'UE pour les cinq prochaines années : un catalogue d'intentions prudent et consensuel qu'il reste maintenant à concrétiser

BRUXELLES
de notre bureau européen

Contre toute attente, les Quinze sont parvenus, mardi 28 novembre, à un accord sur l'Agenda social européen, les délégations britannique et espagnole faisant tomber leurs dernières objections en fin d'après-midi. Cet ensemble de propositions énumère les actions que l'Union compte entreprendre au cours des cinq prochaines années dans le domaine social. La Commission de Bruxelles est chargée d'assurer le suivi et le contrôle de la mise en place de ces dispositions en publiant chaque année un « tableau de bord » des progrès accomplis. Pour la présidence française, dont le texte initial a été rendu moins contraignant et plus acceptable pour Londres, il s'agit d'un beau doublé après l'accord intervenu, dans la nuit de dimanche à lundi, sur la taxation de l'épargne en Europe.

Les « paquets » fiscal et social ainsi ficelés, la France dispose de résultats probants à présenter à l'occasion du sommet européen de Nice, qui se tiendra du 7 au 9 décembre, et elle pourra concentrer ses efforts sur la négociation la plus importante de ce sommet, celle de la réforme des institutions. Le compromis de Bruxelles, sans être aussi ambitieux que l'auraient souhaité, outre la France, la Belgique, l'Italie et la Grèce, ainsi que le Parlement européen, représente un sérieux pas en avant vers cet objectif, ce qui signifie que le Royaume-Uni et l'Irlande, mais aussi les Pays-Bas, la Suède, la Finlande et le Danemark, ont consenti un sérieux aggiornamento. Les Britanniques, en particulier, défendaient le principe selon lequel le social serait une sorte de sous-produit de l'économique, une conséquence positive du succès de la politique de l'emploi engagée par chaque Etat. Tony Blair et José Maria Aznar s'étaient faits les avocats d'une telle vision lors du sommet de Lisbonne, en mars 2000. De ce point de vue, le texte initial de la présidence française s'éloignait sans doute trop des conclusions de Lisbonne, ainsi que des propositions de la Commission. A la faveur d'un nouveau texte de synthèse, il est apparu mardi que les objections britanniques, espagnoles et scandinaves tenaient moins au fond qu'à la forme. Celle-ci ayant été « lissée », Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité, qui présidait pour la première fois le Conseil européen des affaires sociales, a emporté le ralliement britannique en suggérant de poursuivre la négociation en prélude au sommet de Nice.

LANGAGE PESÉ

« La croissance économique et la cohésion sociale se renforcent mutuellement (...). *L'emploi est la meilleure protection contre l'exclusion sociale »*, souligne le texte. Dans le souci de ne braquer aucun gouvernement, il est précisé que, pour être mis en œuvre, l'Agenda social devra faire appel à toute la gamme des instruments communautaires : méthode ouverte de coordination, législation, dialogue social, fonds structurels, programmes d'appui, etc. Pour concrétiser les six grandes orientations qui ont été retenues (moderniser les systèmes de protection sociale, promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, développer *« un nouvel équilibre entre souplesse et sécurité »* pour tirer parti du changement de l'environnement du travail, *« s'engager résolument dans la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et les discriminations »*, etc.), l'Agenda social énumère des actions concrètes, assorties parfois de dates, mais dans un langage soigneusement pesé : ainsi est-il prévu d'*« examiner, en vue de son adaptation »*, d'ici 2003, la directive sur la protection des travailleurs en cas d'insolvabilité de l'employeur (le texte initial de la présidence prévoyait de façon plus directive de l'*« adapter d'ici 2003 »*).

Ces nuances, parfois sémantiques, parfois plus importantes, ont fait toute la différence pour des gouvernements qui, comme ceux de la Grande-Bretagne et de l'Espagne, ne tenaient pas à apparaître à leurs opinions publiques comme prisonniers d'une nouvelle réglementation.

Prudent et consensuel, l'Agenda social représente à ce stade un catalogue de bonnes intentions qu'il reste à concrétiser. Les Quinze ont commencé en adoptant mardi le programme de lutte contre l'exclusion sociale (doté de 70 millions d'euros sur cinq ans), ainsi que le *« paquet emploi »* envisagé à Lisbonne. Ils doivent encore se mettre d'accord sur la directive établissant un cadre général pour l'information et la consultation des travailleurs (sur les grandes décisions de la vie d'une entreprise), et sur le projet de statut unique de *« société européenne »*.

Laurent Zecchini

La Suède et l'Autriche refusent la réduction du nombre de commissaires européens

Difficile tournée des capitales pour M. Chirac avant le sommet de Nice

M. Chirac a poursuivi, mercredi 29 novembre, sa tournée européenne avant le sommet de Nice (7-9 décembre) pour tenter de convaincre ses interlocuteurs de la nécessité d'un accord sur la réforme des institutions. A Vienne, comme à Stockholm, il s'est heurté à une fin de non-recevoir concernant la réduction du nombre de commissaires.

VIENNE ET STOCKHOLM
de nos envoyés spéciaux

Ils sont censés regarder dans la même direction – l'Europe – mais leurs regards ne se sont pas croisés une seule fois durant leur conférence de presse commune : l'attitude crispée de Jacques Chirac et celle, à peine plus détendue, du chancelier Wolfgang Schüssel, mardi 28 novembre à Vienne, montraient bien qu'en dépit des déclarations officielles le douloureux épisode des sanctions contre l'Autriche a laissé des traces entre les deux pays.

On savait d'emblée que l'étape viennoise de cette tournée des capitales européennes ne serait pas la plus agréable pour le président français. Celui-ci a dû consentir en septembre, sous la pression de nombre de ses partenaires européens, à la levée des mesures bilatérales d'isolement diplomatique prises par les quatorze autres membres de l'Union contre l'alliance de M. Schüssel avec le Parti libéral (FPÖ, extrême droite) de Jörg Haider. M. Chirac qui, avec le chancelier allemand Gerhard Schröder, a été l'un des principaux instigateurs des sanctions, n'avait sans doute pas prévu qu'il devrait se rendre à Vienne.

Mardi, Jacques Chirac a rappelé devant les journalistes que les sanctions ont été *« utiles »* et qu'en les levant, le 12 septembre, les Quatorze ont prôné *« une vigilance particulière »* en raison des *« craintes »* que suscite *« l'évolution incertaine du FPÖ »*.

Du côté autrichien, où la presse s'est gardée ces derniers jours de tout revanchisme et où l'on présente la visite du président français comme un retour, même laborieux, à la *« normalité »*, on se déclare au contraire prêt à tourner la page. Pour le chancelier Schüssel, les huit mois de sanctions *« font partie de l'Histoire »* et, a-t-il ajouté, *« quiconque me connaît sait que je ne suis pas enclin à l'amertume »*. Il s'est déclaré *« fier »* que, durant cette épreuve, ses compatriotes n'aient *« jamais perdu confiance »* dans la construction européenne.

Pas question en revanche de céder désormais sur des questions que l'Autriche, comme d'autres « petits pays » de l'Union, considère comme vitales, notamment le droit de chaque membre à avoir « son » commissaire. M. Chirac, qui défend la thèse qu'une commission trop nombreuse serait *« paralysée »*, s'est heurté à la ferme détermination de Vienne : le gouvernement français compte 34 membres, et il n'en est pas paralysé pour autant, a rétorqué le chef de la diplomatie autrichienne, Benita Ferrero-Waldner, au journal télévisé.

ÉTAPE DÉLICATE

Quant à l'étape suédoise de la tournée préparatoire de Jacques Chirac avant le sommet européen de Nice, elle a été, la veille, la plus délicate de celles effectuées dans les trois pays nordiques, lundi 27 et mardi 28 novembre. Si le climat s'est amélioré entre Paris et Stockholm au cours des dernières années, comme l'a souligné le chef de l'Etat, l'incompréhension reprend le dessus à l'abord de certains points ayant trait à la construction européenne : M. Chirac a pu de nouveau le constater, mardi, lors d'un déjeuner de travail avec le premier ministre Göran Persson (social-démocrate), qui lui succédera en janvier à la présidence tournante de l'Union européenne.

Cette fois-ci, le différend a porté sur l'un des points essentiels de la réforme des institutions communautaires, que la France cherchera à faire accepter par les Quinze lors du sommet qui clôturera, en décembre, sa présidence européenne. Par *« souci d'efficacité »*, Paris souhaiterait, à l'avenir, limiter la taille de la Commission de Bruxelles – l'exécutif européen – au moment où l'Union se prépare à accueillir de nouveaux membres. Comme la plupart des « petits » pays de l'UE, la Suède désire, de son côté, pouvoir garder « son » commissaire. Selon M. Persson, *« la légitimité de la Commission augmente si chaque pays y dispose d'un membre »* et son efficacité s'en ressentirait si certains pays n'y étaient pas représentés. Mais alors que le Danemark et la Finlande ont laissé entendre à M. Chirac qu'ils étaient prêts à trouver un compromis à Nice, la Suède s'est refusée à faire le moindre geste de ce côté-ci.

L'offre intermédiaire vers laquelle Paris semble désormais se tourner – un accord à Nice sur un *« plafonnement différé »* du nombre de commissaires, sur une base d'égalité entre tous les Etats membres – s'est heurté à une fin de non-recevoir à Stockholm. *« Les Français nous ont présenté cela comme étant un sacrifice de leur part. Mais cela le serait pour tous les pays... »*, a commenté un haut responsable suédois proche des négociations. Notant *« la position très ferme »* de la Suède, M. Chirac s'est toutefois dit *« certain d'arriver à une solution »* à Nice, avant de promettre à Stockholm *« un soutien sans réserve »* lors de son semestre à la présidence européenne.

Côté français, on s'étonne de la rigidité de la Suède sur ce dossier, aussi *« délicat »* soit-il, dans la mesure où celle-ci risque d'hériter de tous les problèmes qui n'auront pas été résolus à Nice. En outre, fait-on remarquer, un échec du sommet, qui se tiendra à partir du 7 décembre, aurait pour conséquence de retarder le processus d'élargissement de l'UE, dont Stockholm a fait sa priorité pour sa première présidence européenne depuis son adhésion à l'Union en 1995. Les Suédois, eux, estiment qu'une Commission européenne avec 25 ou 28 membres ne perdrait pas en efficacité et qu'*« il y aurait largement assez de travail pour chacun. »*

Joëlle Stolz et Antoine Jacob

Les pays candidats à l'élargissement visent 2003

Les douze pays candidats à l'élargissement de l'Union européenne ont indiqué, mardi 28 novembre, à l'issue d'une rencontre de deux jours à Limassol (Chypre) qu'ils souhaitaient que le processus d'adhésion à l'Union s'accélère afin d'être terminé d'ici la fin de 2002. Dans un communiqué conjoint, les dirigeants des Parlements de ces douze pays ont indiqué que la Commission européenne et les États membres de l'Union devaient accélérer les discussions afin de boucler le processus d'intégration selon le calendrier souhaité par les pays candidats. *« Les pays qui ont terminé avec succès les négociations et qui sont prêts* (...) *devraient pouvoir rejoindre l'Union le 1er janvier 2003 »,* indique le communiqué. La rencontre réunissait des représentants du Parlement européen ainsi que ceux des pays qui sont actuellement en négociations en vue de leur intégration à l'UE. La Turquie était absente de la rencontre.– *(Reuters.)*

Le Parlement européen chasse les marchands du Temple

BRUXELLES
de notre bureau européen

Une institution parlementaire ne doit être *« ni un souk ni un hall d'exposition »*, proteste Daniel Ducarme (libéral, belge), questeur au Parlement européen. Le collège dont il fait partie vient de rappeler aux 626 eurodéputés qu'ils ne doivent pas organiser de manifestations à caractère commercial *« susceptibles de porter atteinte à la dignité »* de l'institution, dans les locaux de Bruxelles ou de Strasbourg. Les questeurs supportent de moins en moins les dégustations promotionnelles d'huile d'olive ou de yaourt. Ils ont tapé du poing sur la table après qu'un député, soutenant la cause des animaux, eut demandé à exposer un cochon.

En 1999, 120 parlementaires (majoritairement anglais, allemands et italiens) ont sollicité l'autorisation de parrainer des expositions, qui constituent en fait de subtils instruments de lobbying interne, puisqu'elles ne sont pas, sauf exceptions, ouvertes au grand public. Alors que Parme est candidate au siège de la future Autorité alimentaire européenne, des députés italiens viennent ainsi de vanter ses charmes. Les avantages du nucléaire ou de la métallurgie sont régulièrement mis en valeur par des lobbys capables de dépenser jusqu'à 20 000 francs par jour pour la location d'une salle de réunion.

Les dégustations de bières, saucissons ou fromages régionaux, accompagnés de musique folklorique, connaissent un franc succès. Il y a une semaine, à Strasbourg, les chasseurs français, qui faisaient la promotion des *« produits du terroir »*, ont suscité l'émoi des services de sécurité quand ils ont installé des bonbonnes de gaz pour cuire des crêpes. Ils ont été priés de descendre leurs engins aux cuisines, mais autorisés à laisser sur leurs stands des pétitions réclamant la révision de la directive sur la conservation des oiseaux sauvages.

VENTE DE PRÉSERVATIFS

Les manifestations ne doivent pas donner lieu à des transactions financières. Pourtant, nombre de tableaux exposés sont marqués d'un discret point rouge, signifiant qu'ils sont déjà vendus. Les questeurs ont découvert avec horreur que les organisateurs d'une manifestation sur le sida vendaient des préservatifs. *« Qu'en est-il des caisses de vin ou des téléphones portables ? »*, se demandent les services de Mary Banotti (PPE, irlandaise), questeuse chargée des expositions. Mme Banotti ne veut pas que le Parlement devienne un centre commercial. Elle refuserait, aujourd'hui, de transformer le hall du Parlement de Strasbourg en Salon de voitures de course, comme ce fut le cas il y a plusieurs années, au grand dam des écologistes.

Les demandes d'exposition font donc, explique Mme Banotti, l'objet de difficiles arbitrages. En vertu d'une règle non écrite, les tableaux ne doivent être ni obscènes ni évoquer des sujets politiquement controversés. C'est sans doute la raison pour laquelle les natures mortes fleurissent sur les murs. Ces manifestations peuvent même susciter des frictions politiques. En février, au plus fort de la crise autrichienne, le maire de Bruxelles, François-Xavier de Donnéa (libéral), avait obtenu de la présidente du Parlement, Nicole Fontaine, l'autorisation d'inaugurer l'exposition culturelle Bruxelles 2000 dans les locaux de l'Assemblée. Il avait refusé d'inviter l'ambassadeur d'Autriche, ce que Mme Fontaine avait vivement déploré, affirmant qu'il fallait *« maintenir les ponts avec la société autrichienne. »*

Rafaële Rivais

Nous construisons un nouvel
Internet haute performance.
Et vous, que construisez-vous ?
NORTEL NETWORKS
www.nortelnetworks.com/eurojobs

Le premier ministre israélien se prononce pour des élections législatives anticipées

Ehoud Barak espère pouvoir conclure un accord avec les Palestiniens

Le premier ministre israélien, Ehoud Barak, a pris les devants, mardi 28 novembre, en se prononçant pour des élections anticipées, court-circuitant ainsi ses détracteurs qui avaient réussi à réunir une majorité parlementaire favorable à de telles élections. Le scrutin devant avoir lieu en mai 2001, M. Barak espère pouvoir se présenter devant les électeurs fort d'un accord avec les Palestiniens.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

La pièce avait un air de déjà vu : le même hémicycle avec ses députés se prenant violemment à partie, les mêmes discussions de couloir, les mêmes tractations de dernière minute et, surtout, la même conclusion. Deux ans presque jour pour jour après que Benyamin Nétanyahou a dû accepter la tenue d'élections anticipées, son successeur, Ehoud Barak, a été acculé, mardi 28 novembre, à la même décision. Devant une Knesset majoritairement hostile, le premier ministre a reconnu qu'il n'avait d'autre choix que de convoquer prématurément les électeurs. Les nouvelles élections, qui seront décidées après discussion entre les partis représentés à la Knesset, devraient avoir lieu en mai 2001.

Le gouvernement avait été formé en juillet 1999, après une élection triomphale qui avait donné 56 % des suffrages à Ehoud Barak, candidat travailliste au poste de premier ministre. Seize mois plus tard, il ne reste plus grand chose de la confiance qui l'avait investi. Abandonné par les adversaires de Camp David, comme par les déçus d'un processus de paix difficile et mal maîtrisé, ayant perdu la confiance des députés arabes jusqu'ici fidèles à une gauche qui n'a pas su les comprendre, vivement critiqué à l'intérieur de sa propre formation politique, M. Barak, mardi, a concédé des élections anticipées comme on jette un défi, jugeant sévèrement les partis qui les demandaient, alors qu'Israël traverse l'une des crises les plus graves de son existence.

Au cours des derniers jours, il devenait évident qu'une majorité parlementaire se dessinait en faveur d'élections anticipées. Le Shass, qui avait consenti à soutenir le gouvernement durant un mois, avait indiqué qu'il repliait son *« filet de sécurité »* à l'issue du délai ; les discussions pour la formation d'un gouvernement d'unité nationale piétinaient. Le chef de l'opposition, Ariel Sharon exigeait en échange de sa participation des concessions jugées inadmissibles par M. Barak, notamment l'équivalent d'un droit de veto sur le processus de paix et sur les décisions de politique étrangère. L'entremise du chef du parti ultra-laïque Shinoui, Tommy Lapid, n'avait pas suffi à rapprocher les points de vue.

« COUPS TORDUS »

Mardi matin, beaucoup pensaient que la crise n'était pas encore mûre, et que même si elles étaient votées en première lecture, les cinq propositions de lois demandant la dissolution de la Knesset suivraient un cours long et tortueux, laissant encore la place à de futurs arrangements. Mais prenant tout le monde à contre-pied, Ehoud Barak, en début de soirée, a refusé de continuer à jouer le jeu.

« Les citoyens ne comprennent pas ce qui se passe dans cette maison, a-t-il lancé aux députés, *ni les manœuvres, ni les coups tordus, ni les petites tactiques. Mais je ne suis pas aveugle et je constate que la Knesset veut des élections. Vous les aurez donc et elles ne m'effrayent pas. Jusqu'ici, j'ai gagné toutes celles où je me suis présenté ! »* Les votes n'ont été qu'une formalité. Avec des scores allant de 66 à 79 voix (sur les 120 que compte la Knesset), les cinq textes ont été adoptés haut la main, témoignant de la marge de manœuvre réduite qui restait à M. Barak. Il ne paraît cependant pas disposé à baisser les bras. En acceptant sans discuter le principe de nouvelles élections, il saborde toute idée d'un gouvernement d'union avec la droite et se libère ainsi de la pression qu'exerçait sur lui le Likoud. Conscient de jouer la seule carte qui lui reste, il s'est donné quelques mois pour obtenir un accord de paix avec lequel, espère-t-il, il pourra se présenter honorablement devant les électeurs dont les sondages indiquent qu'ils demeurent favorables à un règlement du conflit. Depuis quelques jours, en dépit des violences qui se perpétuent, Israéliens et Palestiniens tentent un difficile rapprochement, multipliant les petits gestes susceptibles de faire baisser la tension. Réagissant à la nouvelle donne politique, le ministre palestinien de l'information, Yasser Abed Rabbo, a indiqué que le gouvernement israélien importait peu. *« Ce qui est important,* a-t-il souligné, *c'est que la politique israélienne change. »*

Israël est à nouveau en campagne électorale. Chaque parti va devoir désormais convoquer ses instances, désigner son candidat au poste de premier ministre, élu au suffrage universel direct, et dresser la liste de ses futurs députés, élus, eux, à la proportionnelle intégrale. A droite, Benyamin Nétanyahou devrait faire son retour, porté par les sondages qui, aujourd'hui, le donnent vainqueur contre n'importe quel autre candidat. Jusqu'à présent, l'ancien premier ministre s'est abstenu de faire toute déclaration. Mais ses proches le pressent de se lancer dans la bataille le plus rapidement possible, avant qu'Ariel Sharon, qui brigue lui aussi la place du premier au sein du Likoud, ne puisse organiser la résistance.

Georges Marion

Les rivalités aussi vives à gauche qu'à droite

La lutte pour diriger la liste du Parti travailliste lors des prochaines élections, et donc briguer le poste de premier ministre, sera sans doute aussi vive qu'elle l'est, à droite, pour la direction du Likoud. Deux hommes sont le plus souvent cités pour disputer à Ehoud Barak la tête de liste : Haïm Ramon, chargé au sein du gouvernement du dossier de Jérusalem, et Avraham Burg, président de la Knesset. Le premier était jusqu'à récemment considéré comme un fidèle d'Ehoud Barak ; le second n'a jamais eu d'atomes crochus avec le premier ministre, qui a tenté, sans succès, de lui interdire l'accès au perchoir en juin 1999.

Le torchon brûle entre M. Barak et plusieurs membres de son gouvernement, notamment Shimon Pérès, dépités de la façon dont il a mené le processus de paix et a cherché à former avec Ariel Sharon un gouvernement d'union. – *(Corresp.)*

L'assassinat raciste d'un enfant mis en doute en Allemagne

LE PARQUET de Dresde a libéré dès dimanche soir 26 novembre trois suspects incarcérés dans l'affaire de la noyade suspecte, en 1997, du petit Josef Abdulla, 6 ans (*Le Monde* daté 26-27 novembre), dont le père est d'origine irakienne. Persuadée que son fils ne s'était pas noyé par accident mais qu'il avait été assassiné par des skinheads, la mère de l'enfant avait recueilli des témoignages, payé des détectives et obtenu la réouverture de l'enquête cet été. L'affaire a explosé lorsque le quotidien *Bild Zeitung* a titré, jeudi 23 novembre, à l'indicatif : « Des néonazis ont noyé un enfant. » Mardi 28 novembre, le parquet a indiqué qu'aucun des témoins à charge interrogés n'avait assisté directement aux faits. L'un des trois suspects a fourni, selon le parquet, un alibi qu'il n'a pas été possible de démonter. La mère a, selon le parquet, suggéré certains des témoignages et aurait versé aux témoins des sommes allant jusqu'à 150 marks. Aucun motif d'extrême droite n'apparaîtrait pour l'instant dans le dossier. Devant l'immense émotion qu'avait suscitée l'affaire, le chancelier Gerhard Schröder avait reçu la mère de l'enfant lundi 27 novembre. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **IRAN : Téhéran espère atteindre cette année** le chiffre record de 21,5 milliards de dollars de recettes pétrolières grâce à la hausse des prix du brut, a annoncé mardi 28 novembre le gouverneur de la banque centrale, Mohsen Nourbakhch. *« Nous avons gagné 15,6 milliards de dollars grâce aux ventes de pétrole entre mars 2000 et fin octobre, et si le rythme actuel des cours se poursuit, nos recettes devraient atteindre le chiffre de 21,5 milliards de dollars »*, a-t-il souligné. Le gouvernement avait prévu 11,8 milliards de dollars de recettes pétrolières pendant l'exercice mars 2000-mars 2001. Les recettes pétrolières en 1999-2000 avaient atteint 13 milliards de dollars. – *(AFP.)*

■ **SUISSE : cinq nouveaux comptes bancaires** d'un montant de 22 millions de dollars ont été bloqués dans le cadre de l'enquête ouverte à Zurich contre Vladimiro Montesinos, ancien chef des services secrets péruviens, naguère bras droit de l'ex-président Alberto Fujimori, a indiqué, mardi 28 novembre, la justice helvétique. Selon les enquêteurs, les titulaires de ces comptes sont des proches de Vladimiro Montesinos. Début novembre, la justice zurichoise avait déjà annoncé le gel de 48 millions de dollars déposés dans des banques locales par Vladimiro Montesinos. D'après le juge d'instruction chargé du dossier, les 22 millions de dollars nouvellement découverts ont la même origine et proviendraient de commissions liées à un commerce d'armes entre la Russie et le Pérou. – *(Corresp.)*

■ **TUNISIE : Abdelatif Bouhjila et Yassine Benzarti,** en grève de la faim depuis presque trois mois à la prison civile de Tunis, ont arrêté leur mouvement, le premier après que sa famille a obtenu le droit de lui rendre visite après plus de deux mois d'attente, le second au lendemain de son procès. Ces détenus islamistes ont été condamnés, le 24 novembre, à 17 et 16 ans de prison, au terme d'une procédure qualifiée de *« mascarade »* par leurs avocats.

■ **Deux journalistes birmans actuellement emprisonnés**, San San Nweh et U Win Tin, sont les lauréats de la Plume d'or de la liberté de la presse décernée, mardi 28 novembre, par l'Association mondiale des journaux. L'écrivain dissidente San San Weh, 56 ans, rédactrice en chef de deux journaux – *Gita Ppade-tha* et *Einmet-hpu* – a été condamnée à 10 ans de prison en août 1994 pour avoir divulgué des *« informations anti-gouvernementales »* sur la situation des droits de l'homme. Ancien rédacteur en chef du quotidien *Hanthawati*, vice-président de l'Association des écrivains birmans et l'un des fondateurs de la Ligue nationale pour la démocratie, U Win Tin a été condamné, en 1990, par un tribunal militaire à 14 ans de prison.

ÉLECTIONS **Après un déjeuner avec le premier ministre, mardi 28 novembre, les socialistes ont annoncé qu'ils déposeront, dès le 5 décembre, à l'Assemblée nationale, une proposition de loi organique tendant à prolonger le mandat de l'actuelle Assemblée, afin que les élections législatives aient lieu, en 2002, après la présidentielle. ● JACQUES CHIRAC, dont l'entourage estime que le calendrier actuel l'avantage, se garde de se prononcer trop clairement, aujourd'hui, sur un changement qu'il n'a peut-être pas les moyens d'éviter. ● À L'UDF, les positions sont partagées, mais le président du parti, François Bayrou, ainsi que Raymond Barre et Valéry Giscard d'Estaing souhaitent l'inversion. ● ÉDOUARD BALLADUR a choisi de relancer, mercredi, son appel à la fusion de l'opposition et à la *« modernisation »* du mode de sélection de ses candidats *(lire page 7).***

Lionel Jospin mise sur des voix de droite pour inverser le calendrier de 2002

Le gouvernement a décidé d'inscrire à l'ordre du jour prioritaire de l'Assemblée nationale les propositions de loi organique modifiant l'ordre des élections, qui seront soumises à discussion conjointe « avant Noël ». Les Verts sont partagés et le PCF réaffirme son hostilité

IL Y A des batailles politiques plus flatteuses à mener que celle d'une inversion du calendrier électoral. Alors, plus vite ce sera fait et mieux les socialistes se porteront ! Telle est la vraie raison de l'accélération donnée, mardi 28 novembre, à la procédure, par les dirigeants du PS après leur déjeuner à Matignon avec Lionel Jospin.

A peine cette rencontre était-elle terminée que les responsables du PS, d'ordinaire moins diserts, s'égaillaient dans les couloirs de leurs Assemblées respectives pour souhaiter que les choses aillent désormais très vite. Une première lecture devrait avoir lieu à l'Assemblée nationale avant Noël, insistait-on à Matignon. Pour cela, décision a donc été prise de présenter une proposition de loi organique – et non pas un projet du gouvernement, qui aurait nécessité l'avis du Conseil d'Etat et, surtout, un passage devant le conseil des ministres, présidé par Jacques Chirac. Les deux hommes, indique-t-on à Matignon, s'étaient entretenus du sujet après le référendum sur le quinquennat.

En bon petit soldat, Jean-Marc Ayrault a donc annoncé que le groupe socialiste débattra, dès le 5 décembre, du texte d'une proposition de loi reportant de mars à juin 2002, soit après l'élection présidentielle, le renouvellement des députés. D'ores et déjà, le député Gérard Gouzes (Lot-et-Garonne) a été incité à déposer la sienne, *« à titre personnel »,* alors que cela lui avait été rigoureusement interdit quelques jours auparavant, car la Constitution impose un délai de quinze jours entre dépôt et débat dans le cas d'une loi organique. La conférence des présidents de l'Assemblée nationale décidera le même jour, 5 décembre, de l'inscription du texte à l'ordre du jour prioritaire.

Voilà pour la machinerie technico-parlementaire. Pendant ce temps, le premier secrétaire du PS, François Hollande, s'efforçait d'apaiser les susceptibilités de ses partenaires de la majorité plurielle. La déclaration du premier ministre, devant le congrès socialiste de Grenoble (*Le Monde* du 28 novembre), l'a un peu pris de court. *« Le virage aurait pu être mieux négocié »*, observait un de ses proches. Aux Verts comme au PCF, M. Hollande a donc répété que *« l'inversion du calendrier des élections ne change rien à celui des négociations »*. Ainsi était opposée, tout de suite, une fin de non-recevoir à la revendication des Verts en faveur de la proportionnelle.

Dans les couloirs du Palais-Bourbon, le député de Corrèze affirme en revanche, bien haut, qu'il est *« normal d'accorder davantage de circonscriptions »* à ses alliés écologistes et communistes. Au PS, comme au gouvernement, on a déjà fait son deuil du vote communiste sur le texte. Avec l'ensemble des voix du PS, du PRG et du Mouvement des citoyens de Jean-Pierre Chevènement, il manquerait une grosse douzaine de suffrages pour atteindre la majorité absolue des cinq cent soixante-dix-sept membres de l'Assemblée – soit deux cent quatre-vingt-neuf –, nécessaire à l'adoption d'une loi organique.

Il faudra donc les trouver à droite, notamment à l'UDF, ce qui ne déplaît pas à Matignon, où l'on est soucieux de prouver que cette modification du calendrier est soutenue par une partie de l'opposition. Les propositions de loi déposées par Hervé de Charette et Raymond Barre (UDF) pourraient être soumises à une discussion conjointe avec le texte d'origine socialiste. Et M. Jospin espère beaucoup dans le savoir-faire politique de François Bayrou, qui doit soumettre ce débat sur le calendrier au congrès de son parti, les 2 et 3 décembre. M. Hollande semble moins confiant, qui a déjà anticipé sur un éventuel rejet du texte, faute de majorité. *« Ce serait dommage »*, a-t-il affirmé, mais *« ce ne serait pas un échec »* pour la majorité, qui aurait *« pris ses responsabilités par rapport à ceux qui poursuivraient tel ou tel intérêt »*.

Une fois réglées ces urgences, il reste au premier ministre, à expliquer cet empressement soudain à l'opinion. M. Jospin est convaincu que celle-ci ne lui tiendra pas rigueur de cette initiative, à un an et demi des échéances, à condition qu'elle ne devienne pas un feuilleton de la cohabitation. Il a donc impérativement besoin du soutien public de personnalités de l'opposition, tels M. Barre ou Valéry Giscard d'Estaing, pour brouiller les critiques des chiraquiens, qui multiplient les accusations de « trituration électorale ».

Un premier sondage de l'IFOP, publié mercredi par *Le Figaro*, résume l'état d'esprit des Français sur ce sujet. Si les deux tiers des personnes interrogées (64 %) préfèrent que l'élection présidentielle ait lieu avant les législatives, 51 % d'entre elles estiment que la modification du calendrier proposée par le premier ministre est *« une manœuvre politique »*. Trop de polémique, trop de temps consacrés à ce débat auraient donc tôt fait de retourner l'opinion.

C'est ce qu'on semble d'ores et déjà redouter à Matignon et au PS, où l'on ne parle pas d'*« inversion »* du calendrier électoral, mais de son *« rétablissement »* dans la cohérence des institutions de la Vᵉ République.

Pascale Robert-Diard

Quatre propositions de loi

● **MDC.** Georges Sarre a, le premier, déposé une proposition de loi organique visant à inverser l'ordre de la présidentielle et des législatives en 2002. Ce texte prévoit : *« Les pouvoirs de l'Assemblée nationale expirent le quatrième mardi de juin de la cinquième année qui suit son élection. »*

● **Raymond Barre.** Déposé le 22 novembre, le texte de l'ancien premier ministre dispose : *« Les pouvoirs de l'Assemblée nationale expirent le 15 juin de la cinquième année qui suit son élection. »*

● **UDF.** La proposition de loi d'Hervé de Charette (UDF, Maine-et-Loire) prévoit que, lorsque *« les élections générales* [législatives] *doivent avoir lieu dans les six mois qui précèdent l'élection du président de la République, elles sont organisées dans les 45 jours qui suivent cette dernière élection »*.

● **PS.** Le texte de la proposition de Gérard Gouzes (PS, Lot-et-Garonne) est identique à celui de Raymond Barre.

L'Elysée estime que le calendrier actuel sert Jacques Chirac

DÈS qu'il a appris, dimanche, que Lionel Jospin soutiendrait désormais l'hypothèse d'un changement de calendrier, Jacques Chirac a battu le rappel de ses amis gaullistes. Il est difficile de combattre une modification qui n'est qu'un retour à l'esprit gaulliste des institutions, mais il n'est jamais mauvais de faire passer son adversaire pour l'auteur d'une « combine » électorale, et ceux-là s'en sont donné à cœur joie. Depuis, les relais du président au Parlement et dans les médias ne cessent de parler de *« tripatouillage électoral »*. Toutefois, l'Elysée calcule déjà le nombre de députés et de sénateurs de l'opposition qui pourraient donner à la gauche l'appoint qui lui manque pour faire passer sa proposition de loi...

Ces derniers mois, le président de la République a longuement parlé avec ses visiteurs d'une éventuelle inversion du calendrier. Chaque fois, il a souligné que l'esprit *« gaullien »* de la Vᵉ République suppose que la présidentielle précède les législatives, mais que l'opinion n'aime pas que l'on change les règles du jeu. Reprenant ce même raisonnement – tenu à la télévision le 14 juillet – devant quelques journalistes réunis à l'Elysée, le 15 septembre, pour une conversation informelle, le chef de l'Etat avait pourtant conclu : *« Pour l'instant, je n'ai pas d'avis tranché sur le sujet. »*

En fait, l'Elysée s'est peu à peu convaincu, ces deux dernières années, que le calendrier actuel – législatives avant présidentielle – ne peut que servir la réélection de M. Chirac. Contesté au sein de son propre camp par au moins trois rivaux, François Bayrou, Alain Madelin et Charles Pasqua, le président croit qu'il pourra les dépouiller de tout soutien, les parlementaires UDF, DL et RPF préférant d'abord assurer leur réélection sous la bannière de la majorité présidentielle plutôt que de soutenir une alternative, pour l'instant hasardeuse, à M. Chirac.

« UN BON PRÉSIDENT DE COHABITATION »

L'entourage du président s'est même persuadé que ce système renforce encore les chances du président de l'emporter face à un premier ministre qui ne manquera pas d'arriver *« usé »* à la présidentielle et qui commence à avoir des difficultés dans sa majorité plurielle. *« Si la gauche perd les législatives, Jospin ne peut décemment se présenter à la présidentielle, et la gauche devra se trouver en deux mois un candidat de substitution,* expliquent le plus souvent les conseillers du chef de l'Etat. *En revanche, si la droite perd les législatives, Chirac peut encore gagner, puisqu'il a montré qu'il est aussi un bon président de cohabitation. »* C'est d'ailleurs cette hypothèse qui amène M. Chirac à calculer au plus près ses attaques contre le gouvernement. C'est aussi ce qui l'amène, par exemple, à prendre la défense de Dominique Voynet, mise en cause par les Britanniques (*Le Monde* du 29 novembre). C'est enfin dans cette perspective que le président se montre désormais en pointe sur les sujets qui, comme l'écologie, étaient jusque-là l'apanage de la gauche.

Reste que l'hypothèse d'une nouvelle cohabitation ou de la victoire d'une droite qui ne devrait pas grand-chose à un président réélu deux mois plus tard n'enchante pas certains amis de M. Chirac. Et ceux-là sont venus dire à l'Elysée qu'il ne serait pas mauvais que la gauche inverse le calendrier et supporte seule les risques de cette initiative devant l'opinion.

Raphaëlle Bacqué

L'UDF arrêtera sa position lors de son congrès des 2 et 3 décembre

CONVIENT-IL d'inverser le calendrier *« dingo »* dénoncé par François Bayrou au risque d'offrir à Lionel Jospin un calendrier *« bingo »*, selon l'expression du chiraquien Jean-Pierre Raffarin, vice-président de Démocratie libérale ? Entre ces deux options, le cœur des députés UDF balance.

Jusqu'à présent, le président du groupe centriste de l'Assemblée nationale, Philippe Douste-Blazy, était parvenu à contenir l'offensive du président de l'UDF, qui fut le premier à proposer de proroger le mandat des députés afin que l'élection présidentielle précède les législatives en 2002. Proche du chef de l'Etat, le candidat à la mairie de Toulouse était sorti victorieux d'un premier bras de fer, à la mi-juin. Peu avant l'examen du projet de loi sur le quinquennat, les députés UDF avaient en effet décidé, à une large majorité, de ne pas présenter d'amendement sur cette question sur le calendrier (*Le Monde* du 16 juin). Il est vrai que le contexte était particulier, le chef de l'Etat ayant refusé par avance toute modification du texte.

AU NOM DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

De nombreuses voix se sont élevées, depuis, pour plaider en faveur de l'inversion du calendrier. Plusieurs « figures » de l'UDF, parmi lesquelles Valéry Giscard d'Estaing – qui sera l'invité de France 2, jeudi soir —, Raymond Barre, Hervé de Charette et Pierre Méhaignerie, ont pris position en ce sens. Cherchant à pousser leur avantage, les « bayroutistes » ont proposé, mardi matin, lors d'une réunion élargie du bureau du groupe des députés, que cette question soit soumise au congrès de l'UDF, qui se tiendra à Angers les 2 et 3 décembre.

Si l'initiative du PS a réglé la question de l'inscription d'une proposition de loi dans la « niche » de l'UDF, les députés UDF devront déterminer leur attitude au moment du vote sur la ou les propositions de loi. La perspective de servir de force d'appoint au premier ministre en fera hésiter plus d'un. *« On ne va pas changer d'idées parce que les autres nous rejoignent »*, a fait valoir M. Bayrou, mardi, sur TF 1. *« Pour moi, le plus important, c'est que cette idée soit traitée selon l'esprit civique, l'intérêt général »*, a-t-il ajouté, en affirmant qu'*« on est là pour essayer de traiter des problèmes sur le fond, sans se demander à qui ça profitera. »*

Jean-Baptiste de Montvalon

REUSSIR LES ADMISSIONS PARALLÈLES

▶ Sur DEUG, DUT, BTS :
• Concours "Profils" "Tremplin", "Passerelle"

▶ Sur Licence :
• Sciences Po (Attention : examen courant mars)
• Écoles de journalisme
• HEC-ESCP, EM Lyon, concours "Tremplin", "Profils", "Passerelle",

▶ Sur Maîtrise :
• ESSEC,
• CRFPA-ENM,
• DECF-DESCF

IPESUP
18 rue du Cloître Notre-Dame
75004 Paris 01 43 25 63 30
Enseignement supérieur privé www.ipesup.fr

Le PCF refuse un changement « dangereux pour la démocratie »

BIS REPETITA ! Alors que les plaies ouvertes par le référendum du 24 septembre sur le « quinquennat sec » sont à peine refermées, le Parti communiste est choqué par le passage à la hussarde des socialistes au sujet du calendrier. Malgré les avertissements d'usage, les dirigeants communistes, le collège exécutif et le groupe parlementaire ont la fâcheuse impression de n'être ni écoutés ni entendus par leur principal allié politique. Cette attitude leur paraît même en totale contradiction avec les suites attendues du sommet de la gauche plurielle du 7 novembre.

Comme l'avait déjà énoncé Robert Hue, le 26 novembre, c'est donc à un refus motivé en trois points que le collège exécutif a abouti, mardi 28 novembre, dans une déclaration commune, adoptée au terme de sa réunion hebdomadaire. Aux yeux des communistes, le projet d'inverser le calendrier électoral est *« dangereux pour la démocratie, pour le pluralisme et pour la politique »*. D'abord, *« il tend à instituer une relation de subordination de l'Assemblée nationale au pouvoir présidentiel »*. Ensuite, en poussant *« la logique de l'élection présidentielle à la bipolarisation de la vie politique autour des seuls partis liés à un "présidentiable"* (...), *ce serait un coup dur porté à la gauche plurielle »*. Enfin, *« il élargit le fossé entre citoyen et politique »*. Aucune voix contraire ne s'est élevée au sein du collège exécutif, au cours duquel Jean-Claude Gayssot et Alain Bocquet étaient excusés.

Sur ce sujet, le groupe communiste de l'Assemblée nationale et l'exécutif de la Place du Colonel-Fabien sont à l'unisson. Mardi matin, l'inversion du calendrier électoral n'a pratiquement pas été évoquée par les députés présents à la réunion du groupe. Sitôt avérée la rumeur du dépôt rapide d'une proposition de loi socialiste, M. Bocquet a confirmé que la position de son parti sur cette question était inchangée. Droit dans ses bottes, le président du groupe communiste du Palais-Bourbon a réaffirmé *« un refus de principe, après, advienne que pourra »*. Il a aussi démenti toute tractation avec Matignon. *« Nous ne négocions rien du tout,* a-t-il affirmé. *Nous ne sommes pas des marchands de tapis ! »*

Chargé des questions institutionnelles, au sein du groupe communiste, Jacques Brunhes est *« hostile à l'inversion du calendrier qui, après le quinquennat, vient renforcer la présidentialisation du régime »*. *« Cela fait un peu magouille électorale, c'est du tripatouillage »*, estime le député des Hauts-de-Seine. Pour Patrick Braouezec (Seine-Saint-Denis), cette réforme conduirait à *« un présidentialisme maximal »*.

Alain Beuve-Méry

Le gouvernement annule une créance de « L'Huma »

Le quotidien communiste *L'Humanité* devrait obtenir un nouveau coup de pouce du gouvernement. Après un quasi-doublement, en 2000 par rapport à 1999, de ses aides d'État grâce au fonds destiné aux quotidiens nationaux d'information politique et générale à faibles ressources publicitaires (*Le Monde* du 8 novembre), *L'Humanité* devrait bénéficier d'un abandon de créance de l'État de 13 millions de francs. Mardi 28 novembre, Laurent Fabius, ministre de l'économie et des finances, a indiqué, lors de la séance des questions au gouvernement, que cette décision figurait dans le « collectif » budgétaire qui sera examiné en séance le 6 décembre.

La mesure porte sur deux prêts participatifs de 7 et 6 millions de francs accordés en 1990 et en 1993 au titre du Fonds de développement économique et social (FDES), dont le but est d'aider les entreprises en difficulté. Les intérêts des échéances 1999 et 2000 sont aussi abandonnés.

Une partie des Verts est prête à marchander son soutien pour des circonscriptions

UNANIMEMENT, ayant pris la peine de se concerter, les Verts avaient répondu « chiche ! », dès le 26 novembre, à l'inversion du calendrier... à condition que le PS leur concède une dose de proportionnelle pour 2002. Tel était en effet le mandat, impératif, de leur congrès de Toulouse.

Il a suffi, pourtant, que François Hollande fasse miroiter des circonscriptions pour que cette unité se lézarde. Lionel Jospin et Dominique Voynet n'auraient pas évoqué le sujet dans le cadre d'une de leurs rencontres régulières, le 27 novembre. Pas plus qu'il n'a été abordé, sinon brièvement, mardi 28 novembre, lors du déjeuner mensuel entre la ministre de l'environnement et les députés Verts. Puisque tout le monde était d'accord... Une lettre doit d'ailleurs partir, jeudi, de l'avenue Parmentier, pour proposer à tous les partis d'engager des discussions sur la proportionnelle.

Dès mardi soir, pourtant, les positions divergeaient entre les partisans de Mᵐᵉ Voynet et Noël Mamère. Pour le voynétiste Yves Cochet, député du Val-d'Oise, qui mesure la faible probabilité de voir arriver la proportionnelle, les discussions doivent s'ouvrir. M. Cochet se satisferait que les candidats Verts soient soutenus par le PS dans soixante-dix circonscriptions, l'inverse étant vrai dans deux cents autres, tandis qu'il y aurait *« concurrence au premier tour »* dans les trois cent sept restantes. Sinon, les maigres troupes parlementaires des Verts risquent de disparaître. Sur les sept députés de 1997, deux sont devenus ministres, remplacés par des suppléants socialistes ; parmi les cinq autres, dont un n'est qu'apparenté Vert, seule la réélection de M. Mamère paraît assurée.

Pour le secrétaire national des Verts, Jean-Luc Bennahmias, le marché est à considérer, mais *« pas avant les municipales, juge de paix entre le PS et nous »*. L'eurodéputé Daniel Cohn-Bendit, veut, lui, *« que Lionel Jospin s'exprime en tant que candidat à la présidence de la République »* et s'engage sur la proportionnelle dans son programme après 2002.

Le son est nettement différent chez M. Mamère, qui, s'érigeant en nouveau gardien du temple des Verts, juge que *« la question intéresse moins les Français que la vache folle ou le réchauffement de la planète »*. Alors que les Verts militent depuis toujours pour la parlementarisation du régime, la proposition du PS est *« indécente »*, estime-t-il. *« Si la loi se réduit au calendrier, je voterai contre. Ne nous laissons pas prendre au piège grossier de ce processus de maquignon »*, ajoute le député de Gironde.

Béatrice Gurrey

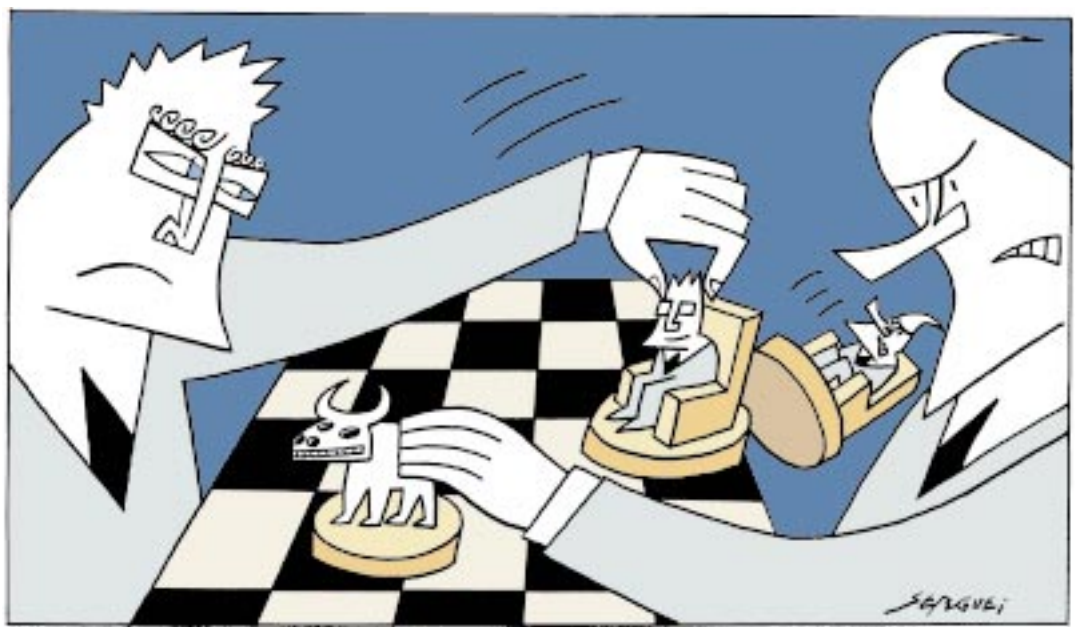

Edouard Balladur propose de « moderniser » le mode de sélection des candidats de la droite

ÉDOUARD BALLADUR avait signé sans enthousiasme l'appel à l'union de l'opposition publié, le 24 novembre, par *Le Figaro*. Il le trouvait trop *« vague »*. C'est donc seul que, mercredi 29 novembre, après un petit-déjeuner réunissant, à l'hôtel de la questure de l'Assemblée nationale, une cinquante de députés et de sénateurs – parmi lesquels Nicolas Sarkozy et le président de l'Association des maires de France, Jean-Paul Delevoye —, l'ancien premier ministre a lancé un nouvel *« appel à la constitution d'une formation commune de l'opposition »*.

« Je commence à être un peu las de la litanie sur l'union. D'ailleurs c'est moi qui l'ai lancée, je le note en passant, il y a plus de douze ans maintenant », avait-il confié, la veille sur RTL, pour dire qu'il faut *« aller plus loin »*. *« 80 % des électeurs de droite sont favorables à la fusion »*, ajoutait-il.

Dans son appel, M. Balladur constate qu'*« aujourd'hui aucune divergence essentielle ne sépare les gaullistes, les libéraux et les démocrates-chrétiens, qu'il s'agisse des projets ou des convictions fondamentales, comme en a témoigné notre capacité à gouverner ensemble entre 1993 et 1997 »*, sous sa propre conduite, puis celle d'Alain Juppé. *« Aussi,* ajoute-t-il, *plus rien ne s'oppose à la constitution d'un grand parti nouveau, rassemblant, comme dans toutes les grandes démocraties européennes, tous les Français qui veulent l'alternance. »*

Pour y parvenir, M. Balladur propose la réunion d'une *« convention »*, composée de députés, de sénateurs et de *« grands élus »* des trois partis de l'opposition nationale, et chargée d'adopter les statuts du nouveau mouvement.

TROIS QUESTIONS DÉLICATES

Plusieurs députés, parmi lesquels les RPR Gilles Carrez et Jean-Pierre Delalande, Nicolas Forissier (DL), Henri Plagnol (UDF), devraient se mettre à la tâche, sans tarder, pour apporter la meilleure réponse possible à ces trois questions délicates. *« Quelles procédures garantiront une authentique démocratie interne permettant à toutes les sensibilités de s'épanouir avec une répartition équitable des responsabilités et des moyens ? Comment sera élaborée la plate-forme de gouvernement, décisive pour le succès de notre combat aux élections législatives ? Comment favoriser le renouvellement et moderniser le mode de sélection de nos candidats aux différentes élections nationales et locales ? »*

L'ancien premier ministre ne mésestime pas la difficulté de l'entreprise. Dans un livre qu'il vient de consacrer à la *Renaissance de la droite* (éditions Plon), M. Balladur observait déjà que, compte tenu de la disparition de l'empire soviétique et des effets de la mondialisation, *« la droite ne peut plus compter sur ses adversaires pour cimenter son unité »*. A ces raisons de fond s'ajoutent les résistances des candidats potentiels à l'élection présidentielle et celles des partis existants.

Aussi M. Balladur n'imagine-t-il pas que sa convention puisse se réunir dans l'immédiat, mais il propose un rendez-vous : *« Au lendemain des élections municipales. »* Les parlementaires chargés de la rédaction des statuts ont déjà pour référence ceux de la CDU allemande et du Parti populaire espagnol. Ils devraient prochainement effectuer des visites dans plusieurs capitales européennes.

J.-L. S.

William Abitbol (RPF), député européen

« Si elle veut gagner la présidentielle, la droite doit changer de champion »

Conseiller politique de Charles Pasqua, William Abitbol tire les conséquences de son désaccord avec la ligne du RPF, auquel il reproche de se placer dans le dispositif de Jacques Chirac. Il entend se consacrer au rapprochement de tous les républicains.

« Charles Pasqua vient de réaffirmer qu'il ne transigera avec personne lors de la prochaine élection présidentielle. Cela vous satisfait-il ?

– Oui, mais cela ne suffit pas. Sauf à être certain que Charles Pasqua soit présent au second tour de l'élection présidentielle, hypothèse que je n'exclus pas, que je souhaite ardemment, mais qui est encore, aujourd'hui, assez peu plausible, que fait-on ensuite ? On soutient Jacques Chirac ? Et que devient-on alors aux élections législatives qui suivraient ?

– L'inversion du calendrier électoral, à laquelle le premier ministre est désormais favorable, vous paraît-elle de nature à modifier la donne ?

– Je suis moins sûr que beaucoup d'entre nous que cette inversion du calendrier nous soit profitable, mais là n'est pas l'essentiel. L'essentiel est de faire en sorte que les Français manifestent, à l'occasion des élections de 2002, leur attachement à la souveraineté nationale, alors que, quelques semaines auparavant, ils auront pu constater d'eux-mêmes, de façon tangible, que l'arrivée de l'euro et la disparition du franc les privent d'un des attributs fondamentaux de l'exercice de cette souveraineté. Et, là, tous les Français, qu'ils soient de droite ou de gauche, seront concernés au même titre. Voilà pourquoi j'ai décidé de redevenir franc-tireur plutôt que de rester partisan. Je suis résolu à partir en éclaireur, au service du candidat souverainiste à l'élection présidentielle.

– Ce qui veut dire ?...

– Je viens d'informer Charles Pasqua que je ne reprendrai pas ma carte du RPF. Je dis bien que je quitte le RPF, mais pas M. Pasqua.

– L'aventure RPF vous paraît-elle terminée ?

– Au lendemain du succès de la liste Pasqua aux élections européennes, j'avais en mémoire la douleur que m'a causée notre impuissance de 1992. Deux jours après que le "non" au référendum sur le traité de Maastricht eut frôlé les 50 %, tout le monde était rentré au bercail chiraquien. Je me suis donc résolu, cette fois, à participer à la fondation d'un nouveau mouvement politique. Le coup, en fait, était raté depuis le début. Je l'ai compris dès le congrès fondateur de novembre 1999. Je n'étais pas favorable à l'idée de créer ce parti avec le seul Philippe de Villiers, dans la mesure où cela fermait la porte à toute ouverture ultérieure. Cela s'est vérifié.

> « Aujourd'hui, nolens, volens, le RPF se place dans le dispositif de Jacques Chirac. C'est ce qu'il faut changer »

» Mais, même après le départ de Philippe de Villiers, le RPF ne veut plus être l'outil d'un rassemblement. Il est clair que le RPF cherche à se ranger dans la panoplie des partis de droite, voire pour certains, hélas, d'extrême droite.

– Extrême droite d'où vous provenez, par ailleurs...

– L'important n'est pas de savoir d'où l'on vient, mais où l'on va.

– Et où va, selon vous, M. Pasqua ?

– Il faut qu'il n'oublie pas que les souverainistes se sont rassemblés, grâce à lui, contre Jacques Chirac et contre la trahison du gaullisme. Or, aujourd'hui, *nolens, volens*, ou en dépit des apparences, le RPF se place dans le dispositif de Jacques Chirac. C'est ce qu'il faut changer. A mon sens, c'est de la droite que peut surgir un troisième homme, susceptible de "sortir" Chirac du second tour. Je souhaite que cet homme soit Charles Pasqua. Mais toute la droite devrait comprendre que, si elle veut gagner l'élection présidentielle, elle doit changer de champion. Pour ce qui me concerne, si je ne sais pas encore pour qui je voterai au second tour en 2002, je sais – et je ne suis pas le seul – pour qui je ne voterai plus.

– N'est-il pas utopique de rechercher un rapprochement entre ceux qu'on appelle les "républicains des deux rives" ?

– Je n'ai jamais prétendu que des militants de droite et des militants de gauche pouvaient se retrouver dans une même structure, mais je crois que les électeurs des deux camps peuvent, dans des circonstances particulières, comme le rejet de l'Europe, se retrouver sur un seul nom ou sur un seul "non". Encore une fois, le résultat du référendum sur le traité de Maastricht l'a démontré. Il faut donc acclimater les deux électorats à cette perspective. Je ne vais donc plus m'occuper de l'une ou l'autre des deux rives, mais je vais chercher à poser un pont avec, si possible, des artisans ou, mieux, des architectes venus des deux bords. »

Propos recueillis par Jean-Louis Saux

PRIX GONCOURT

JEAN-JACQUES SCHUHL

nrf

INGRID CAVEN

roman

"Livre cinématographique, écrit aux ciseaux, cousu à même la peau de son amour et d'une époque à jamais plus folle que la nôtre... Ici, pour l'essentiel, un homme chante sa femme chanteuse. C'est un cadeau somptueux."
Arnaud Viviant, *Les Inrockuptibles*

"Ceux qui seront bouleversés par *Ingrid Caven* n'auront qu'une envie : le faire lire, le lire et le relire, pour se soigner à la nostalgie, pour rêver à ceux qu'ils auraient voulu connaître, pour rire, pour avoir la gorge serrée."
Josyane Savigneau, *Le Monde*

"*Ingrid Caven* est un roman extraordinairement riche, un roman dont la lecture, comme celle d'un long poème, fait naître une suite infinie et lumineuse d'intuitions et de réflexions."
Nathalie Crom, *La Croix*

"*Ingrid Caven* est un roman tout simplement splendide. Il exerce une fascination profonde et tenace sur le lecteur. Ce dernier aura intérêt à se laisser porter par le flot sinueux de cette chronique envoûtante."
Sébastien Le Fol, *Le Figaro*

"La beauté est constante dans *Ingrid Caven*. Le roman a le son de ses tours de chant, celui de la rue et du raffinement absolu."
Claire Devarrieux, *Libération*

"On *rit* dans *Ingrid Caven*. On rit d'un bout à l'autre de cette histoire scintillante, servie par une écriture sèche, sans métaphores ni emphase... Un chef-d'œuvre de liberté et de joie."
Bernard-Henri Lévy, *Le Point*

"Un roman d'amour dont la subtilité n'a d'égale que l'élégance. Celle du cœur, celle de l'écriture."
Michèle Gazier, *Télérama*

"Un livre magique, musical, allègre et léger. Profondément léger. Son écriture, faite de dissonances et de fluidité, soucieuse de rythme et d'élégance, nous enchante."
Michel Grisolia, *L'Express*

"Une écriture, une vision, une époque. Et surtout, une femme. *Ingrid Caven* est bien un roman. Une biographie broyée et pillée. Jean-Jacques Schuhl écrit comme on pulvérise... Un livre dissonant, burlesque, imagé, rapide, baroque."
Marie-Laure Delorme, *Le Journal du Dimanche*

"*Ingrid Caven* est un très, très bon roman. Une œuvre de maturité, qui pèse le poids de plusieurs vies... Le roman le plus singulier est aussi le plus fraternel."
François Nourissier, *Le Figaro Magazine*

L'INFINI

GALLIMARD

Michel Mercier (UDF) lance sa campagne pour la succession de Raymond Barre

Charles Millon maintient sa pression sur la droite lyonnaise en développant son propre programme

Sénateur et président du conseil général du Rhône, Michel Mercier (UDF) s'est déclaré, mardi 28 novembre, candidat à la mairie de Lyon en mars 2001. Soutenu par le RPR et par DL, M. Mercier va disputer la succession de Raymond Barre (apparenté UDF) à la gauche emmenée par Gérard Collomb (PS). Il doit compter avec la pression qu'exerce, à droite, Charles Millon, ancien président du conseil régional de Rhône-Alpes.

LYON
de notre correspondante

Michel Mercier a mis fin à un suspens qui durait depuis plusieurs mois : le sénateur (UDF) et président du conseil général du Rhône a officialisé, mardi 28 novembre, sa candidature à la succession de Raymond Barre (app. UDF) à la mairie de Lyon. Entouré de Jean-Michel Dubernard, député (RPR) du Rhône, et de Christian Philip (UDF), premier adjoint au maire, ses deux anciens rivaux, ainsi que des principaux responsables de l'UDF, du RPR et de Démocratie libérale, il a indiqué qu'il conduira « *une liste de large union, rajeunie, renouvelée, féminisée et ouverte à la société civile* ». M. Mercier a renvoyé à janvier la désignation de ses têtes de liste par arrondissement, pour laisser le temps aux partisans d'Henry Chabert, député (RPR), qui attendent la décision de la justice concernant ce dernier, de venir éventuellement le rejoindre.

Alors qu'Anne-Marie Comparini (UDF), présidente du conseil régional de Rhône-Alpes, l'avait pressé de rejeter toute alliance de second tour avec Charles Millon, M. Mercier s'est refusé à prendre un tel engagement. « *On ne passera pas toute la campagne sur cette question !,* dit-il. *Certains veulent l'instrumentaliser. Je ne tomberai pas dans ce traquenard, qui a permis à la gauche de se maintenir au pouvoir pendant quatorze ans.* » En aparté, M. Mercier rappelle que c'est dans son bureau qu'en 1998, puis en 1999, s'était organisée la résistance à M. Millon, élu à la présidence du conseil régional grâce aux voix du Front national. Il refusera tout accord avec le président de la Droite libérale et chrétienne (DLC) tant que ce dernier ne reconnaîtra pas son erreur. « *Sur son positionnement politique, je serai intraitable* », assure le candidat.

UN MAIRE DE GAUCHE

Le Progrès a publié, mercredi, les résultats d'un sondage IFOP, dans la semaine de 20 novembre, selon lequel les Lyonnais sont défavorables à une alliance entre la droite et M. Millon. Au second tour, M. Mercier perdrait face à Gérard Collomb (PS) avec 48 % des voix contre 52 %. S'il s'alliait avec M. Millon, il ne recueillerait plus que 46 % des voix. Et, pour la première fois, les Lyonnais interrogés, déclarent préférer un maire de gauche.

De son côté, d'interviews en déclarations, M. Millon continue de justifier son cheminement. Le 25 novembre dans *Lyon Figaro*, il expliquait n'avoir « *jamais renié* » ses convictions, ni « *trahi* » ses engagements. « *Si j'avais passé un contrat avec le Front national,* dit-il, *je serais toujours président de la région, comme le sont toujours Jean-Pierre Soisson, ou Jacques Blanc.* » Le 27 novembre, il s'est offert deux pleines pages de publicité dans la presse locale pour appeler les Lyonnais à rejoindre l'homme « *libre, de rassemblement, de convictions, d'Etat et d'action* ».

Tous les quinze jours depuis septembre, le président de DLC invite la presse aux meilleures tables pour présenter un des neufs chapitres de son programme ; il a déjà passé en revue la tranquillité publique, le sport, la culture, l'éducation. Il organise aussi, quatre soirs par semaine, des réunions d'appartement pour tester ses idées et propositions. Il rencontre associations et acteurs sociaux pour recueillir leurs doléances. L'ancien ministre de la défense tente de coller au plus près aux attentes des Lyonnais tout en proposant des formules novatrices. Ses adversaires accusent M. Millon de n'avoir à proposer que des « gadgets ».

Sophie Landrin

Le Crédit municipal continue à diviser la droite parisienne

LE FEUILLETON du Crédit municipal de Paris s'est enrichi d'un nouvel épisode, le 27 novembre, au Conseil de Paris, avec l'annonce par Jean-Philippe Hubin (UDF) de sa démission du conseil d'orientation et de surveillance (COS) de l'établissement. Après Philippe Dominati (DL) et Gilbert Gantier (UDF), M. Hubin est le troisième élu qui quitte le COS depuis le début de l'année. Ces remous sont provoqués par l'obstination de Jean Tiberi à maintenir Guy Legris à la tête de l'établissement.

Ancien commissaire des Renseignements généraux, devenu inspecteur général de la Ville de Paris, M. Legris a été, jusqu'en 1995, le bras droit de M. Tiberi à la fédération RPR de Paris ; il était, alors, responsable de la section de l'Hôtel de Ville. Depuis le 25 mai 2000, il est mis en examen dans l'affaire des faux électeurs du 3e arrondissement.

Pour conserver M. Legris à son poste – l'un des mieux rémunéré de la Ville, avec 1 million de francs annuels –, le maire combat la Banque de France, organisme de tutelle de l'établissement. Après plusieurs mises en demeure, appuyées sur l'absence de compétences du directeur général, la commission bancaire a pris une décision exceptionnelle, le 2 octobre, en démettant d'office M. Legris de ses fonctions. Cela n'a pas suffi à faire plier M. Tiberi. S'élevant contre cette « *atteinte aux libertés communales* », le maire a introduit un recours devant le Conseil d'Etat le 12 octobre. Le même jour, un triumvirat était mis en place, M. Tiberi nommant Jean-Pierre Lecoq, maire (RPR) du 6e arrondissement, « *dirigeant bancaire* » – autrement dit vice-président du COS –, et Jacques Barillet, un professionnel de la banque, responsable des activités de crédit de l'établissement. Quant à M. Legris, nommé « *administrateur ordonnateur de la caisse* », il était maintenu, de fait, dans ses fonctions.

Sans mettre en cause la gestion de M. Legris, auquel il a rendu hommage, mais en dénonçant les « *nombreuses rumeurs qui courent* » sur son compte et qui, « *même si elles sont fausses, courent quand même et nuisent à l'image de la Ville, déjà ternie par ailleurs* », M. Hubin a choisi la démission pour protester contre l'« *obstination* » du maire. Dans sa réponse, l'adjoint aux finances de M. Tiberi, Jean-François Legaret (RPR), s'est élevé « *contre les attaques* ad hominem » et la « *vision caricaturale* » qui avait, selon lui, été brossée de la situation du Crédit municipal.

Christine Garin

Lionel Jospin veut faciliter l'accès aux archives de la guerre d'Algérie

Il juge « nécessaire » un travail d'explication

LIONEL JOSPIN a confirmé, mardi 28 novembre, à l'Assemblée nationale, qu'il était « *prêt à favoriser* » le « *travail scientifique et historique* » sur l'usage de la torture pendant la guerre d'Algérie, en facilitant « *l'accès aux archives* » (*Le Monde* du 29 novembre). Interrogé par Michel Meylan, député (DL) de Haute-Savoie, lors de la séance de questions au gouvernement, le premier ministre a jugé que « *quarante ans après les faits, un travail objectif d'explication et de compréhension est évidemment nécessaire* ». Il a précisé que, à ses yeux, cette démarche « *ne relève pas d'un acte de repentance* ».

Samedi 25 novembre, le premier ministre s'était déclaré défavorable, en marge du congrès du Parti socialiste, à Grenoble, à la demande du Parti communiste de constitution d'une commission d'enquête parlementaire « *sur les tortures commises durant la guerre d'Algérie* ». Il avait manifesté sa préférence pour une « *recherche de la vérité* » passant par les historiens.

« *Le gouvernement, comme il l'a fait au cours de ces trois dernières années pour l'accès aux archives de la seconde guerre mondiale* [sur la spoliation des juifs sous le régime de Vichy] *ou aux documents relatifs aux journées d'octobre 1961* [sur la répression sanglante de manifestations d'Algériens à Paris], *est prêt à favoriser un tel travail scientifique et historique* », a expliqué M. Jospin aux députés. S'il n'oublie « *en rien les crimes, les exactions et les massacres perpétrés de l'autre côté* » et affirme n'avoir « *aucune difficulté à dire* » sa « *condamnation* » des « *massacres* » commis par le FLN, le chef du gouvernement pense qu'« *une démocratie est d'abord comptable du rapport à ses propres valeurs d'actes qui ont été commis par de hauts responsables* ». M. Jospin a reconnu que ces « *dévoiements* », dont il « *ne doute pas* » qu'ils « *étaient minoritaires, n'étaient pas ignorés* » à l'époque, mais il a ajouté que « *l'aveu récent par certains des acteurs alors en charge des opérations de maintien de l'ordre oblige à regarder en face la vérité et à la condamner sans appel* ».

COMMUNIQUÉ DES RETRAITÉS

Le même jour, les organisations syndicales des retraités de France et d'Algérie, représentées par l'Union confédérale de retraités CGT-CFDT pour la France et par la FNTR-UGTA pour l'Algérie, ont publié un communiqué commun demandant « *au gouvernement et au président de la République* » la « *reconnaissance et la condamnation* », « *ferme et définitive* », de la torture pendant la guerre d'Algérie. A leurs yeux, une telle condamnation « *ne peut que renforcer les liens et la coopération entre les deux pays, indispensable à la stabilité, à la sécurité et à la paix dans la région du Bassin méditerranéen* ».

De son côté, le président du Rassemblement et coordination des Français rapatriés et de métropole (Recours), Henri Baysset, a reproché à la ministre communiste de la jeunesse et des sports, Marie-George Buffet, de n'aborder le problème de la torture en Algérie que « *sous un seul angle* ». « *Que faites-vous des viols, des émasculations, des égorgements perpétrés par le FLN sur les populations, quelles soient européennes ou musulmanes ?* », a demandé M. Baysset dans une lettre envoyée à la ministre.

Le projet de loi sur la Corse prévoit le transfert de larges compétences à l'Assemblée territoriale

Les offices et agences, rattachés à l'exécutif de l'île, seront supprimés

Le ministre de l'intérieur devait rendre public, mercredi 29 novembre, le texte du préprojet de loi sur le futur statut de la Corse. Ce texte sera examiné par l'Assemblée de l'île le 8 décembre. Conformément à ses engagements, le gouvernement prévoit des transferts de compétence et inscrit nettement cette première étape dans la perspective, après 2004, d'une délégation permanente de pouvoir législatif.

ÉVITER, cette semaine, à l'Assemblée nationale, des questions d'actualité sur le projet de loi sur la Corse. Ne pas laisser la version gouvernementale du texte de loi se promener sans son explication de texte. Parler, toujours parler, si possible d'une seule voix. A Matignon et au ministère de l'intérieur, on a retenu les leçons des erreurs du 20 juillet dernier, lorsque Lionel Jospin n'avait pas jugé nécessaire d'expliquer et de justifier les fameux « accords » politiques de Matignon – son *« pari pour la Corse »*. Daniel Vaillant devait donc tenir, mercredi 29 novembre, une conférence de presse pour dévoiler et commenter en même temps l'avant-projet de loi, dont le texte a été envoyé, peu auparavant, à Jean Baggioni, le président du conseil exécutif de Corse, et à José Rossi, président de l'Assemblée territoriale.

Conformément à ce que M. Vaillant avait annoncé aux élus corses le 3 novembre et aux arbitrages du premier ministre (*Le Monde* daté 26-27 novembre), ce préprojet de loi traduit les accords approuvés le 20 juillet. Conformément à la promesse de M. Vaillant aux élus, le 16 novembre, Place Beauvau, l'exposé des motifs est sans ambiguïté : il fait référence à *« une deuxième étape »*, au-delà de 2004, en précisant qu'elle *« supposerait l'accord des pouvoirs publics alors en fonction »*, puisqu'une *« révision préalable de la Constitution »* serait nécessaire pour une délégation permanente – et non plus seulement expérimentale – de pouvoirs législatifs à l'Assemblée territoriale. Comme dans l'accord du 20 juillet, l'exposé des motifs rappelle que tout le processus dépend d'un *« rétablissement durable de la paix civile »*.

Les transferts de compétence (réglementaire et, à titre expérimental, législative) à l'Assemblée territoriale sont larges : transports, éducation, culture, tourisme, aménagement du territoire... Par exemple, le projet transfère à la collectivité territoriale de Corse de larges pouvoirs en matière d'enseignement supérieur et de recherche, l'Etat conservant toutefois la compétence en matière d'homologation des titres et des diplômes. De même, les forêts domaniales de l'île (50 000 hectares) pourront devenir *« propriété »* de la collectivité, tout en maintenant la gestion par l'Office national des forêts. Ou encore, il est proposé de transférer *« les compétences en matière de ports maritimes de commerce et de pêche »* et en matière d'aéroports ; sur ce dernier point toutefois, les *« installations nécessaires à la navigation aérienne restent hors du transfert de domanialité »*. Comme prévu depuis le mois de juillet, il est précisé, à l'article 7, que *« l'enseignement de la langue corse sera inscrit dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires, à tous les élèves, sauf volonté contraire des parents ou des représentants légal de l'enfant »*.

En revanche, le projet reste en deçà du texte du 20 juillet dans au moins trois domaines de compétences : l'agriculture, la formation professionnelle et l'aménagement du territoire. Sur ce dernier point, une polémique s'était engagée à l'initiative de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Dominique Voynet, qui avait plaidé auprès du premier ministre pour le maintien de la loi littoral, en vain. Si son domaine reste celui où les transferts de compétence sont le moins étendus, le texte prévoit cependant que l'Assemblée de Corse pourra adapter la loi littoral, dans le cadre d'un *« nouveau plan d'aménagement et de développement durable de Corse »*.

HUIT JOURS DE PRESSIONS

Enfin, contrairement à la première mouture du texte, le projet de loi prévoit la suppression des offices et agences, chargés dans le cadre de l'actuel statut, de mettre en œuvre la politique de la collectivité territoriale dans six secteurs d'activité. Ces offices et agences, souvent décriés pour la complexité de leur dispositif, seront réintégrés, ainsi que leur personnel, dans les services de la région.

Dans le domaine fiscal, le projet confirme la prolongation jusqu'au 1er janvier 2002 des dispositions spécifiques en matière de droits de succession. Quant au dispositif fiscal d'incitation à l'investissement et au développement, il sera mis en place pour une période de dix ans et *« s'accompagnera de mesures permettant de faciliter la transition avec l'actuelle zone franche de Corse »*.

Avant d'être débattu, en avril 2001, après les élections municipales, à l'Assemblée nationale, le texte sera présenté, le 8 décembre, à l'Assemblée de Corse. D'ici là, il ne fait pas doute que les personnels des offices, mais aussi les acteurs de divers secteurs d'activité – agriculture, transports maritimes, etc. – ne manqueront pas de se manifester. Huit jours de hautes pressions auprès des élus pour accroître certains champs de compétence, avec la bénédiction de José Rossi et, dans une certaine mesure, du gouvernement.

Ariane Chemin et Gérard Courtois

Deux responsables nationalistes interpellés

Deux responsables du mouvement nationaliste A Cuncolta independentista, Patrice Murati et Olivier Sauli, ont été placés en garde à vue, mardi 28 novembre, dans le cadre de l'enquête sur le double attentat du 25 novembre 1999, à Ajaccio (Corse-du-Sud), contre les bâtiments de la Direction départementale de l'équipement et de l'Urssaf.

Deux autres militants nationalistes ont également été interpellés. Les enquêteurs les soupçonnent d'avoir participé, le 23 décembre, à une conférence de presse clandestine au cours de laquelle avait été annoncée la fusion de la plupart des groupes armés nationalistes. La coordination Unita, qui regroupe l'essentiel des mouvements nationalistes a dénoncé, mardi, la *« véritable volonté répressive »* de l'Etat et a souligné que son *« attitude responsable et constructive* [dans le processus de Matignon] *ne saurait être interprétée comme l'acceptation d'une quelconque mise au pas »*.

« Un problème de nature politique, qui distingue la Corse des [autres] régions... »

Voici les principaux extraits de l'exposé des motifs de l'avant-projet de loi modifiant et complétant le statut de la collectivité territoriale de Corse, rendu public le 29 novembre.

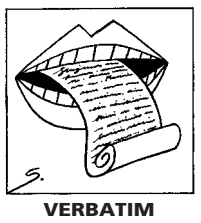

VERBATIM

Le gouvernement a engagé avec les représentants élus de la Corse, parlementaires, élus de la collectivité territoriale et présidents des conseils généraux, une réflexion sur l'avenir de l'île dont l'objectif est de mettre fin aux situations de crise qui ont eu, ces vingt-cinq dernières années notamment, des conséquences graves sur le développement de la Corse, les équilibres sociaux de l'île et ses rapports avec l'Etat.

L'enjeu est important : il s'agit de mettre un terme à la violence et d'assurer la paix civile, d'enraciner durablement la Corse dans la République en l'accompagnant sur la voie d'un développement maîtrisé, respectueux de sa spécificité et de son identité tout en assurant la vitalité des principes républicains en Corse.

Le gouvernement s'est saisi d'un problème spécifique, de nature politique, qui distingue la Corse des régions du continent où les situations, les attentes et les aspirations sont différentes.

La démarche est transparente : elle est fondée sur un dialogue mené dans la clarté avec les élus du suffrage universel et consacre la primauté du débat politique démocratique.

Les discussions, qui ont eu lieu depuis le 13 décembre 1999, ont permis d'effectuer un examen de l'ensemble des problèmes de l'île, qu'il s'agisse des aspects institutionnels ou des questions économiques, culturelles et d'équipement.

Le gouvernement a présenté, le 20 juillet 2000, un relevé de conclusions qui a été approuvé par l'Assemblée de Corse à une très large majorité de ses membres, le 28 du même mois.

Certaines des mesures prévues dans le document (création d'une collectivité unique, délégation par le législateur d'un pouvoir d'adaptation des lois au-delà de la phase d'expérimentation) n'ont été envisagées que pour une deuxième étape à l'expiration d'un mandat de l'Assemblée de Corse en 2004 et exigeraient une révision préalable de la Constitution. Celle-ci supposerait l'accord des pouvoirs publics alors en fonction et nécessiterait, en tout état de cause, le rétablissement durable de la paix civile.

Afin d'assurer la mise en œuvre de celles des propositions qui appellent des mesures législatives pendant la présente législature, le gouvernement s'est engagé à élaborer un projet de loi dans un délai compatible avec son adoption en 2001.

Tel est l'objet du présent projet de loi...

Le salaire des fonctionnaires revalorisé de 0,5 % au 1er décembre

UN DÉCRET portant majoration de la rémunération au 1er décembre des quelque 5 millions de fonctionnaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des hôpitaux devait être présenté au conseil des ministres, mercredi 29 novembre. Ce texte revalorise de 0,5 % le point d'indice, conformément aux propositions de Michel Sapin. Les sept organisations syndicales représentatives des fonctionnaires (CGT, FO, CFDT, CFTC, UNSA, FSU, CFE-CGC) avaient qualifié d'*« insuffisante »* cette augmentation de 0,5 %, se disant prêtes à mobiliser les personnels pour obtenir davantage sur l'année 2000 avant de discuter de 2001, voire de 2002. La FSU a appelé, mardi, les syndicats de fonctionnaires à *« décider ensemble d'une grève, qui pourrait se situer en janvier* (...) *si le gouvernement persiste à rester sourd aux revendications »*.

DÉPÊCHES

■ **PATRONAT : Ernest-Antoine Seillière estime qu'Elisabeth Guigou**, ministre de l'emploi, a *« un peu plus de recul et d'objectivité »* que Martine Aubry sur les 35 heures, mais ça *« ne va pas au-delà »*. Dans un entretien, mercredi 29 novembre, à *Ouest-France*, le président du Medef juge que *« la loi ne peut s'appliquer que si elle s'assouplit, comme disent MM. Fabius, Pierret, Patriat et d'autres ». « Alors, quand Mme Guigou indique que son ouverture consistera à envoyer, aux frais des contribuables, des consultants aux PME, il y a de quoi éclater de rire »*, poursuit-il.

■ **SÉCURITÉ SOCIALE : l'Union nationale des omnipraticiens français (UNOF) a appelé, mardi 28 novembre, les médecins généralistes** à ne pas préciser la motivation médicale des arrêts de travail, comme leur demande la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2000, pour lutter contre l'augmentation de la prescription des arrêts de travail. *« Nous ne rentrerons pas dans cette discrimination inacceptable »*, affirme Michel Chassang, président de l'UNOF.

■ **CONJONCTURE : les industriels, en novembre, ont enregistré un léger repli de leur moral** (en recul de 3 points), selon la dernière enquête publiée par l'Insee, mercredi 29 novembre. Ils envisagent toutefois leur avenir avec beaucoup d'optimisme, même s'ils sont un peu moins enthousiastes qu'ils n'ont pu l'être sur l'évolution des affaires en général.

■ **NOUVELLE-CALÉDONIE : les principaux responsables de la Société minière du sud Pacifique (SMSP)**, dont son PDG Raphaël Pidjot *(lire page 14)*, ont trouvé la mort, mardi 28 novembre, dans un accident d'hélicoptère qui a fait sept victimes, dans une zone montagneuse de Nouvelle-Calédonie. Les mauvaises conditions météorologiques pourraient être à l'origine de cet accident dont on ignore pour l'instant les causes précises.

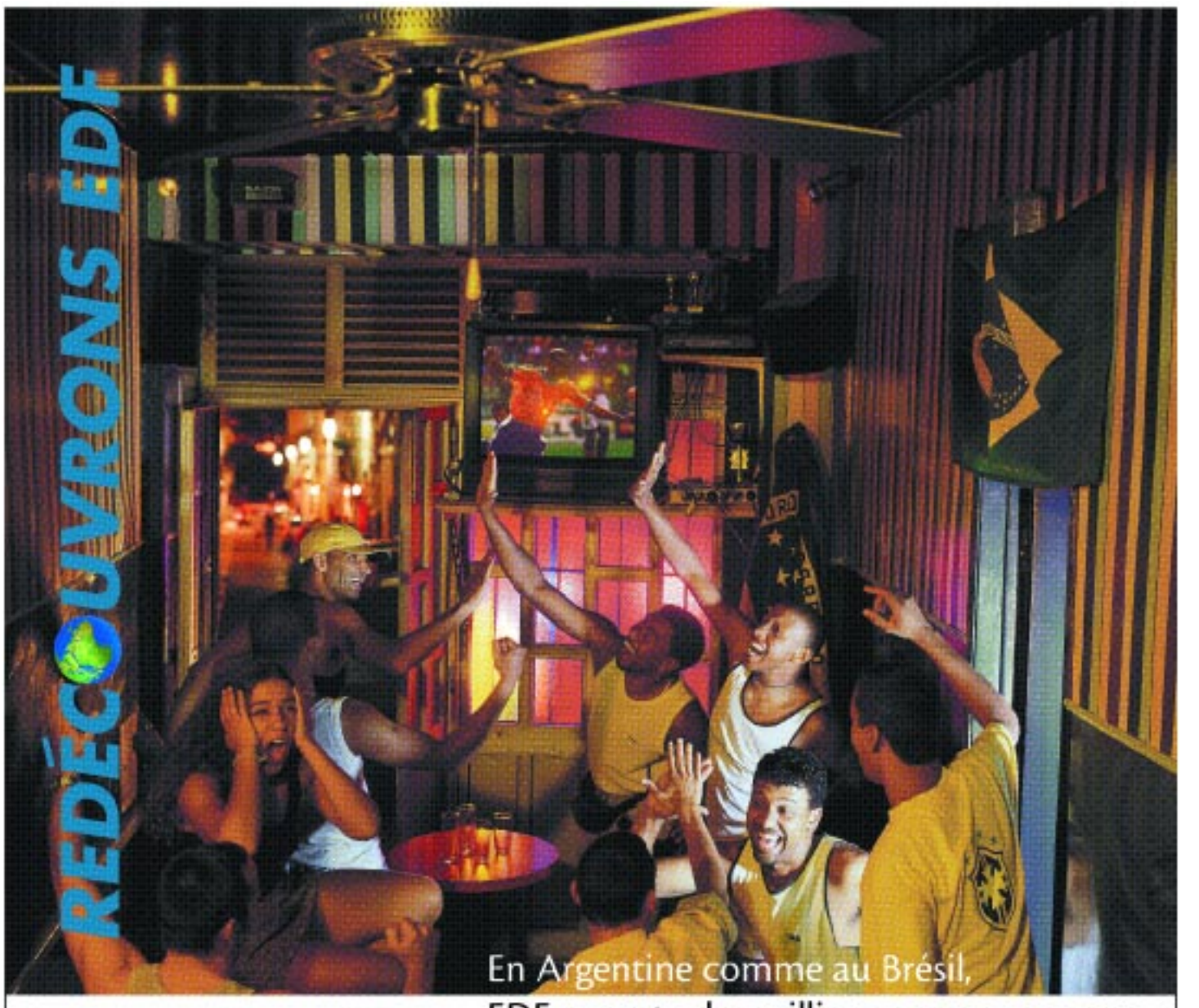

En Argentine comme au Brésil,
EDF compte des millioooooooooooons
de supporters.

En 2005, EDF sera un Groupe aux dimensions internationales, fidèle à ses valeurs de service public et leader sur les métiers de l'énergie dans le monde entier. Aujourd'hui EDF compte déjà 31 filiales à l'étranger. Ainsi, par l'intermédiaire de ses filiales en Argentine et au Brésil, EDF compte aujourd'hui 10 millions de clients en Amérique du Sud. Partout dans le monde, toutes nos énergies seront toujours à vos côtés. www.edf.fr

EDF Electricité de France

Nous vous devons plus que la lumière.

AVORTEMENT **L'Assemblée nationale a commencé, mercredi 29 novembre, l'examen du projet de loi réformant la loi Veil de 1975 sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Mme Guigou estime qu'un meilleur accès à la contraception reste une priorité. ● LE DÉLAI LÉGAL de l'IVG sera porté de 10 à 12 semaines de grossesse et le principe de l'autorisation parentale pour les mineures sera aménagé. ● LA STÉRILISATION à visée contraceptive pourrait être légalisée. ● LES ASSOCIATIONS de défense des femmes se félicitent du *« premier pas satisfaisant »* que constitue l'allongement du délai. Elles réclament aussi une dépénalisation totale de l'avortement. ● LES MILITANTS « PRO-VIE » remobilisent leurs troupes à l'occasion de ce projet de loi ; ils ont rivalisé d'initiatives pour inciter les députés à le rejeter. Un « comité du 29 novembre » a été créé, qui appelle à manifester mercredi.**

Le débat sur la réforme de l'IVG s'ouvre dans un climat apaisé

Vingt-cinq ans après la légalisation de l'avortement par la loi Veil, Elisabeth Guigou défend devant l'Assemblée un texte qui porte de 10 à 12 semaines le délai légal et donne aux mineures la possibilité d'avorter sans accord parental. L'opposition estime que ce texte ne répond pas aux problèmes des femmes

QUI A OUBLIÉ les larmes de Simone Veil, ce soir de novembre 1974, quand la ministre de la santé craque un court instant sous les attaques de quelques parlementaires de droite – qui n'ont pas hésité, au cours des débats, à l'accuser de faire *« le choix du génocide »* ? Cette scène, les députés qui examinent le projet de loi sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG) et la contraception, mercredi 29 et jeudi 30 novembre, ne risquent pas de la revivre. Non que le caractère de Simone Veil soit moins trempé que celui de la ministre de la solidarité, Elisabeth Guigou ! Mais les passions se sont apaisées et les attaques des adversaires de l'avortement ont pris un tour plus présentable dans une société où le droit à l'IVG est désormais acquis.

Mme Guigou sait qu'au moment du vote du texte en première lecture, mardi 5 décembre, le gouvernement ne devra compter que sur les députés socialistes, communistes, radicaux, Verts et chevènementistes (MDC), auxquels se joindront quelques voix de droite, comme celle de la RPR Roselyne Bachelot (Maine-et-Loire). Elle sait aussi qu'elle est attendue sur une réforme emblématique pour la gauche, même si le texte a été préparé par Martine Aubry. La ministre a soigneusement travaillé son discours pour défendre un texte qui a soulevé, dans l'Hémicycle, des questions moins politiques que médicales ou éthiques. Et pour rappeler le combat des femmes et de leurs associations, qui ont permis de conquérir *« un droit »* plein et entier à l'avortement.

CAMPAGNES D'INFORMATION

Le gouvernement doit *« faire en sorte que ce qui a été si chèrement gagné par nos aînés soit toujours et partout respecté »*, a-t-elle souligné. La *« première priorité »* reste, cependant, de *« prévenir les grossesses non désirées en assurant un meilleur accès à la contraception »*. Mme Guigou a annoncé son intention de *« réitérer régulièrement »* les campagnes d'information sur la contraception, avant de justifier la mesure phare du projet : le passage de 10 à 12 semaines de grossesse du délai légal pour une IVG. Associé aux dispositions favorisant l'accès à l'avortement, il *« devrait permettre de réduire de plus de 80 % »* le nombre de femmes hors délai (7 000 par an sur un total de 220 000). Le risque de dérive eugénique ? *« Il n'apparaît pas fondé »*, a répondu Mme Guigou, en citant l'avis du Comité consultatif national d'éthique.

Ce débat sur l'IVG intervient au moment où Lionel Jospin a donné son feu vert à la recherche sur l'embryon dans le cadre de la révision des lois bioéthiques de 1994 (*Le Monde* du 29 novembre). La concomitance des deux événements n'a pas échappé à Philippe de Villiers (Vendée), « croisé » anti-avortement de la première heure. Soutenant que ce texte est contraire à la Constitution, le président du Mouvement pour la France a assuré que l'on *« approche là de la rive dangereuse d'une société pré-totalitaire »*, qui *« nie le premier des droits de l'homme, le droit de naître »*. Le texte sur l'IVG, l'« arrêt Perruche » de la Cour de cassation et l'avant-projet bioéthique vont *« conduire à ne plus reconnaître que trois types d'êtres humains : ceux qui ont le droit de vivre* (...), *ceux qui n'ont pas le droit de vivre parce qu'ils sont handicapés* (...) *et ceux qui sont destinés à mourir au cours d'expériences scientifiques »*.

Notre combat n'est pas celui de M. de Villiers, ont assuré la plupart des orateurs de droite, qui estiment que *« la question morale de l'IVG a été tranchée par la loi Veil »*. L'intervention de Jean-François Mattei – nuancée et argumentée – devait faire retomber la tension dans l'après-midi de mercredi. Le président du groupe DL a souligné qu'en passant de 10 à 12 semaines, l'IVG devient une véritable intervention, nécessitant une anesthésie générale. Opposé à l'allongement, il s'est néanmoins dit favorable à ce qu'on prenne en compte les femmes hors délai.

Professeur de génétique médicale au CHU de Marseille, M. Mattei est bien placé pour dénoncer *« le manque de moyen en structure, équipement et personnel »* pour pratiquer les IVG, et a plaidé pour que l'*« on se donne les moyens d'appliquer la loi actuelle »*. Refusant d'agiter le spectre d'un *« eugénisme d'Etat »*, il a cependant redouté que le caractère de plus en plus précis de l'examen prénatal ne débouche sur des décisions d'avorter au moindre soupçon d'anomalie. M. Mattei devait défendre une série d'amendements qui, selon lui, dessinent un *« contre-projet »*. Comme le président du groupe DL, les responsables du RPR et de l'UDF ont fait savoir que leurs groupes voteraient à une large majorité contre le projet, tout en ayant laissé la liberté de vote aux députés.

DEUX PHILOSOPHIES

Avant les débats, dans un entretien à *La Croix* du 29 novembre, Jean-Louis Debré avait annoncé qu'il voterait contre le texte. Notamment parce que *« les risques médicaux pour la femme sont plus importants à 12 semaines qu'à 10 »*. Le président du groupe RPR juge aussi qu'*« il ne règle pas le problème des femmes dont la grossesse excède les 12 semaines »*, et soutient un amendement de Nicole Catala (RPR, Paris), qui prévoit que toute demande d'IVG faite avant 10 semaines doit être acceptée si l'intervention a été différée en raison d'un mauvais fonctionnement des services hospitaliers. En revanche, il approuve le volet contraception et éducation sexuelle du texte, deux moyens de limiter le nombre d'IVG.

Deux philosophies s'affrontent. L'avortement, *« c'est un droit des femmes »*, assure le socialiste Philippe Nauche (Corrèze). *« Non, un devoir de la société »* envers les femmes en détresse, rétorque l'UDF Marie-Thérèse Boisseau (Ille-et-Vilaine). Le clivage gauche-droite est sans doute là. Irréductible.

J.-M. B.

La stérilisation à visée contraceptive pourrait être légalisée

LÉGALISER la pratique de la stérilisation volontaire, tel est l'objet de deux amendements au projet de loi sur l'IVG dont les députés vont débattre. S'ils sont adoptés, la stérilisation sera autorisée *« dans un but contraceptif »*, à condition qu'elle soit demandée par une personne majeure et pratiquée dans un établissement de santé. Un délai de réflexion de deux mois entre la consultation et l'intervention ainsi qu'une confirmation écrite seront exigés. Un second amendement prévoit une possibilité très encadrée de stérilisation des personnes handicapées mentales majeures sous tutelle, seulement *« lorsqu'il existe une contre-indication médicale absolue aux méthodes de contraception ou une impossibilité avérée de les mettre en œuvre efficacement »*. L'avis favorable d'un comité d'experts et le contrôle d'un magistrat seront requis.

La stérilisation est une technique contraceptive très largement répandue dans le monde, où elle concerne un couple sur cinq marié en âge reproductif. Dans certains pays (Chine, Corée du Sud, Brésil, Etats-Unis), cette proportion dépasse un couple sur trois et la France demeure l'une des rares nations où la stérilisation volontaire demeurait officiellement prohibée (*Le Monde* du 16 août).

Selon la jurisprudence française, toute atteinte aux fonctions reproductrices d'une personne est illégale dès lors qu'elle n'est pas justifiée par une nécessité thérapeutique. Le débat sur ce thème avait été lancé par le Comité consultatif national d'éthique, qui, en 1996, notait : *« Certains estiment qu'il existe des raisons valables pour réaliser des stérilisations à visée exclusivement contraceptive chez des personnes qui en ont exprimé la demande et qui, après information et réflexion, prennent une décision libre et éclairée. »*

Ce comité observait aussi que certains médecins anesthésistes refusaient d'apporter leurs soins lorsqu'ils estimaient que l'intervention de stérilisation décidée par un chirurgien en accord avec son patient n'était pas conforme à l'état du droit. Car ces médecins craignaient que, en cas d'incident majeur, les compagnies d'assurances ne remboursent pas les dommages et intérêts dans un procès pour faute.

Ce geste contraceptif était pourtant pratiqué par certains praticiens, plus soucieux de répondre à la demande que de respecter *stricto sensu* une loi jugée obsolète.

Jean-Yves Nau

Les associations de défense des femmes expriment leur satisfaction

LES ASSOCIATIONS qui militaient depuis des mois pour une réforme de l'IVG se disent confiantes : le texte sera voté. Les députés ont-ils été submergés de courriers et de messages électroniques par les mouvements anti-avortement ? Jamais le lobby pro-vie n'a été aussi marginal dans la société, se rassurent les responsables du Mouvement français pour le planning familial (MFPF), de l'Association nationale des centres d'IVG et de contraception (Ancic) et de la Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception (Cadac). *« Nous ne retrouverons pas le climat d'hystérie des années 70*, commente Maya Surduts, présidente de la Cadac. *A la veille des échéances électorales, la droite souhaite se présenter sous un jour moderne, et certains regrettent encore les positions qu'ils ont prises sur le pacte civil de solidarité. »*

Le docteur Paul Cesbron, de l'Ancic, constate une *« avancée considérable »* en vingt-cinq ans : *« Il y a eu une reconnaissance sociale de la nécessité d'accepter l'avortement comme choix possible pour les femmes. »* Pour lui, les médecins eux-mêmes ont changé. *« Surtout*, dit-il, *on pratique de plus en plus d'avortements thérapeutiques au-delà des 12 semaines, et il y a accord sur cette question. »* Or *« sur le plan philosophique, quelle différence y a-t-il entre une interruption médicale de grossesse (IMG) sur un fœtus porteur de mucoviscidose et une IVG ? Le premier fœtus a-t-il moins d'humanité que le second ? »*

Le passage de 10 à 12 semaines de grossesse du délai légal d'IVG est, pour ces associations, un *« premier pas satisfaisant »*, même si elles souhaitaient un allongement supérieur, au regard de ce qui se passe à l'étranger. *« La France était l'un des pays d'Europe où les délais étaient les plus courts. Douze semaines, c'est un petit mieux »*, se consolent-elles. Demander immédiatement davantage serait faire le jeu de l'opposition. *« Au RPR, à l'UDF, on insiste sur le fait que passer à 12 semaines ne résoudra pas le problème des femmes hors délais. Mais cela concernera tout de même entre 50 % et 60 % des demandes tardives !*, remarque M. Cesbron. *L'opposition en profite pour avancer une solution d'autorisation de l'IVG tardive par les médecins, comme pour l'IMG... »*

AMÉNAGEMENT DE L'AUTORISATION PARENTALE

Les trois associations, ainsi que Mix-cité, mouvement mixte pour l'égalité des sexes (*Le Monde* du 29 novembre), réclament aussi une dépénalisation totale de l'avortement, qui est toujours un délit inscrit dans le Code pénal (sauf exceptions prévues par la loi Veil). Or le projet n'envisage qu'une dépénalisation de la propagande en faveur de l'IVG. De plus, les associations demandent la suppression de l'obligation d'entretien social préalable, dont l'objectif – explicite dans la loi Veil – est d'inciter les femmes à poursuivre leur grossesse. Une manière de les *« culpabiliser »*, disent-elles, alors qu'un entretien de soutien devrait plutôt être systématiquement proposé avant et après l'IVG. Les députés socialistes défendront un amendement en ce sens.

Un dernier point suscite les critiques du mouvement associatif : l'aménagement de l'autorisation parentale. Maya Surduts juge le projet du gouvernement *« emberlificoté »* et craint, pour les jeunes filles, un véritable *« parcours du combattant »*. *« La vie sexuelle relève de l'intime*, rappelle le docteur Cesbron. *C'est une question de respect de l'individu que de lui permettre une démarche personnelle. »* Martine Aubry, alors ministre de la solidarité, avait préféré maintenir le principe de l'autorisation des parents.

Pascale Krémer

Une refonte de la « loi Veil »

● **Délai légal.** Il est porté de 10 à 12 semaines de grossesse.
● **Autorisation parentale.** Elle demeure la règle. Si la mineure *« désire garder le secret, le médecin doit s'efforcer d'obtenir son consentement »* pour que les parents soient consultés. Si elle refuse ou si les parents refusent l'IVG, *« le médecin peut* [la] *pratiquer à la demande de l'intéressée »*. Elle devra alors se faire accompagner par un adulte de son choix. L'intervention sera gratuite.
● **Clause de conscience.** Un chef de service hospitalier pourra refuser de pratiquer des IVG, mais devra s'assurer qu'elles sont organisées si le conseil d'administration de l'hôpital l'a décidé.
● **Entrave à l'IVG.** La majorité souhaite l'inscrire dans le code pénal et étendre le champ de cette infraction aux menaces, pressions morales et psychologiques sur les femmes et le personnel médical.
● **Avortement médical.** L'interruption thérapeutique de grossesse, qui n'est limitée par aucun délai, devient l'*« interruption médicale de grossesse »*, dont les modalités sont légèrement assouplies.
● **Poursuites pénales.** Le projet supprime les sanctions pour incitation à l'IVG.
● **Contraception.** Certaines pilules pourront être délivrées sans ordonnance. La stérilisation sera mieux encadrée.

Savonnettes, cartes d'« électeurs avortés », manifestation : les « pro-vie » ne désarment pas

LES « PRO-VIE » sont de retour. Le projet de loi sur l'IVG est une trop belle occasion de sortir de leur confidentialité pour qu'ils ne s'en saisissent pas : les plus tièdes adressent des menaces de représailles électorales aux députés, les plus virulents, des lettres d'injures, parfois à forts relents antisémites, comme le professeur Israël Nisand, auteur d'un récent rapport sur l'IVG en France, en a reçu ces derniers mois. Le mouvement Droit de naître, qui se sert des symboles comme d'une arme, a distribué à ses adhérents des cartes-pétitions tachées de sang (fictif) où l'on peut lire : *« Gardez les mains propres »*. Il invite ses signataires à les envoyer aux députés en leur demandant de voter contre le projet. Au nom, dit-il, *« des 225 000 enfants tombant tous les ans sous les coups des avorteurs »*, qu'il qualifie encore de *« bourreaux »* ou de *« génocidaires »*.

Les élus ont reçu, mardi, une savonnette « bébé Cadum » – *« utile pour laver leurs mains souillées »* mais *« pas leur conscience »*. Colgate-Palmolive, détenteur de la marque, a aussitôt fait savoir aux parlementaires qu'il n'était en rien associé à cette campagne. Droit de naître a déposé, mercredi, à l'Assemblée nationale, 270 000 *« cartes d'électeurs avortés »*, ceux qui *« ne pourront pas voter en 2018 »*.

Christine Boutin, députée (app-UDF) des Yvelines, est repartie en campagne. Présidente de l'Alliance pour les droits de la vie, elle a lancé, en octobre, une *« opération de sensibilisation »* en distribuant 1 million de dépliants où elle dit ses *« quatre vérités »* : l'avortement est *« souvent la conséquence des pressions subies par une femme »* et *« s'accompagne de lourdes souffrances »*, alors que *« beaucoup de couples aimeraient faire le choix de la vie »* si la société les y aidait. Désormais, elle justifie moins son rejet viscéral de l'avortement par des arguments moraux ou religieux que par le souci de préserver la santé des femmes et de respecter leur choix. Un habillage verbal qui, selon les députés socialistes, permet de rendre sa position présentable dans une société qui a fait de l'IVG un droit. Mme Boutin ne met d'ailleurs plus en avant l'abrogation de la loi Veil, mais la nécessité de *« favoriser l'aide aux femmes enceintes en difficulté »*, comme le précise l'intitulé de la proposition de loi qu'elle a déposée en mai ; 23 députés UDF, DL et RPR avaient signé ce projet alternatif à l'IVG.

L'extrême droite elle-même hésite à réclamer une telle abrogation, qui ne figure pas expressément dans le programme du Mouvement national républicain (MNR). Son président, Bruno Mégret, dénonce un texte qui va *« à contre-courant des valeurs de notre civilisation »*. Quant au président du Front national, Jean-Marie Le Pen, il est sorti de son silence, mardi, pour dénoncer une réforme *« contraire à toutes les règles de la morale commune »*, tout en laissant à Bernard Antony, le président de Chrétienté-solidarité, le soin de lancer le « comité du 29 novembre » (date de l'examen du texte), qui ne voit dans l'avortement qu'un *« génocide français »*.

« COMITÉ DU 29 NOVEMBRE »

L'appel de ce comité a notamment été signé par Xavier Dor, président de SOS tout-petits, qui s'est illustré au cours des années 90 à la tête de commandos anti-IVG. Le MNR s'associera, à travers l'association la Ligue pour la vie (qui compte aussi des frontistes), à la manifestation que le « comité du 29 novembre » organise, mercredi, sur l'esplanade des Invalides. Le MNR sera encore présent à travers l'association Promouvoir, présidée par le mégretiste André Bonnet, à la marche nationale organisée le 2 décembre, à Paris, par Choisir la vie, les Croisés du Sacré-Cœur et les Pèlerins de la vie.

Reste l'Eglise catholique. Elle ne désarme pas, même si elle récuse tout amalgame avec les mouvements violents. L'archevêque de Paris, Jean-Marie Lustiger, vient d'appeler le législateur à *« favoriser l'aide aux femmes enceintes en difficulté et promouvoir une alternative à l'avortement »* (*Le Monde* daté 26-27 novembre). André Vingt-Trois, archevêque de Tours et responsable des questions de la famille à l'épiscopat, a tenu le même discours, mercredi 22 novembre, devant les députés. Ils n'étaient qu'une poignée à s'être déplacés pour l'écouter.

Jean-Michel Bezat et Christiane Chombeau

LIQUIDATION TOTALE
IMPORTANT STOCK DE TAPIS D'ORIENT, A DES PRIX EXCEPTIONNELS
Tapis et Kilims des Tribus Nomades. Toutes Tailles.
Grand choix de Tapis de grandes et très grandes dimensions.
Vente uniquement jeudis, vendredis, samedis de 11h à 19h.
7, rue des Filles du Calvaire (3è)
Tél. 01 45 89 57 72 ou 06 10 23 63 87

Jack Lang veut clarifier les modalités d'élaboration des programmes scolaires

Le ministre de l'éducation nationale souhaite que les enseignants soient consultés

Mercredi 29 novembre, le ministre de l'éducation nationale a annoncé une *« refondation de la politique d'élaboration des programmes »*. Jack Lang souhaite y associer universitaires, inspecteurs généraux et territoriaux, enseignants et formateurs, qui vont se retrouver au sein des groupes d'experts. La littérature contemporaine et l'histoire de l'Europe devraient prendre une place plus importante au sein des programmes.

EN ANNONÇANT, mercredi 29 novembre, une *« refondation de la politique d'élaboration des programmes »* scolaires, le ministre de l'éducation nationale, Jack Lang vient sans doute de pacifier un nouveau front. Enjeux traditionnels de pouvoir entre les universitaires et les inspecteurs généraux responsables d'une discipline, motifs de grogne récurrente chez les enseignants régulièrement *« soumis »* à de nouveaux contenus, objets de multiples critiques de la part des élèves et de leurs parents qui les jugent trop *« lourds »*, les programmes scolaires méritaient, selon M. Lang, d'être améliorés.

« L'idée est de construire des programmes plus lisibles, plus clairs, traitables en une année. Il existe des incohérences, dans une même année, entre deux disciplines, ou au cours de la scolarité. Il faut donc recentrer les programmes autour de lignes de force, constituer pour chaque discipline une sorte de programme-cadre, auquel s'ajouteront des documents d'accompagnement. » Censés éviter l'empilement des connaissances, ces documents permettront d'apporter des évolutions aux programmes en fonction des nouveaux savoirs ou des nouvelles pratiques pédagogiques. *« Chaque nouveau texte ne doit pas être un reniement du précédent,* précise le ministre. *Les enseignants ont le tournis face à des programmes qui changent en permanence. »*

Pour parvenir, dans la plus grande sérénité, à ce *« recentrage »*, – depuis Claude Allègre, le terme d'*« allégement »* est banni –, le ministre entend y associer un maximum d'acteurs du système éducatif : universitaires, inspecteurs généraux et territoriaux (chargés de veiller à l'application des programmes dans les classes), enseignants et formateurs vont se retrouver au sein des groupes d'experts. Evincée par Claude Allègre, l'inspection générale retrouve donc sa place dans la conception des programmes.

LES APPRÉCIATIONS DU TERRAIN

« Ce système équilibré devrait éviter les prééminences des uns ou des autres, qui ont donné lieu à des tiraillements depuis dix ans », souligne Alain Boissinot, auteur du rapport dont s'est largement inspiré le ministre.

Constitués sous la houlette du Conseil national des programmes (CNP), qui voit ses prérogatives *« renforcées »*, ces groupes d'experts, présidés par un universitaire, remplacent les précédents groupes techniques disciplinaires (GTD). Le changement de dénomination ne les empêchera pas de fonctionner par discipline, pour le lycée et le collège. Néanmoins, le travail confié à Philippe Joutard sur la réforme du collège pourrait envisager des *« rapprochements de disciplines »* afin d'éviter le *« saucissonnage »* des enseignements.

Pour l'enseignement primaire, en revanche, un groupe interdisciplinaire apportera d'ici à mars une clarification des programmes existants ainsi qu'un rééquilibrage des apprentissages prenant en compte l'arrivée des langues vivantes et des enseignements artistiques dans le premier degré. Autre nouveauté : un groupe d'experts est consacré aux *« nouvelles pratiques d'enseignement »*.

La direction des enseignements scolaires (Desco) du ministère, également confinée par Claude Allègre dans un rôle administratif, redevient *« un pivot du dispositif »*. Elle sera notamment chargée d'organiser les consultations d'enseignants sur les programmes. Sans forcément adopter la méthode extrême employée par François Bayrou en 1996 – il avait alors consulté tous les enseignants de collège –, le ministère souhaite recueillir les appréciations du terrain, notamment par le biais de réunions académiques. *« Jusqu'à présent, les polémiques surgissaient une fois les programmes adoptés*, constate le ministre. *Désormais, les enseignants seront consultés et le CNP organisera un débat en amont, afin de donner un cadrage précis aux experts chargés d'élaborer les programmes. »* Il a déjà remis en débat les programmes de philosophie, pourtant adoptés par le conseil supérieur de l'éducation, suite à la polémique qui a surgi chez les enseignants de philosophie.

Si l'ensemble du dispositif contribue à *« rendre »* au terrain une partie de la décision sur les programmes, il n'empêche, Jack Lang, à l'instar de tous les ministres de l'éducation, se réserve le droit de procéder à *« de grands arbitrages »*. Suite aux annonces qu'il a déjà faites sur les langues vivantes et régionales, les programmes de ces disciplines subiront des modifications. De même, M. Lang suggère aux groupes d'experts concernés de donner une meilleure place à la littérature contemporaine dans les programmes de français ou d'accorder à l'histoire de l'Europe davantage d'importance dans les programmes d'histoire.

Les programmes de terminale, applicables à la rentrée 2002 pour clore la réforme des lycées lancée par Claude Allègre, seront les premiers conçus selon ces nouvelles méthodes. Ce n'est qu'après que les experts pourront *« prendre de la hauteur »* et s'attaquer *« aux grandes lignes »* attendues pour chaque discipline.

Stéphanie Le Bars

Un e.mail pour chaque élève et chaque professeur

Tous les élèves et tous les enseignants, soit treize millions de personnes, pourront disposer d'une adresse électronique gratuite et à vie dans le courant de l'année prochaine, grâce à une convention signée, mardi 28 novembre, entre le ministre de l'éducation nationale, Jack Lang, et le président de La Poste, Claude Bourmaud. Chaque adresse Internet sera normalisée sur le modèle prénom.nom@laposte.net. *« Il s'agit d'une adresse citoyenne sans contrepartie publicitaire ni appât vers d'autres services. En cette époque de marchandisation généralisée, nous nous devions d'agir »*, a insisté Jack Lang, qui s'est en outre félicité de *« cette deuxième vie donnée, grâce au Net, à l'écriture et aux échanges épistolaires »*. La Poste avait annoncé, fin août, qu'elle mettait à la disposition de chaque Français une adresse électronique gratuite et permanente. Le ministère de l'éducation nationale a saisi cette proposition pour permettre à tous les élèves de communiquer par Internet depuis leur établissement scolaire.

Le tribunal de Paris évoque l'« état de nécessité » pour relaxer un squatteur

Souleymane Bathily avait investi un F 4 de l'OPAC

C'EST une décision *« engagée »* qui fait le bonheur de l'association Droit au logement (DAL). Mardi 28 novembre, le tribunal correctionnel de Paris a relaxé un homme qui squatte, avec sa femme et leur enfant, un logement de l'Office public d'aménagement et de construction (OPAC) de Paris après y avoir pénétré par effraction. Le magistrat Jean-Baptiste Parlos, qui siégeait en juge unique, a motivé sa décision par l'*« état de nécessité »* dans lequel se trouvait le ménage.

Le 10 mai, Souleymane Bathily dépose à la Mairie de Paris une demande de logement, transmise à l'OPAC deux semaines plus tard. Le jeune homme, âgé de trente-quatre ans, et son épouse, enceinte, souhaitent quitter leur studio insalubre de 8 mètres carrés dans le 11e arrondissement pour un appartement plus spacieux. La situation devient pressante, le 5 juillet, lorsque la femme de Souleymane Bathily accouche d'une fille. Le jeune homme s'impatiente et, le 13 août, il investit un F 4 inoccupé de l'OPAC, dans le 20e arrondissement de Paris, après avoir scié les gonds de la porte de sécurité qui en interdisait l'accès. L'appartement est alors vide. Mais selon l'OPAC, un autre couple avec trois enfants devait y emménager. *« En agissant ainsi,* affirme l'organisme HLM dans un communiqué rendu public mardi, *les squatteurs ont* (...) *évincé une famille qui avait respecté les procédures d'attribution, avait déposé sa demande depuis un an et demi et relevait des critères HLM et de priorité. »* Quelques jours après l'« emménagement » des Bathily, l'OPAC engage une action en référé pour obtenir leur expulsion et porte plainte contre le père pour *« dégradation ou détérioration grave d'un bien appartenant à autrui »*, recours examiné mardi par le tribunal.

Le juge estime que vivre dans 8 mètres carrés constitue *« un danger réel, actuel et injuste »* pour l'enfant et ses parents. Considérant qu'*« aucune suite concrète »* n'avait été donnée à sa demande, Souleymane Bathily a eu *« une réaction nécessaire et mesurée* [à ce] *danger »* en fracturant la porte de sécurité de l'appartement pour y installer sa famille. *« Les éléments constitutifs de l'état de nécessité étant ainsi réunis,* conclut le juge Parlos, *le prévenu sera relaxé. »*

PROPOSER UN TOIT

La famille Bathily peut-elle pour autant rester dans les lieux ? Le tribunal, saisi seulement d'une demande de dommages et intérêts formulée par l'OPAC, ne se prononce pas sur cet aspect du dossier. Mais sans attendre l'issue des procédures engagées, l'organisme HLM a effectué des démarches pour proposer un toit à Souleymane Bathily. L'OPAC indique que la préfecture de Paris *« a accepté d'attribuer* (...) *un logement à M. Bathily dans le patrimoine d'un autre bailleur social »*. Le ménage *« pourra l'intégrer aux alentours du 15 décembre »*.

Ce jugement ne constitue pas une première. *« L'état de nécessité »* avait déjà été invoqué par la cour d'appel de Paris, il y a sept ans. Celle-ci avait accordé un délai de six mois aux vingt-trois familles qui squattaient un immeuble de la Ville de Paris, avenue René-Coty. Dans un communiqué publié mardi, le DAL se félicite de cette décision qui *« interpelle fortement les pouvoirs publics sur l'urgence de mettre en œuvre le droit au logement dans notre pays »*.

Bertrand Bissuel

L'Armée révolutionnaire bretonne restitue une partie des explosifs dérobés à Plévin

Les indépendantistes évoquent « un souci d'apaisement »

UNE PETITE CENTAINE de kilos de dynamite discrètement restituée de nuit, en lisière d'une forêt de centre-Bretagne : c'est ainsi que l'Armée révolutionnaire bretonne (ARB) a voulu montrer son *« souci d'apaisement et de détente du climat politique »*. Parlant au nom de l'organisation clandestine, un correspondant anonyme avait prévenu le juge antiterroriste parisien Gilbert Thiel que les explosifs seraient déposés à Perret (Côtes-d'Armor) dans la nuit du vendredi 24 au samedi 25 novembre. Au lieu-dit, les policiers du SRPJ de Rennes ont récupéré une partie du butin – 98,2 kilogrammes de dynamite et 440 détonateurs – dérobé en septembre 1999 dans une entreprise de Plévin, à quelques kilomètres de là, par un commando de Bretons et de Basques de l'ETA qui avaient emporté 8,3 tonnes d'explosifs. *« Une fraction de l'ARB a rendu la fraction d'explosifs de Plévin en sa possession »*, a commenté une source proche de l'enquête, en relevant qu'environ 200 kg de cette dynamite restent aux mains de l'ARB.

« LES PRISONNIERS POLITIQUES »

Une quinzaine de jours avant la restitution, le juge Thiel avait reçu l'appel d'un correspondant anonyme s'exprimant au nom de l'ARB. Vendredi 24 novembre, cet intermédiaire avait précisé au magistrat parisien l'endroit de la remise des explosifs. Mardi 28, un communiqué de l'ARB adressé au bureau de l'AFP à Rennes a rendu publique cette opération iconoclaste. Non daté, le texte est signé de quelques mots de breton (*« Vive la Bretagne libre et socialiste »*). L'ARB déclare *« avoir facilité la restitution des explosifs dits de Plévin étant en sa possession (...) afin que cesse la répression envers le mouvement breton »*. Elle rejette *« toute responsabilité dans toute action éventuelle pouvant survenir et impliquant le matériel cité ci-dessus »*. Présenté par les indépendantistes comme un signe de bonne volonté, l'ensemble intervient à la veille d'une campagne *« de soutien aux prisonniers politiques »*, du 9 au 20 décembre, qui vise à obtenir leur retour dans leur région respective. Pour la première fois, des comités anti-répression corses, basques et bretons y unissent leurs efforts pour défendre leurs *« 143 prisonniers dispersés dans 28 prisons françaises »*. La Coordination anti-répressive de Bretagne s'inquiète particulièrement du sort des dix militants bretons écroués en Ile-de-France. Désormais, elle *« exige la libération »* des quatre détenus incarcérés après le vol de Plévin.

Mais la présente restitution n'épuise pas le lot d'explosifs dérobés à Plévin : 3 tonnes avaient été vite retrouvées dans le Morbihan et 2,5 tonnes dans les Pyrénées-Atlantiques. *« Le reste* [près de 3 tonnes] *a été réparti entre l'ARB et l'ETA,* commente-t-on du côté des enquêteurs. *Après le vol de Plévin, tous les attentats imputés à l'ARB ont été commis avec ces explosifs. »* Il s'agit en particulier de l'explosion – non revendiquée – du McDonald's de Quévert (Côtes-d'Armor), où une employée était morte le 19 avril, ainsi que de celle du 14 avril à Pornic (Loire-Atlantique). Le même stock d'explosifs avait servi à divers attentats commis en Espagne.

Erich Inciyan et Martine Valo (à Rennes)

Louise-Yvonne Casetta est relaxée « au bénéfice du doute »

Le tribunal de Nanterre rend un jugement accablant pour la Ville de Paris

Le tribunal de Nanterre a relaxé, mardi 28 novembre, Louise-Yvonne Casetta, l'*« intendante »* du RPR, et le sénateur Jacques Oudin, trésorier national du parti gaulliste. Le préfet Jean Godfroid, directeur de l'architecture de la ville, est condamné à dix-huit mois de prison avec sursis pour avoir *« orchestré »* la fraude.

LE TRIBUNAL a pris son temps, mais le jugement est d'une grande finesse : la 14e chambre correctionnelle du tribunal de Nanterre a relaxé, mardi 28 novembre, le sénateur Jacques Oudin, trésorier national du RPR, *« en l'absence de charges »*, et surtout Louise-Yvonne Casetta, *« l'intendante »* du parti, *« au bénéfice du doute »* et malgré une *« forte suspicion »*. C'est sagement jugé : en dépit d'une longue instruction et de trois minutieuses semaines d'audience en septembre, l'accusation n'a pas pu prouver que Mme Casetta a touché, en 1993, des commissions sur trois marchés truqués. Mais le jugement s'applique, avec une formidable efficacité, à démonter le mécanisme de passation des marchés et prouve qu'il y avait bien quelque chose de pourri dans la gestion de la Ville de Paris.

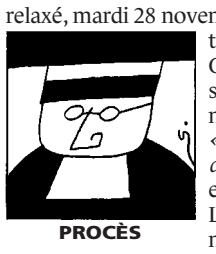

PROCÈS

Le jugement – 126 pages, limpides – constate que l'entreprise Mazzotti, pour obtenir trois marchés, a *« été obligée de passer par les griffes de la Ville de Paris »*, selon un prévenu. Et derrière les griffes, le tribunal est tombé sur la main d'un préfet, Jean Godfroid, le directeur de l'architecture. L'énarque en prend pour son grade : le jugement rappelle qu'il a été *« qualifié à l'audience de satrape »*, que ses collaborateurs n'ont cessé de souligner son *« autoritarisme »*, voire son *« despotisme »* et son *« népotisme »*. Il a reçu l'entreprise sept fois en deux ans, et *« aucun élément objectif ne peut expliquer une telle sollicitude, une telle complaisance* (...) *sauf la compromission »*, note sévèrement le tribunal. *« M. Jean Godfroid a organisé de manière méthodique la fraude, très en amont de la procédure d'appel d'offres »*, et *« la procédure de passation de ces trois marchés publics de la Ville de Paris »* a été *« une véritable mascarade orchestrée par Jean Godfroid »*. L'addition a été payée par *« les contribuables parisiens pour un montant global de 38 millions de francs »*. Nul ne soupçonne le préfet de s'être mis un sou dans la poche. Mais il a *« prétendu avoir agi de sa propre initiative »* et *« il lui revient d'assumer ses actes et un système de défense qui le place au sommet de la chaîne de commandement »* : le tribunal l'a condamné à dix-huit mois de prison avec sursis et 100 000 francs d'amende, *« à titre d'avertissement d'une particulière solennité »*, exactement comme Jean-Claude Pittau, le PDG de Mazzotti.

« MINIMISER SON RÔLE »

Jean Godfroid avait cependant glissé à l'entreprise qu'il ne fallait *« pas oublier d'aller rue de Lille »*, et c'est bien lui, note le tribunal, qui *« donne à l'éventuel versement d'une commission sa destination politique, à savoir le RPR »*. Apparaît alors Louise-Yvonne Casetta, qui a *« initialement tenté de minimiser son rôle »* au RPR et s'avère être, *« à l'évidence, une personnalité influente »*. Le tribunal suggère nettement qu'elle a menti en prétendant ne pas connaître le patron de Mazzotti et doute fort qu'elle n'ait été chargée que de collecter les dons légaux des entreprises. Elle a reconnu avoir appelé à plusieurs reprises (dix-neuf fois de 1990 à 1993) et sur ordre, Jean-Claude Méry, l'homme de la cassette, qui a avoué avoir été au centre du financement occulte de la mairie de Paris.

Le tribunal juge ce point *« intéressant »*, d'autant que Méry a justement été présenté par un prévenu comme *« l'intermédiaire obligé pour obtenir un marché »* de l'office HLM. Reste que l'accusation contre Louise-Yvonne Casetta, pour *« trafic d'influence »* et *« recel d'abus de biens sociaux »* s'appuyait sur deux éléments : un déjeuner – qui s'est avéré être un dîner, comme l'a démontré son avocat, Me Jacques Vergès – et une conversation téléphonique, qui *« ne peut à elle seule prouver qu'elle a été immédiatement suivie d'une remise de fonds »* de 340 000 francs, *« d'autant qu'il n'a été retrouvé, par la suite, aucune trace de cette somme »*. Mme Casetta l'a échappé belle.

Dans les autres volets de l'affaire, Jean-François Donzet, l'instigateur des fausses factures, qui *« s'est comporté comme un aventurier »*, est lourdement condamné à trois ans fermes et 800 000 francs d'amende. Michel Hannoun, qui a *« gravement failli à sa mission d'élu »* RPR de l'Isère, écope de dix-huit mois avec sursis, 200 000 francs d'amende et deux ans d'inéligibilité pour avoir *« privilégié son enrichissement personnel »*. Les chefs d'entreprise et les seconds couteaux sont condamnés à des peines de quatre à quinze mois avec sursis.

Les juges de Nanterre, bien sûr, restent sur leur faim. Où sont passés les pots de vin au RPR ? Et les 4,6 millions de francs versés à la Cogedim ? Le tribunal a tranché avec ce qu'il avait. Jean-Michel Hayat, le président, avait tenu l'audience avec rigueur et intelligence ; le jugement, aujourd'hui, lui ressemble.

Franck Johannès

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : Nordine, dix-sept ans, a été mis en examen pour assassinat et écroué,** mardi 28 novembre, après la mort de Salim, un adolescent du même âge tué par balle, dimanche 26 novembre, à la suite d'une altercation entre jeunes dans une cité de Marseille pour une tentative de vol de scooter (*Le Monde* du 29 novembre). Nordine, un apprenti plombier connu de la police pour des affaires de violences et de stupéfiants, a reconnu, durant sa garde à vue, avoir tiré avec un revolver en direction de la victime dont il voulait se venger mais, a-t-il assuré, seulement pour l'effrayer.

■ **L'ancien président de la Française des jeux (FDJ), Gérard Colé, a été renvoyé,** mercredi 15 novembre, devant le tribunal correctionnel pour des faits d'*« abus de biens sociaux »* commis au préjudice d'une autre société qu'il dirigeait. En revanche, le juge de Nanterre (Hauts-de-Seine), Alain Philibeaux, a rendu à M. Colé un non-lieu sur d'éventuels faits d'*« abus de biens sociaux, d'ingérence, de faux et usage de faux »* commis au préjudice de La Française des jeux.

■ **PÉDOPHILIE : les gendarmes de Nancy ont mis au jour** un réseau de diffusion d'images pédophiles sur Internet mettant en cause des établissements secondaires et universitaires de Lorraine et de Belgique. L'enquête a démarré au printemps avec le témoignage d'un lycéen d'un établissement vosgien, qui avait découvert un site pédophile en surfant sur le Net, en salle d'informatique.

■ **SÉCURITÉ : le préfet de la région Aquitaine a pris deux arrêtés visant la Semabla,** société de stockage de céréales et de graines basée à Blaye (Gironde), dont une partie du site avait explosé, en août 1997, faisant onze victimes. Depuis cet accident, l'entreprise n'aurait pas respecté certaines prescriptions techniques fixées par des arrêtés ministériels et préfectoraux. Elle a désormais trois mois pour s'y conformer. Le préfet a également suspendu l'exploitation d'un nouveau silo à grains qui ne bénéficiait pas d'autorisation préfectorale.– *(Corresp.)*

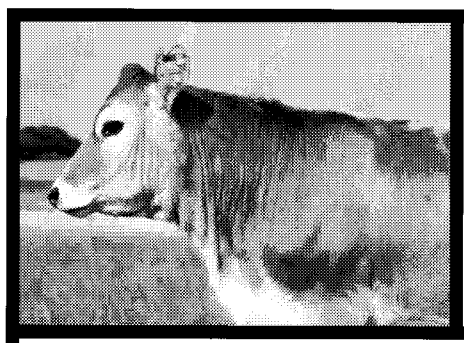

PARMI LES QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ SUR LA VIANDE DE BŒUF :

- Pourquoi la viande de bœuf peut-elle être consommée sans crainte ?
- Quels sont les organes potentiellement impropres à la consommation qui n'entrent pas dans la chaîne alimentaire ?
- Que font les pays d'Europe pour dépister et mieux connaître la maladie de la "vache folle" ?

Pour toutes les questions que vous vous posez, **appelez le numéro vert** que les services de l'Etat ont ouvert au nom du principe de transparence :

N° Vert 0 800 600 110

ou consultez le site Internet : www.agriculture.gouv.fr

La santé publique et la sécurité sanitaire des aliments sont prioritaires

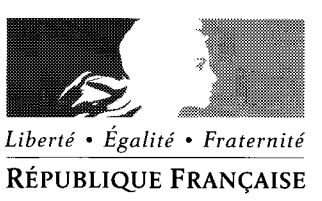

Secrétariat d'Etat à la Santé et aux Handicapés

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Secrétariat d'Etat aux Petites et Moyennes Entreprises, au Commerce, à l'Artisanat et à la Consommation

Les comités de quartier, outils de dialogue et enjeux du pouvoir municipal

Lionel Jospin veut institutionnaliser, dans les villes de plus de 20 000 habitants, ces structures associatives censées permettre l'expression des populations. Le degré de contrôle des élus sur leur composition est au centre des débats. A Marseille, ces instances ont entrepris un effort de modernisation

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Les plus anciens comités d'intérêt de quartier (CIQ) de Marseille datent du XIXe siècle : à l'époque, ils portaient les revendications des quartiers ouvriers périphériques, comme le rattachement aux réseaux d'eau courante. Après la seconde guerre mondiale, beaucoup d'entre eux étaient sous influence communiste, ce qui rendait Gaston Defferre méfiant à leur égard. Puis ils ont fini par s'imposer, en particulier quand, sous la présidence de René Olmetta, actuel candidat socialiste à la mairie pour les élections de mars 2001, ils se sont regroupés dans chacun des seize arrondissements de la ville.

Les CIQ, qui restent nombreux aujourd'hui, devinrent alors un des piliers du pouvoir municipal : un peu courroie de transmission des décisions, beaucoup grande oreille de la mairie. Leur maillage permettait au maire de savoir ce que les habitants pensaient de sa politique quotidienne, quitte à la rectifier si elle provoquait la colère. Robert Vigouroux, maire de 1986 à 1995, les délaissa, et cela fut peut-être une chance pour eux.

Certains CIQ périclitèrent, d'autres reprirent au contraire un peu de liberté en se mobilisant à propos de tel projet qui les contrariait. Aujourd'hui, les deux cent cinquante-huit CIQ de Marseille et de sa périphérie constituent un puissant lobby. Le maire actuel, Jean-Claude Gaudin (DL), l'a bien compris : regroupés par arrondissement, ils sont reçus chaque année durant une heure et demie dans son bureau. Et une chargée de mission s'en occupe à temps plein à l'hôtel de ville.

Leur nombre d'adhérents va de quelques dizaines à quelques milliers. Dans ce cas, il s'agit souvent d'une adhésion collective : un syndic d'immeuble l'a proposée ou imposée, à moins qu'un lotissement entier de petits propriétaires, à la suite d'une bagarre localisée, s'y soit inscrit. Mais ils sont le plus souvent constitués d'un petit noyau d'habitants.

OBJETS DE CONVOITISE

Régis par des statuts d'association loi 1901, basés sur les quartiers historiques de la ville, ils recoupent souvent des entités encore plus petites – morceau de quartier, lotissement – et sont

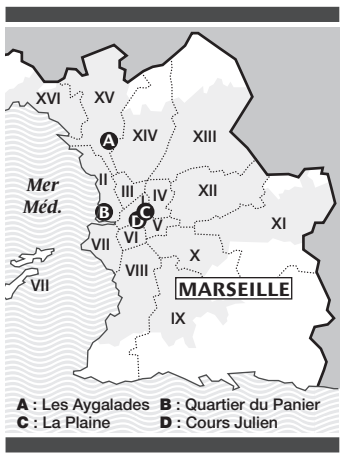

donc fédérés par arrondissement. Une confédération chapeaute le tout. Philippe Mazet, président de l'ensemble des CIQ, décrit ainsi leur fonction : *« On explique aux élus, aux fonctionnaires, aux grands responsables économiques comme ceux de la SNCF ou d'Euroméditerranée comment est vécu leur projet, ou le manque de tout projet. » « En retour*, continue-t-il, *on explique lors de réunions publiques quels sont les projets des décideurs. »*

Ces associations de terrain excitent la convoitise des responsables politiques et des élus, qui manquent cruellement de relais locaux et les courtisent volontiers. Si les comités de quartier furent defferristes, ils sont désormais présidés par un homme qui ne cache pas son amitié avec le premier adjoint (RPR), Renaud Muselier, que ses adversaires soupçonnent de vouloir se présenter aux élections municipales.

Bien sûr, comme dans toute association 1901 qui se respecte, chacun des présidents proclame à voix haute sa neutralité politique. Cela n'empêche pas les élus, comme les fonctionnaires qui ont affaire à eux, de connaître parfaitement leur appartenance, ou plus exactement leur penchant politique. Et l'écoute qui leur est accordée par tel ou tel décideur est souvent indexée sur ce marqueur caché mais bien réel.

Sur le terrain, ils peuvent être de la même couleur politique que le quartier et travailler en harmonie avec la mairie de secteur : dans le 15e arrondissement, secteur dirigé par un communiste, ils impulsent ou participent à des actions en étroite liaison avec des élus d'opposition municipale, comme le blocage récent d'un centre de tri des ordures qui empuantit littéralement leur quartier des Aygalades. Dans le secteur voisin du 14e, le CIQ a récemment changé de président et s'est retrouvé, avec la mairie socialiste de secteur, contre le plan d'occupation des sols de la mairie centrale. Tandis que, dans le 12e, mairie de droite, les CIQ, qui ont bataillé sans répit pour que la voie circulaire, la L2, soit recouverte, ont longtemps été dirigés par une amie du maire, qui devint ensuite présidente de la confédération des CIQ.

BATAILLES DE GÉNÉRATIONS

Au Panier, dans le 2e arrondissement, le comité est animé par un ennemi intime du maire socialiste de secteur, qui avoue travailler main dans la main avec les amis de M. Gaudin, quitte à interpeller bruyamment ce dernier en cas de désaccord.

De droite ou de gauche, et même s'ils ont parfois réussi à rajeunir leurs effectifs dans la dernière décennie, les CIQ sont plutôt porteurs d'une vision conservatrice de la ville. On les entend protester systématiquement contre l'implantation de HLM dans leur secteur. Dans le centre-ville, à la Plaine ou au Cours-Julien, devenus deux hauts lieux de l'activité nocturne, les responsables de CIQ se sont dressés contre les changements. Des batailles interminables ont alors opposé leurs militants historiques à des gens plus jeunes qui tentaient d'y adhérer : il s'agissait pour ces nouveaux de rajeunir la moyenne d'âge du comité. Mais ils voulaient surtout que l'association locale soit mieux en phase avec les transformations du quartier, qui produisent des modes de vie moins tranquilles qu'auparavant – en particulier une activité nocturne plus bruyante.

L'effort de modernisation entrepris, malgré tout, par les comités va se traduire par un changement de leurs statuts lors d'une prochaine réunion, début décembre. Mais l'affaire est complexe : officiellement reconnus d'utilité publique, ils doivent obtenir l'accord de nombreuses autorités administratives pour y procéder. Et cela va se faire dans une atmosphère électrisée par une campagne municipale qui occupe tous les esprits. Hors les CIQ, comme dans les CIQ.

Michel Samson

A Lille, la pionnière, les structures de concertation connaissent des ratés

LILLE
de notre correspondante

En matière de démocratie participative, Lille est régulièrement citée en exemple, et pour cause. Ici, la décentralisation des services municipaux, à travers la création de mairies de quartier et la mise en place de conseils de quartier, a été impulsée au milieu des années 70. Dès le début de son premier mandat, en 1973, Pierre Mauroy a voulu, en effet, créer une nouvelle instance représentative des habitants, jouant un rôle de relais et de proposition. Ce n'est donc pas un hasard si l'idée de généraliser les conseils de quartier figure en bonne place parmi les propositions de la commission sur la décentralisation que le maire de Lille a présidée ces derniers mois. Pas un hasard, non plus, si c'est précisément à Lille, ville pionnière en ce domaine, que le premier ministre, Lionel Jospin, a souligné, le 27 octobre, l'intérêt de cette proposition.

Aujourd'hui, chacun des dix quartiers de Lille dispose d'une mairie décentralisée – la dernière, celle de Lille-centre, a ouvert ses portes en 1987 – et d'un conseil de quartier, présidé par un élu municipal (sept sur dix sont socialistes). Les 266 conseillers que compte la ville sont désignés, par moitié, par le conseil municipal à la proportionnelle des groupes politiques. Toutes les couleurs y sont représentées – sauf le FN –, avec une forte dominante du PS, qui totalise 62 conseillers sur les 133, sans compter les « personnalités », souvent proches du Parti socialiste. L'autre moitié, représentant les forces vives du quartier – associations représentatives, unions de commerçants –, est également désignée par le conseil municipal sur proposition du président du conseil de quartier.

Si l'idée même et la mise en place de ces instances intermédiaires ont régulièrement été saluées, le fonctionnement des conseils de quartier, en revanche, ne fait pas l'unanimité. Ces dernières années, les critiques à leur encontre se sont multipliées. Elles portent notamment sur le mode de désignation des conseillers et sur leur véritable capacité à être des lieux de participation des habitants. De fait, si quelques conseils de quartier fonctionnent, beaucoup végètent ou sont désertés. Les démissions de conseillers de quartier issus de la société civile ne sont pas rares, et l'absentéisme notoire. *« Ces instances sont des coquilles vides, il n'y a pas de débats de fond sur les véritables enjeux, on est juste là pour valider des décisions prises en amont par la municipalité »*, expliquent deux conseillères de quartier *« complètement démotivées car lassées que* [leur] *rôle se résume à attribuer telle ou telle subvention à certaines associations ».*

« DÉMOCRATIE DE FAÇADE »

Le problème n'est pas nouveau, et nombre d'acteurs de la ville ne cherchent plus à nier les difficultés. Les Verts en ont même fait un axe prioritaire de leur campagne pour les prochaines élections municipales. *« La démocratie locale n'est qu'une façade. Il y a une véritable révolution démocratique à faire »*, explique le candidat Vert, Eric Quiquet, déplorant *« un empilement de structures de concertation qui ne fonctionnent pas »*. Leur proposition : modifier la composition des conseils de quartier (un tiers de représentants du monde associatif désignés par leurs pairs, un tiers tirés au sort sur liste électorale et fichier des impôts, un tiers nommés par le conseil municipal) et, surtout, ouvrir les séances des conseils de quartier aux habitants, car celles-ci, aujourd'hui, ne sont pas publiques.

« Les choses sont perfectibles et différents points font l'objet de débats, reconnaît Bernard Masset, le directeur du cabinet de M. Mauroy, *mais les conseils de quartier se sont imposés et plus personne ne songe à en remettre l'idée en question. Cela est déjà une belle réussite. »*

Nadia Lemaire

Un bon moyen de se faire « piquer les fesses », selon le maire d'Amiens

LES COMITÉS de quartier d'Amiens sont nés au début des années 90, *« afin d'établir un dialogue entre les habitants et l'exécutif »*, résume le maire (UDF), Gilles de Robien. Ils se sont constitués de manière empirique, sur la base du volontariat. Une charte établie en janvier 2000 fixe les droits et les devoirs de chacun. Les comités sont *« non partisans, autonomes et indépendants »*, précise ce texte dès les premières lignes. Ils *« transmettent les remarques des habitants »*, et *« sont consultés, dans la mesure du possible, sinon informés, par la Ville et donnent un avis préalable pour tout projet municipal concernant le quartier »*.

« Nous avons mis en place des contre-pouvoirs », affirme M. de Robien. En fait, les comités n'ont qu'un rôle consultatif. Leur influence réside surtout dans leur capacité à interpeller les élus. *« Nous sommes soumis à une pression constante, parfois piqués aux fesses »*, raconte le maire d'Amiens. *« Je n'ai jamais été injurié. Mais, pour nous, ces séances sont épuisantes »*, ajoute-t-il.

Les thèmes abordés ont évolué au fil des ans. Les questions de voirie, de circulation, de stationnement, de propreté, d'espaces verts, de HLM tiennent toujours la corde, ainsi que la sécurité, omniprésente. Les interrogations varient selon les quartiers : *« Je me souviens d'une réunion où le "Neuilly d'Amiens" se plaignait d'être le quartier le plus défavorisé de la ville à cause d'un nid de poule au milieu d'une rue »*, raconte M. de Robien. Depuis quelques années, les projets d'aménagements nouveaux, comme l'implantation d'une station d'épuration, font aussi l'objet de débats. Certains habitants ont même été conviés à visiter un bâtiment similaire dans une autre ville. Si les comités sont une caisse de résonance utile aux administrés, ils sont donc aussi un bon moyen pour la ville de tester ses idées et de désamorcer d'éventuels conflits. Toutefois, l'ensemble de la population ne les fréquente pas : les jeunes de moins de vingt-cinq ans n'y sont quasiment jamais représentés.

« CARREFOUR DES CITOYENS »

A Nantes, la municipalité de Jean-Marc Ayrault (PS) a également créé, en 1996, onze *« comités consultatifs »*, afin de *« faciliter l'implication des citoyens dans la gestion des affaires publiques »*. Y sont conviés les associations, les structures de médiation, organismes HLM, missions locales, services publics divers... Les réunions plénières ont lieu en présence du maire, et des commissions spécialisées ont été créées au sein de chaque comité à leur initiative. En 1999, 296 réunions ont ainsi eu lieu, auxquelles ont participé 332 associations, 26 institutions publiques et 558 habitants n'appartenant pas à une association mais représentant eux-mêmes un groupe de personnes. Depuis deux ans, chaque comité a tenu une réunion élargie à tous les habitants, baptisée *« carrefour des citoyens »*. Une moyenne de 230 personnes y ont participé, soit 2 500 personnes au total.

Gaëlle Dupont
et Dominique Luneau

Désignation ou volontariat, les nuances de la démocratie participative

LA CRÉATION de conseils de quartier dans toutes les villes de plus de 20 000 habitants devrait faire partie du projet de loi sur la démocratie locale soumis en 2001 au Parlement, comme l'a confirmé Lionel Jospin, mardi 21 novembre, devant le congrès des maires de France. Dans son discours de Lille sur la décentralisation, le 27 octobre, le premier ministre s'était explicitement référé aux propositions de la commission Mauroy – *« Nos concitoyens ont besoin de lieux d'identité proches d'eux »*, avait déclaré le premier ministre –, mais il n'avait pas évoqué le mode de désignation de ces conseillers censés *« structurer la vie des quartiers »*.

La commission Mauroy propose la création de *« mairies »* ou de *« conseils »* de quartier dans les villes de plus de 20 000 habitants. Mairie ou conseil : les termes ne sont pas équivalents. La mairie de quartier est une institution entièrement dépendante de la municipalité, tandis que le conseil (ou comité) de quartier peut disposer d'une certaine autonomie... que la commission Mauroy a tenté de limiter. Marie-Christine Blandin, conseillère régionale (Verts) du Nord-Pas-de-Calais, se souvient du *« moment le plus pénible »* de sa participation à la commission. Elle a planché sur le thème de la démocratie locale avec la maire (PCF) de Nanterre, Jacqueline Fraysse. *« Ces messieurs s'occupaient des territoires, de la fiscalité. Quand ils ont daigné se pencher sur nos propositions, ils nous ont reproché de vouloir faire la révolution dans les quartiers. »*

Les deux élues proposaient, en effet, qu'une partie des membres des conseils soient volontaires ou tirés au sort, échappant au contrôle du conseil municipal. Le maire (PS) de Lille, Pierre Mauroy, s'y est opposé, et a retenu dans le rapport la formule lilloise *(lire ci-dessus)*, qui a évidemment sa préférence : *« Les conseillers sont désignés par le conseil municipal sur des listes associant des représentants des associations et des habitants reconnus pour leur engagement et volontaires »*. Cette procédure permet de contrôler la composition des conseils, voire de les transformer en simples relais de l'équipe municipale, reproche souvent fait au maire de Lille.

G. D.

Une nouvelle gare RER-métro dans la ZAC Paris-Rive gauche

LA NOUVELLE gare « Bibliothèque-François-Mitterrand » devait être inaugurée officiellement, jeudi 30 novembre, avant d'être ouverte au public, dimanche 3, dans le 13e arrondissement à Paris. Elle permettra les échanges entre la ligne C du RER et la nouvelle ligne 14 du métro (Météor). Cet ouvrage monumental comporte 12 000 mètres carrés de salles de correspondance et de couloirs, sur quatre niveaux. Elle a été réalisée en six ans sous la dalle du quartier Paris-Rive gauche, en construction à l'est de la capitale, et elle remplace l'ancienne gare Masséna, pour un coût total de 771 millions de francs : 148 millions financés par la SNCF et Réseau ferré de France, et le reste par l'Etat, par le conseil régional d'Ile-de-France, selon une clé de répartition d'un tiers deux tiers.

Cette nouvelle gare intermodale sera, à terme, traversée chaque

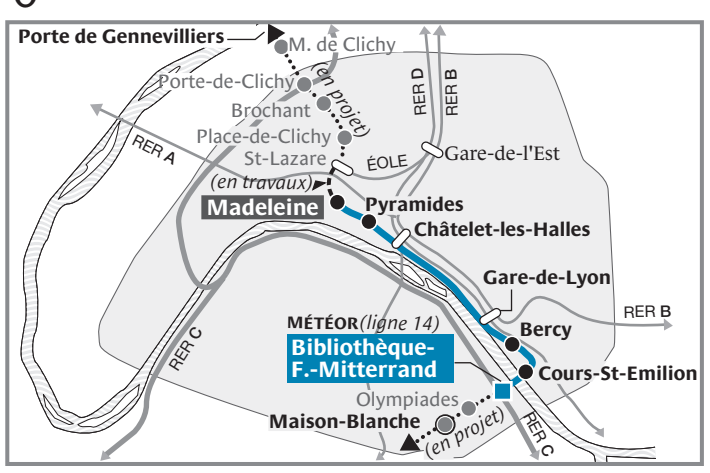

jour par près de 60 000 personnes, dont 45 000 voyageurs pour l'interconnexion RER-métro. Ces derniers, en provenance ou à destination du sud-est de l'Ile-de-France, gagneront environ un quart d'heure de trajet vers les quartiers d'affaires de la capitale. L'allègement du trafic de correspondances dans les autres gares parisiennes de la ligne C du RER devrait permettre à celle-ci de fonctionner plus régulièrement. Partiellement touchée une nouvelle fois, mercredi, par un mouvement de grève lié au changement d'horaires, cette ligne est victime de l'intensité de son trafic. Grâce à six voies utilisées en alternance, la nouvelle gare « BFM » devrait pouvoir accueillir sans problème, chaque jour, 600 trains RER et métros, dont 48 rames de la ligne C à l'heure de pointe.

L'ouverture de cette gare marque le passage à une nouvelle dimension régionale de Météor. Cette ligne, mise en service il y a plus de deux ans, ne comportait jusqu'à présent aucune correspondance directe avec le réseau RER, en bout de ligne. Mais il faudra encore attendre trois ans, et l'achèvement du tronçon Madeleine-Saint-Lazare, pour que Météor soit relié à l'ouest de l'Ile-de-France.

Christophe de Chenay

PUBLICATIONS JUDICIAIRES
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

Cour d'appel de Paris - Arrêt du 15 septembre 2000

SOCIETE FRANCE 2 c/ M. PADOVANO

Par arrêt confirmatif du 15 septembre 2000, la Cour d'Appel de Paris a jugé qu'en déposant la marque "3615 FR2" et en l'exploitant pour un service télématique sans l'autorisation de la **SOCIETE FRANCE 2** qui est titulaire de la marque "FRANCE 2", **Monsieur PADOVANO** avait commis des actes de contrefaçon de marque, avait porté atteinte à la dénomination sociale de la **SOCIETE FRANCE 2** et avait également commis des actes de parasitismes en utilisant la marque "3615 FR2" pour des services télématiques dont les rubriques imitaient celles des services télématiques de la **SOCIETE FRANCE 2.**

En conséquence, la Cour d'Appel de Paris a interdit à **Monsieur PADOVANO** de faire usage de la dénomination FR2 sous astreinte de 1.000 francs par infraction constatée, prononcée la nullité de l'enregistrement de la marque "3615 FR2", condamné **Monsieur PADOVANO** à payer à FRANCE 2 la somme de 150.000 francs à titre de dommanges et intérêts et celle de 20.000 francs au titre de l'article 700 du NCPC, le Cour ordonnant en outre aux frais de **Monsieur PADOVANO** la publication de son arrêt dans trois journaux.

DISPARITIONS

Raphaël Pidjot

Un grand chef d'entreprise kanak

LE PDG de la Société minière du Sud-Pacifique (SMSP), Raphaël Pidjot, a été tué, mardi 28 novembre en Nouvelle-Calédonie, dans un accident d'hélicoptère qui a fait sept morts *(lire aussi page 9)*. Agé de quarante ans, neveu d'un ancien député indépendantiste de Nouvelle-Calédonie, Roch Pidjot, il était cité en exemple, sur le « Caillou » et dans les sphères gouvernementales, symbolisant à lui seul l'émergence d'une élite kanak dans le secteur économique. Dans un communiqué publié mercredi, Jacques Chirac a exprimé sa *« vive émotion »* et sa *« grande tristesse »*, évoquant *« une perte tragique pour le monde mélanésien, pour le développement industriel de la province du Nord et pour la Nouvelle-Calédonie »*. Se déclarant *« profondément attristé »*, le secrétaire d'Etat à l'outre-mer, Christian Paul, a souligné qu'il avait conservé le souvenir de *« l'autorité tranquille »* et de *« la grande compétence »* que lui avait inspirées Raphaël Pidjot lorsqu'il l'avait rencontré, le 24 octobre, lors de son premier déplacement en Nouvelle-Calédonie.

D'un naturel discret, Raphaël Pidjot répugnait à parler de lui, préférant vanter les mérites de ce pour quoi il se battait depuis plusieurs années : le rééquilibrage économique et social du « Caillou », via un projet de construction d'une usine métallurgique dans le nord de l'île, lancé en 1998 par la SMSP, en partenariat avec le groupe canadien Falconbridge. Cette usine devrait démarrer en 2003 et produire 60 000 tonnes de nickel par an.

Fin octobre, Raphaël Pidjot avait accepté, non sans réticence, de nous retracer les grandes lignes de son parcours. Onzième d'une famille de treize enfants, il avait évoqué le déplacement de son clan d'origine vers le sud, dans les années 1850, *« au début de l'ère coloniale »* ; son enfance à la tribu de la Conception, dans la banlieue de Nouméa, dans *« un environnement très hostile »*, même si de premiers droits sont alors attribués aux Kanaks ; puis la *« construction de cette espèce de nationalisme »*, dans laquelle il s'inscrit, animé d'un *« sentiment de revanche sur l'histoire »* : *« J'ai toujours voulu que l'on retrouve, dans notre pays, la place que nous avions perdue. »*

Faisant partie des *« trois ou quatre »* jeunes Kanaks ayant accédé au baccalauréat, il décide de partir en métropole pour faire des études supérieures. Il en revient diplômé de l'Institut d'études politiques de Grenoble, et poursuit, un peu plus tard, des études financières et bancaires. En 1988, il est aux côtés de Jean-Marie Tjibaou. Après l'assassinat du leader indépendantiste, en 1989, il devient directeur de cabinet du président de la province du Nord, Léopold Jorédié.

Fin octobre 1990, Raphaël Pidjot tire un trait sur une éventuelle carrière politique en devenant directeur général de la SMSP, que le « patron » RPR de l'île, Jacques Lafleur, a vendue aux indépendantistes de la province du Nord afin de participer au rééquilibrage économique inscrit dans les accords de Matignon de 1988. *« Elu, j'aurais été un individu parmi tant d'autres. Alors que chef d'entreprise kanak, ça n'existait pas. On me proposait de relever un challenge. Je n'ai pas réfléchi à deux fois. »* Après avoir participé activement au redressement de la SMSP, puis aux interminables séances de négociations qui devaient ouvrir la voie au projet d'usine du Nord, Raphaël Pidjot avait succédé en 1999 à André Dang – un Calédonien d'origine vietnamienne pour lequel il avait la plus grande estime – au poste de PDG de la société minière. Son objectif n'avait pas varié : *« Contribuer à faire vivre ce pour quoi des tas de gens se sont battus. »*

Jean-Baptiste de Montvalon

Jacques Sallebert

Un des pionniers du journal télévisé

JACQUES SALLEBERT, un des journalistes « historiques » de la télévision française, est mort lundi 27 novembre. Il était âgé de quatre-vingts ans. Né le 20 octobre 1920 à Paris, Jacques Sallebert a débuté à la radio en 1940, comme reporter sportif. Diplômé en 1946 de la première promotion de l'Institut des hautes études cinématographiques (Idhec), où il fut le condisciple d'Alain Resnais, il préféra endosser l'uniforme de correspondant de guerre pour la Radio-télévision française (RTF) et le quotidien *Combat*. Pour ces organes de presse et pour divers journaux – *Le Monde*, *Le Figaro* –, il « couvrit » en tant que grand reporter la plupart des grands conflits d'après-guerre (Israël, Corée, Indochine, Indonésie...), y gagnant auprès de ses confrères une réputation de gentleman.

C'est de retour de Chine, après qu'il eut couvert le siège de Pékin, en 1949, qu'il fut choisi par Pierre Sabbagh pour lancer avec lui le premier journal télévisé. La France comptait alors quelques centaines de récepteurs TV. Pierre Sabbagh avait fédéré autour de lui une équipe d'une quinzaine de personnes, des journalistes comme Jacques Sallebert, Maurice Séveno, Georges de Caunes ou Michel Droit, et des « saltimbanques » qui emprunteront d'autres voies télévisées, comme Pierre Tchernia ou Jean-Pierre Delannoy.

Jacques Sallebert aura l'occasion de commenter le premier direct du journal télévisé : l'arrivée du Tour de France au Parc des Princes, à Paris, retransmise en noir et blanc sur les 3 794 écrans de télévision existant en cette fin des années 40. D'habitude, les images du Tour, filmées par Gaumont-Pathé, étaient traditionnellement envoyées, par train, à la télévision. Il suffisait ensuite d'en assurer le commentaire, ce dont se chargeaient Jacques Sallebert, Maurice Séveno, Michel Droit et Claude Loursais (futur créateur des « Cinq dernières minutes »). Les reportages étaient aussi fabriqués avec peu de moyens : la rédaction de l'unique chaîne ne disposait que de trois caméras d'amateur, d'une vieille Jeep et de la Peugeot 202 de Jacques Sallebert.

Celui-ci partit ensuite à Londres, en 1950, avec le titre de correspondant pour la radio et la télévision. Mais, chaque samedi, il rentrait à Paris pour assurer les commentaires des courses hippiques, jusqu'à ce qu'un débat inopiné à la Chambre des communes l'incitât à demander à Pierre Sabbagh de confier cette tâche à... Léon Zitrone. Jacques Sallebert revint définitivement à Paris en 1958, avec le titre de sous-directeur du journal télévisé. Mais, pour ce journaliste qui avait été correspondant de guerre et qui avait vécu de près l'indépendance de la télévision britannique vis-à-vis du pouvoir, l'expérience tourna court : fatigué des pressions, il démissionna au bout de six mois.

Après avoir commencé une carrière dans la presse magazine (*Télé 7 Jours,* alors naissant) et s'être lancé dans la production télévisée au début des années 60, il revint à la télévision pour diriger le bureau de l'ORTF en Amérique du Nord (1962-1970) et présenter « Le club de la presse » ou « Le point sur l'A 2 » dans les années 70. Celui qui fut ensuite directeur de l'information d'Antenne 2 en 1975-1976, puis conseiller du président de TMC et du groupe Europe 1, celui qui avait côtoyé Ho Chi Minh, l'empereur Bao Dai, le président Kennedy et le général de Gaulle, et qui fut conseiller général et conseiller régional de droite en Provence-Côte d'Azur, a publié un livre de souvenirs, *Entre l'arbre et l'écorce*, et un album, *Jacques Sallebert présente les USA*.

Yves-Marie Labé

■ **GASTON BOYER,** cuisinier qui fit les beaux jours de La Chaumière, une auberge cossue à la sortie de Reims, est mort samedi 25 novembre. Né le 16 novembre 1913 à Chelles (Yvelines) d'un couple d'Auvergnats de Besse-en-Chandesse (Puy-de-Dôme) monté à Paris pour y exercer tous les métiers, Gaston Boyer ne devint cuisinier qu'au lendemain de la guerre. Installé d'abord à Vincennes, il reprit La Chaumière en 1961, bientôt secondé par son fils Gérard, aujourd'hui à la tête des Crayères, à Reims. C'est à La Chaumière, en 1979, que les Boyer, père et fils, dont la complicité culinaire prenait appui sur leur sens commun de la famille, obtinrent leur troisième étoile au Guide Michelin, au moment même où Gaston, âgé de soixante-six ans, commençait à prendre du recul. C'était un cuisinier honnête en quête des meilleurs produits qu'il mettait en œuvre avec rigueur et simplicité. Ses grands plats gourmands, la salade du Père Maurice (1964), le feuilleté d'escargots ou l'omelette du curé figurent, de temps à autre, sur la carte des Crayères. Ils entretiennent, dit son fils, *« le souvenir d'un homme bon, qui aimait les gens »*.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 25 novembre est publié

● **Accord international :** un décret portant publication de la convention d'assistance administrative mutuelle entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République d'Afrique du Sud pour la prévention, la recherche, la constatation et la répression des infractions douanières, signé à Midrand (Afrique du Sud), le 26 juin 1998.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Valérie et **Marc WATTEL**
laissent à
Adrien
l'immense plaisir d'annoncer la naissance de son petit frère,

Antonin,

le 17 novembre 2000, à Besançon.

Remerciements renouvelés au docteur Philippe Roth,
Ainsi qu'aux membres des services de la maternité CHU Saint-Jacques, Besançon.

13, chemin des Ragots,
25000 Besançon.

Anniversaires de naissance

– Il faisait beau et froid à Puyricard ce jour-là.

Bon anniversaire,

Djé,

Claude-Hervé.

Anniversaires de mariage

–30 novembre 1940, 30 novembre 2000.

Janine et **Pierre BASSAN**

fêtent leurs soixante ans de mariage.

14100 Marolles.

Décès

– Russel Black,
Renaud Bonzon,
Robin Bonzon,
leurs familles et leurs enfants,
Fabien Vienne et Colette Lecomte
et leurs familles,
ont la douleur de faire part du décès de

Marie-José BLACK,

survenu, à Paris, le 26 novembre 2000.

L'incinération aura lieu au crématorium du Père-Lachaise, à Paris-20e, le 29 novembre, à 15 h 30.

15, rue Malebranche,
75005 Paris.

– Chambéry. Grenoble. Annecy.

Jean et Christiane Chaberty,
Mady et Jean Repiton,
André et Josette Chaberty,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et ses arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Germaine CHABERTY,
née **GOTTELAND.**

Ses funérailles auront lieu le jeudi 30 novembre 2000, à 15 heures, en la chapelle de la Croix-Rouge, à Chambéry-le-Haut, sa terre natale.

– Gençay. Cholet. Niort.

Me René Chiche, notaire honoraire,
son époux,
Ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Raymonde CHICHE,
née **ILLOUZ,**

survenu au CHU de Poitiers, le 26 novembre 2000.

Ses obsèques ont eu lieu le mercredi 29 novembre, au cimetière de la Pierre-Levée, à Poitiers.

– M. et Mme Jacques Bagory,
Le colonel (e.r.) et Mme Henri Daviron,
Mr. and Mrs. Robert J. Korengold,
M. et Mme Pierre Daviron,
M. et Mme Benoit Daviron,
ses enfants,
Ses petits-enfants, arrière-petits-enfants
Et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Raoul DAVIRON,
née **Marguerite EUDIER,**

survenu le 18 novembre 2000, dans sa quatre-vingt-douzième année.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu à Pralognan-la-Vanoise (Savoie), le 23 novembre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Marianne et Jean-Pierre Gorin
ont la tristesse de faire part du décès de leur père,

Raymond GORIN,
professeur agrégé à la Faculté,
médecin des hôpitaux,

survenu le 26 novembre 2000, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Les obsèques auront lieu le 30 novembre, à 15 heures, au cimetière parisien de Bagneux.

– Yvette Harvois,
sa fille,
Sylvia Guérin et Michel Harvois,
sa belle-fille et son fils,
Jean-Michel, France, Alexandre, Guillaume, Julien,
ses petits-enfants,
font part du décès de

Paul HARVOIS,
officier de la Légion d'honneur,
professeur honoraire
d'enseignement supérieur d'agronomie,
fondateur du GREP,

survenu le 22 novembre 2000, à Mende (Lozère), dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Ses cendres seront dispersées sur sa propriété de Felgerolles, selon ses volontés, dans la plus stricte intimité.

Gémissons, gémissons, gémissons... et espérons.

Felgerolles,
48220 Le Pont-de-Montvert.

– Mme André Scherer, née Desbrosses,
Mme Antoinette Scherer,
Cécile et Maxime,
M. Pierre Scherer,
Martine Bethencourt,
Claire, Camille, Anna, Quentin,
M. Jean Scherer,
ses enfants et petits-enfants,
Mlle Alice Scherer,
Mme Jacqueline Vallois,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Claude Desbrosses,
Mme Ulli Tochtermann,
Toute leur famille,
Parents et amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. André SCHERER,
archiviste-paléographe,
officier des Arts et Lettres,

survenu le 27 novembre 2000, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Ses obsèques seront célébrées jeudi 30 novembre, à 14 h 15, en l'église Saint-François, à Annonay.

Le Berlioz,
07100 Annonay.

– Mme Pierre Ottenwaelter,
sa mère,
Laurent Sainmont,
son mari,
Mme Marie Nepveux,
sa grand-mère,
Alain et Soizick Ottenwaelter,
Jérôme,
Catherine Ottenwaelter-Langmann,
Frédéric et Cécile,
Stéphanie et Sylvain,
Philippe et Véronique Ottenwaelter,
Clément, Raphaël,
Julien Ottenwaelter,
Thierry et Françoise Ottenwaelter,
Anne, Céline,
Bénédicte et Hervé Half,
Léopold, Nicolas,
Marc (†) et Annick Ottenwaelter,
Alexis, Aurélien, Antonin,
ses frères, sœurs, belles-sœurs, beaux-frères, neveux et nièces,
M. et Mme Hubert Sainmont,
ses beaux-parents,
Isabelle Coffy
et Nicolas Sainmont,
sa belle-sœur et son beau-frère,
Jean et Madeleine Chapuis,
Paul et Anne Nepveux,
ses tantes et oncles,
Tous ses cousins et cousines,
Toute sa famille,
Et tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Dominique SAINMONT,
née **OTTENWAELTER,**

survenu le 24 novembre 2000.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 30 novembre, à 11 heures, en l'église Saint-Jean de Montmartre, 19, rue des Abbesses, Paris-18e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Laurent Sainmont,
10, rue André-Antoine,
75018 Paris.

– Gérard Lumbroso,
son fils,
Claude Morin,
sa fille,
Yann et Julie Morin,
ses petits-enfants,
Janine et Françoise,
ses sœurs,
Odette Lumbroso,
sa belle-sœur,
Ses neveux, nièces et ses nombreux amis,
ont le regret d'annoncer la disparition de

Nicole LUMBROSO BADER,
professeur de chimie-physique
à l'université Paris-VI,
vice-présidente d'HAP
(Hébergement amis de passage),

à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Les obsèques auront lieu le vendredi 1er décembre 2000, à 11 heures, au cimetière du Montparnasse, entrée 3, boulevard Edgar-Quinet (Paris-14e).

– Micky Mathon,
sa femme,
Alexandre, Mélanie, Charlotte et Julie,
ses enfants,
Bérange Simet,
son beau-père,
Maurice Mathon,
son frère,
Sa famille et ses proches,
ont la tristesse de faire part du décès de

Bernard MATHON,

survenu le 22 novembre 2000.

Les obsèques auront lieu le jeudi 30 novembre, rendez-vous au crématorium du Père-Lachaise, à Paris-20e à 15 heures.

– Les membres de l'équipe IPA-ESL & Network Public Affairs GmbH
ont la douleur de faire part du décès de leur gérant,

Manfred STRAUCH,

survenu le 26 novembre 2000.

La cérémonie religieuse aura lieu vendredi 1er décembre, à 14 heures, en l'église Maria-Königin, à Cologne-Marienburg (Allemagne).

Les obsèques auront lieu dans l'intimité familiale.

Nous vous remercions de ne pas envoyer de fleurs, mais de faire un don en faveur de l'organisme des Amis de l'hôpital Charité à Berlin, Dresdner Bank AG Cologne, compte 04 384 350 01, code banque 370 800 40.

IPA-ESL
& Network Public Affairs GmbH,
Bayenthalgürtel 31,
50968 Cologne (Allemagne).

– Les enseignants,
Les chercheurs,
Les collaborateurs et les étudiants de démographie économique,
rendent hommage à

Georges TAPINOS,
directeur et fondateur
du cycle supérieur
de démographie économique
de l'Institut d'études politiques de Paris,

disparu soudainement, le 20 novembre 2000, et s'associent au chagrin des siens.

– M. et Mme Richard Giami,
ses enfants,
Benjamin, Laura et Eliott,
ses petits-enfants,
ont l'immense tristesse de faire part du décès de leur bien-aimé père et grand-père,

Léo WAJNTAL,

survenu le mardi 28 novembre 2000.

Ils s'est éteint dans sa soixante et onzième année, après de nombreuses souffrances dues à la maladie.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Sa famille et ses proches
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Sylvain YANNOTTI,

survenu le 26 novembre 2000, à Antony (Hauts-de-Seine).

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Saturnin, à Antony, le jeudi 30 novembre, à 10 heures.

Merci à tous ceux qui l'ont accompagné dans cette existence.

Anniversaires de décès

– Le 30 novembre 1999,

Guillaume SCHWARZ

nous quittait.

Ceux qui l'ont connu et aimé pensent à lui.

– Neuf ans déjà...

André YMONET

est mort à Paris, le 30 novembre 1991.

Régine, Marie, Françoise,
Sa compagne et ses filles
se souviennent avec reconnaissance de celles et ceux qui l'ont assisté pendant plus de quinze ans :
Odette, Isabelle, Zhora, Ali, Solange, Omid, Parviz, Pierre, Nicolas, Mashi, Abdel.

Certains avaient des « papiers », d'autres n'en avaient pas.

Tous furent ponctuels, efficaces, amicaux.

Nous ne les remercierons jamais assez.

Colloques

– Le 38e Colloque des intellectuels juifs de langue française se tiendra du samedi soir 9 décembre au lundi 11 décembre 2000, à l'Espace Rachi (39, rue Broca, Paris-5e) sur le thème :

LA RESPONSABILITÉ
Utopie et réalités

Parmi les intervenants : Henri Atlan, Robert Badinter, Henri Bartoli, Claude Birman, Pierre Bouretz, Henri Cohen-Solal, Bernard Edelman, Rivon Krygier, Michaël Löwy, Dan Segré.

Renseignements et inscriptions au secrétariat des colloques : 01-43-59-94-63 de 11 h 30 à 17 heures.

– La revue ***Passages*** et l'Association des Amis de ***Passages*-ADAPes,** avec le soutien du Fonds d'action sociale (FAS), organisent **le 4 décembre 2000,** au Sénat, un colloque intitulé : **« L'Unité de la ville ».**

Intervenants : Claude Brevan, Hervé Le Bras, Michel Cantal-Dupart, Catherine Wihtol de Wenden, Véronique Nahoum-Grappe, Philippe Pelletier, Yves Morvan, Henri Guaino, Patrice Vermeulen, Pierre Pommellet, Guy Burgel, Philippe Citroën, Jacques Levy, Jean-Jacques Aillagon, Paul Andreu, Paul Chemetov, Roland Sambuc, Bertrand Delanoë et Emile Malet.

Inscriptions obligatoires.
Tél. : 01-45-86-30-02.
Fax : 01-44-23-98-24.
e.mail : passages@club-internet.fr

Communications diverses

– **Grand Prix de l'Académie universelle des cultures.** L'état de santé du président Vaclav Havel ne lui permettant pas de se rendre à Paris le 29 novembre, la cérémonie au cours de laquelle devait lui être remis le Grand Prix annuel de l'Académie, et qui devait se dérouler ce mercredi 29 novembre dans les salons du ministère de la culture sous la présidence de M. Lionel Jospin et d'Elie Wiesel, Prix Nobel de la Paix, est reportée à une date ultérieure.

– **Jeudi 30 novembre, à 20 h 30 :** Leçon de Benny Lévy, professeur, directeur de l'Institut Emmanuel-Lévinas de Jérusalem sur le thème ***« L'actualité de la pensée de Lévinas entre interrogation et exigence ».*** PAF. **Centre communautaire de Paris.** Renseignements : 01-53-20-52-52, 119, rue La Fayette, Paris-10e, métro Poissonnière.

Soutenances de thèse

– **Xavier Lemaire** soutiendra une thèse intitulée : « **La France en Guyane ou le pouvoir ultra-périphérique.** (Sociologie de l'action administrative et institution imaginaire de la différence culturelle dans un département français d'Amérique) », le lundi 4 décembre 2000, à 9 heures, à l'EHESS (salle 524), 54, boulevard Raspail, Paris-6e.

Le jury sera composé de MM. Erhard Friedberg (IEP-Paris), Pierre Lascoumes (CNRS), Michel Wieviorka (EHESS, dir.). Rapporteurs : Yvon Le Bot (CNRS) et Serge Mam Lam Fouck (université Antilles-Guyane). Cette thèse a été dirigée par Cornelius Castoriadis.

– **Jean-Pierre Labrousse** a soutenu, le 11 septembre 2000, sa thèse de doctorat en philosophie intitulée : **« La loi naturelle »,** thèse dans laquelle l'auteur présente sa propre philosophie de l'Histoire.

Le jury, composé de Blandine Kriegel (Paris-X) ; François Laruelle (Paris-X) ; François Guéry (Lyon-III) ; Jean-Jacques Wunenburger (Lyon-III), lui a décerné la mention Très Honorable avec les félicitations du jury à l'unanimité.

Concerts

SAMEDI 2 DÉCEMBRE, 20 h 30
ORCHESTRE COLONNE
Œuvres russes et tziganes
Grande Synagogue de la Victoire,
44, rue de la Victoire, Paris-9e.
100 francs
FNAC-France. Billets-Carrefour

Histoire de famille à Gaza

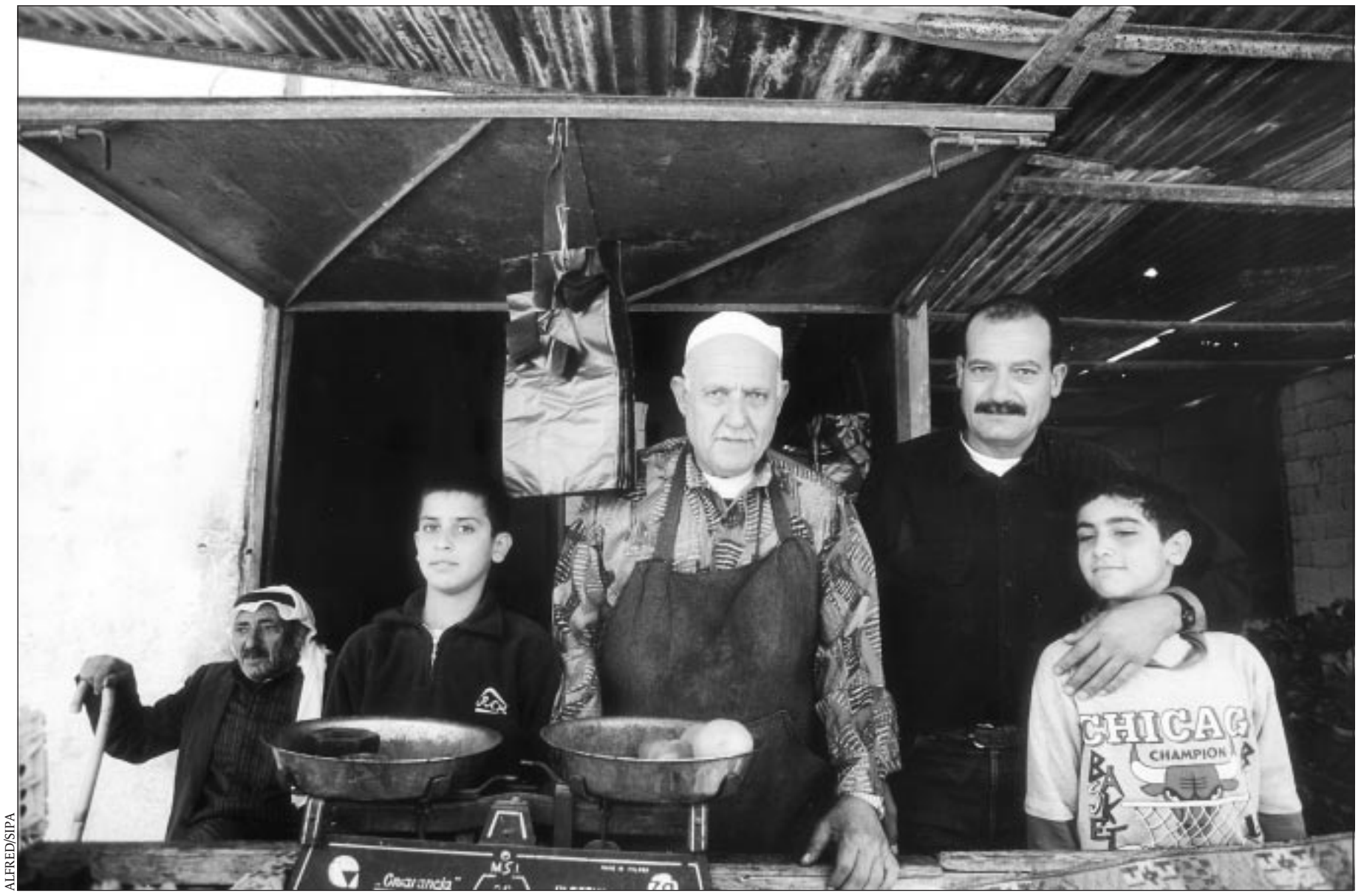

ALFRED/SIPA

Mohamad Mabho (au centre), 68 ans, et son fils Ibrahim, 42 ans, dans le camp de Jabalia, entourés d'autres membres de la famille. Le fils d'Ibrahim, Maher, 22 ans, militant actif du Fatah, a refusé de se faire photographier.

Père, fils, petit-fils, trois hommes, trois générations parlent de leur peuple, de leur pays perdu, du camp « provisoire » où ils vivent ensemble depuis plus d'un demi-siècle. L'un, nostalgique, ne croit plus à la paix ; le second, pratique, y aspire encore ; le troisième, membre des forces de sécurité de Yasser Arafat, se bat

TROIS hommes : le grand-père, massif dans sa « jalabiya » bleue, visage ridé et affable sous le keffieh traditionnel ; l'un des fils, chemise à carreaux et pantalon de velours, moustache sévère et regard un peu sombre qu'éclaire soudain un sourire inattendu ; et l'un des fils de ce fils, blouson et jeans noirs, le kalachnikov à portée de main, genre voyou sympa, la lèvre un rien moqueuse. Mohamad, Ibrahim et Maher, trois hommes sirotant leur café noir dans une grande pièce dénudée couverte de minces tapis, trois personnages incarnant trois périodes d'une histoire tourmentée, trois générations de la famille Mabho. Une famille pléthorique, comme souvent en Palestine : environ soixante-dix personnes, soixante-dix réfugiés, résidents du plus grand et du plus peuplé des camps de la bande de Gaza, celui de Jabalia.

Mohamad, le patriarche, soixante-huit ans, fut un fellah, fils de fellah d'une grande famille de propriétaires terriens du village de Beit Tina, près de l'actuel Ashkelon israélien, anciennement Majda, ville arabe du temps de l'empire ottoman puis du mandat britannique. *« Mon père était le plus grand agriculteur du village, on possédait cinquante hectares de terre. »* Mohamad Mabho a seize ans en 1948, lors de la déroute des armées arabes devant les soldats israéliens. Il doit quitter ses terres, avec toute sa famille. *« Nous étions onze, mes parents, mes frères et sœurs, ma femme – car j'étais déjà marié –, et la femme de mon frère. Je me souviens du jour où mon père nous a dit : "Partons ! On ne va pas mourir ici !" Alors nous sommes partis. A pied, sur des ânes, sur des chameaux. La nuit, les avions israéliens nous bombardaient, nous et les soldats égyptiens en fuite. On s'en est allé vers Gaza, quelques dizaines de kilomètres plus loin. »* Mohamad ouvre sa boîte de tabac en métal et se roule méthodiquement une cigarette. Il fait un geste ample de la main : *« C'était une nation tout entière qui fuyait ! »*

Les chiffres sont à la hauteur de cette affirmation : entre 1947 et fin 1948, durant un affrontement en trois temps, suivant d'abord l'affrontement intercommunautaire judéo-arabe, puis l'offensive militaire sioniste précédant la création de l'Etat d'Israël, et enfin le déclenchement de la guerre israélo-arabe après le 15 mai 1948, environ huit cent mille des neuf cent mille Palestiniens résidant sur le territoire du futur Israël vont devoir quitter leur domicile.

Les Mabho s'installent à Gaza. D'abord, ils louent une chambre chez des particuliers. *« Onze personnes dans une pièce de quatre mètres sur cinq. On y a vécu plus d'un an. A onze dans la même pièce. »* En 1950, les Nations unies leur fournissent des tentes. Ils couchent sur la plage de Gaza. Une autre année à vivre le long de la Méditerranée, puis la famille déménage pour le camp de Jabalia. Les années passant, le camp de toiles devient bidonville et le bidonville une ville de béton bientôt surpeuplée. Entre-temps, le fils de fellah est devenu vendeur de légumes au marché. *« On avait des vergers de citrons, d'oliviers, d'amandiers, de coton. On a tout laissé derrière nous. Quand on est arrivé à Gaza, il nous restait seulement l'or des bracelets de nos femmes à vendre. Et le "tapu", les actes de propriété de nos terres. »*

> « Entre les Juifs et les Arabes, il n'y aura jamais le calme »
> **Mohamad Mabho**

Comme la plupart des réfugiés, les Mabho n'imaginaient pas, à l'arrivée dans Gaza, que leur exode allait durer. *« On se disait : c'est pour une semaine, un mois, un an. Puis on s'est dit, c'est pour quelques années. Mais un demi-siècle, plus d'un demi-siècle, ça non, jamais ! »*

Mohamad est retourné, à plusieurs reprises, sur ses terres. La première fois, en 1967, juste avant la guerre de six jours. La dernière fois en 1986, à la veille de la première Intifada. Là-bas, il a revu les champs et les vergers de son père. Mais sa maison n'existait plus : *« Les colons l'avaient détruite. »* Il a parlé aux Israéliens qui s'y étaient installés. Il leur a dit : *« Vous habitez chez moi ! »* Ils lui ont dit : *« Ce n'est plus chez vous ! »* Et puis, soutient Mohamad, *« les colons juifs ont ajouté : "Nous vous avons pris vos terres de force, si vous les voulez, reprenez-les donc par la force !" »*

A la réflexion, estime Mohamad, ce qui se passe aujourd'hui, en ces temps violents de deuxième Intifada, en ces temps où le processus de paix s'est réincarné en processus de guerre, n'est pas si différent de l'époque de la « nakba », ce « désastre » de 1948, qui reste dans la mémoire collective palestinienne comme l'une des étapes décisives de l'interminable affrontement israélo-arabe : *« Les Juifs sont les plus forts aujourd'hui, ils l'étaient déjà hier. C'est la même histoire. »* Pour le vieux fellah, fils de propriétaire devenu vendeur de légumes d'un camp de réfugiés, la paix semble, pour toujours, une impossible perspective. *« Entre les Juifs et les Arabes, il n'y aura jamais le calme,* assène-t-il avec un geste désabusé, *même s'ils nous donnent une partie de la Palestine d'avant. Les Juifs d'aujourd'hui, ceux qui ont le pouvoir, ce sont des gens venus de l'étranger. Pas comme ceux avec qui on coexistait du temps de mon enfance. »*

Mohamad explique : *« A cette époque, on était voisins, on était amis avec les Juifs de Palestine, les Juifs qui habitaient ici avant l'arrivée des sionistes. On faisait la fête avec eux. Ils nous invitaient à leurs mariages, on les invitait aux nôtres. On était comme des frères. Aujourd'hui, les Juifs sont des oppresseurs. Et si Arafat a voulu enclencher le processus de paix, c'est par faiblesse. Les Juifs peuvent rester ici, en Palestine, mais sous souveraineté palestinienne. S'ils le veulent, on les acceptera et ils seront les bienvenus. Mais pas au prix de la confiscation de notre terre ! En tant qu'Etat, Israël est un corps étranger en Palestine ! »*

IBRAHIM, l'un des fils de Mohamad (ils sont sept enfants), a quarante-deux ans. Ibrahim avoue volontiers, désignant son père : *« Nous n'avons pas la même histoire. Il a vécu des choses que je ne peux même pas imaginer. Ça a été dur pour lui ! Moi, cela fait quinze ans que je travaille en Israël, comme carreleur, pour le compte d'une entreprise israélienne avec un patron juif. »* Ibrahim est l'un de ces dizaines de milliers de travailleurs palestiniens des zones contrôlées par l'Autorité palestinienne depuis les accords de paix d'Oslo à aller quotidiennement travailler en Israël. Il ne le peut plus depuis deux mois, depuis le début de l'Intifada, l'Etat hébreu ayant bouclé les frontières de Gaza et de Cisjordanie. Mais Ibrahim réserve son amertume aux dirigeants israéliens. Pas au peuple de cet Israël où il a *« plein d'amis »*.

« Quand les hélicoptères israéliens ont bombardé Gaza [lundi 20 novembre], *mon patron m'a appelé d'Israël pour demander comment ça allait, si je n'avais pas trop peur. "Fais attention à toi", m'a-t-il dit. Vous savez, les Juifs, ils sont comme nous. Ils sont aussi écœurés que nous par la politique de leurs leaders, la seule chose qu'ils veulent c'est ce que nous voulons : la paix ! Durant la première Intifada, en 1987, quand l'armée, comme aujourd'hui, a bouclé Gaza, j'ai été hébergé pendant quinze jours à Ashdod, en Israël, chez des Juifs originaires de Turquie. Même qu'un soir, alors que les militaires patrouillaient les rues pour voir si des Arabes ne se seraient pas cachés en ville, mes amis juifs leur ont dit : "Non, il n'y a pas d'Arabe chez nous." Et moi, j'étais chez eux, nourri logé ! »*, raconte Ibrahim en s'esclaffant. Il ajoute, sérieux : *« Je n'ai pas travaillé depuis deux mois. Mais mon patron me paie encore et continue à m'envoyer un chèque chaque mois. Mon père ne peut pas penser de la même façon. Il ne les connaît pas, les Israéliens. Moi, ça fait tellement d'années que je les côtoie, je parle hébreu, j'ai appris à les connaître. Eux et nous savons que, si on arrive à s'entendre, ce pays sera le Singapour du Proche-Orient. Il y a de la place pour nos deux peuples. Mais à la condition d'arriver à une paix équitable pour eux et pour nous. »*

> « Vous savez, les Juifs, ils sont comme nous. La seule chose qu'ils veulent, c'est ce que nous voulons : la paix »
> **Ibrahim Mabho**

Et l'Intifada, dans tout cela ? Qu'en pense donc Ibrahim, le travailleur immigré en Israël, l'ami des Juifs ? Le fils Mabho réfléchit un long moment avant de répondre. La réponse semble lui coûter. Il allume encore une cigarette puis finit par lâcher : *« Si cette révolte sert à quelque chose, alors faisons-la. Sinon, je ne vois pas pourquoi on continuerait. »* Mais qu'en pense-t-il ? *« Je ne sais pas. Je ne peux pas vous dire. Mais je crois que nos dirigeants doivent mûrement réfléchir, peser le pour et le contre avant de prendre la décision de savoir s'il faut prolonger cette révolte. »* Puis il s'explique : *« J'ai commencé à travailler quand j'avais quinze ans. J'ai dix enfants, six garçons et quatre filles. Je n'ai jamais lancé de pierres sur un soldat israélien. Ni durant la première Intifada ni maintenant. J'ai une famille à nourrir. Et je n'ai pas envie que mes enfants y participent non plus. Alors que voulez-vous que je vous dise : les Israéliens sont les forts, nous, on est les faibles. »*

Maher, vingt-deux ans, fils d'Ibrahim, petit-fils de Mohamad. Le jeune homme, qui tient un kalachnikov sur ses genoux, est policier. Pas n'importe quelle police : il est membre de la sécurité préventive, les redoutables et redoutées forces de sécurité et de renseignement intérieur du puissant Mohamad Dahlan, l'homme fort, l'homme lige de Yasser Arafat. Qui, après une longue lune de miel avec l'armée israélienne au temps du « processus d'Oslo », est désormais décrit chaque jour par Israël – à tort ou à raison – comme le cerveau des opérations de guérilla contre Tsahal. Mais le jeune Maher, lui, est aussi un « vieux » militant du Fatah, parti d'Arafat et principale formation de ce qui fut l'OLP, l'Organisation de libération de la Palestine.

Lors de la première Intifada, à quinze ans, Maher était sur les barricades, jetant des pierres aux soldats d'Israël. Il a été blessé en 1993. A trois reprises. Il lève la jambe de son pantalon, montre les cicatrices que lui ont laissées les balles. Il a été en prison. Une fois, durant dix-huit jours, en 1992. Il se rappelle comment les matons faisaient semblant de lui apporter une cigarette et finissaient par l'écraser devant lui pour le narguer. Comment ils faisaient de même avec un verre d'eau quand il avait très soif. *« Mais que peut-on attendre d'une force d'occupation ? »*, commente Maher.

Quand la paix se profile, après la signature des accords d'Oslo, en 1993, le jeune militant se souvient avoir été *« plein d'espoir »*. *« Je n'étais pas pleinement satisfait,* concède-t-il ; *bien sûr, c'était une paix tronquée et après la reconnaissance de l'Etat d'Israël par Arafat, on savait que l'on ne récupérerait jamais la Palestine de mon grand-père. Mais, comme dit un vieux proverbe de chasseur arabe, "mieux vaut un oiseau capturé dans la main que dix autres inaccessibles sur leurs branches". Oui, nous avons cru à cette paix, l'espoir, pour nous les jeunes, était immense. Et on savait qu'il fallait nous adapter à une nouvelle situation : c'est-à-dire coexister avec les Juifs. »* Mais aujourd'hui ? Maher fait une moue en se levant. Le jeune homme est pressé et doit se rendre à un rendez-vous « secret », ainsi l'exige son travail. *« L'Intifada d'aujourd'hui, on la voit venir depuis longtemps. Ça fait un bout de temps qu'on savait que tout allait exploser. »*

> « L'Intifada d'aujourd'hui, on la voit venir depuis longtemps. Ça fait un bout de temps qu'on savait que tout allait exploser »
> **Maher Mabho**

Maher disparaît. Mohamad l'aïeul est parti se coucher. Il est tard. Son fils Ibrahim désigne de la main l'étroite ruelle qui court dans l'immense camp de Jabalia : *« Je parlais de la paix. Mais pas à n'importe quel prix. Je suis né dans ce camp il y a quarante-deux ans. Je travaille en Israël, mais j'ai toujours vécu ici, à Gaza. Et j'ai toujours su que je n'étais pas chez moi. Un jour, je le sais, et nous le savons tous, je retournerai sur la terre de ma famille. Et mon père le sait aussi. Et si lui n'y retourne pas, et si moi je n'y retourne pas, ce sera mon fils qui ira. »* Il montre l'immeuble sans grâce qu'est sa maison. *« Ici, en comparaison de ce que nous avons eu, c'est rien. Ici, en comparaison de ce que nous étions, nous ne sommes rien ! »*

Bruno Philip

L'extrême droite autrichienne sur la défensive

DE WOLFGANG SCHÜSSEL ou de Jacques Chirac, qui aura trouvé le moyen le plus efficace de diminuer durablement l'influence de l'extrême droite ? La question, certes, ne figurait pas à l'ordre du jour de la rencontre entre le président français et le chancelier autrichien, le 28 novembre à Vienne, pour préparer le sommet de Nice. Mais elle se pose plus que jamais, au moment où l'ascension de tribuns populistes xénophobes, comme en Roumanie, confirme les craintes de ceux qui voulaient, avec les « sanctions » des Quatorze contre l'Autriche, émettre un signal fort contre ce type de courant politique. Plus de deux mois après la levée des sanctions, l'alliance gouvernementale du parti chrétien-conservateur autrichien, l'ÖVP, avec un FPÖ toujours dominé par la personnalité de Jörg Haider, reste en effet hautement problématique.

Les développements des dernières semaines, notamment les révélations sur le réseau de « policiers espions » mis en place depuis des années par la droite populiste au sein de l'exécutif, et surtout la façon agressive dont le FPÖ a réagi à ces accusations – en attaquant frontalement le ministre de l'intérieur, le conservateur Ernst Strasser, et en menaçant de « nettoyer » les médias – ont jeté une lumière crue sur les réflexes antidémocratiques de ce parti. Le rapport des trois Sages européens, qui avait à la mi-septembre décerné un satisfecit au gouvernement autrichien tout en qualifiant le FPÖ de *« parti populiste de droite avec des tendances extrémistes »* serait sans doute plus critique aujourd'hui, soulignait cette semaine le magazine *Profil*. Au crédit de M. Schüssel, qui a choisi de commenter le moins possible les errements de ses partenaires populistes, il faut compter la baisse de l'influence électorale du FPÖ. Dans tous les sondages, celui-ci stagne aux alentours de 20 % des intentions de vote, son étiage le plus faible depuis des années, contre près de 27 % aux législatives d'octobre 1999. On ne peut, malgré tout, parler d'un effondrement : un Autrichien sur cinq reste fidèle au parti de M. Haider, qui n'a pas encore dit son dernier mot et a prouvé à plusieurs reprises au cours de sa carrière qu'il était *« un spécialiste du coup de pied au fond de la piscine »*, selon la formule d'un diplomate européen.

La principale vertu de ces sondages est de conforter l'ÖVP, en particulier le patronat et les milieux d'affaires, dans l'idée que M. Schüssel a fait le bon choix, qu'il est bel et bien en voie de « domestiquer » le FPÖ et de marginaliser M. Haider. « Il faut donner une nouvelle chance à ce gouvernement », titrait le quotidien économique *Wirtschaftsblatt,* à un moment où les relations étaient très tendues au sein de la coalition, en citant les voix unanimes de dirigeants d'entreprise qui ne veulent pas changer d'attelage au début du gué, même si l'un des partenaires rue presque constamment dans les brancards. L'espoir des milieux économiques est que, cahin-caha, le gouvernement parviendra à réaliser les réformes structurelles promises et à atteindre son objectif d'un déficit budgétaire « zéro », quitte à relâcher la pression fiscale lorsqu'on approchera des législatives de 2003. L'attelage tiendra-t-il jusque-là ? Tous les dix jours ou presque, Jörg Haider rappelle qu'il est en mesure de faire éclater la coalition, qu'il en est le principal *« ciment »*, et que ceux qui voudraient *« se colleter avec lui »* doivent *« s'habiller chaudement pour l'hiver »*.

La répétition de cette menace émousse peut-être l'effet d'annonce, mais l'ÖVP ne peut ignorer la capacité de nuisance du gouverneur de Carinthie. Car ni le jeune ministre des finances, Karl-Heinz Grasser, qui s'efforce de se tenir en dehors des querelles, ni le vice-chancelier, Susanne Riess-Passer, qui réussit tant bien que mal à louvoyer entre solidarité gouvernementale et fidélité envers Haider, n'ont émergé comme des figures capables de fédérer les tendances les plus modérées au sein du FPÖ, et surtout de regonfler son électorat. Or le FPÖ est sur la défensive. Plusieurs dirigeants de la droite populiste – dont M. Haider lui-même – sont soupçonnés d'avoir payé des policiers afin de pouvoir utiliser des informations confidentielles contre des adversaires politiques.

SITUATION DÉLICATE

L'affaire, dénoncée par Mme Riess-Passer comme un *« château de cartes »*, et par Jörg Haider comme le fruit du *« cerveau malade de quelques journalistes »*, est désormais entre les mains de deux magistrats, qui décideront dans les semaines à venir s'il y a lieu de poursuivre. Mais elle empoisonne durablement le climat au sein de la coalition. Si la justice devait serrer de trop près le « Robin des Bois » de Carinthie (qui se dit persécuté par un *« shérif corrompu »*), cela promet de nouvelles turbulences. Si le FPÖ et certains de ses alliés conservateurs tentent de freiner ou d'influencer la procédure, cela affaiblirait à terme la position de l'ÖVP, qui n'a eu que trop tendance à faire des concessions à ses partenaires dans l'espoir de calmer le jeu. La situation est d'autant plus délicate que le ministre FPÖ de la justice, Dieter Böhmdorfer, fait lui-même l'objet d'une enquête en relation avec le scandale. Déjà épinglé par le rapport des Sages, il a accru le malaise de la magistrature en déclarant inopinément qu'il croyait son ami Haider *« au-dessus de tout soupçon »*, même s'il a officiellement renoncé à donner des directives aux magistrats.

Dans nombre de pays européens, cela suffirait à provoquer sa démission. Pas en Autriche, où le FPÖ, qui a dû depuis février remplacer trois de ses six ministres (dans deux cas pour incompétence manifeste, la troisième fois à la suite d'un conflit avec Haider), en a fait une *« question de coalition »*. Tandis que l'opposition, surtout socialiste, peine à s'affirmer, le ministre de l'intérieur chrétien-conservateur se retrouve aux avant-postes : ayant vaillamment résisté, jusqu'alors, aux attaques du FPÖ, M. Strasser apparaît aujourd'hui comme le principal garant des valeurs démocratiques, dans une ÖVP où certains décèlent une « austro-fascisation rampante ».

Joëlle Stolz

Le piéton contemporain *par Lionel Koechlin*

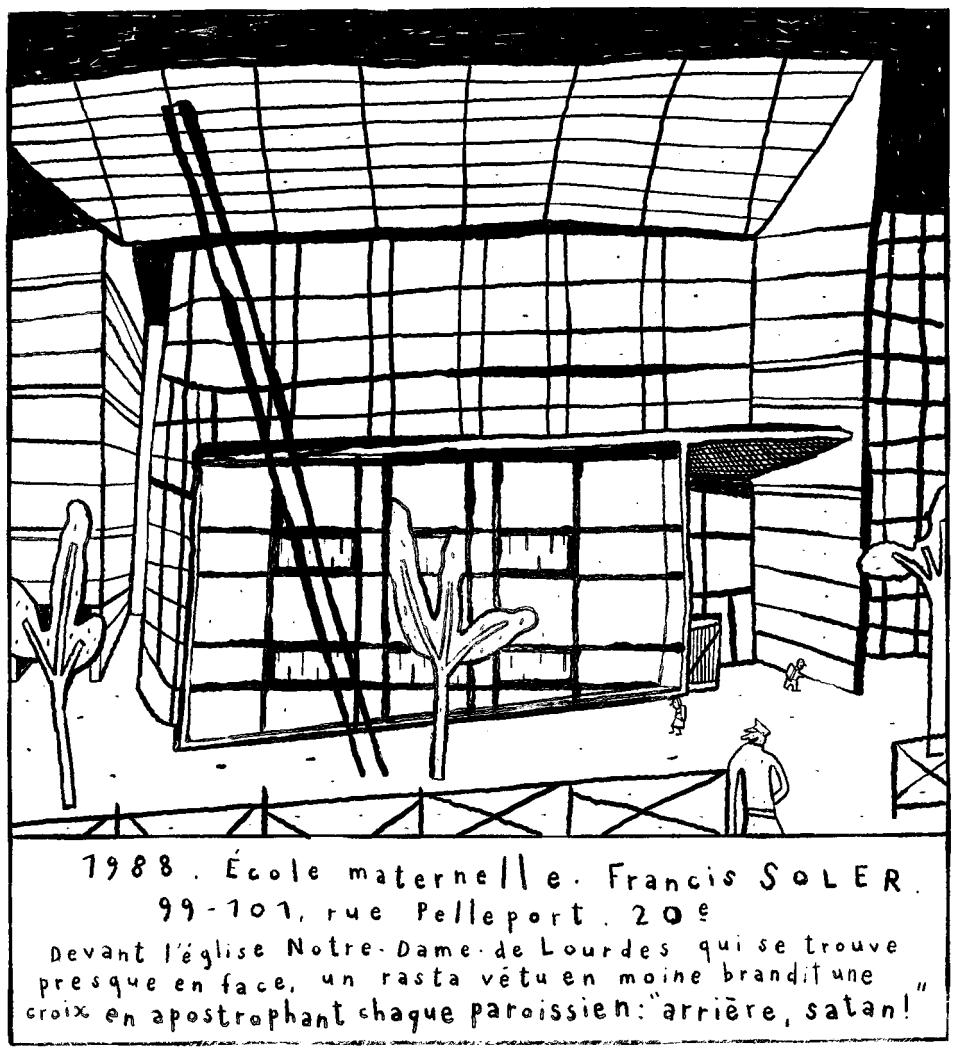

« Télé-poubelle » et service public

Suite de la première page

D'ailleurs, qui pourrait légitimement s'ériger en censeur des divertissements populaires, pour autant que ces derniers ne relèvent pas d'un article du code pénal ? La puissance publique peut-elle agir, dans ce domaine, autrement que dans celui de la presse écrite ?

C'est à ce moment du débat que surgit généralement l'argument massue : *« Le devoir du service public, financé en partie par l'argent de la collectivité, n'est pas de faire à tout prix de l'audience, mais de remplir une mission d'information, d'éducation et de divertissement, dans le respect du pluralisme politique et des diversités culturelles »*, affirment en substance ceux qui sont chargés de sa tutelle. Comme si l'offre audiovisuelle n'avait pas radicalement changé depuis l'irruption, à la fin des années 80, de la télévision privée ! Plus que la division privé/public, c'est aujourd'hui la différence entre chaînes généralistes et chaînes thématiques qui est pertinente, cette division recoupant pour l'essentiel celle entre chaînes hertziennes et chaînes câblées ou satellitaires.

Les « généralistes », diffusées par voie hertzienne, sont encore les seules qui atteignent plus de 80 % du public payant la redevance. Elles ont encore vocation à donner une offre globale : information, sport, culture, etc. Elles sont dans une situation de concurrence féroce, à l'exception de La Cinquième-Arte, chaînes à mission explicitement éducative et culturelle, mais dont on sent bien qu'elles sont, elles aussi, chatouillées de temps en temps par l'odeur de l'Audimat. Pour France 2 et France 3, l'étiquette « service public » est plus un handicap qu'un atout dans sa compétition avec TF1, crocodile dominant dans le marigot.

Les chaînes publiques biaisent tant bien que mal, produisent des émissions alibis – un Michel Field pour faire passer une Evelyne Thomas – au risque de brouiller durablement leur image... Constatons d'autre part que l'entreprise de MM. Bouygues, Le Lay et Mougeotte a investi des sommes non négligeables dans des projets qui relèveraient, en bonne logique, d'une action publique : LCI, chaîne d'information continue rend un vrai service, et TVBreizh répond à une demande culturelle spécifique, jusque-là trop limitée dans l'offre de la télévision régionale publique. On ne peut pas, dans ces deux exemples, taxer TF1 d'une recherche exclusive et effrénée du profit...

La solution est-elle, comme on semble le croire au ministère de la communication, d'augmenter quelque peu la dotation du holding France 2-France 3 – La Cinquième, en limitant parallèlement son temps de publicité, donc sa soif d'Audimat ? On peut douter que cela soit suffisant, et craindre que l'inflation des coûts, notamment en matière de retransmissions sportives, n'absorbe rapidement cette rallonge, et ne nous ramène à la situation antérieure.

Faut-il, à l'inverse, comme le préconisent certains, prendre acte de l'inéluctabilité de la dérive d'un service public déboussolé, et donc supprimer la redevance, privatiser France 2 et France 3, et concentrer l'intervention publique sur le financement de chaînes minoritaires à vocation éducative et culturelle ? Cette solution, chère aux libéraux plus ou moins sauvages, a l'inconvénient, par sa radicalité, d'abandonner presque totalement le terrain de l'audiovisuel aux puissances de l'argent.

REDISTRIBUTION RÉPUBLICAINE

En considérant le fait que, jamais dans l'histoire de la télévision, l'offre de programmes de qualité n'a été aussi grande – qu'il s'agisse de films, de documentaires, de théâtre, d'opéras, etc. – et même de bonne télévision – Paris Première en est un bon exemple – ne pourrait-on pas faire en sorte que cette offre parvienne au maximum de personnes, quels que soient leur implantation géographique et leurs revenus ? Que les gens défavorisés dans ces deux domaines n'aient pas à payer ces programmes *en plus* d'une redevance déjà lourde pour les petits budgets ?

Ne pourrait-on pas, en conséquence, penser, là où l'on décide, qu'il est plus de la mission de la puissance publique soucieuse de l'intérêt général de faire en sorte qu'il y ait, là aussi, une forme de redistribution républicaine, comme en matière de santé ou de transports ? Que l'on facilite par exemple, avec le fruit de cette redevance, l'accès de tous à ces programmes de qualité plutôt que de continuer à jouer les Sisyphe avec des chaînes publiques à bout de souffle ? Que l'on favorise également, en amont, la production de cette « bonne télévision » qui pourrait alors toucher le plus grand nombre ? Si, ensuite, le peuple veut quand même regarder *C'est mon choix*, c'est son affaire...

Luc Rosenzweig

PRÉCISIONS

FORCE EUROPÉENNE DE RÉACTION RAPIDE

Le ministère italien de la défense nous demande de préciser que la participation des armées italiennes à la force européenne de réaction rapide est, pour ce qui est des troupes terrestres, de 20 000 hommes, dont 12 000 déployables simultanément sur le terrain, en ligne avec les autres contributions des forces de l'Union européenne prévues par les accords d'Helsinki. C'est par erreur que, dans *Le Monde* du 22 novembre, le chiffre de 6 500 soldats italiens déployés à terre a été indiqué.

CITÉ DES SCIENCES

Saisi par la Cité des sciences et de l'industrie, après la création d'une section syndicale SUD-Culture dans l'établissement (*Le Monde* du 27 octobre), le tribunal de grande instance a jugé que la Cité *« ne justifie d'aucun intérêt à agir en l'absence de revendication d'un quelconque moyen d'action par le syndicat SUD-Culture »*. Président de la Cité, Michel Demazure nous demande de préciser que *« la question de savoir si le syndicat SUD-Culture est représentatif à la Cité des sciences et de l'industrie n'a pas été tranchée par le juge et que le magistrat ne reproche pas à la Cité d'avoir porté atteinte à une quelconque liberté »*.

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD – 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : **01-42-17-20-00.** Télécopieur : **01-42-17-21-21.** Télex : **202 806 F**
Tél. relations clientèle abonnés : **01-42-17-32-90**
Changement d'adresse et suspension : **0-803-022-021 (0,99 F la minute).**
Internet : **http: // www.lemonde.fr**

ÉDITORIAL

L'avenir de M. Barak

SANS majorité de gouvernement, désavoué, mardi 28 novembre, à la Knesset (le Parlement), minoritaire dans les sondages, le premier ministre israélien, Ehoud Barak, a accepté ce qu'il n'était politiquement plus capable de refuser : des élections anticipées. C'est un constat d'échec. Après dix-sept mois au pouvoir – l'un des mandats les plus courts d'un chef de gouvernement israélien –, il a réuni contre lui une étonnante coalition d'opposants. La droite nationaliste, celle des Ariel Sharon et Benyamin Nétanyahou, a mené le combat, bien sûr ; mais elle a reçu le soutien des élus arabes-israéliens (dont la communauté a été réprimée avec une impitoyable brutalité pour avoir exprimé sa solidarité avec les Palestiniens des territoires) ; le soutien aussi des centristes et celui de l'ensemble des partis religieux.

Les uns reprochent au premier ministre d'avoir voulu faire la paix avec Yasser Arafat, les autres de ne pas y être arrivé. Alors que la révolte des Palestiniens de Gaza et Cisjordanie entre dans son troisième mois – les affrontements ont déjà fait 290 morts –, les uns l'accusent de mollesse dans la répression, les autres d'usage disproportionné de la force.

L'échec d'Ehoud Barak n'est pas seulement celui d'un homme qui a manqué de talent politique : il a cru pouvoir faire tout et son contraire (accorder des concessions territoriales et augmenter le budget des colonies, par exemple) ; esprit froidement analytique sur un terrain où l'émotion domine, il a rarement eu le geste, le mot susceptible de charmer ou d'apaiser. Mais sur la scène politique israélienne au moins, Ehoud Barak a aussi, courageusement, ébranlé quelques tabous : du statut de Jérusalem aux frontières du futur Etat palestinien, il a fait des propositions jusqu'alors sans précédent. C'est en ce sens que son échec est plus grave et dépasse son cas personnel.

Car, à chaque fois qu'il a suggéré une avancée, il a perdu un peu de sa majorité parlementaire. Il a pu reprocher à M. Arafat, le chef de l'Autorité palestinienne, de n'être pas un interlocuteur fiable ; mais c'est lui qui s'est retrouvé lâché par sa coalition au fil des pourparlers de paix. Il n'avait pas, sur le plan intérieur israélien, l'assise d'une politique dont les Palestiniens, pour ce qui les concerne, ne voyaient que les insuffisances. Et face à la rage de ces derniers, il a répondu en militaire, pas en politique.

Le tableau est sombre : impasse politique totale ; inactivité diplomatique due au changement d'équipe à Washington ; poursuite et banalisation d'une manière de guérilla dans les territoires, où les adversaires des Israéliens sont les hommes du Fatah de M. Arafat, ceux-là même avec lesquels on menait des patrouilles communes il y a tout juste deux mois... Mais le sort de M. Barak n'est pas encore scellé. Les élections n'auront pas lieu avant le printemps – une éternité en politique israélienne. Et le premier ministre travailliste sait que la seule chance qu'il a de les remporter est d'arriver d'ici là à un accord avec les Palestiniens. Son avenir politique est lié à celui de la paix.

Le Monde est édité par la **SA LE MONDE**
Président du directoire, directeur de la publication : **Jean-Marie Colombani**
Directoire : **Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy,** directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : **Edwy Plenel**
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon *(Éditoriaux et analyses) ;*
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux) ;*
Michel Kajman *(Débats) ;* Eric Fottorino *(Enquêtes) ;*
Éric Le Boucher *(International) ;* Patrick Jarreau *(France) ;* Anne Chemin *(Société) ;* Claire Blandin *(Entreprises) ;*
Jacques Buob *(Aujourd'hui) ;* Josyane Savigneau *(Culture) ;* Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : **Robert Solé**

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la **SA LE MONDE**
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde,*
Fonds commun de placement des personnels du *Monde,*
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde,* Le Monde Entreprises,
Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La « chère amitié » franco-danoise

PARIS a acclamé, mardi 28 novembre, le roi Frederik IX de Danemark et la reine Ingrid. Tandis que M. Vincent Auriol évoquait *« l'ancienne et chère amitié qui unit la France au royaume du Danemark »*, le roi rappelait les voyages de son père dans notre pays et la sympathie qu'il y a toujours rencontrée.

Si l'on a souvent dit que Copenhague est le Paris du Nord, le souverain danois et la gracieuse reine Ingrid doivent se sentir d'autant plus à l'aise chez nous qu'ils ont du sang français dans les veines : n'est-elle pas la fille du roi de Suède, alors qu'il appartient aussi à la famille Bernadotte par sa grand-mère, la reine Louise, née princesse de Suède et de Norvège ?

C'est aussi parce qu'il est le souverain très démocratique d'un petit pays où la démocratie a des racines profondes dans les mœurs et la Constitution que le roi Frederik IX mérite l'amitié de la France. Il est le premier citoyen d'un peuple où une organisation très poussée ne nuit pas à la liberté, où l'égalité des conditions va très loin, où l'amour de la paix conduisit jadis au désarmement total.

Les épreuves que le Danemark subit courageusement pendant la dernière guerre l'ont encore rapproché de nous. Aujourd'hui les grands courants qui emportent le monde obligent le peuple danois, contre sa volonté, à prendre les armes. Ses intérêts, ses traditions, sa culture le rangent à notre côté dans cette coalition atlantique dont les perspectives peuvent être sévères ; du moins aura-t-elle l'avantage de resserrer les liens qui unissent de longue date le Danemark et la France.

R. L.
(30 novembre 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : **http: // www.lemonde.fr**

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : **3617 code LMDOC (5,57 F/mn)**
ou **08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)**

Le Monde sur CD-ROM : **01-44–88-46-60**
Index du *Monde* : **01-42-17-29-33.** *Le Monde* sur microfilms : **03-88-71-42-30**

Films à Paris et en province : **08-36-68-03-78**

Archives : il faut une loi, il faut une politique

par Marc-Olivier Baruch et Vincent Duclert

LIONEL JOSPIN a fait part, le 4 novembre, lors du dîner annuel du CRIF, de sa conviction que le *« travail de vérité n'affaiblit pas la communauté nationale. Au contraire, il la renforce en lui permettant de mieux tirer les leçons de son passé, pour construire son avenir »*, ajouta-t-il.

Saluant comme exemplaire le travail de la mission Mattéoli, préalable nécessaire à l'indispensable œuvre de réparation due par les institutions, et d'abord les institutions d'Etat, aux héritiers de ceux qu'elles contribuèrent à spolier, puis à tuer, le premier ministre rappelait son souci de voir faciliter l'accès aux archives d'autres périodes sombres de l'histoire nationale, à commencer par la guerre d'Algérie.

Ce seul exemple suffirait à rappeler à quel point la question des archives est d'ordre politique. De ce fait, dans ce domaine où les pratiques administratives sont si anciennes et si bien ancrées, cette question ne peut trouver de réponse satisfaisante que par l'exercice d'une volonté politique soutenue.

Cette volonté, l'actuel occupant de l'Hôtel Matignon en a fait montre, peu de temps après son entrée en fonctions, en signant la circulaire du 2 octobre 1997 relative aux archives de la seconde guerre mondiale.

Fidèle à l'annonce qu'il avait alors faite, son gouvernement s'apprête à proposer un raccourcissement général des délais d'accès aux archives publiques, par quelques alinéas joints au projet de loi sur la société de l'information. Articulation dont la portée symbolique est évidente : la rapidité de circulation de l'information électronique doit s'accompagner de meilleures facilités d'accès à la mémoire publique de la nation.

Pour intellectuellement séduisante que soit cette approche, et pour nécessaire que soit ce raccourcissement, on ne peut que regretter l'abandon qu'ils signeraient d'une politique cohérente d'archives. Politique que semblait annoncer la promesse, réitérée d'un gouvernement à l'autre depuis plus d'une législature, d'une loi renouvelant celle qui, depuis janvier 1979, régit non le seul accès, mais toute la politique des archives en France.

A la fin des années 1970, une évolution décisive avait en effet vu la promulgation de trois lois destinées à protéger le citoyen contre la puissance accrue de l'Etat. Après l'accès aux documents administratifs, et la loi « Informatique et libertés », la question des archives était traitée par une loi promulguée le 3 janvier 1979. Loi de réelle ouverture alors, mais aussi loi de compromis entre une demande sociale de transparence, qu'elle émane des chercheurs ou de la société tout entière, un fort attachement – parfois justifié, souvent excessif – de la sphère administrative au secret, la nécessité enfin de protéger une autre liberté publique essentielle, le respect de la vie privée.

La transparence absolue repose sur un fantasme : celui du bon gouvernement agissant, en tout domaine, au vu et au su de tous. Que la Convention l'ait transcrit, le 7 messidor an II, en article de loi, posant que *« tout citoyen pourra demander dans tous les dépôts, aux jours et heures qui seront fixés, communication des pièces qu'ils renferment »*, a valeur de pétition de principe, non de précédent effectif. Car le phénomène, né sous l'Ancien Régime, de patrimonialisation privée des papiers publics ne cessa pas, signant l'échec de l'ambition démocratique en matière d'archives.

Et la faiblesse des moyens consentis – jusqu'à nos jours – au service public des archives, créé par la Constituante dès 1790, en réaction aux pratiques absolutistes de secret, lui ôta toute tentation de revendiquer une action ambitieuse en matière de sauvegarde, de conservation et de communication des archives. L'Empire, prudent, confia au ministre de l'intérieur le contrôle de l'institution appelée à recueillir les papiers publics : la pratique qui devait en découler ne pouvait que rendre encore plus théoriques les espoirs des rédacteurs de la Déclaration des droits de l'homme, selon lesquels *« la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration »*.

> Si l'effet des lois de décentralisation a permis à nombre de conseils généraux de traduire en actes la demande sociale d'accès à la mémoire du pays, l'Etat, une fois de plus, donne le mauvais exemple

Qu'il soit illusoire d'imaginer un Etat absolument transparent ne saurait pour autant justifier la réticence qu'ont les administrateurs, encore aujourd'hui, à rendre des comptes. On connaît le coût actuel de cette dernière attitude qui fait de l'Etat un accusé et un coupable, devant des juridictions judiciaires occupant la place laissée vacante par l'incapacité des instances politiques à imaginer des mécanismes de mise en œuvre de leur responsabilité.

A ce refus, ou à tout le moins cette mauvaise volonté, à rendre les comptes d'aujourd'hui correspond un désintérêt de fond pour les archives qui permettent, sinon de rendre les comptes d'hier – car aucun ensemble de cartons d'archives ne saurait constituer un quelconque puits d'où la pure vérité sortirait nue – du moins de comprendre hier pour éclairer demain. Réduire les délais d'accès aux archives publiques sera le signe des bonnes intentions du politique en la matière. Le dispositif législatif annoncé est donc plus qu'attendu. Historiens de l'Etat et des pratiques administratives, nous nous permettons toutefois de rappeler que les meilleures intentions restent lettre morte si elles ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une politique publique, nourrie de ce carburant essentiel de l'action publique qu'est la volonté politique.

Les deux outils majeurs de cette politique – un cadre administratif et législatif renouvelé, un plan de sauvegarde des archives publiques et de modernisation d'archives nationales – sont, sur le papier, clairement définis et nettement articulés l'un sur l'autre depuis 1996 (rapport Braibant). Dans un rapport ultérieur (1999), Philippe Bélaval, directeur des Archives de France, concluait à la nécessité de disposer, en banlieue parisienne proposait-il, d'un nouveau centre d'archives, *« cité des Archives devant remettre les Archives au centre de la Cité »*, auquel seraient dévolues la conservation et la communication des archives postérieures à 1789.

Puis il ne se passa rien, ou presque. La période de latence qui suivit contribua à placer le réseau archivistique français dans une situation inquiétante. Si l'effet des lois de décentralisation a permis à nombre de conseils généraux de traduire en actes la demande sociale d'accès à la mémoire du pays, l'Etat, une fois de plus, donne le mauvais exemple. Les Archives nationales notamment, cœur du système, connaissent une grave crise de confiance et de structure, qui rend chaque jour plus plausible la tentation de balkanisation des services publics d'archives.

Certes, les calendriers parlementaires sont chargés, les deniers publics ne sont pas infiniment extensibles et l'on sait que, frôlant le mythique 1 %, les dotations budgétaires du ministère de la culture n'ont plus désormais vocation symbolique à croître. Alors qu'un nouveau souffle est annoncé en faveur de la réforme de l'Etat, peut-on suggérer à nos gouvernants de penser à y inclure la modernisation du dispositif d'archives publiques ?

N'est-il pas temps, enfin, que ceux qui, au siècle de l'Internet, tiennent les rênes de l'Etat considèrent comme de leur devoir de concrétiser les espoirs de transparence et de connaissance, d'égalité et de responsabilité qu'avaient formulés, au nom de la démocratie, leurs prédécesseurs de 1789 et de l'an II ?

Marc-Olivier Baruch *est chercheur à l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP-CNRS).*

Vincent Duclert *enseigne l'histoire à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (Ehess).*

PME, SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE

IBM

AVEC LE NOUVEAU **NETVISTA A20**
ET **MICROSOFT WINDOWS 2000 PROFESSIONNEL**

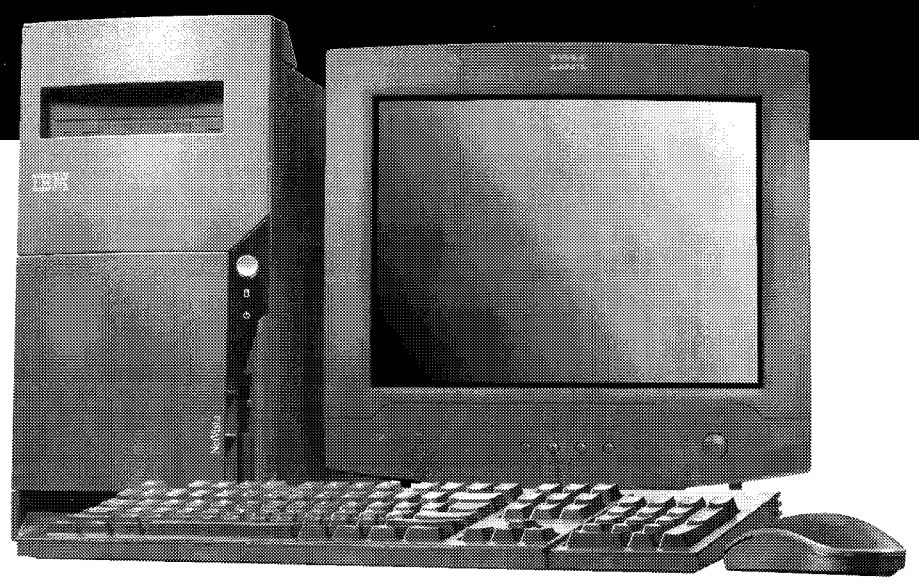

NetVista A20 + écran 15"
- Boîtier micro-tour anthracite et bleu saphir
- **Processeur Intel® Pentium® III 733 MHz**
- Mémoire 128 Mo
- Disque dur 10 Go
- CD-ROM 48X
- Audio intégré
- **Microsoft Windows 2000 Professionnel**

Réf. PAMMDFR + réf. T31U2EU
1 394,91 €HT - 10 943 FTTC

9 150 FHT*

e business tools

Connectivité performante, design ergonomique, facilité d'emploi. Et un prix très abordable.

Le nouveau NetVista A20 d'IBM avec Microsoft Windows 2000 Professionnel est un concentré de technologie et de puissance, encore plus convivial, plus évolutif et plus facile à vivre. Découvrez le confort de fonctionnalités de pointe comme Access IBM, qui vous donne accès d'un simple clic à toute une palette de services : maintenance, support, mise à niveau, diagnostics,...
Et bénéficiez de Microsoft Windows 2000 Professionnel, le système d'exploitation Windows le plus sûr : jusqu'à 30% plus rapide et 13 fois plus fiable que Windows 98.

Offrez-vous l'efficacité et la tranquillité d'esprit... sans vous ruiner. Equipez votre PME du tout nouveau NetVista A20 avec Microsoft Windows 2000 Professionnel !

intel inside pentium®III

EQUIPEZ-VOUS **MAINTENANT**

Contactez vite votre revendeur !

IBM recommande Windows 2000 Professionnel.

* Prix moyen constaté au 6/11/2000. Chaque revendeur reste libre de fixer ses propres prix. Photos non contractuelles. TVA en vigueur 19,6 %. 1.Outils e-business. ©International Business Machines 2000. Les logos Intel, Intel Inside et Pentium sont des marques déposées d'Intel Corporation et Celeron est une marque d'Intel Corporation. NetVista et le logo "e-business" sont des marques d'International Business Machines Corporation. Windows 98 et Windows 2000 Professionnel sont des marques déposées de Microsoft Corporation. Les autres marques citées appartiennent à leurs entreprises respectives.

Blau • Tequila

Torture, mémoire, Algérie

par Gilles Martinet

LE 6 décembre 1951, Claude Bourdet publiait dans *L'Observateur* (futur *France Observateur* puis *Nouvel Observateur*) un article intitulé « Y a-t-il une gestapo algérienne ? ». Il y dénonçait les méthodes d'interrogation qu'utilisait la police française d'Algérie avec la complicité d'un certain nombre de magistrats. *« Supplice de la baignoire, gonflage à l'eau par l'anus, courant électrique sur les muqueuses, les aisselles et la colonne vertébrale. »*

Tels étaient, disait Bourdet, les procédés le plus couramment utilisés. Cela se passait près de trois ans avant l'insurrection de la Toussaint 1954, après le trucage des élections par le gouverneur Naegelen et au moment où le combat mené par le Viet-minh en Indochine commençait à donner des idées à de jeunes militants algériens.

Dès l'apparition des premiers maquis, en 1954, la torture reprit de plus belle. La police, composée en majorité d'Européens d'Afrique du Nord, s'en prit à l'ensemble du mouvement nationaliste, y compris à des hommes qui se montraient hostiles ou réticents à l'égard de l'insurrection. C'était le cas de la plupart des dirigeants des trois courants du nationalisme algérien (messalistes, centralistes, amis de Fehrat Abbas) ainsi que du Parti communiste. Cela aura de lourdes conséquences pour l'avenir.

En attendant, la torture devenait pratique courante. Dans un nouvel article, « Votre gestapo algérienne », Claude Bourdet put donner des faits irréfutables. Le journal poursuivit son travail d'information mais, alors qu'en 1951 on lui avait opposé un lourd silence, on se mit à saisir ses éditions. Ces saisies intervinrent à quinze reprises durant la guerre d'Algérie. Nous n'étions heureusement pas les seuls à réagir mais nous demeurions très minoritaires.

Comment expliquer cela ? Tout simplement parce que le sentiment populaire était encore très favorable au maintien de la domination française en Algérie et que les hommes politiques en tenaient compte. De même que les Français se sont, en 1940, montrés indifférents à l'égard des lois antijuives, de même ils n'ont pas entendu, en 1954 et 1955, les dénonciations des méthodes utilisées en Afrique du Nord.

Dans les années suivantes, la torture ne fut plus le fait de la seule police. Une partie de l'armée, et plus particulièrement les officiers qui avaient connu les camps vietnamiens, la pratiqua ; bien entendu, le FLN n'hésita pas à recourir aux mêmes méthodes contre ses adversaires et ses dissidents. Puis vint l'OAS, ses attentats et ses sanglantes violences.

Faut-il rappeler cette histoire et faire toute la lumière sur ces années noires ? Certainement. Cela doit-il s'accompagner d'un acte de repentance ? La réponse dépend de bien d'autres questions : qui doit se repentir ? Les responsables directs des tortures ? Les hommes politiques qui ont laissé faire ? La majorité de la population ?

Et comment séparer les méthodes utilisées dans la guerre et l'objet même de la guerre ? C'est le passé colonial de la France qui est en cause, mais aussi ce que le FLN a fait de l'Algérie indépendante. Oui, il faut lever les interdits, ne rien cacher de ce qui s'est produit, mais en pensant sans doute plus à l'avenir qu'au passé.

Gilles Martinet, *ambassadeur de France, est ancien directeur de « L'Observateur » et cofondateur du PSU.*

Etats-Unis : la démocratie des petits riens

par Nicole Bacharan

SI ce n'est pas une crise, cela y ressemble beaucoup. Comme aux plus beaux moments de l'affaire Lewinsky, la démocratie américaine connaît un nouvel accès de fièvre, que l'on analyse outre-Atlantique avec consternation ou ironie. Cette fois, ce qui ébranle la première puissance mondiale, ce ne sont plus les gestes intimes d'un président imprudent, mais une poignée de confettis, résultant de la perforation de certains bulletins de vote. L'Amérique, si fière de sa Constitution, si soucieuse de l'esprit de ses Pères fondateurs, est en train d'inventer la démocratie des petits riens.

Pour les politologues, il s'agit d'un cas d'école, le plus improbable, celui dont on dit : « Evidemment, il ne se produira jamais » ; un 50 %/50 % quasi « chirurgical ». Un peu comme si deux marathoniens touchaient la ligne d'arrivée au même centième de seconde. Eh bien, si ! Cela s'est produit ! Et nous disposons ainsi de conditions expérimentales qui permettent de tester tous les rouages de cette démocratie.

Crise, donc. Mais de quoi ? De la société américaine ? Malgré les apparences, le peuple n'est pas coupé en deux. Certes, il y a bien aux Etats-Unis deux vieilles sensibilités qui s'opposent, deux conceptions du rôle de l'Etat : l'une, démocrate, plus interventionniste, plus soucieuse de protection sociale, développant volontiers une vision morale de l'influence américaine dans le monde, des valeurs plus « féminines » en somme (qu'ont ralliées une majorité de femmes, de célibataires, de Noirs, d'Hispaniques, de syndicalistes) ; l'autre, républicaine, méfiante à l'égard du pouvoir central, attachée aux prérogatives régionales, donnant la priorité à l'initiative individuelle et à la libre concurrence, tendance plus « masculine » (attirant la majorité parmi les hommes blancs, les propriétaires d'armes, les ruraux, les milieux d'affaires, les couples mariés).

Bush et Gore restent sans nul doute représentatifs de ces deux sensibilités. Mais pour séduire les indécis les deux candidats ont volontairement brouillé les cartes et esquivé les sujets qui fâchent (la peine de mort, l'explosion du système pénitentiaire, l'intégration raciale, le droit à l'avortement), mettant l'accent sur les consensus (la prospérité économique, de meilleures retraites, de meilleurs systèmes de santé et d'éducation). Coca-Bush et Pepsi-Gore se sont efforcés de trouver le plus petit dénominateur commun, propageant un message politique *light,* sans colorant, sans idéologie.

Entre réductions fiscales et aides sociales, les électeurs indécis ont eu du mal à discerner leurs intérêts du moment. Ils ont choisi presque au hasard. Une boule rouge, une boule bleue... Les statisticiens le diraient : au bout de quelques millions, cela donne un vrai 50-50. Mais un pays pas si divisé qu'on le dit.

> Si on recompte, il faut recompter jusqu'au bout. Et, en cas d'anomalies flagrantes, faire revoter

Crise des institutions, alors ? A l'évidence, le système des grands électeurs est en cause. Les Etats, dotés de pouvoirs étendus et déjà représentés sur une base égale au Sénat, n'ont plus besoin de ce coup de pouce supplémentaire dans l'élection présidentielle, et il apparaît de plus en plus incongru que le chef de la nation puisse ne pas être élu par une majorité de citoyens. Une réforme de la Constitution est nécessaire. Mais elle exige l'approbation des deux tiers du Congrès et des trois quarts des Etats. Ce ne sera pas une mince affaire... La technique, elle aussi, s'est révélée défaillante. Comptes, décomptes, mécomptes... A l'heure d'Internet et des processeurs ultra-rapides, il faudra bien jeter les cartes perforées et moderniser la machine à voter.

Et sans doute aussi unifier les règles du jeu électoral. Car les plaideurs ont envahi la scène politique et ce spectacle de la République procédurière apparaît choquant. Les avocats sont les mercenaires des partis. Ils jouent des ambiguïtés entre le local et le fédéral. Ils ne recherchent pas la vérité, ni la juste expression des citoyens.

Seulement la victoire de leurs clients. S'ils tiraillent la lettre de la loi, il appartient donc aux juges d'en retrouver l'esprit, en dépassant les inclinaisons partisanes : en l'occurrence, en permettant à chaque citoyen d'exprimer sa voix. Ce qui implique une certaine cohérence : si on recompte, il faut recompter jusqu'au bout. Et, en cas d'anomalies flagrantes, faire revoter. En dépit de l'impatience de George W. Bush, une élection n'est pas un match, il n'y a pas de temps réglementaire ni de but en or. La rapidité est peut-être une nécessité pour les médias. Mais pas pour la démocratie.

Les institutions américaines sont complexes. Mais toutes les possibilités de recours existent. La Cour suprême, voire le Congrès, qui peut être amené à intervenir en dernière instance, parviendront-ils à se hisser au-dessus de la mêlée et à fonder la légitimité du pouvoir ? La confiance des Américains dans leur système démocratique en dépend.

La crise la plus grave réside en effet dans le divorce profond, croissant, qui sépare le peuple de ses élus. Dans leur ensemble, les Américains sont favorables aux compromis ; ils font preuve de modernité, de maturité et d'un indéniable bon sens démocratique, sachant distinguer le petit rien de l'affaire d'Etat. La majorité d'entre eux était opposée à l'*impeachment* de Bill Clinton ; la majorité d'entre eux affirme aujourd'hui sa foi dans les institutions et exprime ce vœu : voir le prochain président élu légitimement, fût-ce à quelques voix près. Avec une belle constance, les Américains se montrent beaucoup plus sages et modérés que leur personnel politique.

> Ce qui ébranle la première puissance mondiale, ce ne sont plus les gestes intimes d'un président imprudent, mais une poignée de confettis

Ce dernier s'affronte dans des querelles archaïques datant de la guerre de Sécession (Nord contre Sud, ultra-conservateurs contre progressistes, *« fils du peuple »* contre héritiers de patriciens) et se livre à des vendettas nourries par des haines personnelles d'une rare violence.

Certains sénateurs ou représentants ne parviennent même plus à se parler. Dick Gephart, l'actuel chef de la minorité démocrate à la Chambre, n'avait pas adressé la parole depuis des mois à Dennis Hastert, chef de la majorité républicaine. Et pendant des années Al Gore, président honorifique du Sénat, n'a pas dialogué avec un représentant ou un sénateur républicain. Quant à la droite dure du Parti républicain, celle qui l'a entraîné dans la spirale de l'affaire Lewinsky, elle n'a eu qu'un seul programme : chasser Bill Clinton par tous les moyens, même les plus bas.

La guerre des confettis de Floride n'a pas amélioré cet état d'esprit. Les élus républicains ont laissé entendre que, le cas échéant, ils ne gouverneraient pas avec Al Gore. Quant à Georges W. Bush, il est certes capable de souplesse, à condition que l'aile droite de son parti ne le contraigne pas à une politique revancharde, trahissant le mandat centriste qui a séduit ses électeurs.

Au Congrès, les lois s'élaborent avec des majorités de circonstance. Pour les faire passer, l'exécutif doit chercher à convaincre des élus de l'autre camp. L'esprit de compromis n'est pas simplement une vertu. C'est une condition indispensable au fonctionnement de la démocratie américaine. On en est aujourd'hui loin, très loin... Et il est à craindre que le nouveau président ait bien du mal à exercer sa fonction.

Les Américains veulent être gouvernés au centre, dans un pays prospère. Mais en même temps le jeu politique devient de plus en plus serré, et donc de plus en plus partisan. Pourra-t-on résoudre ce paradoxe ? La réponse sera décisive, non seulement pour l'Amérique mais également pour les sociétés européennes. Tant il est vrai qu'avec ses bruits, ses fureurs et ses confettis, l'Amérique reste un prodigieux laboratoire de la démocratie.

Nicole Bacharan, *politologue, historienne, écrivain, enseigne la civilisation américaine à l'Institut d'études politiques de Paris.*

AU COURRIER DU « MONDE »

HISTOIRE SÉLECTIVE

La pratique de la torture pendant la guerre d'Algérie est désormais avérée par ses acteurs mêmes. C'est un secret d'Etat en moins. Eventé depuis longtemps, son aveu public s'effectue toutefois au nom du « devoir de mémoire ». La correction politique – maladie du jour – y gagne assurément. Mais la morale politique ? La guerre d'Algérie ne saurait à l'avenir se résumer à la seule technique de la torture. Si nul ne peut s'attendre à ce que, dans un proche avenir, de « nouveaux historiens » algériens dévoilent l'ampleur de la violence exercée par le FLN contre les populations civiles tant algérienne que française, au moins peut-on espérer qu'intellectuels et partis de gauche, allant au bout de leur logique du « devoir de mémoire », présentent aussi leurs excuses aux familles des messalistes victimes de la sanglante épuration politique perpétrée par le FNL en France et en Algérie au vu et au su de tous, qui gardèrent le silence ?

Et puisque « devoir de mémoire » nous devons, rappelons-nous des innombrables victimes algériennes des tueries ou noyades perpétrées le 17 octobre 1961 par la police du préfet Papon, qui n'eurent droit qu'à l'indifférence et à l'oubli, tandis que les huit morts français assassinés par ces mêmes forces au métro Charonne, le 8 février 1962, reçurent un immense hommage de la population parisienne, de la gauche et du Parti communiste. Le « devoir de mémoire » ne peut être à géométrie variable, au risque de s'abîmer en une nouvelle tartufferie.

Eric Vigne
Paris

L'ÉPOUSE ET LA COMPAGNE

En page intérieure du *Monde* (du 8 novembre), vous titrez « L'ancienne compagne de José Bové suscite le débat », alors qu'il s'agit de son ex-épouse légitime, comme le suggère le corps de l'article. *(...)* Compagne, épouse, maîtresse et maintenant « pacsée » ayant des significations différentes, ne pourriez-vous pas être plus rigoureux dans l'emploi de ces termes ?

Max Bayard
Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)

IMMOBILIER La pénurie de bureaux dans le centre de Paris et à la Défense commence à devenir une véritable gêne pour les entreprises à la recherche de milliers de mètres carrés à des prix raisonnables. ● LA SITUATION est très favorable aux nouveaux quartiers de bureaux d'Ile-de-France, qui rêvent de devenir la Défense du XXIe siècle. ● LE CABINET de conseil en immobilier Jones Lang LaSalle recense trois nouveaux pôles immobiliers susceptibles d'attirer les entreprises dans les prochaines années sur le pourtour de la capitale. ● LES MAGAZINES BRANCHÉS commencent déjà à parler du secteur Saint-Ouen Saint-Denis comme du *« 21e arrondissement de Paris »*. ● MAIS LES SALARIÉS des entreprises déménagées dans ces quartiers en construction, parfois peu accessibles et souvent peu animés, doivent s'attendre à des années difficiles.

Trois quartiers d'affaires rêvent d'un destin comparable à celui de la Défense

Le cabinet de conseil Jones Lang LaSalle recense en Ile-de-France trois marchés en devenir : le pôle Paris rive gauche, Bercy, gare de Lyon, le secteur dit du « Parc du Millénaire », qui se situe au nord du XIXe arrondissement de Paris, et enfin Saint-Ouen et Saint-Denis

LA PÉNURIE de bureaux dans le centre de Paris et à la Défense devient une véritable gêne pour les entreprises. Les directeurs immobiliers à la recherche de milliers de mètres carrés à un prix raisonnable dans les quartiers d'affaires classiques (centre de Paris, la Défense, Neuilly, Boulogne, Levallois, Issy-les-Moulineaux) se trouvent face à une mission presque impossible. Une situation qui fait l'affaire de nouveaux quartiers de bureaux : les *« marchés émergents d'Ile-de-France »*, selon une étude du cabinet de conseil en immobilier Jones Lang LaSalle (JLL). Elle en recense trois : le pôle Paris rive gauche, Bercy, gare de Lyon ; le secteur dit du Parc du Millénaire, qui se situe au nord du XIXe arrondissement, entre la Cité des Sciences et le nord de la porte d'Aubervilliers ; enfin, Saint-Ouen et Saint-Denis. Les magazines branchés commencent déjà à parler de ce dernier comme le vingt-et-unième arrondissement de Paris, les professionnels y voient volontiers une nouvelle Défense...

« Ces emplacements trouvent aujourd'hui de plus en plus de légitimité aux yeux des entreprises », explique Thierry Laroue-Pont, chez Jones Lang LaSalle. L'explication est simple. Le taux de vacance (c'est-à-dire le nombre de mètres carrés disponibles par rapport au total existant) dans la plupart des quartiers d'affaires classiques est inférieur au taux de fluidité, qui est le taux de bureaux libres jugé nécessaire au bon fonctionnement du marché (de l'ordre de 4 %). A la Défense, le taux de vacance est tombé à 0,1 %. Dans les quartiers Bourse-Opéra-Etoile, il n'est plus que de 1,5 %. Il est devenu très difficile d'y trouver des surfaces de bureaux supérieures à 10 000 mètres carrés. Sans surprise, les loyers flambent : dans le triangle d'or à Paris, ils ont grimpé de 30 % entre le 1er janvier et la fin du troisième trimestre 2000. A la Défense, ils ont gagné 40 %, atteignant 3 500 francs par an le mètre carré. Dans le croissant d'or (les communes proches de Paris, comme Issy-les-Moulineaux, Boulogne, Clichy...), la hausse est de 32 %. Et ce n'est pas terminé. Pour Jones Lang, la hausse potentielle est encore de 18 % en 2001 dans le triangle d'or et de 8 % à la Défense.

Du coup, le nombre d'entreprises qui annoncent leur déménagement vers un marché émergent ne cesse d'augmenter. Le plus mûr des trois nouveaux quartiers d'affaires, Paris rive gauche, Bercy, gare de Lyon, affiche pratiquement complet sur les immeubles déjà construits ou en train de sortir de terre. La Caisse des dépôts et consignations (CDC) y occupera deux immeubles derrière la gare d'Austerlitz et un immeuble derrière la Bibliothèque nationale. France Télécom et sa filiale Transpac, l'éditeur de progiciels SAP et la Seita y occuperont entre 7 500 et 20 000 mètres carrés. Derrière la bibliothèque, l'Inalco, l'Institut des langues orientales, sera voisin d'Havas Editions, non loin du nouvel immeuble d'Accenture (ex-Andersen Consulting), qui abritera également un centre d'affaires Regus. De l'autre côté de la Seine, le groupe Aventis a pris 30 000 mètres carrés.

Le secteur du Parc du Millénaire vient également d'accueillir plusieurs entreprises, attirées par des loyers raisonnables et par le cachet des anciens entrepôts réhabilités de part et d'autre du périphérique par la compagnie EMGP (ex-Entrepôts et magasins généraux de Paris), société foncière filiale de la CDC. Le Club Méditerranée, Pierre & Vacances, l'éditeur de logiciels Ciel, Grolier Interactive (Club Internet) sont venus s'installer dans le quartier dit du pont de Flandre, au sud du périphérique, près de la porte de La Villette. Ils ont été rejoints par Comdirect, filiale Internet de la banque allemande Commerzbank. De l'autre côté du périphérique, quartier difficile d'accès par les transports en commun, des entreprises de caractère très divers s'installent. Un petit pôle audiovisuel s'est formé à côté d'un pôle textile, dans lequel on retrouve la City, Kookai, Etam, Redskin, Pronuptia et le couturier Thierry Mugler.

PROJETS DE PROMOTION

L'arrivée de ces entreprises donne le sourire aux élus locaux, et notamment à Patrick Braouezec, maire communiste de Saint-Denis. Pendant des années, il a observé le départ d'industries vieillissantes et la destruction d'emplois en résultant. Il voit à présent se multiplier les postes du secteur tertiaire. Le plus grand pôle de bureaux émergent est bien celui de la Plaine-Saint-Denis, qui part de Saint-Ouen et remonte jusqu'au Stade de France. Là, les projets de promotion sont nombreux. Et ceux d'emménagement d'entreprises commencent à se préciser. Au cours de l'été 2001, l'Association française de normalisation (Afnor) et Vediorbis devraient emménager entre la station du RER B La Plaine-Stade-de-France et le stade. Ils viennent respectivement de La Défense et du VIIIe arrondissement. Le centre de recherche de Gaz de France et Panasonic sont déjà installés à proximité depuis plusieurs années. Le CNAM s'est implanté un peu plus au sud. En allant en direction du RER B, la zone Landy-France est encore en friche mais les permis sont sur le point d'être déposés. Plus au sud de la Plaine, MCI Worldcom a pris 16 000 mètres carrés. De l'autre côté des voies ferrées, encore difficiles à franchir, le carrefour Pleyel s'organise autour d'un vaste immeuble EDF, de la tour Pleyel et de 128 500 mètres carrés de bâtiments en construction. Enfin, plus à l'ouest, à Saint-Ouen, de belles transactions ont été réalisées. Y sont attendus la Société générale, PSA, L'Oréal, Cetelem et Gaz de France. Pour les meilleurs emplacements, ceux qui sont le plus visibles depuis le périphérique, les loyers peuvent franchir la barre des 2 000 francs par an du mètre carré. En un an, ils ont augmenté de plus de 100 %.

Les professionnels de l'immobilier n'ont plus de doutes : ces quartiers seront reconnus comme attractifs pour les entreprises avant que le cycle immobilier se retourne. Les plus grands noms de l'investissement immobilier y sont présents. Pour autant, les salariés des entreprises déménagées dans ces zones en construction, pas toujours facilement accessibles et surtout éloignées des centres-villes vivants, doivent s'attendre à des années difficiles. Mais leurs employeurs sont persuadés qu'ils préfèrent rester à proximité de Paris plutôt que de migrer encore plus loin vers des villes nouvelles.

S. F.

Les nouveaux pôles

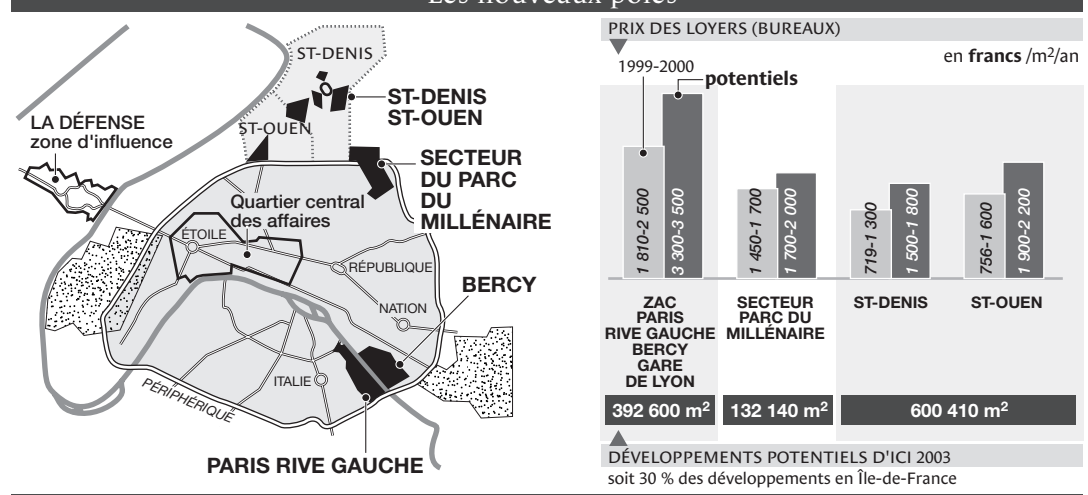

Source : Jones Lang LaSalle

TROIS QUESTIONS À...

JEAN-PIERRE MIÈGE

1 Vous êtes responsable du projet de déménagement du siège du groupe VediorBis du quartier Saint-Lazare à Paris vers Saint-Denis. Pourquoi votre entreprise a-t-elle pris cette décision ?

Le siège de notre société, née de la fusion du français Bis et du néerlandais Vedior fin 1996, est actuellement rue de Madrid, dans le VIIIe arrondissement. Pour installer toutes les équipes (400 personnes), qui se sont étoffées avec la forte croissance du travail temporaire, nous occupons deux autres immeubles à proximité. La décision a été prise début 1998 de regrouper tout le monde dans 8 000 à 10 000 mètres carrés de bureaux. Nous avons vite compris que, dans le cadre de notre budget, ce ne serait pas possible dans Paris. Nous avons visité des immeubles dans le XIXe arrondissement, autour de Paris, à Issy-les-Moulineaux, à Boulogne. Jusqu'au jour où un promoteur lyonnais, Sogelym-Steiner, nous a dit qu'il pouvait nous construire un immeuble dans la ZAC des Cornillons à côté du Stade de France.

2 C'est un changement brutal pour votre personnel...

Nous avions une grille de critères pour prendre notre décision, dans laquelle l'accroissement du temps de transport pesait lourd. Parmi les options possibles dans notre budget, Saint-Denis était la plus pratique : cela n'augmente le temps moyen que de 29 %. Compte tenu de la desserte autoroutière, des deux RER, du métro et des bus, ce n'est pas si loin. La proximité du Stade de France, au carrefour des autoroutes A 1 et A 86, donne une visibilité formidable à notre enseigne. Nous avons eu beaucoup de contacts avec la mairie de Saint-Denis, avec l'association Saint-Denis Développement, qui ont organisé une journée d'accueil pour cinquante cadres. Nous avons mis en place une « opération mobilité » : ceux qui veulent déménager pour se rapprocher du nouveau siège bénéficieront de l'appui d'organismes gérant le 1 % logement et d'aides financières. Malgré tout, je reconnais que cela restera plus compliqué d'aller dans le centre de Saint-Denis que ça ne l'était d'aller aux Galeries Lafayette entre midi et 14 heures...

3 L'enjeu économique le justifiait-t-il vraiment ?

Nous aurons 10 000 mètres carrés utiles sur six étages, un centre de formation bien équipé, et nous augmentons de 10 % le nombre de mètres carrés par salarié pour un loyer de l'ordre de 1 350 francs par mètre carré par an, alors que nous aurions payé de 3 000 à 4 000 francs par mètre carré dans le VIIIe arrondissement.

Propos recueillis par Sophie Fay

Saint-Denis mise sur Landy-France

FACE AUX QUARTIERS centraux de Paris ou aux tours de la Défense, devenus très chers, Patrick Braouezec, le député maire de Saint-Denis, est persuadé que sa ville et, au-delà, toute la Plaine-Saint-Denis offrent une opportunité formidable. Il n'est plus, avec les élus et responsables des villes voisines, le seul à y croire.

Pour présenter le nouveau quartier d'affaires de Saint-Denis, rebaptisé Landy-France, 27 hectares qui s'étendent de la station du RER D Stade-de-France - Saint-Denis à l'angle sud du stade, il était entouré de quatre grands promoteurs : Eiffage, Bouygues Immobilier, Kaufman & Broad et Sari Développement. Ils ont annoncé la mise en chantier prochaine de 177 000 mètres carrés de bureaux, pouvant accueillir 10 000 emplois, pour lesquels les permis de construire seront déposés début 2001, et dont l'édification devrait être achevée au cours de l'été 2003. Cela représente un investissement total de 3 milliards de francs. Plusieurs promoteurs affirment déjà être en négociation avec des investisseurs prestigieux. Au total, six ensembles seront construits ; ils ne dépasseront pas six étages et joueront avec les jardins privés et publics, le long des avenues François-Mitterrand et du Président-Wilson.

Tous ces immeubles, construits avec des structures métalliques, permettront aux entreprises d'aménager des plateaux de quelques milliers de mètres carrés sans poteau. Ils auront des salles de sport. Un terrain d'un hectare et demi est réservé à proximité pour accueillir des équipements culturels et sportifs.

La qualité des immeubles est pour Thierry Laroue-Pont, de Jones Lang LaSalle, une des meilleures garanties contre les effets d'un retournement possible du cycle de l'immobilier. Pour lui, à la fin des années 80, des marchands de biens proposaient des produits moyens. Aujourd'hui, sur la zone du Landy, comme dans les autres quartiers de Saint-Denis, les promoteurs sont tous des grands noms – les investisseurs aussi.

S. F.

La vénérable maison de courtage Cazenove rentre dans le rang

LONDRES
de notre correspondant à la City

Le siège est anodin et mystérieux, un petit bâtiment de brique brune à l'architecture victorienne situé dans une ruelle, Tokenhouse Yard, et écrasé par les tours en acier et en verre de la City. Une petite plaque discrète sur la porte noire, une sonnette dorée et, sur le fronton, l'inscription *« By Appointment to Her Majesty the Queen »*... Courtier de la famille royale, la vénérable maison de courtage Cazenove and Co. est l'une des dernières banques d'affaires britanniques encore indépendantes. Le 28 novembre, le légendaire flegme de l'establishment financier a pris un coup : la dernière perle de la Couronne a annoncé l'abandon de sa structure de partenariat et son entrée en Bourse en 2002.

Plus qu'une réorganisation, une révolution pour cette noble entreprise fondée en 1823 par Philip Cazenove, jeune courtier londonien issu d'une lignée de banquiers huguenots originaires de Genève. A l'appui de cette mutation historique en société anonyme, la nécessité pour cet établissement doté d'un nom prestigieux, mais de petite taille, de lever des fonds extérieurs pour financer son expansion en Europe, et d'attirer de nouveaux talents.

« La nouvelle économie a changé l'attitude des employés. Les cadres ne veulent plus attendre vingt à trente ans avant de partager les fruits de leur travail. Ils exigent leur part du gâteau, année après année », regrette David Mayhew, futur président de la SA et membre de l'actuel triumvirat de direction. L'histoire de « Caz » se confond avec le système de partenariat. Les fonds propres des 80 associés-gérants, responsables sur l'intégralité de leur fortune, sont sa force de frappe. Conséquence de ce statut privé, la discrétion a toujours été une religion chez Cazenove. Une chapelle du secret qui peut se permettre d'ignorer la presse et de ne jamais publier les travaux de recherches de ses experts. La maison peut ainsi passer sous silence ses revers.

« Ils mènent leurs affaires comme ils l'entendent, sans avoir de comptes à rendre aux actionnaires ou aux analystes », explique un observateur. L'indépendance et son corollaire, l'absence de conflits d'intérêts, est le grand atout d'une institution n'agissant que pour le compte de sa clientèle, pas pour le sien propre. Ses relations de longue date le monde des affaires britannique sont l'autre force du dernier bastion de l'ancienne City.

Mais, au fait, quelles affaires ? BP, Glaxo-SmithKline, Diageo, Reed, Reuters... Cazenove a pour clients les plus grandes entreprises britanniques, les conseillant dans leurs acquisitions et dans leurs appels au marché – émission d'actions ou souscriptions de crédits obligataires.

RECRUTEMENT ARISTOCRATIQUE

« Vous voyez plus souvent votre associé que votre épouse. Vous devez donc les choisir avec la même attention » : rien ne représente plus le style Cazenove que ce propos d'un responsable d'antan rapporté par David Kynaston dans son livre *Cazenove, a History*. Le recrutement aristocratique privilégiant les gentlemen moulés à Eton et à Oxbridge, l'absence de divas flamboyantes, la direction collégiale et l'organisation horizontale, le refus de l'ostentatoire à l'américaine... ici, tout rappelle qu'on fut jadis le maître d'un empire sur lequel le soleil ne se couchait jamais. Au cours de son histoire, Cazenove a joué un rôle de premier plan dans le financement du chemin de fer, de la pétrochimie, de l'agroalimentaire, du pétrole de la mer du Nord et plus récemment du secteur de pointe TMT (technologies-médias-télécoms).

Lors du « Big Bang » de 1986, la dérégulation de la place de Londres, Cazenove avait choisi de concentrer ses ressources sur le marché britannique en agissant le plus souvent en tandem avec les mastodontes de la banque d'investissements. La firme tire avantage d'une formidable capacité de distribution auprès des grands investisseurs institutionnels anglo-saxons. De surcroît, ces gestionnaires de patrimoine gèrent plus de 13 milliards de livres de fonds pour une clientèle appartenant au plus beau monde. Alors que ses rivaux anglais, les Barings, Kleinwort-Benson ou Warburg, ont mordu la poussière pour avoir vu trop grand, le Tom Pouce de la City a prospéré.

Mais, à l'heure de la technicité, de la médiatisation à outrance, des alliances transfrontalières, le carnet d'adresses le mieux rempli ne suffit plus pour se battre à armes égales avec les plus grands...

Marc Roche

Bruxelles veut augmenter la fiscalité pour relancer les économies d'énergie des Quinze

Les directives sur l'électricité et le gaz seront « complétées »

La Commission européenne devait publier mercredi 29 novembre le « Livre vert sur la sécurité d'approvisionnement énergétique de l'Union ». La Commission met l'accent sur le développement des énergies renouvelables ainsi que des biocarburants. C'est l'instrument fiscal qui lui paraît le plus approprié pour orienter la demande vers des consommations mieux maîtrisées et plus respectueuses de l'environnement.

BRUXELLES
de notre bureau européen

La Commission européenne devait publier le 29 novembre le « Livre vert sur la sécurité d'approvisionnement énergétique de l'Union » qui devrait donner lieu à d'intenses débats. Le diagnostic franchement sombre – risque de dépendance accrue, très grande difficulté à respecter les engagements de Kyoto, marge de manœuvre limitée des Quinze – n'est pas vraiment contesté, mais plusieurs ingrédients de la politique volontariste suggérée pour desserrer la contrainte énergétique ont toutes chances de heurter des intérêts aussi nombreux que variés. Les choix qu'invite à faire la commissaire Loyola de Palacio ont souvent une forte incidence politique : par exemple la nécessité de maintenir le nucléaire si l'on veut avoir la moindre chance d'atteindre les objectifs de Kyoto.

« Sans un ralentissement de la croissance de la consommation dans les secteurs principaux d'expansion que sont les transports et l'habitat, la dépendance énergétique de l'Union sera de plus en plus préoccupante », constate Bruxelles. Cette dépendance, que l'Europe était parvenue à ramener de 60 % en 1973 à 50 % en 1999, s'accentue à nouveau et pourrait atteindre 70 % dans vingt à trente ans si rien n'est fait.

UN PLAN AMBITIEUX

Comment agir ? La Commission demande que les choix énergétiques soient désormais pris en commun et tiennent compte de deux nouveaux facteurs : la libéralisation progressive du marché de l'électricité et du gaz d'une part, les préoccupations environnementales d'autre part.

S'agissant de l'offre, ce sont ces préoccupations environnementales qu'il convient de privilégier. En effet les émissions de gaz à effet de serre sont en augmentation. *« L'inversion des tendances est bien plus ardue qu'il n'a pu sembler il y a trois ans »* lors de la signature du protocole de Kyoto. L'UE s'est engagée alors à stabiliser ses émissions de CO_2 en 2000 au niveau de celles de 1990 puis de les réduire de 8 % au cours de la période 2008-2012. Pour y parvenir, la Commission met l'accent sur le développement des énergies renouvelables ainsi que des biocarburants. Pour devenir compétitifs, les uns et les autres devront être soutenus de façon durable. Au-delà des aides publiques et autres détaxations, la Commission suggère que ce financement soit assuré par des prélèvements imposés aux opérateurs d'énergies rentables (pétrole, gaz, nucléaire).

Si la formulation du Livre vert reste prudente sur le nucléaire, les objectifs des auteurs sont clairs : le recours à l'énergie atomique a permis à l'Europe d'éviter environ 800 millions de tonnes d'émission de CO_2 en 1998, et sa contribution demeure irremplaçable dans le combat contre le réchauffement climatique. Mais cet atout a été minimisé par les responsables politiques.

Cependant, c'est surtout du côté de la demande que l'Union peut mettre en œuvre une stratégie efficace, avec comme principales cibles les transports – surtout la route – et les bâtiments. La Commission annonce pour janvier une proposition visant à compléter les directives sur la libéralisation de l'électricité et du gaz.

C'est l'instrument fiscal qui lui paraît le plus approprié pour orienter la demande vers des consommations mieux maîtrisées et plus respectueuses de l'environnement. *« Un rapprochement de la fiscalité vers le haut entre Etats membres s'avère donc incontournable »*, assure la Commission.

Lors du conseil européen de Stockholm, au printemps 2001, elle présentera un plan ambitieux d'économies d'énergie comprenant des objectifs chiffrés pour 2010.

Philippe Lemaître

La CNR s'associe à Electrabel

L'OUVERTURE à la concurrence de l'électricité se concrétise par l'entrée de nouveaux opérateurs sur le marché de la production de courant, dominé à 95 % par EDF. Simultanément à l'espagnol Endesa, qui s'apprête à entrer dans la SNET, filiale des Charbonnages de France, le belge Electrabel, filiale du groupe Suez-Lyonnaise, s'associe à la Compagnie nationale du Rhône (CNR) pour vendre du courant.

Les deux groupes ont annoncé mardi 28 novembre la création d'une filiale commune de commercialisation, appelée Energie du Rhône, qui sera basée à Lyon et dont le capital sera détenu à 51 % par l'entreprise publique et à 49 % par la compagnie belge. Deuxième producteur d'électricité français, la CNR exploite dix-huit barrages représentant 3 % du courant français. Elle emploie 650 salariés et réalise un chiffre d'affaires de 2,4 milliards de francs. Son courant est vendu quasi intégralement à EDF, qui possède 16 % du capital de cette entreprise publique, aux côtés de la SNCF, de la Caisse des dépôts, de la Ville de Paris et d'autres collectivités locales.

Les contrats vont être renégociés avant le 31 mars, mais EDF devrait rester un client important. Energie du Rhône *« ne pourra donc vendre du jour au lendemain tous les kilowattheures produits par la CNR aux clients »* pouvant choisir leur fournisseur, a reconnu Jean-Pierre Ronteix, le président de la CNR.

« Nos discussions n'ont jamais porté sur une entrée au capital de la CNR d'Electrabel-Tractebel », a-t-il ajouté, en réponse aux syndicats, qui craignent une *« privatisation sur contrat »* de la CNR. Les salariés se sont mobilisés mardi, bloquant notamment une écluse sur le Rhône. Lundi, les élus du comité d'entreprise ont déclenché une procédure de droit d'alerte. Les élus CGT, CFDT et FO se tournent vers le gouvernement, qui a la *« responsabilité de trouver une issue au conflit, qui dure depuis plusieurs mois »*.

Dominique Gallois

Dexia : le parquet ouvre une information judiciaire

LE PARQUET DE PARIS A OUVERT MARDI 28 NOVEMBRE une information judiciaire contre X pour *« transmission d'informations privilégiées »* après avoir reçu un rapport de la Commission des opérations de Bourse (COB), selon des sources judiciaires citées par l'AFP. Le groupe bancaire franco-belge avait annoncé, le 19 septembre 1999, la fusion de ses deux holdings de contrôle, Dexia France et Dexia Belgique, à la faveur d'une offre publique d'échange (OPE). Le chef retenu pour cette information judiciaire vise les personnes qui auraient éventuellement communiqué cette information à des tiers, avant qu'elle ne soit officiellement annoncée. L'instruction ne porte pas, à ce stade, sur d'éventuels délits d'initiés commis en Bourse. Deux jours avant l'annonce officielle de cette OPE, *Le Figaro Economie* avait indiqué que l'annonce de ce rapprochement était imminente. Dexia a publié un communiqué mardi 21 novembre précisant que, *« à sa connaissance, aucune personne appartenant à l'une des entités du groupe n'est impliquée dans cette affaire »*.

Compromis en vue sur la libéralisation postale

LA LIBÉRALISATION DU SECTEUR POSTAL QUI FAIT L'OBJET d'une proposition de directive très libérale pourrait donner lieu à un compromis, ont estimé mardi 28 novembre Gilles Savary, député européen (PS) et François Brottes (PS, Isère). Actuellement, le monopole concerne le courrier inférieur à 350 grammes et 5 fois le tarif de base. La Commission proposait de le réserver au courrier inférieur à 50 grammes et 2,5 fois le tarif de base. Les commissions concernées du Parlement européen sont parvenues à un compromis. Le monopole concernerait le courrier de moins de 150 grammes et 4 fois le tarif de base. Par ailleurs, en 2003, la Commission devrait faire une évaluation avant de proposer une libéralisation encore accrue. Le Parlement européen devrait se prononcer en session plénière en décembre 2000 ou janvier 2001. Un compromis paraît possible avec le conseil des ministres, soit en décembre sous présidence française soit en avril sous présidence suédoise.

Qantas se rallie à l'A3XX d'Airbus

LA COMPAGNIE AÉRIENNE AUSTRALIENNE QANTAS a annoncé, mercredi 29 novembre, son intention d'acheter 12 appareils très gros porteurs Airbus A3XX, dans le cadre d'un programme prévoyant l'acquisition de 31 avions dont 25 Airbus. *« C'est la première fois que Qantas achète des Airbus après quarante ans d'achats auprès de Boeing, et cela nous permet d'être présent sur les cinq continents »*, s'est félicité Noël Forgeard, administrateur-gérant d'Airbus.

Cette commande ferme d'Airbus A3XX est la plus importante reçue jusqu'à présent par le consortium européen, qui cherche ses clients de lancement. M. Forgeard a estimé qu'elle aurait *« un effet très positif »* sur la décision de lancer la production de cet appareil, le plus gros du monde. Airbus a fixé à 50 commandes le seuil à partir duquel il lancera définitivement son nouvel avion. La commande de Qantas porte à 44 le total d'appareils commandés par cinq clients.

Les Echos CONFERENCES

ALTRAN les ingénieurs de l'innovation

Le Forum des technologies du 21e siècle

Technologies Forecast

Mercredi 6 et Jeudi 7 décembre 2000
CNIT - Paris La défense

Internet, Télécoms, e-Market places,
Microélectronique, Biotechnologies, Financement...

- **Anticiper**
- **Comprendre**
- **Financer**
- **Mettre en œuvre**

Avec notamment les interventions de :

- **Casten ALMQVIST,** Directeur du pôle Multimedia, **Spray**
- **Jocelyn ATTAL,** Vice-president Marketing, Transformation et Integration, **Software Group, IBM**
- **Jean-Marie CADIOU**, Directeur, **Institut de prospective Technologique de Seville (Espagne)**
- **Joseph COATES**, Prospectiviste, Partner, **Coates & Jarratt**
- **Martin DE PRYCKER**, Chief Technology Officer, **Alcatel**
- **Michio KAKU**, Professor of Theoretical Physics, **Graduate Centre of the University of new York**
- **Brian LARCOMBE**, Chief Executive, **3i**
- **Joël MONNIER**, Corporate, Vice-president, Directeur R&D, **STMicroelectronics**
- **Pierre PAPERON**, President, **Altavista Europe**
- **Stéphane PASTEAU,** Directeur Scientifique Biotechnologies Végétales, **Monsanto**
- **Philippe POULETTY**, Chairman, **DrugAbuse Sciences**
- **Harpal RANDHAWA**, Chief Executive Officer & Chairman, **Antfactory**
- **Gérard SOULA**, President & Chief Executive Officer, **Flamel Technologies**
- **Yoshio UTSUMI**, Secrétaire général, **UIT**
- **Dominique VIGNON,** Président-directeur général, **Framatome**

En partenariat avec :

Oberthur Card Systems — futuribles analyse et prospective — EUTELSAT Space to communicate — SAP — FINANCIAL TIMES World business newspaper. — FRAMATOME

BULLETIN D'INSCRIPTION

Technologies Forecast
FORUM ON THE 21ST CENTURY'S TECHNOLOGIES
FORUM DES TECHNOLOGIES DU 21e SIÈCLE

À retourner à Agnès HÉRICHER
Les Echos Conférences
46, rue La Boétie - 75381 Paris cedex 08 France
Tél. : 01 49 53 67 47 - Fax : 01 45 63 73 58
conferences@lesechos.fr

❑ Je souhaite m'inscrire à cette conférence et je joins un chèque de 899,45 euros HT (ou 5900 F HT) soit 1075,75 euros TTC (ou 7056,40 F TTC) à l'ordre de HERA, Sté du groupe Les Echos, habilitée à dispenser de la formation professionnelle continue.

❑ Assistera au déjeuner du 6 décembre 2000 :
❑ OUI ❑ NON

❑ Assistera à l'atelier du 6 décembre 2000 :
❑ N°1 ❑ N°2 ❑ N°3 ❑ N°4 ❑ N°5

❑ Assistera au déjeuner du 7 décembre 2000 :
❑ OUI ❑ NON

Merci de m'envoyer : ❑ une facture
❑ une convention de formation
❑ une attestation de présence

Nom : _____
Prénom : _____
Fonction : _____
Société : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Tél : _____ Fax : _____
E-mail : _____
Date : _____ Signature :

LEM

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous avez le droit d'accéder et de rectifier les informations vous concernant.

Copie Edition 01 53 24 14 34 - LEM

Le CSA négocie de nouvelles garanties sur l'utilisation du fichier d'abonnés de Canal+

L'autorité de régulation de l'audiovisuel a jusqu'au 5 décembre pour renouveler ou non l'autorisation d'émettre de la chaîne cryptée. Avant la fusion avec Vivendi et Seagram, le futur montage continue de susciter des interrogations

LE CONSEIL supérieur de l'audiovisuel (CSA) est-il en passe de donner son aval au renouvellement de l'autorisation d'émettre de Canal+ ? C'est ce qu'espère Vivendi, alors que son projet de fusion avec Canal+ et le groupe canadien Seagram, propriétaire d'Universal Studios et d'Universal Music, entre dans sa phase finale. Les assemblées générales des trois groupes doivent se tenir les 5 et 8 décembre. Selon le groupe de Jean-Marie Messier, l'autorité devait donner *« sa réponse jeudi 30 novembre »* aux deux questions qui lui sont posées : *« Le CSA devrait dire ce qu'il pense officiellement des contrats »* régissant les rapports entre les différentes sociétés du Groupe Canal+ tel qu'il devrait être réorganisé après la fusion. Il devrait aussi donner son feu vert *« au renouvellement de l'autorisation d'émettre »* de la chaîne cryptée, qui expire le 5 décembre. Le CSA semblait notamment satisfait des assurances données par Vivendi pour répondre aux obligations d'investissements de Canal+ dans le cinéma français.

Toutefois, des points noirs semblaient encore subsister mercredi. Du côté du CSA, on laissait entendre que le sort du fichier des abonnés de Canal+ n'était pas encore fixé. *« Les négociations sont en cours »*, précisait l'instance de régulation. Après la fusion Vivendi-Seagram, Groupe Canal+ sera détenu à 100 % par Vivendi Universal (*Le Monde* du 22 novembre). Il aura deux filiales. L'une, dénommée Canal+ SA, ne sera contrôlée qu'à 49 %, car la loi interdit qu'une même entité détienne plus de 49 % du capital d'un diffuseur détenteur d'une autorisation d'émettre en mode hertzien. C'est cette société qui détiendra l'autorisation d'émettre et la propriété du fichier d'abonnés de l'actuel Canal+ France.

« RÉSUMÉ DÉTAILLÉ »

L'autre filiale, Canal+ Distribution, contrôlée à 100 % par Groupe Canal+, aura la jouissance du fichier d'abonnés et assurera la gestion du réseau de distribution de Canal+ ainsi que la promotion et la publicité de la chaîne cryptée. Cette distinction, imaginée pour répondre aux exigences de la législation sur l'audiovisuel, est au cœur de la réflexion du CSA. Mais il s'agit d'une première dont les conséquences sont difficiles à évaluer *(lire ci-dessous).*

Dans un *« résumé détaillé »* de huit pages, remis au CSA, Vivendi a fixé les rôles et les devoirs de ces deux sociétés. Ainsi, *« Canal+ Distribution met la base d'abonnés à la disposition de Canal+ SA et confère à cette dernière le droit exclusif et irrévocable d'exploiter la base d'abonnés »*. En contrepartie, *« Canal+ SA confie à Canal+ Distribution les prestations de distribution et de commercialisation de la chaîne »*. Par convention, *« Canal+ SA sera informée de tout projet d'utilisation de la base d'abonnés par Canal+ Distribution à des fins commerciales.* (...) *Elle bénéficiera à l'égard de ces utilisations d'un droit de regard, qu'elle ne pourra toutefois utiliser sans motif légitime »*. Canal+ SA devra aussi rémunérer Canal+ Distribution pour prix de ses services : *« Le montant de la rémunération annuelle due à Canal+ Distribution sera égal à la différence entre la totalité des produits d'exploitation et exceptionnels et la totalité des charges d'exploitation et charges exceptionnelles* [y compris les investissements dans le cinéma] *ainsi qu'un montant égal à 3,3 % du chiffre d'affaires abonnements de Canal+ SA, ce montant ne pouvant varier qu'entre un minimum de 47 et 53 millions d'euros »*.

Le CSA semble vouloir obtenir de Vivendi des aménagements à *« l'utilisation du fichier »* des abonnés de Canal+. Le *« droit de regard »* prévu par le groupe de M. Messier lui semble insuffisant. L'instance de régulation voudrait faire inscrire, au bénéfice de Canal+ SA, *« un droit de veto selon les types d'utilisation »* du fichier. Le CSA veut aussi fixer le *« droit de sortie »* qui fixe les conditions d'une éventuelle *« séparation entre Canal+ SA et Canal+ Distribution »*, notamment dans l'hypothèse d'une cession de Canal+ SA.

Guy Dutheil

Dominique Schmidt, avocat spécialisé en droit des affaires

« Par la magie de la sémantique, on cherche à respecter plus la lettre que l'esprit de la loi »

Avocat au barreau de Paris, Dominique Schmidt est spécialisé en droit des sociétés et opérations de Bourse. Il a souvent défendu des actionnaires minoritaires mais est aussi l'avocat de grands groupes et d'institutions. Agé de cinquante-huit ans, il est professeur agrégé à l'université Robert-Schuman, à Strasbourg. Son prochain ouvrage « l'action de concert » *doit paraître en décembre aux éditions Dalloz.*

DOMINIQUE SCHMIDT

– « La convention signée entre Canal+ et Vivendi prévoit une séparation de la propriété et l'usufruit des droits de Canal+. Est-ce fréquent dans le droit des affaires ?

– Le projet actuel prévoit que l'activité de distribution et commercialisation de Canal+ ainsi que sa base d'abonnés sont apportées *« en jouissance »* à Canal+ Distribution, filiale à 100 % de Vivendi. Y a-t-il démembrement de propriété ? Non. Je m'explique : la convention repose sur la disposition prévoyant que Canal+ demeure propriétaire de la base d'abonnés. Cette disposition a été prise pour se conformer aux demandes du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), qui s'inquiétait des conditions d'existence et d'indépendance de la chaîne cryptée. Si, en apparence, cette mesure donne l'assurance du maintien de l'autonomie de Canal+, comme le prévoit la loi audiovisuelle, dans les faits, elle n'a pas de pertinence en droit.

» Un nombre d'abonnés ne peut pas être le siège d'un droit de propriété. Les relations qui régissent une société et ses clients sont de nature contractuelle et personnelle. Les fichiers d'abonnés peuvent donner lieu à un droit d'exploitation, c'est-à-dire à un droit de jouissance, mais pas à un droit de propriété sur les abonnés. Un abonné n'appartient à personne et s'en va quand il veut. La convention dote donc Canal+ d'un droit de propriété virtuel dénué de signification juridique.

– Quelles sont les conséquences pour Canal+ ?

– Le problème est de savoir qui a le droit d'exploiter une base d'abonnés. Selon la convention signée par Canal+, la chaîne cryptée apporte ce droit à Canal+ Distribution contre une redevance. Jusque-là c'est une opération classique et légale.

» Ce droit de jouissance, selon l'accord passé, est très vaste. Il permet à Canal+ Distribution, qui est contrôlé par Vivendi, d'en faire *« tous usages commerciaux »*. Ce qui signifie que Canal+ Distribution a le droit d'utiliser les fichiers d'abonnés de Canal+ pour le téléphone, internet, les bouquets satellitaires et même de nouvelles chaînes de télévision. En dehors de la France, de la Suisse et de Monaco, elle a le droit de lancer une chaîne de cinéma et de sport, qui soit la réplique directe de Canal+. En France, en Suisse et Monaco, elle ne peut pas créer un concurrent direct émettant sur le réseau hertzien mais elle peut lancer d'autres chaînes. Si Canal+ Distribution décide d'un projet, Canal+ n'a aucun moyen de s'y opposer. La chaîne ne dispose que d'un *« droit de regard »* et la convention précise qu'elle ne peut l'exercer *« sans motif légitime »*.

– Pour certains, il ne s'agit que d'un risque théorique. La convention comporte-t-elle d'autres obligations ?

– Oui. Selon la convention, dès que Canal+ Distribution reçoit la jouissance de la base d'abonnés, il la remet à disposition de Canal+, puisque la chaîne cryptée ne peut travailler sans ses abonnés. Dès lors, on peut se poser la question : est-ce que l'apport en jouissance fait à Canal Distribution n'est pas en partie fictif ? La chaîne n'est rien sans son fichier, il faut donc lui restituer tout de suite. Mais pourquoi avoir choisi un montage aussi compliqué ? Normalement, les sociétés gardent leur fichier et en concèdent l'exploitation commerciale à un ou plusieurs partenaires. Vivendi a choisi la complexité.

– Quel est l'intérêt de ce schéma ?

– Pour Canal+, je ne le vois pas. Pourquoi la chaîne transfère-t-elle la jouissance de sa base d'abonnés qui lui est nécessaire pour fonctionner ? Cet apport de jouissance est dépourvu de cause. En revanche, pour Vivendi, l'intérêt est clair. D'un côté, il conserve le contrôle entier du groupe télévisuel, de l'autre, il maintient en vie, sous perfusion, une société Canal+ à seule fin de se plier à la loi sur l'audiovisuel, qui limite à 49 % la part de capital détenu par un actionnaire. Enfin, ce schéma permet à Vivendi de faire remonter vers lui, et non plus vers l'actuel Canal+, la quasi-totalité des flux financiers (environ 1,7 milliard de francs par an). Par la magie de la sémantique, on cherche à respecter plus la lettre que l'esprit de la loi.

– La séparation entre Canal+ et Canal+ Distribution peut être purement formelle. Rien ne prouve que Canal+ ne fonctionnera pas comme avant, comme une seule entreprise...

– Il se peut qu'elle fonctionne comme avant. Mais je parierais plutôt sur la création effective de Canal+ Distribution avec ses personnels, ses moyens de gestion. Vivendi en a besoin. Tout ce montage est fait pour permettre au groupe d'avoir le contrôle commercial et financier de la chaîne et d'encaisser directement toutes les recettes. La convention stipule que Canal+ Distribution aura la gestion quotidienne des abonnements,la facturation, les prélèvements, les recouvrements, et recevra toutes les recettes de la chaîne, diminuées de certaines charges d'exploitation et d'un revenu garanti encadré allant de 47 à 53 millions d'euros pour Canal+. En un mot, Vivendi reprend à son profit presque tous les flux financiers et les résultats de Canal+.

– Cet encadrement des profits est-il fréquent ?

– Actuellement, les actionnaires de Canal+ sont directement associés aux performances de leur société. Par la fusion projetée, ils recevront deux actions Vivendi pour une action Canal+ et conserveront une action Canal+. Il en résulte deux conséquences : d'une part, ces actionnaires seront associés dans un nouvel ensemble très diversifié, dont les profits seront répartis entre plus d'un milliard d'actions. D'autre part, l'encadrement des profits de Canal+ ne permet d'espérer ni dividende ni plus-value.

» Cette façon de procéder risque de se heurter à un obstacle juridique. Les relations entre filiale et maison mère sont formalisées en droit et la jurisprudence est précise sur le sujet. Un arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation en 1985, connu sous l'appellation arrêt Rozenblum, précise que *« le concours financier apporté* [par une filiale] *doit être dicté par un intérêt économique, social ou financier commun* (...), *ne doit ni être démuni de contrepartie ou rompre l'équilibre entre les engagements respectifs des diverses sociétés, ni excéder les possibilités financières de celle qui en supporte la charge »*, sinon les éléments du délit d'abus de biens sociaux sont susceptibles d'être caractérisés. Peut-on dire, dans la convention avec Vivendi, qu'il existe une situation d'équilibre ou des contreparties aux abandons consentis par Canal+ ? Peut-on sans commettre d'excès vider une société de ses possibilités financières ? »

Propos recueillis par Martine Orange

Arte se prépare au numérique hertzien

« ON VA CHANGER de dimension à partir du 1et janvier 2001 », annonce Jérôme Clément, PDG d'Arte France, qui a présenté, lundi 27 novembre, les programmes et le nouvel habillage de la chaîne franco-allemande. Au début de l'année, Arte proposera des programmes l'après-midi, entre 14 et 17 heures. Réservées aux abonnés du câble ou du satellite, c'est-à-dire à 2,5 millions de foyers en France et 2 millions en Allemagne, ces émissions constituent une sorte de « brouillon » des programmes qui seront diffusés toute la journée lorsqu'Arte s'installera sur le numérique hertzien.

Pour l'instant, elle partage le canal analogique avec La Cinquième. En Allemagne, où elle est uniquement diffusée sur le câble et le satellite, Arte réclame la possibilité d'une diffusion analogique.

« Il s'agit de présenter un programme plus varié dans son contenu et plus accessible dans sa diffusion pour un public plutôt féminin et inactif. C'est sur le début et la fin de l'après-midi que nous ferons d'abord porter nos efforts », explique Victor Rocaries, directeur des unités de programmes d'Arte.

« MONTÉE EN PUISSANCE »

A 14 heures seront programmés, d'une part, quatre magazines consacrés à la santé, à l'éducation et la famille, à la femme et aux informations européennes et, d'autre part, deux documentaires sur les pratiques culinaires européennes et les objets du siècle. De 17 h 30 à 19 heures, seront rediffusés des fictions, des films et des grands documentaires. Pour financer les magazines, Arte pourra compter, en 2001, sur les 70 millions de francs supplémentaires apportés pour moitié par la partie allemande et par la partie française. *« Ensuite, il y aura une montée en puissance qui, du côté allemand, où les financements sont pluriannuels devrait aboutir à un budget de 80 millions de francs en 2004,* explique Jérôme Clément. *Compte tenu des accords entre les deux pays, la participation française devrait être équivalente. »*

Le nouvel habillage de la chaîne, composé de 100 mini-films et destiné à donner *« un visage plus sympa et plus accessible »* de la chaîne a été réalisé pour 7 millions de francs par Razorfish, une agence américaine après un appel d'offres auquel avaient répondu six entreprises.

Jérôme Clément, qui, comme les autres PDG du secteur public, a commencé la discussion pour le contrat d'objectifs et de moyens a rappelé ses deux autres projets sur le numérique hertzien : l'un, consacré à l'activité culturelle en France, devrait être fait en commun avec France Télévision ; l'autre, qui traiterait des *« cultures du monde »* pourrait être réalisé avec d'autres partenaires.

Françoise Chirot

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **BERTELSMANN : le géant allemand des médias négocie avec plusieurs groupes de télécommunications** en vue de leur sous-louer une partie de leur réseau de téléphonie mobile de troisième génération (UMTS) en Allemagne et d'y offrir ses propres services, a annoncé le groupe, mardi 28 novembre.

● **INFOGRAMES : l'éditeur français de jeux vidéo Infogrames Entertainment** serait candidat à la reprise de Hasbro Interactive, pôle jeux vidéo du numéro deux mondial du jouet, selon *La Tribune* du 29 novembre. L'américain Electronic Arts, numéro un mondial des jeux vidéo, et le japonais Sony seraient également sur les rangs.

● **MERCK : le laboratoire pharmaceutique américain a annoncé,** mardi 28 novembre, la création d'une société de capital-risque Merck Capital Venture, chargée d'investir 100 millions de dollars dans les sociétés Internet liées au secteur de la santé.

● **GUCCI :Pinault-Printemps-Redoute (PPR), actionnaire principal de la maison de luxe italienne,** a annoncé, mardi, qu'il allait *« engager une action pénale pour diffamation et diffusion d'informations mensongères , au vu des allégations très graves et préjudiciables formulées par LVMH »*. Ce dernier avait accusé Gucci d'avoir octroyé *« secrètement »* aux dirigeants de Gucci 8 millions de stock-options pour une valeur de 6 milliards de francs (*Le Monde* du 29 novembre).

● **ENEL : le gouvernement italien** s'apprête à vendre 20 % du capital du groupe public d'électricité d'ici à 2001, selon le *Corriere della sera*. Cette cession ramènerait l'Etat en dessous du seuil de 50 % et lui rapporterait 10,5 milliards d'euros.

● **PICARD SURGELÉS : BC Partners et Apax Partners,** deux fonds spécialisés dans le capital-investissement, ainsi que Paribas Affaires industrielles sont candidats au rachat de Picard Surgelés,filiale de Carrefour, selon Reuters. La vente estimée à 1 milliard d'euros pourrait aboutir en janvier.

SERVICES

● **SNCF : le trafic des trains express régionaux (TER)** devait être très perturbé mercredi en Bretagne, en raison d'un mouvement social chez les agents de conduite de Rennes. Les liaisons TGV et le trafic grandes lignes devrait en revanche être normal, à l'exception de la ligne Rennes-Caen, où un seul aller-retour sera assuré dans chaque sens.

● **AOL/TIME WARNER: la Commission fédérale du commerce (FTC)** chargée de l'enquête sur le rachat de Time Warner par America Online pourrait reporter sa décision. Il s'agirait du second report, alors que les négociations s'enlisent et que la FTC prépare une action devant la justice fédérale.

● **LAGARDÈRE MÉDIAS : le groupe de communication** a annoncé, au *Monde*, la création de Lagardère Active Education (LAE). Cette nouvelle entité sera placée sous la présidence de Jean-Louis Lisimachio qui reste PDG d'Hachette-Livre. LAE permettra à Lagardère de *« regrouper ses forces pour investir dans les infrastructures »*, notamment un portail Internet dédié à l'éducation. L'an passé, le groupe Lagardère a réalisé un chiffre d'affaires de 1,5 milliard de francs sur le secteur de l'éducation.

FINANCE

● **DRESDNER BANK : la troisième banque privée allemande** a annoncé, mardi 28 novembre, avoir passé pour 615 millions d'euros de provisions pour risques cette année pour sa filiale Deutsche Hyp, en raison d'une série de placements immobiliers hasardeux dans l'ex-RDA.

● **AXA : l'assureur français a cédé pour 1,6 milliard de dollars de titres Crédit suisse** – reçus lors de la vente de sa banque américaine DLJ à la banque helvétique –, a annoncé le président de son directoire, Henri de Castries, dans un entretien publié dans *Les Echos*, mercredi 29 novembre.

RÉSULTATS

■ **GRANADA MEDIA : le groupe britannique de communication** a annoncé mercredi un bénéfice d'exploitation annuel en hausse de 7,6 % à 253 millions de livres sterling (421,7 millions d'euros) pour l'exercice 1999-2000.

EUROPE

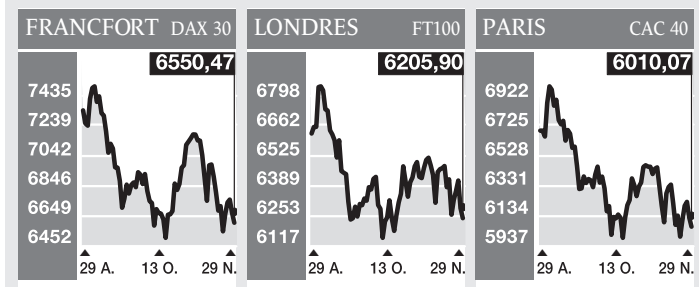

Europe 9 h 57	Indices sélection	cours 29/11	Var. % 28/11	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	4841,76	– 1,06	– 1,28
EUROPE	STOXX 50	4695,62	– 0,90	– 0,99
EUROPE	EURO STOXX 324	399,53	– 1,05	– 4,01
EUROPE	STOXX 653	368,59	– 0,84	– 2,87
PARIS	CAC 40	6010,07	– 0,97	0,87
PARIS	MIDCAC	....	....	....
PARIS	SBF 120	4066,35	– 0,95	0,34
PARIS	SBF 250	....	....	....
PARIS	SECOND MARCHÉ	....	....	....
AMSTERDAM	AEX	657,45	– 0,68	– 2,08
BRUXELLES	BEL 20	2963,85	– 1	– 11,27
FRANCFORT	DAX 30	6550,47	– 1,13	– 5,86
LONDRES	FTSE 100	6205,90	– 0,70	– 10,45
MADRID	STOCK EXCHANGE	9294,30	– 0,68	– 20,16
MILAN	MIBTEL 30	47126,00	– 0,50	9,62
ZURICH	SPI	8044,80	– 0,38	6,27

AMÉRIQUES

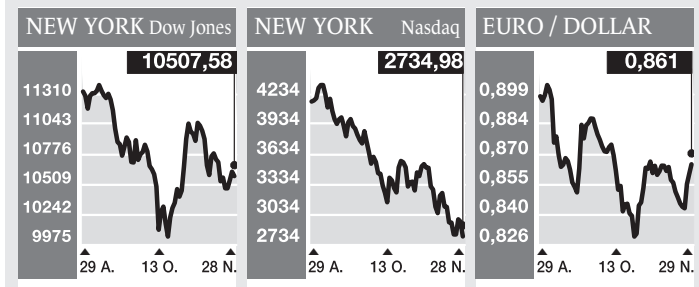

Amérique 9 h 57	Indices sélection	cours 28/11	Var. % 27/11	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10507,58	– 0,36	– 8,61
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1336,09	– 0,96	– 9,06
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2734,98	– 5,05	– 32,79
TORONTO	TSE INDEX	8925,16	– 2,22	6,08
SAO PAULO	BOVESPA	13913,85	....	– 18,59
MEXICO	BOLSA	332,23	– 2,07	– 17,27
BUENOS AIRES	MERVAL	406,49	– 2,75	– 26,16
SANTIAGO	IPSA GENERAL	97,13	– 0,91	– 32,08
CARACAS	CAPITAL GENERAL	6518,93	– 0,27	20,32

ASIE - PACIFIQUE

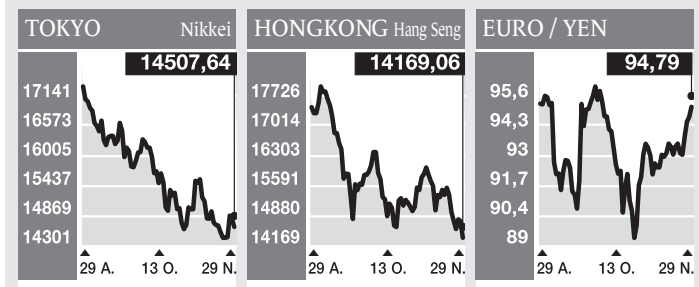

Zone Asie 9 h 57	Indices sélection	cours 29/11	Var. % 28/11	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	14507,64	– 1,03	– 23,38
HONGKONG	HANG SENG	14169,06	– 2,73	– 16,47
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1960,71	– 0,28	– 20,93
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	64,45	– 3,98	– 50,43
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3223,40	– 0,88	2,25
BANGKOK	SET	19,66	– 0,46	– 43,41
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3977,97	– 1,14	– 20,53
WELLINGTON	NZSE-40	1957,49	– 0,78	– 11,29

ÉCONOMIE

Nouvelle baisse de l'indice de confiance des consommateurs aux Etats-Unis

L'INDICE de confiance du consommateur américain a baissé en novembre, comme il l'avait fait le mois précédent, tombant à son niveau le plus bas depuis plus d'un an, a annoncé le Conference Board mardi 28 novembre.

L'organisation patronale a précisé que son indice principal est ressorti à 133,5 en novembre contre 135,8 en octobre, au plus bas depuis octobre 1999, alors que Wall Street attendait 135,9.

« La baisse de neuf points de l'indice de confiance au cours des deux derniers mois souligne l'anxiété qui règne pour ce qui concerne la conjoncture économique future », explique Lynn Franco, économiste en chef du Conference Board, ajoutant que l'incertitude au sujet de la présidentielle américaine a pu aussi concourir à accroître les inquiétudes.

L'inflation reste le risque numéro un pour l'économie américaine

L'INFLATION reste le risque le plus important pour l'économie américaine même si sa croissance a ralenti, a déclaré mardi 28 novembre Michael Moskow, président de la Banque de réserve fédérale de Chicago.

« Dans l'ensemble l'environnement économique paraît beaucoup mieux équilibré qu'en mai dernier mais le risque d'un accroissement de la pression inflationniste reste prédominant », a-t-il dit lors d'un séminaire sur l'économie.

■ **La croissance du produit intérieur brut (PIB) aux Etats-Unis** au 4e trimestre devrait être légèrement meilleure que celle du troisième et se situer entre trois et quatre pour cent l'an prochain, a déclaré mardi Robert Parry, président de la Banque de réserve fédérale de San Francisco.

■ **Les commandes de biens durables ont baissé de 5,5 %** en octobre, après une hausse de 2,4 % en septembre, annonce le département du Commerce mardi.

■ **La croissance économique est revenue à un rythme plus acceptable** mais il n'est pas sûr que le risque d'une reprise de l'inflation soit sous contrôle, a déclaré mardi Robert Parry, président de la Banque de réserve fédérale de San Francisco. La hausse des taux de la Fed, des termes plus durs sur les marchés financiers, une Bourse étale et un dollar fort ont contribué à refroidir l'économie tout en conservant une inflation assez faible, a-t-il dit.

■ **« Le risque le plus important pour nous est que l'inflation** reste plus susceptible de monter que de baisser », a déclaré mardi William Poole, président de la banque de réserve fédérale de Saint Louis.

■ **AMÉRIQUE DU SUD : la pauvreté touche plus de 90 millions de paysans** en Amérique latine et dans les Caraïbes, selon une étude du Fonds international de développement agricole (FIDA), publié mardi à Santiago.

■ **ARGENTINE : le gouvernement argentin a informé mardi** le Fonds monétaire international (FMI) que le décret portant sur la dérégulation du système d'assurance-maladie dans le pays était en attente de la signature du président Fernando de la Rua, a annoncé la ministre du travail, Patricia Bulrrich.

■ **ZONE EURO : le président de la Bundesbank,Ernst Welteke,** a déclaré mardi que la Banque centrale européenne (BCE) évoquerait, lors de sa réunion du 14 décembre, le relèvement de la valeur de référence de la croissance de la masse monétaire M3 à 5,0 % contre 4,5 % actuellement.

■ **En raison du ralentissement de l'activité économique aux Etats-Unis,** les performances de Wall Street ne seront pas meilleures l'an prochain que cette année, et un renversement des flux financiers pourrait ramener l'euro à parité avec le dollar, estiment les économistes du Crédit lyonnais.

■ **ALLEMAGNE : le ministre des finances allemand, Hans Eichel, a déclaré mardi** que si l'on excluait les répercussions de la flambée pétrolière, l'inflation était faible en Allemagne.

« La Banque centrale européenne peut être certaine, pour ce qui concerne sa politique monétaire, qu'il n'y aucun danger d'inflation qui serait transmis par le membre le plus important de la zone euro », a dit Eichel au Parlement, lors d'un discours consacré au budget 2001.

■ **JAPON : la production industrielle japonaise a progressé de 1,5 % en octobre,** un rythme bien plus lent que prévu après avoir reculé le mois précédent, a annoncé mercredi le ministère du Commerce international et de l'Industrie (Miti).

■ **La coalition majoritaire au pouvoir au Japon a décidé** d'abandonner 255 projets de grands travaux d'infrastructures afin d'économiser 2 500 milliards de yens (2,7 milliards d'euros) et soulager ainsi le creusement du déficit des finances publiques.

VALEUR DU JOUR

Amazon.com plonge après un commentaire d'analystes

SI LE POUVOIR des analystes financiers se mesure à l'impact de leurs propos, Tom Courtney et Joel Wagonfeld, de la Bank of America Securities, ont pu mesurer, mardi 28 novembre, l'étendue de leur influence ! Leur commentaire négatif sur le numéro un du commerce en ligne Amazon.com – ils ont annoncé que désormais ils *« éviteraient le titre »* – a fait l'effet d'une bombe : le titre du site américain a plongé de 10,6 % en une seule séance, à 25,03 dollars. Cette baisse a entraîné celle du Nasdaq, qui a chuté de 5,05 %, mardi, tombant ainsi à son plus bas niveau depuis le 19 octobre 1999.

« Bien qu'Amazon reste une force dominante dans le commerce électronique, nous pensons que son rythme de croissance va continuer à ralentir », ont précisé, dans une note, ces deux analystes. En conséquence, *« il est de plus en plus difficile de justifier »* le niveau de prix de l'action par rapport aux perspectives de résultats. Ces deux analystes citent notamment comme facteurs d'inquiétude le ralentissement de la croissance du métier de base d'Amazon, la vente de livres et de musique. Ils soulignent également *« l'ampleur des pertes »* des nouvelles activités du site, comme la vente de logiciels, de cadeaux, de produits pour animaux domestiques... Une diversification qui s'est accélérée en 1999 sans apporter, pour l'instant, la preuve de sa rentabilité économique. Parmis les signaux négatifs récents envoyés au marché,

Action Amazon.com

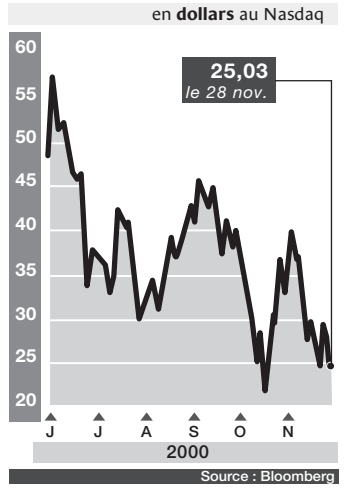

Amazon.com et Sotheby's ont annoncé, la fermeture de leur site commun. Amazon a également connu des problèmes techniques le lendemain de Thanksgiving, le jour où traditionnellement sont réalisés le plus d'achats aux États-Unis.

Sans se soucier de ces propos alarmistes, Jeff Bezos, le dirigeant du site, a signalé, mardi 28 novembre, le lancement, à minuit ce même jour, d'une nouvelle activité, la vente en ligne de téléphones portables. Ironie du sort, ce même jour également, une étude réalisée par l'université du Michigan souligne que les consommateurs américains se montrent plus satisfaits du shopping en ligne que des courses traditionnelles dans les boutiques. Premier du hit-parade, Amazon.com obtient la note de 84 sur 100.

Laure Belot

SUR LES MARCHÉS

PARIS

MERCREDI 29 novembre, à l'ouverture, l'indice CAC 40 baissait de 0,91 % à 6 014,01 points. La Bourse de Paris avait repris le chemin de la baisse, mardi, dans un marché particulièrement actif. Après avoir ouvert en retrait de 0,42 %, le CAC 40 avait clôturé en recul de 1,65 % à 6 069,22 points.

FRANCFORT

À LA BOURSE de Francfort, mercredi matin, l'indice de référence DAX reculait de 0,24 %, à 6 609,76 points. La Bourse de Francfort avait terminé en baisse, mardi, de 1,07 %, à 6 625,56 points, fragilisée par la faiblesse des principales valeurs technologiques.

LONDRES

L'INDICE FOOTSIE de la Bourse de Londres cédait 0,44 %, à 6 222 points, mercredi en dé-but de journée. La Bourse de Londres avait terminé en net repli mardi, entraînée par la baisse du Nasdaq et des valeurs bancaires qui ont subi des prises de bénéfices. L'indice s'était établi à 6 249,8 points, en recul de 1,96 %.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a clôturé en baisse de 1 % mercredi, les investisseurs délaissant de nouveau les valeurs technologiques à la suite d'un plongeon du Nasdaq américain. L'indice de référence Nikkei a chuté de 151,23 points, à 14 507,64 points.

NEW YORK

LA BOURSE ÉLECTRONIQUE Nasdaq est tombée, mardi 28 novembre, à son plus bas niveau depuis le 19 octobre 1999 avec une chute de 5,05 %, toujours hantée par l'impact du ralentissement de la croissance économique sur les résultats des sociétés américaines et l'issue encore incertaine du scrutin présidentiel.

L'indice composite du Nasdaq a plongé de 145,51 points à 2 734,98 points, tandis que l'indice Dow Jones, principal indicateur de Wall Street, a perdu 38,49 points (-0,36 %) à 10 507,58 points.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens ont ouvert en légère hausse, mercredi 29 novembre. Après quelques minutes de transactions, le contrat euronotionnel du Matif gagnait dix centièmes, à 87,72 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,19 %.

MONNAIES

L'EURO continuait à se redresser, mercredi matin 29 novembre, face au billet vert. Il cotait 0,8575 dollar. La monnaie américaine était pénalisée par le recul, la veille, des marchés boursiers aux Etats-Unis. *« Après le plongeon du Nasdaq, les investisseurs vendent du dollar et achètent de l'euro »,* a estimé Shigeru Nakane de l'Asahi Bank. Le dollar souffrait également de la publication mardi de chiffres économiques soulevant des inquiétudes sur les perspectives de l'économie américaine.

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324

Hors zone Euro

Euro contre	28/11
COURONNE DANOISE	7,4587
COUR. NORVÉGIENNE	8,0190
COUR. SUÉDOISE	8,7012
COURONNE TCHÈQUE	34,4680
DOLLAR AUSTRALIEN	1,6226
DOLLAR CANADIEN	1,3095
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0924
DRACHME GRECQUE	340,4200
FORINT HONGROIS	1,6226
ZLOTY POLONAIS	3,8485

Cours de change croisés

29/11 9 h 57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	.....	0,90851	0,86105	0,13127	1,42290	0,57008
YEN	110,07000	.....	94,79500	14,45000	156,65000	62,77500
EURO	1,16137	1,05491	.....	0,15245	1,65235	0,66205
FRANC	7,61810	6,92185	6,55957	.....	10,83980	4,34315
LIVRE	0,70279	0,63835	0,60520	0,09225	.....	0,40060
FRANC SUISSE	1,75415	1,59320	1,51020	0,23025	2,49595	.....

Taux d'intérêt (%)

Taux 28/11	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	4,84	4,82	5,20	5,57
ALLEMAGNE	4,82	5,07	5,08	5,48
GDE-BRETAG.	5,75	5,86	4,88	4,26
ITALIE	4,82	5,02	5,47	5,93
JAPON	0,31	0,40	1,71	2,52
ÉTATS-UNIS	6,47	6,28	5,62	5,71
SUISSE	2,60	3,43	3,77	4,19
PAYS-BAS	4,77	5,02	5,21	5,55

Matières premières

En dollars	Cours 28/11	Var. % 27/11
MÉTAUX (LONDRES)		**$/TONNE**
CUIVRE 3 MOIS	1842	– 0,59
ALUMINIUM 3 MOIS	1525	– 0,20
PLOMB 3 MOIS	477	– 1,04
ETAIN 3 MOIS	5310	– 0,19
ZINC 3 MOIS	1066,50	– 0,61
NICKEL 3 MOIS	7140	– 1,24
MÉTAUX (NEW YORK)		**$/ONCE**
ARGENT A TERME	4,71	+ 0,53
PLATINE A TERME	161434,50	+ 0,37
GRAINES DENRÉES		**$/BOISSEAU**
BLÉ (CHICAGO)	255	– 0,20
MAIS (CHICAGO)	207,25	– 0,24
SOJA TOURTEAU (CHG.)	187,60	....
SOFTS		**$/TONNE**
CACAO (NEW YORK)	699	+ 2,49
CAFÉ (LONDRES)	617	....
SUCRE BL. (LONDRES)	617	....

Matif

Cours 9 h 57	Volume 29/11	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
DÉCEMBRE 2000	33185,00	87,71	87,66
Euribor 3 mois			
DÉCEMBRE 2000	NC	NC	NC

Pétrole

En dollars	Cours 28/11	Var. % 27/11
BRENT (LONDRES)	32,01	– 0,56
WTI (NEW YORK)	0,34	– 0,70
LIGHT SWEET CRUDE	34,02	– 6,11

Or

En euros	Cours 28/11	Var % 27/11
OR FIN KILO BARRE	10100	+ 0,20
OR FIN LINGOT	10160	....
ONCE D'OR (LO) $	266,40	....
PIÈCE FRANCE 20 F	58	+ 0,52
PIÈCE SUISSE 20 F	58	+ 0,52
PIÈCE UNION LAT. 20	57,50	....
PIÈCE 10 DOLLARS US	200	– 2,44
PIÈCE 20 DOLLARS US	395	– 1,13
PIÈCE 50 PESOS MEX.	373	– 0,53

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● L'action **SAP**, le spécialiste allemand du progiciel, a perdu, mardi 28 novembre, 5,71 %, à 173,50 euros, après la révision à la baisse par la banque Schroder Salomon Smith Barney de son objectif de prix pour le titre de la société, ramené de 175 euros à 125 euros.

● Le groupe de semi-conducteurs **Infineon** a abandonné 6,39 %, à 47,93 euros, après des commentaires négatifs sur le secteur des composants électroniques aux Etats-Unis par Lehman Brothers et Salomon Smith Barney.

● **DaimlerChrysler** a perdu en Bourse, mardi, 1,35 %, à 46,65 euros, après la plainte déposée par un de ses principaux actionnaires, Tracinda, la société de l'homme d'affaires Kirk Kerkorian. Ce dernier reproche au groupe d'avoir trompé les actionnaires sur la nature de la fusion en 1998 de l'allemand Daimler-Benz avec l'américain Chrysler.

● L'assureur allemand **Munich Re** a affiché en clôture une progression de 3,18 %, à 376 euros. Le bureau d'études de Goldman Sachs a indiqué que le titre était le meilleur investissement dans le secteur européen de l'assurance.

● L'opérateur **British Telecom** a perdu 5,68 %, à 622,5 pence, mardi. L'organisme britannique de régulation des télécoms, l'Oftel, va lancer une enquête sur les forfaits illimités de la société.

STOXX 653 — sur 1 an

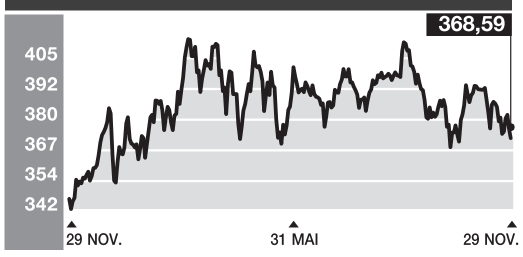

STOXX 653 — sur 5 jours

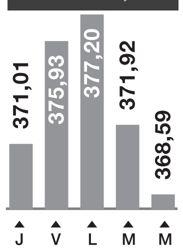

EURO STOXX50 — sur 1an

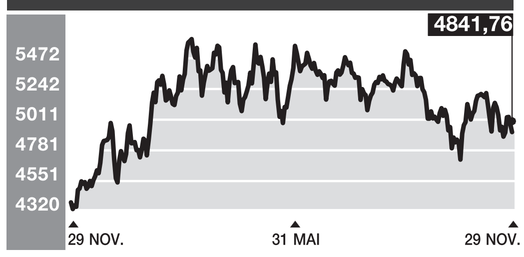

EURO STOXX50 — sur 5 jours

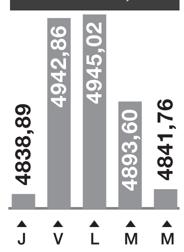

29/11 10 h 07 ▶

AUTOMOBILE

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 28/11
AUTOLIV SDR	SE	24,13	− 0,24
BASF AG	BE★	44,75	+ 1,24
BMW	DE★	36,40	− 0,55
CONTINENTAL AG	DE★	16,60	+ 0,12
DAIMLERCHRYSLER	DE★	46,20	− 0,65
FIAT	IT★	28,50	− 0,70
FIAT PRIV.	IT★	18,29	− 1,40
MICHELIN	FR★	33,55	+ 0,90
PEUGEOT	FR★	236,80	+ 0,04
PIRELLI SPA	IT★	3,67	− 0,54
DR ING PORSCHE	DE★	3500	+ 1,45
RENAULT	FR★	55,05	− 1,78
VALEO	FR★	53,35	− 0,47
VOLKSWAGEN	DE★	60,50	− 0,33
▶ DJ E STOXX AUTO P		222,67	− 0,58

BANQUES

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 28/11
ABBEY NATIONAL	GB	17,94	− 1,37
ABN AMRO HOLDIN	NL★	24,84	− 0,96
ALL & LEICS	GB	11,02	− 1,04
ALLIED IRISH BA	GB	21,47	....
ALPHA BANK	GR	35,43	+ 0,08
B PINTO MAYOR R	PT★	26,10	....
BA HOLDING AG	AT★	59,50	− 0,50
BANK OF IRELAND	GB	15,04	− 0,77
BANK OF PIRAEUS	GR	14,39	− 0,51
BK OF SCOTLAND	GB	11,45	− 1,85
BANKINTER R	ES★	39,30	− 0,51
BARCLAYS PLC	GB	31,35	− 0,63
BAYR.HYPO-U.VER	DE★	60,10	− 0,66
BCA AG.MANTOVAN	IT★	9,08	− 1,41
BCA FIDEURAM	IT★	15,95	− 0,19
BCA INTESA	IT★	5,05	− 0,20
BCA LOMBARDA	IT★	10,79	− 0,09
MONTE PASCHI SI	IT★	4,74	− 1,25
BCA P.BERG.-C.V	IT★	20,36	− 0,68
BCA P.MILANO	IT★	7,22	− 1,63
B.P.VERONA E S.	IT★	12,93	− 0,15
BCA ROMA	IT★	1,27	....
BBVA R	ES★	15,50	− 0,32
ESPIRITO SANTO	PT★	17,53	....
BCO POPULAR ESP	ES★	37,51	+ 0,03
BCP R	PT★	5,77	....
BIPOP CARIRE	IT★	8,82	− 1,23
BNL	IT★	3,71	....
BNP PARIBAS	FR★	89,65	− 0,83
BSCH R	ES★	10,35	+ 0,39
CHRISTIANIA BK	NO	5,95	....
COMIT	IT★	7,14	− 0,56
COMM.BANK OF GR	GR	47,47	− 0,86
COMMERZBANK	DE★	30,45	+ 0,16
CREDIT LYONNAIS	FR★	39,76	− 0,13
DANSKE BANK	DK	170,27	....
DNB HOLDING -A-	NO	5,60	....
DEUTSCHE BANK N	DE★	86	− 2,55
DEXIA	BE★	182,20	− 0,71
DRESDNER BANK N	DE★	43,90	− 1,79
EFG EUROBK ERGA	GR	25,03	− 2,07
ERSTE BANK	AT★	46,60	− 0,85
FOERENINGSSB A	SE	16,43	+ 0,70
HALIFAX GROUP	GB	10,08	− 0,65
HSBC HLDG	GB	16,28	− 0,91
IKB	DE★	16	+ 1,91
KBC BANCASSURAN	BE★	45,70	− 1,30
LLOYDS TSB	GB	11,66	+ 0,29
NAT BANK GREECE	GR	36,51	+ 0,57
NATEXIS BQ POP.	FR★	92,50	+ 0,33
NORDIC BALTIC H	SE	7,99	− 0,71
NORDIC BALTIC H	DK	9,32	− 0,71
ROLO BANCA 1473	IT★	21,40	− 0,47
ROYAL BK SCOTL	GB	23,56	− 0,84
S-E-BANKEN -A-	SE	13,10	....
SAN PAOLO IMI	IT★	18,27	− 0,98
STANDARD CHARTE	GB	16,18	− 1,02
STE GENERAL-A-	FR★	61,85	− 1,51
SV HANDBK -A-	SE	18,96	− 0,30
SWEDISH MATCH	SE	4,10	− 0,28
UBS N	CH	163,22	− 0,80
UNICREDITO ITAL	IT★	5,79	− 0,34
UNIDANMARK -A-	DK	85,81	....
▶ DJ E STOXX BANK P		330,43	− 0,42

PRODUITS DE BASE

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 28/11
ACERALIA	ES★	9,06	− 1,09
ACERINOX R	ES★	30,52	− 0,91
ALUMINIUM GREEC	GR	42,30	− 0,31
ANGLO AMERICAN	GB	63,13	− 0,03
ASSIDOMAEN AB	SE	20,63	− 1,10
BEKAERT	BE★	45,10	− 0,11
BILLITON	GB	3,89	− 1,27
BOEHLER-UDDEHOL	AT★	36,24	+ 0,67
BUNZL PLC	GB	7,26	....
CORUS GROUP	GB	0,98	+ 1,72
ELVAL	GR	3,73	− 2,31
ISPAT INTERNATI	NL★	4,07	− 1,21
JOHNSON MATTHEY	GB	17,79	+ 2,10
MAYR-MELNHOF KA	AT★	46,90	+ 0,41
METSAE-SERLA -B	FI★	7,65	− 1,92
HOLMEN -B-	SE	28,16	− 0,81
OUTOKUMPU	FI★	8,20	− 2,38
PECHINEY-A-	FR★	44,50	+ 2,09
RAUTARUUKKI K	FI★	3,71	....
RIO TINTO	GB	17,36	+ 0,38
SIDENOR	GR	4,17	− 0,70
SILVER & BARYTE	GR	29,82	+ 0,69
SMURFIT JEFFERS	GB	2,01	....
STORA ENSO -A-	FI★	11,50	− 0,86
STORA ENSO -R-	FI★	11,60	+ 0,43
SVENSKA CELLULO	SE	23,04	− 0,25
THYSSENKRUPP	DE★	15,45	+ 2,66
UNION MINIERE	BE★	39,70	− 1
UPM-KYMMENE COR	FI★	32,75	− 0,15
USINOR	FR★	12,10	− 0,66
VIOHALCO	GR	12,16	− 1,78
VOEST-ALPINE ST	AT★	26,80	− 0,41
J D WETHERSPOON	GB	5,50	− 0,90
▶ DJ E STOXX BASI P		168,79	+ 0,57

CHIMIE

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 28/11
AIR LIQUIDE	FR★	146,60	− 1,01
AKZO NOBEL NV	NL★	54,85	− 0,36
BASF AG	DE★	44,75	+ 1,24
BAYER AG	DE★	51,65	+ 0,68
BOC GROUP PLC	GB	16,17	+ 0,83
CELANESE N	DE★	19,20	+ 0,79
CIBA SPEC CHIMI	CH	69,32	− 0,47
CLARIANT N	CH	347,24	+ 0,77
DEGUSSA-HUELS	DE★	34,65	− 0,29
DSM	NL★	33,49	− 0,03
EMS-CHEM HOLD A	CH	4918,14	....
ICI	GB	7,88	− 2,27
KEMIRA	FI★	5,40	....
LAPORTE	GB	9,09	− 0,91
LONZA GRP N	CH	609,98	+ 0,43
NORSK HYDRO	NO	47,01	....
RHODIA	FR★	13,72	− 1,22
SOLVAY	BE★	57,50	− 0,86
TESSENDERLO CHE	BE★	31,02	− 1,05
▶ DJ E STOXX CHEM P		388,13	+ 0,49

CONGLOMÉRATS

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 28/11
D'IETEREN SA	BE★	251,50	+ 0,44
AZEO	FR★	90	....
GBL	BE★	260	− 0,76
GEVAERT	BE★	41,10	− 1,20
INCHCAPE	GB	4,40	....
MYTILINEOS	GR	8,99	+ 0,33
UNAXIS HLDG N	CH	248,22	− 2,34
ORKLA	NO	21,26	....
SONAE SGPS	PT★	1,35	....
TOMKINS	GB	2,46	....
▶ DJ E STOXX CONG P		329,98	....

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 28/11
ATLANTIC TELECO	GB	1,93	....
EIRCOM	IR★	2,93	+ 0,34
BRITISH TELECOM	GB	10,33	− 0,16
CABLE & WIRELES	GB	14,84	− 1,11
DEUTSCHE TELEKO	DE★	38,20	− 1,16
E.BISCOM	IT★	133,50	− 0,04
EIRCOM	IE	2,93	+ 0,34
ELISA COMMUNICA	IE	25,90	− 0,42
ENERGIS	GB	7,61	− 1,29
EQUANT NV	DE★	35,20	− 5,38
EUROPOLITAN HLD	SE	9,48	....
FRANCE TELECOM	FR★	100,70	− 3,54
HELLENIC TELE (	GR	16,19	....
HELS.TELEPH E	FI★	102,60	....
KINGSTON COM	GB	4,32	− 3,70
KONINKLIJKE KPN	NL★	15,83	− 1,68
LIBERTEL NV	NL★	12,05	− 1,63
MANNESMANN N	DE★	93	+ 4,61
MOBILCOM	DE★	53	− 1,85
PANAFON HELLENI	GR	8,08	− 1,79
PORTUGAL TELECO	PT★	9,70	....
SONERA	FI★	21,40	− 5,93
SWISSCOM N	CH	275,61	− 2,91
TELE DANMARK -B	DK	47,73	− 2,20
TELECEL	PT★	12,41	....
TELECOM ITALIA	IT★	13,35	− 0,74
TELECOM ITALIA	IT★	6,22	− 0,80
TELIA	SE	6,95	− 2,42
T.I.M.	IT★	9,21	− 0,32
TISCALI	IT★	32,45	− 1,52
VERSATEL TELECO	NL★	13,40	− 2,90
VODAFONE GROUP	GB	4,02	− 0,41
▶ DJ E STOXX TCOM P		737,92	− 1,53

CONSTRUCTION

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 28/11
ACCIONA	ES★	34,44	+ 0,12
ACS	ES★	25,88	− 0,84
AGGREGATE IND	GB	1,10	....
AKTOR SA	GR	6,27	− 1,16
UPONOR -A-	FI★	17,60	....
AUMAR R	ES★	17,02	− 2,74
ACESA R	ES★	8,85	+ 0,34
BLUE CIRCLE IND	GB	7,58	+ 0,22
BOUYGUES	FR★	53,20	− 3,27
BPB	GB	3,85	+ 0,87
BRISA AUTO-ESTR	PT★	9,65	....
BUZZI UNICEM	IT★	8,90	− 1,11
CARADON	GB	3,29	+ 0,51
CRH PLC	GB	27,41	....
CIMPOR R	PT★	26,40	....
COLAS	FR★	53,30	− 0,28
GRUPO DRAGADOS	ES★	11,21	− 1,75
FCC	ES★	20,88	+ 0,43
GROUPE GTM	FR★	145	− 0,07
GRUPO FERROVIAL	ES★	12,87	+ 1,34
HANSON PLC	GB	6,21	+ 1,63
HEIDELBERGER ZE	DE★	54	− 1,82
HELL.TECHNODO.R	GR	4,26	− 9,38
HERACLES GENL R	GR	14,98	....
HOCHTIEF ESSEN	DE★	22,55	− 0,22
HOLDERBANK FINA	CH	1227,88	+ 0,49
IMERYS	FR★	114,20	− 1,38
ITALCEMENTI	IT★	9,03	+ 0,11
LAFARGE	FR★	85,60	− 0,47
MICHANIKI REG.	GR	3,29	− 3,86
PILKINGTON PLC	GB	1,66	− 1,96
RMC GROUP PLC	GB	9,29	+ 0,18
SAINT GOBAIN	FR★	155,30	− 0,13
SKANSKA -B-	SE	45,51	− 0,25
TAYLOR WOODROW	GB	2,97	....
TECHNIP	FR★	151,60	− 0,92
TITAN CEMENT RE	GR	39,57	− 0,22
WIENERB BAUSTOF	AT★	20,50	+ 1,23
WILLIAMS	GB	5,37	....
▶ DJ E STOXX CNST P		217,74	− 0,95

CONSOMMATION CYCLIQUE

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 28/11
ACCOR	FR★	45,18	− 0,70
ADIDAS-SALOMON	DE★	65,10	+ 0,15
AGFA-GEVAERT	BE★	27,50	+ 0,22
AIR FRANCE	FR★	22,50	+ 0,90
AIRTOURS PLC	GB	3,44	− 0,48
ALITALIA	IT★	2,04	− 0,97
AUSTRIAN AIRLIN	AT★	12,87	− 0,23
AUTOGRILL	IT★	13,50	− 0,22
BANG & OLUFSEN	DK	50,28	....
BENETTON GROUP	IT★	2,19	− 0,45
BRITISH AIRWAYS	GB	6,31	− 1,55
BULGARI	IT★	14,59	− 0,75
CHRISTIAN DIOR	FR★	54,20	+ 0,37
CLUB MED.	FR★	97	− 0,92
DT.LUFTHANSA N	DE★	25,80	+ 0,58
ELECTROLUX -B-	SE	15,34	....
EM.TV & MERCHAN	DE★	19,20	− 8,57
EMI GROUP	GB	9,14	....
EURO DISNEY	FR★	0,62	+ 1,64
GRANADA COMPASS	GB	10,83	− 0,91
HERMES INTL	FR★	162	− 0,86
HPI	IT★	1,39	....
KLM	NL★	22,10	− 1,56
HILTON GROUP	GB	3,29	+ 0,51
LVMH	FR★	79,40	− 0,87
MEDION	DE★	89	− 3,26
MOULINEX	FR★	4,95	− 1
P & O PRINCESS	GB	4,17	− 0,79
PERSIMMON PLC	GB	3,97	....
ROY.PHILIPS ELE	NL★	39,69	− 3,08
PREUSSAG AG	DE★	38,60	+ 0,78
RANK GROUP	GB	2,92	− 1,12
RYANAIR HLDGS	IE	10,65	....
SAIRGROUP N	CH	166,36	− 0,98
SAS DANMARK A/S	DK	11,13	− 1,65
SEB	FR★	58	− 0,85
SODEXHO ALLIANC	FR★	203,50	+ 0,25
TELE PIZZA	ES★	2,89	− 1,37
THE SWATCH GRP	CH	1387,64	− 1,45
THE SWATCH GRP	CH	288,82	+ 0,11
THOMSON MULTIME	PA	45,33	− 0,81
WW/WW UK UNITS	IR★	1,39	+ 0,72
WILSON BOWDEN	GB	11,55	+ 3,27
WM-DATA -B-	SE	4,22	+ 0,27
WOLFORD AG	AT★	23,98	+ 2,87
▶ DJ E STOXX CYC GO P		162,95	− 1,56

PHARMACIE

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 28/11
ACTELION N	CH	490,49	− 3,51
ALTANA AG	DE★	139	− 0,29
ASTRAZENECA	GB	57,17	− 0,43
AVENTIS	FR★	89,05	− 0,50
BB BIOTECH	CH	1174,41	− 4,05
CAMBRIDGE ANTIB	GB	....	....
CELLTECH GROUP	GB	21,10	+ 0,32
ELAN CORP	IE	36,96	....
ESSILOR INTL	FR★	326,90	− 0,03
FRESENIUS MED C	DE★	98	+ 0,51
GAMBRO -A-	SE	7,87	− 0,72
GLAXO WELLCOME	GB	33,23	− 2,87
NOVARTIS N	CH	1857,67	− 0,04
NOVO NORDISK B	DK	209,15	....
NYCOMED AMERSHA	GB	9,47	− 0,87
ORION B	FI★	24,20	− 2,02
QIAGEN NV	NL★	38,20	− 4,48
ROCHE HOLDING	CH	13335,09	− 0,54
ROCHE HOLDING G	CH	11348,03	− 0,15
SANOFI SYNTHELA	FR★	67,15	....
SCHERING AG	DE★	66,15	+ 0,23
SHIRE PHARMA GR	GB	21,18	− 0,62
SERONO -B-	CH	1029,18	− 2,87
SMITH & NEPHEW	GB	5,17	− 1,27
SMITHKLINE BEEC	GB	15,12	− 2,15
SSL INTL	GB	8,14	+ 3,59
SULZER AG 100N	CH	730,13	− 0,72
SYNTHES-STRATEC	CH	700,42	....
UCB	BE★	39,76	− 0,48
WILLIAM DEMANT	DK	48,94	− 2,67
ZELTIA	ES★	20,31	− 1,17
▶ DJ E STOXX HEAL		576,05	− 0,48

ÉNERGIE

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 28/11
BG GROUP	GB	6,16	....
BP AMOCO	GB	9,74	− 0,34
CEPSA	ES★	8,84	− 0,67
COFLEXIP	FR★	139,90	− 1,48
DORDTSCHE PETRO	NL★	57,50	....
ENI	IT★	7,17	+ 0,28
ENTERPRISE OIL	GB	9,80	− 0,34
HELLENIC PETROL	GR	10,58	+ 1,27
LASMO	GB	2,94	− 0,56
LATTICE GROUP	GB	2,44	+ 0,68
OMV AG	AT★	83	+ 0,06
PETROLEUM GEO-S	NO	13,34	....
REPSOL YPF	ES★	19,20	− 0,41
ROYAL DUTCH CO	NL★	71,72	− 0,22
SAIPEM	IT★	6	....
SHELL TRANSP	GB	9,52	....
TOTAL FINA ELF	FR★	169,20	− 0,47
▶ DJ E STOXX ENGY P		372,74	− 0,34

(Publicité)

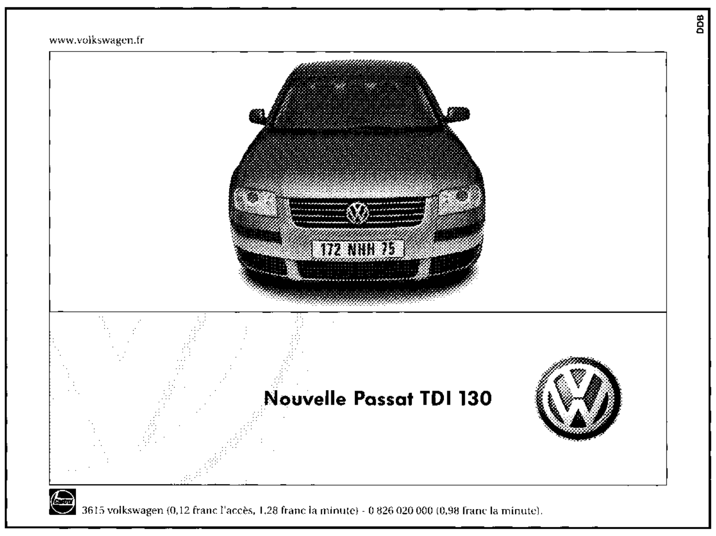

SERVICES FINANCIERS

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 28/11
3I GROUP	GB	22,35	− 1,10
ALMANIJ	BE★	42,15	− 0,47
ALPHA FINANCE	GR	29,96	....
AMVESCAP	GB	20,93	− 2,78
BHW HOLDING AG	DE★	27,30	− 0,73
BPI R	PT★	3,66	....
BRITISH LAND CO	GB	7,44	+ 1,13
CANARY WHARF GR	GB	9	− 0,55
CAPITAL SHOPPIN	GB	6,45	+ 0,26
CATTLES ORD.	GB	4,40	....
CLOSE BROS GRP	GB	19,36	− 2,51
MONTEDISON	IT★	2,37	− 0,42
COBEPA	BE★	67	....
CONSORS DISC-BR	DE★	50,40	− 5,62
CORP FIN ALBA	ES★	25,50	....
CS GROUP N	CH	204,65	− 0,64
DEPFA-BANK	DE★	83,70	− 3,79
DIREKT ANLAGE B	DE★	36,50	− 5,44
MAN GROUP	GB	9,84	+ 0,51
EURAFRANCE	FR★	744	+ 1,78
FORTIS (B)	BE★	33,25	− 0,95
FORTIS (NL)	NL★	33,22	− 0,54
GECINA	FR★	98,75	− 1,25
GIMV	BE★	50	− 0,40
GREAT PORTLAND	GB	4,54	+ 3,41
HAMMERSON	GB	7,36	+ 0,91
ING GROEP	NL★	83,49	+ 0,51
REALDANMARK	DK	74,41	....
LAND SECURITIES	GB	13,61	....
LIBERTY INTL	GB	8,11	....
MARSCHOLLEK LAU	DE★	113	− 7
MEDIOBANCA	IT★	13,30	− 0,45
MEPC PLC	GB	8,81	....
METROVACESA	ES★	14,51	− 2,29
PERPETUAL PLC	GB	61,77	....
PROVIDENT FIN	GB	16,50	+ 0,30
RODAMCO CONT. E	NL★	42,10	− 0,12
RODAMCO NORTH A	NL★	42,80	− 0,47
SCHRODERS	GB	23,09	....
SIMCO N	FR★	72	....
SLOUGH ESTATES	GB	6,41	+ 1,85
UNIBAIL	FR★	168	....
VALLEHERMOSO	ES★	6,25	− 0,79
WCM BETEILIGUNG	DE★	18	− 0,83
WOOLWICH PLC	GB	6,08	....
▶ DJ E STOXX FINS P		307,47	− 0,40

ALIMENTATION ET BOISSON

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 28/11
ALLIED DOMECQ	GB	7,31	....
ASSOCIAT BRIT F	GB	8,02	....
BASS	GB	12,26	− 0,94
BBAG OE BRAU-BE	AT★	46,40	....
BRAU-UNION	AT★	43,80	− 0,23
CADBURY SCHWEPP	GB	8,21	− 0,40
CARLSBERG -B-	DK	52,29	....
CARLSBERG AS -A	DK	50,28	....
DANISCO	DK	42,90	− 0,93
DANONE	FR★	156,50	− 0,51
DELTA HOLDINGS	GR	12,04	+ 0,74
DIAGEO	GB	11,65	− 0,14
ELAIS OLEAGINOU	GR	20,50	....
ERID.BEGH.SAY	FR★	109	− 0,73
HEINEKEN HOLD.N	NL★	40,05	− 1,48
COCA COLA HBC	GR	15,07	− 1,91
HELLENIC SUGAR	GR	11,54	− 0,51
KAMPS	DE★	15,45	− 0,52
KERRY GRP-A-	GB	23,01	− 1,07
MONTEDISON	IT★	2,81	....
NESTLE N	CH	2482,84	+ 0,24
KONINKLIJKE NUM	NL★	58,85	− 1,09
PARMALAT	IT★	1,81	− 0,55
PERNOD RICARD	FR★	58,60	− 0,26
RAISIO GRP -V-	FI★	1,73	....
SCOTT & NEWCAST	GB	8,76	....
SOUTH AFRICAN B	GB	6,86	− 1,20
TATE & LYLE	GB	3,95	....
UNIQ	GB	3,82	....
UNILEVER	NL★	68,80	+ 1,33
UNILEVER	GB	9,35	+ 0,72
WHITBREAD	GB	9,45	− 0,52
▶ DJ E STOXX F & BV P		263,53	+ 0,09

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 28/11
ABB N	CH	107,77	− 0,46
ADECCO N	CH	705,70	....
AEROPORTI DI RO	IT★	9	....
AGGREKO	GB	6,43	+ 0,26
ALSTOM	FR★	27,35	+ 0,15
ALTRAN TECHNO	FR★	239,60	− 0,21
ALUSUISSE GRP N	CH	597,44	....
ASSA ABLOY-B-	SE	20,46	+ 0,56
ASSOC BR PORTS	GB	5,53	....
ATLAS COPCO -A-	SE	23,85	− 0,48
ATLAS COPCO -B-	SE	22,93	− 0,75
ATTICA ENTR SA	GR	8,27	− 1,40
BAA	GB	9,77	− 1,67
BARCO	BE★	133	....
BBA GROUP PLC	GB	6,53	....
BTG	GB	19,11	− 17,62
CIR	IT★	2,94	− 2,33
CAPITA GRP	GB	7,01	− 2,31
CDB WEB TECH IN	IT★	10,18	− 1,93
CGIP	FR★	51	− 1,92
CMG	GB	65,46	....
COOKSON GROUP P	GB	2,99	....
DAMPSKIBS -A-	DK	9250,94	....
DAMPSKIBS -B-	DK	10658,69	+ 0,63
DAMSKIBS SVEND	DK	14399,29	− 0,09
E.ON AG	DE★	64,45	+ 0,62
EADS SICO.	FR★	24,41	+ 3,17
ELECTROCOMPONEN	GB	11,23	− 2,03
EPCOS	DE★	88,60	− 1,56
EUROTUNNEL	FR★	1,18	− 1,67
EXEL	GB	17,44	+ 0,96
F.I. GROUP	GB	5,15	− 7,46
GROUP 4 FALCK	DK	148,82	+ 2,78
FINMECCANICA	IT★	1,33	− 0,75
FINNLINES	FI★	19,99	....
FKI	GB	3,61	....
FLS IND.B	DK	16,76	....
FLUGHAFEN WIEN	AT★	42,53	− 2,23
GKN	GB	12,46	....
HAGEMEYER NV	NL★	27	....
HALKOR	GR	4,73	....
HAYS	GB	5,91	− 0,84
HEIDELBERGER DR	DE★	64,30	+ 1,26
HUHTAMAEKI VAN	FI★	26,50	− 0,38
IFIL	IT★	9,55	− 1,24
IMI PLC	GB	3,56	− 0,47
INDRA SISTEMAS	ES★	24,50	....
INDRA SISTEMAS	ES★	24,50	....
IND.VAERDEN -A-	SE	24,02	− 0,48
INVESTOR -A-	SE	15,57	+ 0,37
INVESTOR -B-	SE	15,57	+ 0,37
ISS	DK	70,39	+ 0,19
JOT AUTOMATION	FI★	2,52	− 1,95
KINNEVIK -B-	SE	20,69	....
COPENHAGEN AIRP	DK	89,83	....
KONE B	FI★	69,99	....
LEGRAND	FR★	196,90	+ 0,51
LINDE AG	DE★	53,20	− 0,75
MAN AG	DE★	31	− 1,27
MG TECHNOLOGIES	DE★	13,25	+ 0,23
WARTSILA CORP A	FI★	19	+ 2,37
METSO	FI★	10,85	− 3,56
MORGAN CRUCIBLE	GB	5,13	....
NETCOM -B-	SE	41,83	....
NKT HOLDING	DK	241,33	− 0,28
EXEL	GB	17,44	+ 0,96
PACE MICRO TECH	GB	7,18	− 9,05
PARTEK	FI★	11,70	....
PENINS.ORIENT.S	GB	5,13	− 0,96
PERLOS	FI★	21,90	− 2,23
PREMIER FARNELL	GB	6,84	....
RAILTRACK	GB	16,03	− 0,41
RANDSTAD HOLDIN	NL★	19,20	....
RENTOKIL INITIA	GB	3,16	− 1,04
REXAM	GB	3,75	....
REXEL	FR★	85	....
RHI AG	AT★	23,10	+ 0,43
RIETER HLDG N	CH	339,98	....
ROLLS ROYCE	GB	3,44	....
SANDVIK	SE	25,17	....
SAURER ARBON N	CH	547,93	....
SCHNEIDER ELECT	FR★	71,95	+ 0,21
SEAT PAGINE GIA	IT★	2,79	− 0,36
SECURICOR	GB	2,34	+ 0,71
SECURITAS -B-	SE	19,02	− 0,30
SERCO GROUP	GB	7,44	− 5,08
SGL CARBON	DE★	57	− 1,21
SHANKS GROUP	GB	3,51	....
SIDEL	FR★	58,15	− 0,85
INVENSYS	GB	2,79	....
SINGULUS TECHNO	DE★	40,20	− 3,99
SKF -B-	SE	16,61	− 0,34
SMITHS IND PLC	GB	13,19	+ 0,13
SOPHUS BEREND -	DK	25,74	....
SPIRENT	GB	9,54	− 1,03
T.I.GROUP PLC	GB	6,46	+ 0,26
TECAN GROUP N	CH	1221,28	....
TELEFONICA	ES★	17,96	− 1,32
TPI	ES★	7,08	+ 0,85
THOMSON CSF	FR★	49,02	+ 0,04
TOMRA SYSTEMS	NO	22,45	....
TRAFFICMASTER	GB	6,60	+ 2,06
UNAXIS HLDG N	CH	248,22	− 2,34
VA TECHNOLOGIE	AT★	38,55	− 0,59
VEDIOR NV	NL★	13,85	− 0,36
VESTAS WIND SYS	DK	60,60	− 0,66
VIVENDI ENVIRON	FR★	47,40	+ 0,62
VOLVO -A-	SE	17,12	+ 1,02
VOLVO -B-	SE	17,24	+ 0,67
▶ DJ E STOXX IND GO P		519,16	− 0,14

ASSURANCES

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 28/11
AEGIS GROUP	GB	2,24	....
AEGON NV	NL★	47,69	− 0,02
AGF	FR★	71,05	− 1,04
ALLEANZA ASS	IT★	18,25	− 0,65
ALLIANZ N	DE★	397	− 0,25
ALLIED ZURICH	GB	13,16	....
ASR VERZEKERING	NL★	103	....
AXA	FR★	160,50	+ 0,31
BALOISE HLDG N	CH	1175,07	− 0,89
BRITANNIC	GB	17,83	+ 0,28
CGNU	GB	17,35	− 1,51
CNP ASSURANCES	FR★	37,46	− 1,42
CORP MAPFRE R	ES★	20	+ 2,51
ERGO VERSICHERU	DE★	153,10	− 0,07
ETHNIKI GEN INS	GR	14,19	− 6,58
EULER	FR★	51,90	+ 1,57
CODAN	DK	77,09	....
FORTIS (B)	BE★	33,25	− 0,95
GENERALI ASS	IT★	41,80	− 0,71
GENERALI HLD VI	AT★	182	− 1,62
INTERAM HELLEN	GR	17,96	+ 2,09
IRISH LIFE & PE	GB	12,21	− 1,87
FONDIARIA ASS	IT★	6,40	− 0,93
LEGAL & GENERAL	GB	3,02	+ 0,55
MEDIOLANUM	IT★	14,80	+ 0,07
MUENCH RUECKVER	DE★	376,80	+ 0,48
POHJOLA GRP.B	FI★	46,80	+ 0,60
PRUDENTIAL	GB	17,83	− 0,74
RAS	IT★	16,09	− 2,54
ROYAL SUN ALLIA	GB	8,76	− 1,68
SAI	IT★	21,42	− 1,43
SAMPO -A-	FI★	56,25	+ 0,39
SWISS RE N	CH	2554,79	+ 0,26
SCOR	FR★	57,10	− 2,39
SEGUROS MUNDIAL	PT★	59,09	....
SKANDIA INSURAN	SE	18,10	− 0,63
ST JAMES'S PLAC	GB	5,93	+ 2,59
STOREBRAND	NO	8,04	....
ROYAL SUN ALLIA	GB	8,76	− 1,68
SWISS LIFE REG	CH	905,07	+ 0,07
TOPDANMARK	DK	21,59	....
ZURICH ALLIED N	CH	547,93	....
ZURICH FINL SVC	CH	623,84	....
▶ DJ E STOXX INSU P		473,35	− 0,14

MEDIAS

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 28/11
MONDADORI	IT★	11,97	− 2,29
B SKY B GROUP	GB	17,15	+ 1,67
CANAL PLUS	FR★	152,40	− 0,46
CAPITAL SHOPPIN	GB	6,45	+ 0,26
CARLTON COMMUNI	GB	8,59	− 1,90
DLY MAIL & GEN	GB	14,52	....
ELSEVIER	NL★	14,85	− 3,45
EMAP PLC	GB	13,47	− 1,10
FUTURE NETWORK	GB	3,06	+ 1,66
GRUPPO L'ESPRES	IT★	10,34	− 0,67
GWR GROUP	GB	11,11	− 0,89
HAVAS ADVERTISI	FR★	16,46	− 1,50
INDP NEWS AND M	IR★	3,20	− 5,88
INFORMA GROUP	GB	11,03	....
LAGARDERE SCA N	FR★	59	− 0,84
LAMBRAKIS PRESS	GR	14,11	− 2,63
M6 METROPOLE TV	FR★	42,60	− 1,16
MEDIASET	IT★	15,11	− 0,20
NRJ GROUP	FR★	26,25	− 2,78
PEARSON	GB	27,48	− 0,96
PRISA	ES★	19,11	+ 0,84
PROSIEBEN VZ	DE★	131	....
PT MULTIMEDIA R	PT★	27,19	....
PUBLICIS GROUPE	FR★	35,60	− 3,78
PUBLIGROUPE N	CH	646,29	− 1,11
REED INTERNATIO	GB	10,53	− 2,16
REUTERS GROUP	GB	18,42	− 1,33
SMG	GB	4,09	....
SOGECABLE R	ES★	24,70	− 1,20
TAYLOR NELSON S	GB	4,12	....
TELEWEST COMM.	GB	1,74	....
TF1	FR★	51	− 1,83
TRINITY MIRROR	GB	7,92	− 2,25
UNITED NEWS & M	GB	13,56	− 0,49
UNITED PAN-EURO	NL★	13,29	− 6,80
VNU	NL★	52,25	− 0,48
WOLTERS KLUWER	NL★	28	+ 0,25
WPP GROUP	GB	12,84	− 1,65
▶ DJ E STOXX MEDIA P		431,50	− 1,38

BIENS DE CONSOMMATION

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 28/11
AHOLD	NL★	35,50	− 1,11
ALTADIS -A-	ES★	16,50	+ 0,61
AMADEUS GLOBAL	ES★	8,66	+ 3,71
ATHENS MEDICAL	GR	7,90	− 5,61
AUSTRIA TABAK A	AT★	58,70	+ 7,61
AVIS EUROPE	GB	3,21	− 0,52
BEIERSDORF AG	DE★	121,50	− 0,82
BIC	FR★	41,15	− 0,24
BRIT AMER TOBAC	GB	8,39	− 0,39
CASINO GP	FR★	109,70	− 0,72
RICHEMONT UNITS	CH	3198,44	− 0,08
CLARINS	FR★	88,55	− 0,51
DELHAIZE	BE★	50,40	− 0,49
COLRUYT	BE★	45	....
FIRSTGROUP	GB	3,90	....
FREESERVE	GB	2,36	− 4,05
GALLAHER GRP	GB	7,31	....
GIB	BE★	48	− 0,31
GIVAUDAN N	CH	283,87	+ 0,23
HENKEL KGAA VZ	DE★	72,40	+ 1,12
IMPERIAL TOBACC	GB	12,21	− 0,81
JERONIMO MARTIN	PT★	11,96	....
KESKO -B-	FI★	10,70	+ 0,47
L'OREAL	FR★	90,50	+ 0,39
LAURUS NV	NL★	11	....
MORRISON SUPERM	GB	3,11	....
RECKITT BENCKIS	GB	15,20	− 0,54
SAFEWAY	GB	5,25	− 1,25
SAINSBURY J. PL	GB	6,68	....
STAGECOACH HLDG	GB	1,01	....
T-ONLINE INT	DE★	16,35	− 5,93
TERRA NETWORKS	ES★	16,04	− 2,31
TESCO PLC	GB	4,50	+ 1,50
TNT POST GROEP	NL★	26,64	+ 1,25
WANADOO	FR★	11,90	− 2,46
WORLD ONLINE IN	NL★	11,95	− 1,65
▶ DJ E STOXX N CY G P		457,90	− 0,02

COMMERCE DISTRIBUTION

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 28/11
ALLIANCE UNICHE	GB	9,69	+ 0,52
AVA ALLG HAND.G	DE★	33,70	....
BOOTS CO PLC	GB	10,32	− 1,58
BUHRMANN NV	NL★	28,25	− 2,59
CARREFOUR	FR★	68,65	− 0,79
CASTO.DUBOIS	FR★	255,60	− 1,31
CC CARREFOUR	ES★	12,85	− 0,16
CHARLES VOEGELE	CH	221,81	− 0,59
CONTINENTE	ES★	19,02	....
D'IETEREN SA	BE★	251,50	+ 0,44
DEBENHAMS	GB	4,57	− 0,36
DIXONS GROUP	GB	4,02	− 1,22
GAL LAFAYETTE	FR★	190	+ 0,85
GEHE AG	DE★	42,40	....
GREAT UNIV STOR	GB	8,71	− 0,19
GUCCI GROUP	NL★	111,85	− 0,04
HENNES & MAURIT	SE	21,20	....
KARSTADT QUELLE	DE★	36	− 0,83
KINGFISHER	GB	7,44	− 0,44
MARKS & SPENCER	GB	3,26	....
MATALAN	GB	11,88	− 2,46
METRO	DE★	48,50	+ 1,04
NEXT PLC	GB	13,01	− 0,13
PINAULT PRINT.	FR★	206,30	− 0,91
SIGNET GROUP	GB	1	....
VALORA HLDG N	CH	234,35	− 1,39
VENDEX KBB NV	NL★	16,17	+ 1
W.H SMITH	GB	7,01	....
WOLSELEY PLC	GB	6,60	+ 2,06
▶ DJ E STOXX RETL P		361,06	− 0,35

HAUTE TECHNOLOGIE

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 28/11
AIXTRON	DE★	104,20	− 5,27
ALCATEL-A-	FR★	59,15	− 2,55
ALTEC SA REG.	GR	8,27	− 0,88
ASM LITHOGRAPHY	NL★	23,75	− 4,23
BAAN COMPANY	NL★	2,60	+ 0,78
BALTIMORE TECH	GB	5,25	− 7,33
BOOKHAM TECHNOL	GB	15,62	− 6
SPIRENT	GB	17,86	....
BAE SYSTEMS	GB	6,16	− 0,54
BROKAT	DE★	34	− 3,13
BULL	FR★	6,40	− 0,16
BUSINESS OBJECT	FR★	78,30	− 3,33
CAP GEMINI	FR★	166,30	− 2,18
COLT TELECOM NE	GB	22,31	− 3,03
COMPTEL	FI★	13,70	− 1,65
DASSAULT SYST.	FR★	84	− 2,33
DIALOG SEMICOND	GB	91,38	....
ERICSSON -B-	SE	13,39	+ 1,75
F-SECURE	FI★	6,20	− 3,13
FILTRONIC	GB	6,05	− 11,22
FINMATICA	IT★	50,85	....
GETRONICS	NL★	7,04	− 0,98
GN GREAT NORDIC	DK	26,55	....
INFINEON TECHNO	DE★	45,80	− 4,58
INFOGRAMES ENTE	FR★	22,95	− 2,34
INTRACOM R	GR	22,44	− 1,93
KEWILL SYSTEMS	GB	6,71	− 2,65
LOGICA	GB	23,58	− 4,25
LOGITECH INTL N	CH	350,54	− 3,45
MARCONI	GB	11,25	+ 1,80
MISYS	GB	8,67	− 3,15
NOKIA	FI★	48,40	− 2,34
OCE	NL★	17,75	....
OLIVETTI	IT★	3,39	− 0,59
PSION	GB	3,89	− 5,26
SAGE GRP	GB	6,76	− 0,73
SAGEM	FR★	138,40	− 2,54
SAP AG	DE★	127,50	− 9,89
SAP VZ	DE★	160,50	− 7,39
SEMA GROUP	GB	5,30	− 3,04
SEZ HLDG N	CH	693,16	− 4,46
SIEMENS AG N	DE★	133	− 1,70
MB SOFTWARE	DE★	5,65	....
SPIRENT	GB	9,54	− 1,03
STMICROELEC SIC	FR★	49,72	− 3,27
TECNOST	IT★	3,76	− 0,53
TELE 1 EUROPE	SE	6,72	....
THINK TOOLS	CH	323,48	− 8,24
THUS	GB	1,15	− 1,43
TIETOENATOR	FI★	24,40	− 0,81
▶ DJ E STOXX TECH P		827,35	− 2,03

SERVICES COLLECTIFS

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 28/11
ACEA	IT★	13,40	− 0,30
AEM	IT★	3,55	− 0,28
ANGLIAN WATER	GB	10,03	....
BRITISH ENERGY	GB	3,01	− 28,46
CENTRICA	GB	3,99	− 0,83
EDISON	IT★	11,97	− 1,07
ELECTRABEL	BE★	234	− 1,10
ELECTRIC PORTUG	PT★	3,46	....
ENDESA	ES★	19,57	− 1,46
ENEL	IT★	4,30	− 0,23
EVN	AT★	30,50	+ 0,46
FORTUM	FI★	4,30	− 3,37
GAS NATURAL SDG	ES★	18,89	+ 1,02
HIDRO CANTABRIC	ES★	21,46	− 2,01
IBERDROLA	ES★	14,40	− 1,64
INNOGY HOLDINGS	GB	3,24	− 1,02
ITALGAS	IT★	5,02	− 0,79
KELDA	GB	6,89	+ 0,48
NATIONAL GRID G	GB	10,15	− 0,16
INTERNATIONAL P	GB	4,22	....
OESTERR ELEKTR	AT★	99,10	− 0,21
PENNON GROUP	GB	12,43	− 0,27
POWERGEN	GB	9,67	− 0,51
SCOTTISH POWER	GB	8,92	− 1,47
SEVERN TRENT	GB	13,04	− 0,13
SUEZ LYON EAUX	FR★	194,80	+ 1,30
SYDKRAFT -A-	SE	17,24	....
SYDKRAFT -C-	SE	17,35	....
THAMES WATER	GB	20,27	....
FENOSA	ES★	21,35	....
UNITED UTILITIE	GB	12,26	+ 1,10
VIRIDIAN GROUP	GB	11,26	− 0,73
VIVENDI	FR★	74,95	− 1,12
▶ DJ E STOXX PO SUP P		335	− 0,10

EURO NOUVEAU MARCHÉ

29/11 10 h 07 ▶

AMSTERDAM

Valeur	Cours en euros	% Var. 28/11
AIRSPRAY NV	17,30	....
ANTONOV	0,50	− 16,67
C/TAC	4,70	+ 1,08
CARDIO CONTROL	3,70	+ 1,09
CSS	23,90	....
HITT NV	7	− 1,41
INNOCONCEPTS NV	20	....
NEDGRAPHICS HOLD	16,20	....
SOPHEON	4,35	− 9,38
PROLION HOLDING	94	....
RING ROSA	3,20	− 1,54
RING ROSA WT	0,02	....
UCC GROEP NV	5,25	− 2,78

BRUXELLES

Valeur	Cours en euros	% Var. 28/11
ARTHUR	7,50	....
ENVIPCO HLD CT	0,66	....
FARDIS B	20	....
INTERNOC HLD	0,65	....
INTL BRACHYTHER B	8,40	....
LINK SOFTWARE B	6,35	....
PAYTON PLANAR	0,80	....

FRANCFORT

Valeur	Cours en euros	% Var. 28/11
UNITED INTERNET	17,24	....
AIXTRON	107,90	− 1,91
AUGUSTA TECHNOLOGIE	20,40	− 11,30
BB BIOTECH ZT-D	117,25	− 2,29
BB MEDTECH ZT-D	18,05	− 1,37
BERTRANDT AG	9,10	....
BETA SYSTEMS SOFTWA	6,70	− 1,47
CE COMPUTER EQUIPME	18,80	+ 0,27
CE CONSUMER ELECTRO	17	− 7,91
CENIT SYSTEMHAUS	23	− 2,13
DRILLISCH	5,70	− 1,72
EDEL MUSIC	12,25	− 3,54
ELSA	11,80	− 3,28
EM.TV & MERCHANDI	20	− 4,76
EUROMICRON	18	− 0,28
GRAPHISOFT NV	10,90	+ 1,87
HOEFT & WESSEL	18,65	− 3,87

★ CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - **DE** : Allemagne - **ES** : Espagne **IT** : Italie - **PT** : Portugal - **IR** : Irlande **LU** : Luxembourg - **NL** : Pays-Bas - **AT** : Autriche **FI** : Finlande - **BE** : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - **NO** : Norvège - **DK** : Danemark **GB** : Grande-Bretagne - **GR** : Grèce - **SE** : Suède.

VALEURS FRANCE

● Le spécialiste des jeux vidéo **Infogrames** se négociait en baisse de 1,19 %, à 23,22 euros, dans les premières transactions, mercredi 29 novembre. La société serait en discussions avec Hasbro en vue du rachat de sa filiale de jeux vidéo Hasbro Interactive, indique *La Tribune*.

● Le cours de Bourse de **Devoteam** était suspendu à l'ouverture, mercredi, à la suite de l'augmentation de 10 % de son capital. Celle-ci lui a permis de lever 52,2 millions d'euros pour financer *« sa croissance externe en Europe, principalement sous forme d'acquisitions »*. La société de conseil technologique a également reclassé 11,3 % du capital détenu par *« deux actionnaires non dirigeants »*, conformément à ses projets annoncés le 16 novembre.

● L'assureur français **Axa** s'échangeait en légère baisse de 0,06 %, à 159,9 euros, mercredi matin. Dans un entretien au quotidien *Les Echos*, mercredi, le président du directoire, Henri de Castries, a annoncé qu'Axa avait cédé pour 1,6 milliard de dollars de titres Crédit suisse.

● Les cours de Bourse de **Thomson Multimédia** et de **Canal+** reculaient respectivement de 0,85 %, à 45,31 euros, et de 1,37 %, à 151 euros, mercredi dans les premiers échanges. Les deux sociétés ont annoncé, avant l'ouverture du marché, une alliance dans le domaine de la télévision interactive.

PREMIER MARCHÉ

MERCREDI 29 NOVEMBRE **Cours à 9 h 57**

Dernier jour de négociation des OSRD : 21 décembre

France ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Paiement dernier coupon (1)
ACCOR ❯	45,22	296,62	−0,62	14/06
AGF ❯	71,30	467,70	−0,70	31/05
AFFINE(EXIMM	35,70	234,18	−2,19	15/11
AIR FRANCE G ❯	22,60	148,25	+1,35	29/09
AIR LIQUIDE ❯	148	970,82	−0,07	11/05
ALCATEL ❯	59	387,01	−2,80	18/05
ALCATEL O	57,90	379,80	−4,30	...
ALSTOM ❯	27,35	179,40	+0,15	11/09
ALTRAN TECHN ❯	239,90	1573,64	−0,08	30/06
ATOS CA ❯	75,85	497,54	−1,49	...
ARBEL	10,55	69,20	...	01/07
AVENTIS ❯	89,15	584,79	−0,39	05/06
AXA ❯	161,50	1059,37	+0,94	09/05
AZEO(EXG.ET ❯	90	590,36	...	19/06
BIC ❯	41,15	269,93	−0,24	15/06
BAIL INVESTI ❯	117,10	768,13	−1,43	22/06
BAZAR HOT. V	...	...	...	13/06
BIS	...	...	...	01/07
BNPPARIBAS ❯	89,85	589,38	−0,61	26/05
BOLLORE ❯	230,80	1513,95	+2,12	03/07
BOLLORE INV.	41,30	270,91	−0,72	03/07
BONGRAIN	36	236,14	...	12/05
BOUYGUES ❯	53,15	348,64	−3,36	02/06
BOUYGUES OFF ❯	46,50	305,02	−3,93	26/05
BULL# ❯	6,41	42,05	...	...
BUSINESS OBJ ❯	78,30	513,61	−3,33	...
B T P (LA CI	...	...	...	15/07
BURELLE (LY)	78	511,65	−0,13	13/06
CANAL + ❯	152,70	1001,65	−0,26	03/07
CAP GEMINI ❯	166,60	1092,82	−2	26/05
CARBONE-LORR ❯	50,50	331,26	+0,30	09/06
CARREFOUR ❯	68,90	451,95	−0,43	10/04
CASINO GUICH ❯	110,10	722,21	−0,36	09/06
CASINO GUICH	71,45	468,68	−0,07	09/06
CASTORAMA DU ❯	255,20	1674	−1,47	26/05
CEA INDUSTRI	148,10	971,47	+0,61	17/07
CEGID (LY)	79,55	521,81	−0,62	26/05
CFF.RECYCLIN	42,40	278,13	...	30/03
CGIP ❯	50,90	333,88	−2,12	09/06
CHARGEURS	63,60	417,19	−1,85	22/06
CHRISTIAN DA	...	...	...	03/07
CHRISTIAN DI ❯	54	354,22	...	05/06
CIC -ACTIONS	115	754,35	+0,88	02/06
CIMENTS FRAN ❯	53,10	348,31	−2,21	21/06
CLARINS ❯	89,15	584,79	+0,17	21/07
CLUB MEDITER ❯	97	636,28	−0,92	02/05
CNP ASSURANC ❯	37,47	245,79	−1,39	15/06
COFACE ❯	113,20	742,54	−0,61	31/05
COFLEXIP ❯	140	918,34	−1,41	06/06
COLAS ❯	53,30	349,63	−0,28	23/08
CONTIN.ENTRE	43,90	287,97	...	22/06
CPR ❯	56,80	372,58	−0,35	...
CRED.FON.FRA	12,87	84,42	−0,08	03/07
CREDIT LYONN ❯	40	262,38	+0,48	15/05
CS COM.ET SY	25,30	165,96	+1,16	05/07
DAMART	81,85	536,90	+3,09	20/12
DANONE ❯	155,70	1021,33	−1,02	30/05
DASSAULT-AVI	205,20	1346,02	−0,05	09/05
DASSAULT SYS ❯	85,50	560,84	−0,58	01/07
DE DIETRICH ❯	...	...	...	19/05
DEVEAUX(LY)#	82	537,88	...	03/07
DEV.R.N-P.CA	14,95	98,07	+0,07	16/06
DMC (DOLLFUS	15,25	100,03	+0,33	20/06
DYNACTION	28,20	184,98	−1,02	10/07
EIFFAGE ❯	61	400,13	−0,41	30/06
ELIOR ❯	13,75	90,19	+1,78	...
ELEC.MADAGAS	23,21	152,25	...	...
ENTENIAL(EX	29,51	193,57	−0,97	...
ERAMET ❯	44,30	290,59	−0,45	30/06
ERIDANIA BEG ❯	108,50	711,71	−1,18	17/07
ESSILOR INTL ❯	326	2138,42	−0,31	05/06
ESSO	63,50	416,53	−2,23	28/06
EULER ❯	51,90	340,44	+1,57	...
EURAFRANCE ❯	736,50	4831,12	+0,75	27/12
EURO DISNEY ❯	0,61	4	...	30/09
EUROTUNNEL ❯	1,18	7,74	−1,67	...
FAURECIA ❯	48,65	319,12	+1,35	06/07
FIMALAC SA C ❯	38,11	249,99	+0,03	09/06
F.F.P. (NY)	73,10	479,50	−2,14	16/06
FINAXA	137,90	904,56	−0,07	14/06
FIVES-LILLE	90	590,36	+0,78	20/06
FONC.LYON.#	29,70	194,82	...	05/06
FRANCE TELEC ❯	100,30	657,92	−3,93	22/06
FROMAGERIES	446	2925,57	−1,11	19/07
GALERIES LAF ❯	189	1239,76	+0,32	13/06
GAUMONT #	50,90	333,88	+1,60	11/05
GECINA ❯	98,75	647,76	−1,25	10/07
GEOPHYSIQUE ❯	58	380,46	−2,52	12/07
GFI INFORMAT ❯	27,65	181,37	−1,25	16/06
GRANDVISION ❯	23,20	152,18	+0,87	30/06
GROUPE ANDRE	133	872,42	+0,99	31/05
GROUPE GASCO	81	531,33	−1,82	30/05
GR.ZANNIER (	52,10	341,75	−2,43	03/07
GROUPE GTM	145	951,14	−0,07	30/06
GROUPE PARTO	56,45	370,29	+0,71	18/04
GUYENNE GASC ❯	87,50	573,96	−1,57	13/06
HAVAS ADVERT ❯	16,27	106,72	−2,63	24/05
IMERYS ❯	115,90	760,25	+0,09	03/07
IMMOBANQUE	119,50	783,87	...	03/07
IMMEUBLES DE	...	...	...	02/06
INFOGRAMES E ❯	22,80	149,56	−2,98	...
IM.MARSEILLA	3160	20728,24	−0,47	04/04
INGENICO ❯	31,55	206,95	−4,94	04/07
ISIS ❯	80,50	528,05	−1,11	30/06
KAUFMAN ET B ❯	19	124,63	−0,52	...
KLEPIERRE ❯	99,10	650,05	−0,90	28/04
LABINAL	...	...	...	...
LAFARGE ❯	85,50	560,84	−0,58	06/07
LAGARDERE ❯	59	387,01	−0,84	31/05
LAPEYRE ❯	59,75	391,93	−0,99	31/05
LEBON (CIE)	56	367,34	...	08/06
LEGRAND ❯	196,50	1288,96	+0,31	13/06
LEGRAND ADP	111,30	730,08	−0,80	13/06
LEGRIS INDUS ❯	40,50	265,66	+1,76	10/07
LIBERTY SURF ❯	11	72,16	−1,79	...
LOCINDUS	112	734,67	+0,36	03/07
L'OREAL ❯	90,55	593,97	+0,44	15/06
LOUVRE #	69,95	458,84	−0,07	09/06
LVMH MOET HE ❯	79,80	523,45	−0,37	05/06
MARINE WENDE ❯	88,25	578,88	−2,49	29/11
METALEUROP	5,89	38,64	−1,83	04/07
MICHELIN ❯	33,29	218,37	+0,12	30/05
MONTUPET SA	24,59	161,30	+3,10	30/06
MOULINEX	4,95	32,47	−1	14/09
NATEXIS BQ P ❯	92,20	604,79	...	28/07
NEOPOST ❯	21,10	138,41	−1,86	...
NORBERT DENT	18,11	118,79	−0,06	05/06
NORD-EST	24,61	161,43	+0,04	20/06
NRJ GROUP ❯	26,70	175,14	−1,11	...
OBERTHUR CAR ❯	17,50	114,79	−7,65	...
OLIPAR	7,21	47,29	−1,50	...
OXYG.EXT-ORI	391,10	2565,45	...	22/06
PECHINEY ACT ❯	44,49	291,84	+2,06	30/06
PECHINEY B P	43,10	282,72	−6,16	30/06
PENAUILLE PO ❯	64,20	421,12	−2,73	15/06
PERNOD-RICAR ❯	58,45	383,41	−0,51	10/05
PEUGEOT ❯	237	1554,62	+0,13	02/06
PINAULT-PRIN ❯	206,60	1355,21	−0,77	03/07
PLASTIC OMN. ❯	107,50	705,15	−2,09	22/05
PSB INDUSTRI	73,05	479,18	+1,46	02/06
PUBLICIS GR ❯	35,61	233,59	−3,76	12/07
REMY COINTRE ❯	42,42	278,26	−1,35	31/08
RENAULT ❯	55,05	361,10	−1,78	03/07
REXEL ❯	83	544,44	−2,35	30/06
RHODIA ❯	13,71	89,93	−1,30	15/05
ROCHETTE (LA	5,11	33,52	−1,73	25/06
ROYAL CANIN ❯	116,20	762,22	+0,26	09/05
ROUGIER #	62,45	409,65	+1,63	26/06
RUE IMPERIAL	...	...	...	22/06
SADE (NY)	...	...	...	20/06
SAGEM S.A. ❯	138	905,22	−2,82	10/07
SAGEM ADP	84,60	554,94	−0,06	10/07
SAINT-GOBAIN ❯	155,10	1017,39	−0,26	03/07
SALVEPAR (NY	60,10	394,23	−1,31	03/08
SANOFI SYNTH ❯	66,95	439,16	−0,30	05/06
SCHNEIDER EL ❯	72,20	473,60	+0,56	09/06
SCOR ❯	57,25	375,54	−2,14	07/06
S.E.B. ❯	58	380,46	−0,85	09/06
SEITA ❯	46,50	305,02	...	16/12
SELECTIBAIL(	15,16	99,44	−1,81	22/06
SIDEL ❯	58,10	381,11	−0,94	02/06
SILIC CA	160,70	1054,12	+0,37	20/06
SIMCO ❯	72	472,29	...	28/06
SKIS ROSSIGN	17,25	113,15	−0,29	21/09
SOCIETE GENE ❯	62,40	409,32	−0,64	25/04
SODEXHO ALLI ❯	203	1331,59	...	03/03
SOGEPARC (FI	84	551	−0,59	04/07
SOMMER ALLIB ❯	55,25	362,42	...	20/06
SOPHIA ❯	29,25	191,87	−1,65	19/05
SOPRA # ❯	75,10	492,62	−3,72	06/07
SPIR COMMUNI ❯	78,45	514,60	+1,62	31/05
SR TELEPERFO ❯	36,60	240,08	+1,33	17/07
STUDIOCANAL	8,50	55,76	−5,56	19/06
SUCR.PITHIVI	300	1967,87	−0,99	27/09
SUEZ LYON.DE ❯	193,40	1268,62	+0,57	09/05
TAITTINGER	610	4001,34	+1,33	05/07
TF1 ❯	51,50	337,82	−0,87	30/05
TECHNIP ❯	148,60	974,75	−2,88	31/05
THOMSON-CSF ❯	49,03	321,62	+0,06	10/07
THOMSON MULT ❯	45,34	297,41	−0,79	...
TOTAL FINA E ❯	168,50	1105,29	−0,88	14/06
TRANSICIEL # ❯	47,90	314,20	−2,24	30/05
UBI SOFT ENT ❯	40,50	265,66	−3,36	...
UNIBAIL ❯	167,40	1098,07	−0,36	13/06
UNILOG ❯	100,50	659,24	−0,50	29/06
USINOR ❯	12,10	79,37	−0,66	03/07
VALEO ❯	53,20	348,97	−0,75	12/07
VALLOUREC ❯	58,90	386,36	...	05/07
VIA BANQUE	32,10	210,56	−0,47	23/05
VICAT	58	380,46	+0,09	01/08
VINCI ❯	60,40	396,20	−0,98	27/06
VIVENDI ❯	75,10	492,62	−0,92	11/05
VIVENDI ENVI ❯	47,40	310,92	+0,62	...
WANADOO ❯	11,95	78,39	−2,05	...
WORMS (EX.SO	17,50	114,79	+0,29	05/05
ZODIAC ❯	267	1751,41	−1	06/01
...	...	...	...	...
...	...	...	...	...
...	...	...	...	...
...	...	...	...	...
...	...	...	...	...
...	...	...	...	...
...	...	...	...	...
...	...	...	...	...
...	...	...	...	...
...	...	...	...	...
...	...	...	...	...
...	...	...	...	...
...	...	...	...	...

International ▶ Une sélection	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Paiement dernier coupon (1)
ADECCO	701,50	4601,54	+1,67	02/05
AMERICAN EXP	65,10	427,03	+2,12	10/11
AMVESCAP EXP	...	...	...	05/10
ANGLOGOLD LT	30,40	199,41	−0,33	22/09
A.T.T. #	21,51	141,10	+0,05	01/11
BARRICK GOLD	17,26	113,22	...	15/06
COLGATE PAL.	...	...	...	15/11
CROWN CORK O	4,95	32,47	−4,81	20/11
DE BEERS #	33,79	221,65	+2,52	18/10
DIAGO PLC	11,23	73,66	−4,34	15/11
DOW CHEMICAL	...	...	...	30/10
DU PONT NEMO	46	301,74	−3,20	14/12
ECHO BAY MIN	0,65	4,26	...	31/12
ELECTROLUX	14,51	95,18	−5,16	04/05
ELF GABON	141,20	926,21	−1,88	19/06
ERICSSON # ❯	13,60	89,21	+3,82	10/04
FORD MOTOR #	...	...	...	01/12
GENERAL ELEC	58,65	384,72	+0,77	25/10
GENERAL MOTO	...	...	...	09/12
GOLD FIELDS	3,45	22,63	+2,99	24/03
HARMONY GOLD	...	...	...	08/09
HITACHI #	11,50	75,44	...	10/12
HSBC HOLDING ❯	16,03	105,15	−2,55	05/10
I.B.M. ❯	114,70	752,38	−2,05	09/12
I.C.I.	...	...	...	04/10
ITO YOKADO #	55,25	362,42	−1,34	13/11
I.T.T. INDUS	38,08	249,79	−2,23	01/01
KINGFISHER P ❯	7,30	47,88	−1,35	17/11
MATSUSHITA	29,56	193,90	−1,17	31/12
MC DONALD'S	36,41	238,83	−1,43	01/12
MERK AND CO	107,50	705,15	+0,19	02/10
MITSUBISHI C	8,31	54,51	+1,22	31/12
NESTLE SA # ❯	2471,50	16211,98	+0,04	31/05
NORSK HYDRO	47,50	311,58	−0,84	18/05
PFIZER INC.	52,30	343,07	+0,77	07/12
PHILIP MORRI	43,02	282,19	+0,05	10/10
PROCTER GAMB	...	...	...	15/11
RIO TINTO PL	...	...	...	15/09
SCHLUMBERGER	81	531,33	−3,57	06/10
SEGA ENTERPR	11	72,16	+12,24	31/12
SEMA GROUP # ❯	5,39	35,36	−3,92	02/11
SHELL TRANSP	...	...	...	20/09
SONY CORP. # ❯	89,90	589,71	−4,36	31/12
T.D.K. #	122,10	800,92	+1,08	31/12
TOSHIBA #	8,34	54,71	−4,58	10/12
UNITED TECHO	...	...	...	10/12
ZAMBIA COPPE	0,58	3,80	...	...

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux ; Li = Lille ; Ly = Lyon ; M = Marseille ; Ny = Nancy ; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ◆ cours précédent ; ❯ Valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé.

DERNIÈRE COLONNE PREMIER MARCHÉ (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; **Mardi daté mercredi :** montant du coupon en euros ; **Mercredi daté jeudi :** paiement dernier coupon ; **Jeudi daté vendredi :** compensation ; **Vendredi daté samedi :** nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 28 NOVEMBRE

Une sélection. **Cours relevés à 18 h 12**

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ABEL GUILLEM	14,51	95,18	+4,39
AB SOFT	6,82	44,74	+9,12
ACCESS COMME	15,66	102,72	−4,57
ADL PARTNER	22,50	147,59	−8,16
ALGORIEL #	10,30	67,56	+0,49
ALPHAMEDIA	3,95	25,91	−1,25
ALPHA MOS #	8,50	55,76	+6,25
ALTAMIR & CI	137,10	899,32	...
ALTAMIR BS 9	6,61	43,36	−7,55
ALDETA	6,70	43,95	+24,07
ALTI #	17,78	116,63	+1,02
A NOVO #	173	1134,81	+1,76
ARTPRICE COM	15,69	102,92	−3,39
ASTRA	1,29	8,46	−5,15
AUFEMININ.CO	6,18	40,54	−0,16
AUTOMA TECH	13,40	87,90	−0,74
AVENIR TELEC ❯	6,80	44,61	−9,33
AVENIR TELEC	4,90	32,14	−10,09
BAC MAJESTIC	12,85	84,29	+1,58
BARBARA BUI	15,20	99,71	−1,94
BCI NAVIGATI	29,34	192,46	−0,58
BELVEDERE	11,56	75,83	−4,46
BOURSE DIREC	8,25	54,12	−5,50
BRIME TECHNO	62,80	411,94	+2,11
BRIME TECHN	3,20	20,99	−8,57
BUSINESS INT	7	45,92	−6,54
BVRP ACT.DIV	49,17	322,53	−1,23
BVRP ACT.NV. ◆	61,90	406,04	...
CAC SYSTEMES	3,15	20,66	−9,22
CALL CENTER	17,10	112,17	−1,16
CAST	32,40	212,53	−1,82
CEREP	85	557,56	−3,30
CHEMUNEX #	1,25	8,20	−3,85
CMT MEDICAL	17,40	114,14	+2,05
COALA #	24,20	158,74	−3,59
COHERIS ATIX	40,20	263,69	−8,14
COIL	25,50	167,27	...
CION ET SYS.	5,75	37,72	+0,88
CONSODATA #	43,40	284,69	−0,23
CONSORS FRAN	10,32	67,69	+2,18
CROSS SYSTEM	22,35	146,61	+1,36
CRYO #	17,20	112,82	−2,99
CRYONETWORKS.	17,47	114,60	−5,57
CYBERDECK #	3,30	21,65	−4,35
CYBER PRES.P	26,02	170,68	−13,27
CYBERSEARCH	4,97	32,60	+2,47
CYRANO #	3,16	20,73	−5,11
DALET #	18,80	123,32	−3,09
DATATRONIC	11,02	72,29	−1,69
DESK #	2,99	19,61	−0,33
DESK BS 98	0,10	0,66	−44,44
DEVOTEAM # ◆❯	71	465,73	...
DMS #	9,79	64,22	−0,10
D INTERACTIV	113,50	744,51	−2,49
DIOSOS #	42	275,50	−6,56
DURAND ALLIZ	1,15	7,54	+6,48
DURAN DUBOI	42	275,50	−4,33
DURAN BS 00 ◆	3,49	22,89	...
EFFIK #	13,31	87,31	−4,93
EGIDE #	586	3843,91	−2,01
EGIDE DS 00	66,15	433,92	−6,17
EMME(JCE 1/1	10,74	70,45	−0,46
ESI GROUP	48,05	315,19	−2,34
ESKER	10,55	69,20	−4,09
EUROFINS SCI	47,72	313,02	+4,67
EURO.CARGO S	11,70	76,75	+9,24
EUROPSTAT # ❯	18,36	120,43	−4,92
FIMATEX # ❯	10	65,60	−1,19
FI SYSTEM # ❯	15,70	102,99	−7,81
FI SYSTEM BS	3,02	19,81	−2,58
FLOREANE MED	8	52,48	−2,44
GAMELOFT COM	6	39,36	−8,40
GAUDRIOT #	35	229,58	+6,06
GENERIX #	32	209,91	+0,63
GENESYS #	53,60	351,59	+1,04
GENESYS BS00	11	72,16	−9,02
GENSET ❯	54,10	354,87	−1,46
GL TRADE #	38,50	252,54	−3,75
GUILLEMOT #	41,71	273,60	−3
GUILLEMOT J0 ◆	45,50	298,46	...
GUYANOR ACTI	0,29	1,90	...
HF COMPANY	81,25	532,97	+6,21
HIGH CO.#	98,30	644,81	−1,60
HIGHWAVE OPT ❯	134,10	879,64	−6,16
HIMALAYA	15,90	104,30	−1,24
HI MEDIA	5,98	39,23	−0,33
HOLOGRAM IND	94,35	618,90	+2,95
HUBWOO.COM	16,70	109,54	−5,65
IB GROUP.COM	22,50	147,59	+0,22
IDP	4,80	31,49	...
IDP BON 98 (◆	1,07	7,02	...
IGE +XAO	20	131,19	...
ILOG #	37	242,70	−2,12
IMECOM GROUP	2,80	18,37	−6,67
INFOSOURCES	4,62	30,31	−9,94
INFOSOURCE B	10,90	71,50	−16,48
INFOTEL #	43,30	284,03	−3,78
INFO VISTA	28,21	185,05	−11,01
INTEGRA NET ❯	7,41	48,61	−6,20
INTEGRA ACT.	...	...	...
INTERCALL #	3,95	25,91	−1
IPSOS #	108,40	711,06	+0,37
IPSOS BS00	7	45,92	−1,41
IT LINK	16,70	109,54	−8,49
JOLIEZ-REGOL	1,29	8,46	+4,88
JOLIEZ-REGOL ◆	0,02	0,13	...
KALISTO ENTE	16,33	107,12	−1,63
KEYRUS PROGI	4,70	30,83	−4,28
KAZIBAO	3,30	21,65	−8,33
LACIE GROUP	7,71	50,57	−4,70
LEXIBOOK # ◆	18,90	123,98	...
LINEDATASERV	31,90	209,25	−0,31
MEDCOST #	8,10	53,13	−0,61
MEDIDEP #	63	413,25	−1,56
METROLOGIC G	77,20	506,40	...
MICROPOLE	12,30	80,68	+0,41
MONDIAL PECH	5,99	39,29	−0,17
MULTIMANIA #	15,50	101,67	−7,46
NATUREX	11,60	76,09	−0,85
NET2S #	24,82	162,81	+0,89
NETGEM ❯	25,05	164,32	−14,21
NETVALUE #	6,80	44,61	−2,86
NEURONES #	3,13	20,53	−3,10
NICOX #	75,50	495,25	−1,95
OLITEC	48,60	318,80	−1,82
OPTIMA DIREC	8,50	55,76	−3,95
OPTIMS #	3,94	25,84	−1,50
OXIS INTL RG	0,82	5,38	+1,23
PERFECT TECH	78	511,65	−3,70
PHARMAGEST I	20,14	132,11	−0,30
PHONE SYS.NE	7,69	50,44	+0,26
PICOGIGA	28,99	190,16	−1,06
PROSODIE #	72,90	478,19	+2,89
PROSODIE BS ◆	27,95	183,34	...
PROLOGUE SOF	11,27	73,93	−8,08
PROXIDIS	1,25	8,20	+3,31
QUALIFLOW	35	229,58	−4,24
QUANTEL	4,11	26,96	+0,24
QUANTUM APPL	3,16	20,73	−3,07
R2I SANTE	15,20	99,71	+1,33
RECIF #	36,70	240,74	−2,13
REPONSE #	39,50	259,10	...
REGINA RUBEN	8,88	58,25	−0,22
RIBER #	18,80	123,32	−5,62
RIGIFLEX INT	103,50	678,92	−1,24
RISC TECHNOL	12,90	84,62	−4,37
SAVEURS DE F	14	91,83	−4,44
GUILLEMOT BS	21,49	140,97	−4,06
SELF TRADE #	9,50	62,32	−7,77
SILICOMP #	67,95	445,72	−1,38
SITICOM GROU	26,90	176,45	+0,90
SOFT COMPUTI	23,20	152,18	+1,75
SOI TEC SILI ❯	22,40	146,93	−2,61
SOI TEC BS 0 ◆	36	236,14	...
SQLI	6,52	42,77	−2,83
STACI #	8	52,48	−1,23
STELAX	0,70	4,59	...
SYNELEC #	16,90	110,86	+0,60
SYSTAR #	26,02	170,68	−7,07
SYSTRAN	5,35	35,09	−0,93
TEL.RES.SERV	13,13	86,13	−3,24
TELECOM CITY	6,40	41,98	−1,69
TETE DS LES ◆	1,98	12,99	...
THERMATECH I	25,50	167,27	+2

(Publicité)

SECOND MARCHÉ

MERCREDI 29 NOVEMBRE

Une sélection. **Cours relevés à 9 h 57**

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ALTEDIA	45,03	295,38	−4,19
ARKOPHARMA #	143	938,02	−0,49
CNIM CA#	55,90	366,68	+0,18
FINACOR ◆	11,80	77,40	...
GFI INDUSTRI	27,50	180,39	−1,79
LAURENT-PERR	26,50	173,83	+1,11
M6-METR.TV A ❯	42,35	277,80	−1,74
HERMES INTL ❯	162,10	1063,31	−0,80
RALLYE (LY) ❯	63,10	413,91	+0,32
MANITOU #	107,10	702,53	−0,37
ALTEN (SVN) ❯	149,50	980,66	−1,71
APRIL S.A.#(	190	1246,32	...
BENETEAU CA#	136	892,10	...
STERIA GROUP	125	819,95	−0,48
PINGUELY HAU	29,70	194,82	+0,34
UNION FIN.FR	187	1226,64	+3,89
CEGEDIM #	55	360,78	...
FINATIS(EX.L ◆	115	754,35	...
AB GROUPE	39	255,82	−1,27
MARIONNAUD P	130,20	854,06	+0,54
RODRIGUEZ GR	314	2059,70	+0,16
PIERRE VACAN	64,80	425,06	−0,31
EXPAND S.A.	64,80	425,06	−0,31
C.A. PARIS I	221	1449,66	−0,45
JET MULTIMED	70,90	465,07	+4,11
FININFO	36,50	239,42	...
MANUTAN INTE	49,50	324,70	...
LECTRA SYST	10,80	70,84	−3,57
DANE-ELEC ME	8,10	53,13	−7,95
SOLERI	300	1967,87	...
ALGECO #	102	669,08	+1,80
SECHE ENVIRO	99,70	653,99	−1,09
AUBAY	17,75	116,43	−6,53
GROUPE J.C.D	144,90	950,48	−1,43

SICAV et FCP

Une sélection. **Cours de clôture le 28 novembre**

Émetteurs ▶	Valeurs unitaires★ Euros	francs★★	Date cours
AGIPI			
AGIPI AMBITION (AXA)	29,73	195,02	28/11
AGIPI ACTIONS (AXA)	32,99	216,40	28/11
BNP PARIBAS — 3615 BNP — 08 36 68 17 17 (2,21 F/mn)			
BNP MONÉ COURT TERME	2398,31	15731,88	28/11
BNP MONÉ PLACEMENT C	13183,52	86478,22	28/11
BNP MONÉ PLACEMENT D	11816,34	77510,11	28/11
BNP MONÉ TRÉSORERIE	149751,51	982305,51	28/11
BNP OBLIG. CT	164,58	1079,57	28/11
BNP OBLIG. LT	33,88	222,24	28/11
BNP OBLIG. MT C	145,25	952,78	28/11
BNP OBLIG. MT D	135,86	891,18	28/11
BNP OBLIG. SPREADS	174,47	1144,45	28/11
BNP OBLIG. TRÉSOR	1871,26	12274,66	28/11
Fonds communs de placements			
BNP MONÉ ASSOCIATIONS	1760,12	11545,63	28/11
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT — www.bpam.fr — 08 36 68 22 00 (2,23 F/mn)			
BP OBLI CONVERTIBLES	331,84	2176,73	27/11
BP OBLI HAUT REND.	108,08	708,96	26/11
BP MEDITERRANÉE DÉV.	101,97	668,88	26/11
BP NOUVELLE ÉCONOMIE	196,17	1286,79	26/11
BP OBLIG. EUROPE	49,74	326,27	28/11
BP SÉCURITÉ	98820,16	648217,76	28/11
EUROACTION MIDCAP	191,09	1253,47	28/11
FRUCTI EURO 50	136,91	898,07	28/11
FRUCTIFRANCE C	108,06	708,83	28/11
FRUCTIFONDS FRANCE NM	410,62	2693,49	27/11
CDC Asset Management — www.cdc-assetmanagement.com			
LIVRET B. INV.D PEA	238,93	1567,28	19/11
MULTI-PROMOTEURS			
NORD SUD DÉVELOP. C	505,73	3317,37	19/11
NORD SUD DÉVELOP. D	410,48	2692,57	19/11
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,21 F/mn)			
ÉCUR. 1,2,3... FUTUR	62,59	410,56	28/11
ÉCUR. ACT. FUT.D PEA	85,03	557,76	28/11
ÉCUR. ACTIONS EUROP. C	22,77	149,36	28/11
ÉCUR. CAPITALISATION C	41,43	271,76	28/11
ÉCUR. DYNAMIQUE+ D PEA	56,49	370,55	28/11
ÉCUR. ÉNERGIE D PEA	53,38	350,15	28/11
ÉCUR. EXPANSION C	14146,92	92797,71	28/11
ÉCUR. EXPANSIONPLUS C	40,51	265,73	28/11
ÉCUR. INVESTIS. D PEA	67,65	443,75	28/11
ÉC. MONÉT.C	216,19	1418,11	28/11
ÉC. MONÉT.D	186,43	1222,90	28/11
ÉCUR. OBLIG. INTERNAT.	177,36	1163,41	28/11
ÉCUR. TRIMESTRIEL D	267,85	1756,98	28/11
ÉPARCOURT-SICAV D	27,88	182,88	28/11
GÉOPTIM C	2163,29	14190,25	28/11
HORIZON C	601,99	3948,80	28/11
PRÉVOYANCE ÉCUR. D	14,72	96,56	28/11
Fonds communs de placements			
ÉCUREUIL ÉQUILIBRE C	38,93	255,36	28/11
ÉCUREUIL PRUDENCE C	33,28	218,30	28/11
ÉCUREUIL VITALITÉ C	48,06	315,25	28/11
INDOCAM Asset Management — CRÉDIT AGRICOLE — 08 36 68 56 55 (2,21 F/mn)			
ATOUT CROISSANCE	574,85	3770,77	28/11
ATOUT FONCIER	338,41	2219,82	28/11
ATOUT FRANCE ASIE D	97,30	638,25	28/11
ATOUT FRANCE EUROPE	238,16	1562,23	28/11
ATOUT FRANCE MONDE	58,66	384,78	28/11
ATOUT FUTUR C	257,13	1686,66	28/11
ATOUT FUTUR D	238,11	1561,90	28/11
ATOUT SÉLECTION	134,69	883,51	28/11
COEXIS	327,91	2150,95	28/11
DIÈZE	481,37	3157,58	28/11
EURODYN	674,43	4423,97	28/11
INDICIA EUROLAND	149,72	982,10	27/11
INDICIA FRANCE	516,21	3386,12	27/11
INDOCAM AMÉRIQUE	55,07	361,24	28/11
INDOCAM ASIE	24,76	162,41	28/11
INDOCAM MULTI OBLIG	168,93	1108,11	28/11
INDOCAM ORIENT C	39,27	257,59	28/11
INDOCAM ORIENT D	34,98	229,45	28/11
INDOCAM JAPON	207,14	1358,75	28/11
INDOCAM STR. 5-7 C	327,13	2145,83	27/11
INDOCAM STR. 5-7 D	215,15	1411,29	27/11
OBLIFUTUR C	94,59	620,47	28/11
OBLIFUTUR D	81,41	534,01	28/11
REVENU-VERT	169,19	1109,81	28/11
UNIVERS ACTIONS	73,53	482,33	28/11
UNIVERS-OBLIGATIONS	40,41	265,07	28/11
Fonds communs de placements			
ATOUT VALEUR	103,51	678,98	27/11
INDOCAM VAL. RESTR.	345,06	2263,45	27/11
MASTER ACTIONS	55,99	367,27	24/11
MASTER OBLIGATIONS	29,63	194,36	24/11
OPTALIS DYNAMIQ. C	22,53	147,79	27/11
OPTALIS DYNAMIQ. D	21,61	141,75	27/11
OPTALIS ÉQUILIB. C	20,55	134,80	27/11
OPTALIS ÉQUILIB. D	19,22	126,07	27/11
OPTALIS EXPANSION C	19,35	126,93	27/11
OPTALIS EXPANSION D	19,21	126,01	27/11
OPTALIS SÉRÉNITÉ C	17,81	116,83	27/11
OPTALIS SÉRÉNITÉ D	16,10	105,61	27/11
PACTE SOL. LOGEM.	75,11	492,69	28/11
PACTE SOL.TIERS MONDE	79,87	523,91	28/11
UNIVAR C	185,56	1217,19	30/11
UNIVAR D	185,56	1217,19	30/11
CIC Crédit Industriel et Commercial			
CIC FINUNION	166,67	1093,28	27/11
CIC OBLI LONG TERME	7,37	48,34	07/11
CIC CONVERTICIC	6,34	41,59	27/11
CIC EPARCIC	413,72	2713,83	27/11
EUROCIC LEADERS	534,94	3508,98	27/11
EUROPE RÉGIONS	66,73	437,72	27/11
MENSUELCIC	1417,44	9297,80	27/11
OBLICIC MONDIAL	706,39	4633,61	27/11
RENTACIC	23,45	153,82	27/11
UNION AMÉRIQUE	687,86	4512,07	27/11
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT — www.clamdirect.com			
EURCO SOLIDARITÉ	219,51	1439,89	28/11
LION 20000 C/3 11/06/99	948,52	6221,88	28/11
LION 20000 D/3 11/06/99	828,07	5431,78	28/11
SICAV 5000	211,35	1386,37	28/11
SLIVAFRANCE	369,27	2422,25	28/11
SLIVARENTE	39,21	257,20	28/11
SLIVINTER	197,29	1294,14	28/11
TRILION	742,21	4868,58	28/11
Fonds communs de placements			
ACTILION DYNAMIQUE C *	228,09	1496,17	28/11
ACTILION DYNAMIQUE D *	219,78	1441,66	28/11
ACTILION PEA DYNAMIQUE	90,36	592,72	28/11
ACTILION ÉQUILIBRE C *	200,01	1311,98	28/11
ACTILION ÉQUILIBRE D *	191,20	1254,19	28/11
ACTILION PRUDENCE C *	178,26	1169,31	28/11
ACTILION PRUDENCE D *	170,08	1115,65	28/11
INTERLION	219	1436,55	28/11
LION ACTION EURO	118,58	777,83	28/11
LION PEA EURO	119,62	784,66	28/11
Crédit Mutuel Finance			
CM EURO PEA	28,70	188,26	28/11
CM EUROPE TECHNOL	8,18	53,66	28/11
CM FRANCE ACTIONS	46,68	306,20	28/11
CM MID. ACT. FRANCE	39,15	256,81	28/11
CM MONDE ACTIONS	416,67	2733,18	28/11
CM OBLIG. LONG TERME	103,92	681,67	28/11
CM OPTION DYNAM.	37,11	243,43	28/11
CM OPTION ÉQUIL.	55,16	361,83	28/11
CM OBLIG. COURT TERME	156,42	1026,05	28/11
CM OBLIG. MOYEN TERME	319,10	2093,16	28/11
CM OBLIG. QUATRE	162,12	1063,44	28/11
Fonds communs de placements			
CM OPTION MODÉRATION	18,90	123,98	28/11
LCF E. DE ROTHSCHILD			
AMÉRIQUE 2000	173,92	1140,84	27/11
ASIE 2000	87,94	576,85	27/11
NOUVELLE EUROPE	279,36	1832,48	27/11
SAINT-HONORÉ CAPITAL C.	3394,76	22268,17	24/11
SAINT-HONORÉ CAPITAL D	3224,12	21148,84	24/11
ST-HONORÉ CONVERTIBLES	337,43	2213,40	24/11
ST-HONORÉ FRANCE	68,27	447,82	27/11
ST-HONORÉ PACIFIQUE	141,81	930,21	27/11
ST-HONORÉ TECH. MEDIA	196,42	1288,43	27/11
ST-HONORÉ VIE SANTÉ	432,29	2835,64	27/11
ST-HONORÉ WORLD LEAD.	121,78	798,82	27/11
Legal & General — LEGAL & GENERAL BANK			
STRATÉGIE IND. EUROPE	265,76	1743,27	27/11
Fonds communs de placements			
STRATÉGIE CAC	8014,43	52571,21	27/11
STRATÉGIE INDICE USA	11776,61	77249,50	27/11
LA POSTE — www.lapostefinance.fr — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,21 F/mn)			
ADDILYS C	103,05	675,96	28/11
AMPLITUDE AMÉRIQUE C	33,63	220,60	28/11
AMPLITUDE AMÉRIQUE D	32,97	216,27	28/11
AMPLITUDE EUROPE C	43,83	287,51	28/11
AMPLITUDE EUROPE D	42,55	279,11	28/11
AMPLITUDE MONDE C	302,47	1984,07	28/11
AMPLITUDE MONDE D	273,75	1795,68	28/11
AMPLITUDE PACIFIQUE C	23,31	152,90	28/11
AMPLITUDE PACIFIQUE D	22,61	148,31	28/11
ÉLANCIEL FRANCE D PEA	55,92	366,81	28/11
ÉLANCIEL EURO D PEA	134,16	880,03	28/11
ÉMERGENCE E.POST.D PEA.	42,72	280,22	28/11
GÉOBILYS C	112,96	740,97	28/11
GÉOBILYS D	103,91	681,60	28/11
INTENSYS C	19,78	129,75	28/11
INTENSYS D	17,17	112,63	28/11
KALEIS DYNAMISME C	257,53	1689,29	28/11
KALEIS DYNAMISME D	252,35	1655,31	28/11
KALEIS DYNAMISME FR C	95,32	625,26	28/11
KALEIS ÉQUILIBRE C	213,38	1399,68	28/11
KALEIS ÉQUILIBRE D	208,15	1365,37	28/11
KALEIS SÉRÉNITÉ C	192,14	1260,36	28/11
KALEIS SÉRÉNITÉ D	186,99	1226,57	28/11
KALEIS TONUS C	92,57	607,22	28/11
LATITUDE C	24,76	162,41	28/11
LATITUDE D	21,17	138,87	28/11
OBLITYS D	106,18	696,50	28/11
PLÉNITUDE D PEA	51,64	338,74	28/11
POSTE GESTION C	2514,82	16496,14	28/11
POSTE GESTION D	2304,58	15117,05	28/11
POSTE PREMIÈRE	6837,74	44852,63	28/11
POSTE PREMIÈRE 1 AN	40439,91	265268,42	28/11
POSTE PREMIÈRE 2-3	8614,98	56510,56	28/11
PRIMIEL EUROPE C	91,93	603,02	28/11
REVENUS TRIMESTRIELS	770,10	5051,52	28/11
THÉSORA C	176,72	1159,21	28/11
THÉSORA D	149,66	981,71	28/11
TRÉSORYS C	45472,44	298279,65	28/11
SOLSTICE D	357,58	2345,57	28/11
Fonds communs de placements			
DÉDIALYS FINANCE	99,05	649,73	28/11
DÉDIALYS MULTI-SECT.	85,49	560,78	28/11
DÉDIALYS SANTÉ	107,78	706,99	28/11
DÉDIALYS TECHNOLOGIES	75,67	496,36	28/11
DÉDIALYS TELECOM	80,85	530,34	28/11
POSTE EUROPE C	86,54	567,67	28/11
POSTE EUROPE D	83,05	544,77	28/11
POSTE PREMIÈRE 8 ANS C	186,11	1220,80	28/11
POSTE PREMIÈRE 8 ANS D	174,50	1144,64	28/11
SG ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,21 F/mn)			
CADENCE 1 D	153,98	1010,04	28/11
CADENCE 2 D	151,96	996,79	28/11
CADENCE 3 D	152,06	997,45	28/11
CONVERTIS C	261,58	1715,85	28/11
INTEROBLIG C	57,07	374,35	28/11
INTERSÉLECTION FR. D	94,78	621,72	28/11
SÉLECT DÉFENSIF C	194,61	1276,56	28/11
SÉLECT DYNAMIQUE C	292,25	1917,03	28/11
SÉLECT ÉQUILIBRE 2	186,93	1226,18	28/11
SÉLECT PEA DYNAMIQUE	188,28	1235,04	28/11
SÉLECT PEA 1	261,22	1713,49	28/11
SG FRANCE OPPORT. C	554,93	3640,10	27/11
SG FRANCE OPPORT. D	519,60	3408,35	27/11
SOGENFRANCE C	613,35	4023,31	28/11
SOGENFRANCE D	552,72	3625,61	28/11
SOGEOBLIG C	105,16	689,80	28/11
SOGÉPARGNE D	43,58	285,87	28/11
SOGEPEA EUROPE	293,26	1923,66	28/11
SOGINTER C	84,85	556,58	28/11
Fonds communs de placements			
DÉCLIC ACTIONS EURO	21,26	139,46	27/11
DÉCLIC ACTIONS FRANC	67,21	440,87	27/11
DÉCLIC ACTIONS INTER.	48,65	319,12	28/11
DÉCLIC BOURSE PEA	62,33	408,86	27/11
DÉCLIC BOURSE ÉQUILIBRE	18,69	122,60	27/11
DÉCLIC OBLIG. EUROPE	17,32	113,61	27/11
DÉCLIC PEA EUROPE	31,44	206,23	27/11
DÉCLIC SOGENFR. TEMPO	79,98	524,63	27/11
SOGINDEX FRANCE C	694,87	4558,05	27/11
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....
....	....	....	....

LÉGENDE

★ Hors frais. ★★ A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/5/99.

SCIENCES **Les Français estiment à 90 % que la recherche doit constituer une priorité nationale. C'est ce qui ressort d'un sondage effectué par la Sofres pour le ministère de la recherche, à l'occasion d'un colloque « Science et société » organisé les 30 novembre et 1er décembre à la Sorbonne. ● LA SANTÉ constitue la principale préoccupation des personnes interrogées, qui mettent également en avant la préservation de l'environnement. ● POUR « CONTRÔLER » le progrès, veiller au respect des règles éthiques et alerter sur les risques, l'opinion fait surtout confiance aux chercheurs, mais n'accorde aucun crédit aux responsables et aux partis politiques. ● LE MÉTIER DE CHERCHEUR bénéficie d'une image très positive auprès des Français, qui le jugent *« attirant pour un jeune »* et *« valorisant socialement »*. La désaffection pour les filières scientifiques en sera-t-elle modifiée pour autant ?**

Les Français font confiance aux scientifiques, pas aux politiques

Un sondage réalisé par la Sofres pour le ministère de la recherche, dont « Le Monde » publie les principaux résultats, révèle les attentes du public face aux grands enjeux scientifiques. La santé figure en tête des priorités, devant la préservation de l'environnement

LES FRANÇAIS attachent de l'importance à la recherche scientifique et ils en redemandent. Mais, dans ce domaine, ils n'accordent aucune confiance aux responsables politiques. Tels sont les enseignements majeurs d'un sondage que vient de réaliser la Sofres pour le compte du ministère de la recherche et qui, à la lumière de la crise de la vache folle ou de l'échec des négociations sur l'effet de serre à la conférence de La Haye, prend un relief particulier.

« Pour contrôler le progrès scientifique et s'assurer du respect des questions éthiques », 53 % des personnes questionnées font confiance en premier lieu aux scientifiques eux-mêmes, loin devant les intellectuels et les philosophes (19 %), les associations et les syndicats (9 %) et les autorités religieuses (6 %). Les responsables politiques arrivent bons derniers avec seulement... 4 % des réponses. De même, *« pour alerter sur l'existence de risques de catastrophes naturelles ou accidentelles »*, les autorités scientifiques bénéficient de la plus grande confiance (46 %), devant les associations et organisations non gouvernementales (22 %), les médias (15 %), les services d'inspection et de contrôle de l'Etat (8 %) et, au dernier rang là encore, les formations politiques (2 %).

Cette disqualification, face aux grands enjeux scientifiques, des responsables et des partis politiques, est sans doute plus radicale que ceux-ci ne l'imaginaient. Le sondage esquisse peut-être une piste pour réduire cette fracture, en montrant que les Français souhaiteraient être consultés sur les recherches génétiques (38 %), les modes de production agroalimentaires (38 %), les organismes génétiquement modifiés (OGM, 37 %) ou encore les choix énergétiques (29 %).

Car la recherche scientifique elle-même est plébiscitée. A 90 %, les personnes interrogées estiment qu'elle doit constituer pour notre pays une priorité : 30 % la plaçent même parmi *« les principales priorités »*, tandis que 60 % la tiennent pour *« une priorité parmi d'autres »*. Deux Français sur trois souhaitent donc que le budget public qui lui est consacré augmente au cours des prochaines années : ce sera le cas pour 2001 après plusieurs années de relative stagnation. Cet intérêt pour les finances de la recherche étant plus marqué chez les cadres et les professions intellectuelles (76 %), mais plus faible chez les commerçants, artisans et industriels (53 %), ainsi que chez les ouvriers (59 %). Politiquement, les plus fervents partisans du développement de la recherche se classent à gauche (70 %) tandis que, à l'inverse, la droite extrême (FN et MNR) lui manifeste un moindre soutien (56 %), les écologistes se situant dans la moyenne nationale (65 %).

Globalement, la santé constitue le premier souci des personnes interrogées : à 84 %, elles placent la recherche médicale en tête de leurs priorités. Mais les questions environnementales sont elles aussi très fortement mises en avant, avec quatre grands sujets d'intérêt : l'élimination des déchets nucléaires, la recherche d'énergies non polluantes, la lutte contre l'effet de serre et la préservation des ressources en eau de la planète. Signe de temps plus écologiques, parmi les innovations techniques qui *« feraient le plus envie »* aux Français arrive en tête *« la voiture électrique aussi performante qu'une voiture à essence »*. En revanche, *« la possibilité de choisir les caractéristiques d'un enfant à naître »* est très largement écartée et ne séduit que 2 % des sondés.

Cet intérêt pour la science ne va pourtant pas sans ambiguïtés. La confiance des Français dans le progrès scientifique, ou du moins dans le bénéfice qu'ils peuvent en attendre, est loin d'être absolue. Ainsi, alors que 67 % ont le sentiment que, grâce aux avancées de la science et de la technologie, *« on vit mieux qu'il y a vingt ans »*, ils ne sont que 42 % à considérer qu'avec les découvertes futures *« on vivra mieux d'ici vingt ans »*.

Pourtant, 70 % des sondés croient que *« la connaissance scientifique pourra toujours continuer à progresser »* – les sympathisants de gauche et spécialement les communistes sont à cet égard les plus optimistes –, 26 % estimant, au contraire, qu'elle *« finira par se heurter à des obstacles insurmontables »*. Mais, dans le même temps, ils se montrent extrêmement dubitatifs quant aux succès possibles de la science du XXIe siècle : une minorité pense qu'elle permettra d'expliquer l'origine de l'univers (44 %) et celle de la vie (38 %), de fabriquer des ordinateurs *« aussi intelligents que l'homme »* (37 %), de découvrir des formes de vie extraterrestre (35 %), de ressusciter des espèces disparues (29 %), de vivre jusqu'à 150 ans (17 %) ou de voyager dans le temps (13 %), mais aussi – ce qui est plus essentiel – de vaincre la faim dans le monde (25 %) et d'éradiquer les maladies (17 %).

Le sondage se conclut sur une note d'optimisme, en faisant apparaître que le métier de chercheur bénéficie d'une image très positive : il est jugé *« attirant pour un jeune »*, source de *« satisfaction personnelle »*, *« valorisant socialement »* et *« ouvert sur le monde et la société »*, même si la moitié seulement du panel considère que l'on y *« gagne bien sa vie »*. Des appréciations qui laissent espérer que la désaffection dont sont aujourd'hui victimes les filières universitaires scientifiques n'a rien d'une fatalité.

Jean-François Augereau et Pierre Le Hir

Les Français et la recherche scientifique

▶ Pour contrôler le progrès scientifique et s'assurer de son respect des questions éthiques, à qui feriez-vous le plus confiance ?

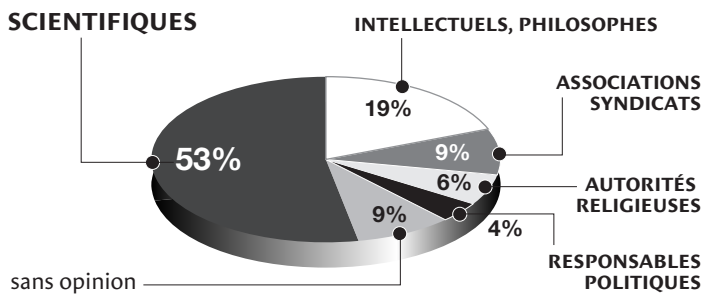

▶ Quels sont les deux sujets sur lesquels vous souhaiteriez être consulté en priorité ?

RECHERCHES GÉNÉTIQUES	38
MODES DE PRODUCTION AGROALIMENTAIRES	38
OGM	37
CHOIX ÉNERGÉTIQUES	29
UTILISATION DES ENGRAIS	17
MODES DE TRANSPORT	16
SANS OPINION	5

▶ Quelle image avez-vous du métier de chercheur ? Diriez-vous que c'est un métier :

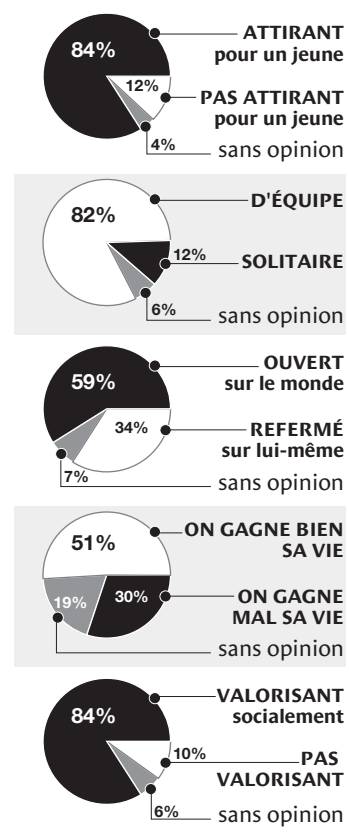

▶ Quelles sont, selon vous, les deux priorités en matière d'effort de recherche appliquée, pour les années à venir ?

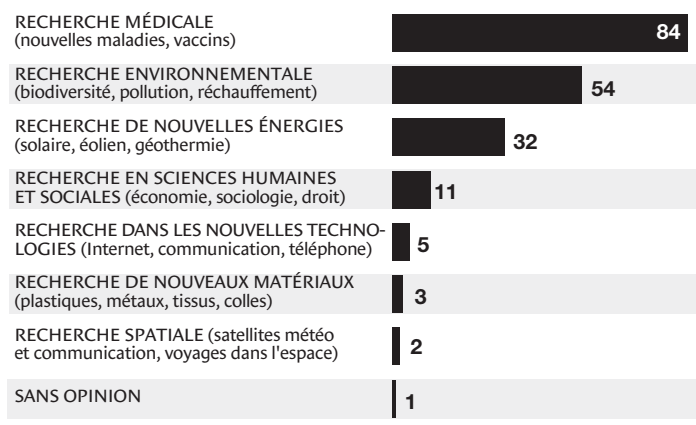

▶ Dans les prochaines années, vous paraît-il souhaitable que la part du budget de l'Etat consacrée à la recherche scientifique et technologique :

AUGMENTE	65
DIMINUE	3
NE CHANGE PAS	24
SANS OPINION	8

* Les personnes interrogées peuvent donner deux réponses.
Sondage effectué du 15 au 17 novembre auprès d'un échantillon national de 1 000 personnes représentatif de la population âgée de 18 ans et plus.

en % des personnes interrogées*

Source : Sofres

38 % des Français souhaiteraient être consultés sur les recherches génétiques et les modes de production agroalimentaires

Antibiotiques, télévision et ordinateur

Au panthéon des grandes découvertes qui ont le plus changé leur vie, les Français retiennent : les antibiotiques et c'est une constante des sondages passés ; la télévision, ce n'est pas une surprise, massivement défendue par les retraités et les peu diplômés ; et l'ordinateur, largement soutenu par les 18-24 ans et les 35-49 ans. Politiquement parlant, la gauche préfère les antibiotiques à la télé alors que la droite a une position contraire.

Hommes et femmes sont assez d'accord sur le classement des dix inventions les plus importantes des cent dernières années. A une nuance près : la place de la pilule. Les femmes la mettent en seconde position après les antibiotiques alors que les hommes la relèguent au septième rang, à égalité avec... l'avion ! Et dans ce domaine, mieux vaut chercher un soutien chez les écologistes, le Parti socialiste et l'UDF qu'au Parti communiste ou au Front national. Mais côté culture, au « Grand jeu du qui a inventé quoi ? », mieux vaut faire confiance à l'UDF, loin devant, suivi des écologistes et du RPF.

La mauvaise place de la presse quotidienne

En matière d'information scientifique et technique, les Français ne font guère confiance à la presse écrite. Leurs sources préférées sont d'abord les émissions scientifiques et techniques de la télévision et de la radio (47 %), suivies par les revues scientifiques spécialisées (42 %) et les journaux de la presse télévisée et de la presse parlée (41 %).

Certes, la presse quotidienne devance les hebdomadaires et les informations en ligne de la Toile, mais n'arrive qu'au quatrième rang (23 %). Pourtant, tous les grands quotidiens nationaux consacrent une large place aux sciences et aux technologies, ce que souligne le sondage. Par exemple, *Le Monde* publie chaque jour, sur ce thème, l'équivalent de dix minutes d'un journal télévisé. Mais son impact en termes de lecteurs (environ 1,8 million) est inférieur, comme pour ses confrères, à celui des auditeurs d'un JT de TF 1 (plus de 8 millions de téléspectateurs). Problème d'audience, ou problème de contenu et de qualité ? Le sondage ne répond pas.

TROIS QUESTIONS À...

PASCAL NOUVEL

1 Vous enseignez la philosophie des sciences à l'université Paris-VII. Quelles réflexions vous inspire ce sondage ?

Ce qui me frappe le plus est que les scientifiques sont considérés comme les meilleurs contrôleurs de leur propre activité, alors que les politiques font l'objet sur ce point d'une forte méfiance. Pourtant, les scientifiques considèrent le plus souvent que ce n'est pas à eux de décider de l'utilisation de leurs découvertes, cependant que les politiques leur renvoient la balle en se déclarant incompétents et en déléguant à des experts une partie de leur pouvoir. Les résultats du sondage ne peuvent que conforter les politiques dans cette voie.

» Or, sur beaucoup de questions telles que l'effet de serre, les OGM (organismes génétiquement modifiés) ou la vache folle, un chercheur sérieux ne peut pas apporter de certitudes aux responsables politiques : il est du côté de la question tandis que le politique veut des réponses. Il y a un malentendu tenace sur ce terrain.

2 Le discrédit du politique est tel que 4 % seulement des personnes interrogées seraient prêtes à militer dans un parti pour défendre une cause scientifique. N'est-ce pas inquiétant ?

Inquiétant, je ne sais pas, mais significatif, certainement. On se dit prêt à signer une pétition, à boycotter un produit, à manifester, voire à adhérer à une association, mais pas à s'engager dans un parti pour orienter la politique scientifique : ce qui signifie que la politique scientifique n'est pas perçue comme une partie de la politique tout court. J'imagine que le raisonnement implicite est ici le suivant : pour ce qui concerne la science, tout le monde doit pouvoir se mettre d'accord indépendamment des clivages politiques. Ce qui, bien entendu, est tout à fait illusoire. Par exemple, certains hommes politiques estiment que la science doit avant tout conduire à des applications pratiques, d'autres insistent sur l'importance de la recherche fondamentale : on ne les trouve généralement pas dans les mêmes partis.

3 Dans votre livre *L'Art d'aimer la science* (PUF, septembre 2000), vous exaltez la science *"conquérante"*. Les attentes des Français sont plus terre à terre...

Je dirais plutôt que c'est la science qui cultive l'exaltation de la conquête. Or il est remarquable que, d'après ce sondage, la fonction première assignée à la recherche scientifique est de nous protéger : les deux priorités sont la santé et l'environnement. Le goût de l'aventure et de l'innovation, qui est si important dans la science vivante, arrive loin derrière ces préoccupations. La culture scientifique – j'entends par là la compréhension de ce qui motive les chercheurs dans leur activité – a encore du chemin à faire.

Propos recueillis par Pierre Le Hir

Sous le signe de la vache folle, des OGM et des gaz à effet de serre

LE POUVOIR aux scientifiques. Pour les décisions à prendre dans le domaine éthique, donnez-nous des chercheurs ! A 53 %, les personnes interrogées par la Sofres ne croient qu'en une science toute-puissante, actrice de son domaine et maître des orientations qui engagent le pays. N'en déplaise aux sondés, rejeter les politiques au dernier rang des gens de confiance n'est pas raisonnable. D'autant que les scientifiques ne demandent guère à exercer cette responsabilité. Mais il est clair qu'élus et gouvernants paient là un lourd tribut aux affaires de la vache folle, des organismes génétiquement modifiés (OGM) et des gaz à effet de serre.

La période, il faut en convenir, ne leur est guère favorable. En 1991, un sondage réalisé par la Sofres, pour *Le Monde* et la Cité des sciences et de l'industrie, indiquait que les décideurs politiques revendiquaient haut et clair leur responsabilité face aux experts. Ils estimaient, pour 60 % d'entre eux, qu'il leur revenait de décider (*Le Monde* du 11 mars 1991). Auraient-ils la même assurance aujourd'hui ?

L'enquête montrait aussi – faut-il s'en étonner ? – que, dans la hiérarchie des centres d'intérêt des élus, les questions scientifiques (29 %) venaient assez loin derrière les problèmes économiques (85 %), l'environnement (80 %), les problèmes sociaux (77 %), la politique extérieure (58 %) et la santé (51 % seulement).

LE BESOIN D'INFORMATIONS

Les élus ressentaient à l'époque, le besoin de disposer d'une meilleure information pour se prononcer et affirmaient que, dans ce domaine, leur confiance allait en priorité aux revues spécialisées (29 %), aux quotidiens (27 %), aux magazines (17 %) et aux livres de vulgarisation (13 %). Quant à la télévision, elle n'obtenait qu'un score de 8 %.

Mais, avec, notamment la montée en puissance de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques, les politiques se sont, plus que par le passé, imprégnés des grandes questions scientifiques de leur temps. Ce fut le cas pour le nucléaire. Une raison pour eux de poursuivre dans cette voie, de s'engager réellement sur les grands débats et, peut-être alors, de reconquérir la confiance des Français.

J.-F. A. et P. L. H.

Rio « à francesa »

De l'amiral Villegaignon à la chanteuse Cécile Taquoi *via* Auguste Comte, Sarah Bernhardt et Gilles Deleuze, la mégapole brésilienne, qui faillit être « Henryville », n'en finit pas de s'enticher de noms français. Non sans contrepartie

RIO DE JANEIRO
de notre envoyé spécial

Chantant dans les quatre idiomes majeurs introduits aux Amériques depuis Christophe Colomb, la jeune Française Cécile Taquoi vient d'enregistrer ici son premier compact avec le Charles Rio Quartet, et ce sera *oxalâ* (« inchallah » en portugais, mot vestige de l'Ibérie musulmane), l'un des succès du carnaval 2001. La ville carioque ne manque ni de jolies filles ni de belles voix mais la francité de Cécile lui a d'emblée valu un préjugé favorable, et d'abord parmi les mélomanes amateurs de cigares venus l'écouter le jeudi au crépuscule, au *Flor de Havana*.

Cet établissement se situe dans l'une des rues étroites (Rosario, Ouvidor, Gonçalvès-Dias, etc.) formant l'ancien « quartier français » de Rio-Centro, où, sous le principat de Pedro II (1831-1889) — un francophile enragé ne jurant que par Claude Bernard, Pasteur, Gobineau, Hugo, Mistral et Renan (*Le Monde* du 17 juin 1999) —, vivaient quelque 30 000 de nos compatriotes.

Aurelle Enders, dans son *Histoire de Rio*, écrit que Rua do Ouvidor, on pouvait alors *« s'habiller à la française, manger à la française, mais aussi lire et penser en français* [grâce] *à l'éditeur Garnier, arrivé en 1844 »* — et qui en outre publia dans leur langue la plupart des écrivains brésiliens du XIXe siècle. Aujourd'hui, environ 10 000 Français sont répartis parmi les 17 millions d'habitants du Grand Rio, qui compte par ailleurs 300 000 francophones du cru. 200 000 voyageurs français ont séjourné à Rio cette année, soit le double de 1998.

La guerre rigolote de la Langouste (1962-1963) et les jugements narquois prêtés au général de Gaulle et à l'académicien Claude Lévi-Strauss sur le *« sérieux »* des Brésiliens et l'*« avenir éternel »* de leur pays sont oubliés en France mais continuent d'amuser les cariocques, qui nous sont *« reconnaissants de leur avoir fourni des occasions durables de se tordre... »*

GROSSE ÉMOTION

Ce comportement ne laisse pas d'être amical, affectif même, par exemple lorsque des agents d'une entreprise électrique française travaillant dans une favelle ont failli y passer, lors d'une fusillade entre policiers et mafieux : *« Grosse émotion ! Les favellistes ne se souciaient que du sort des Français... »* Au décès de Gilles Deleuze (1925-1995), les journaux de Rio tartinèrent *ad libitum*, tout en ronchonnant contre *Le Monde*, coupable de n'avoir consacré *« qu'une petite page à ce philosophe universel de l'ironie »*...

Revenant sur le foisonnant passé franco-carioque, le *Jornal do Brasil* louangeait, il y a quelque temps, *« Mlles Joséphine et Lucie et deux ou trois de leurs compatriotes qui, sans pièces d'artillerie, ni mousquets, ni épées, et seulement avec leurs ciseaux et leurs aiguilles, fondèrent doucement et naturellement, sans opposition ni protestation, la France antarctique dans Rio »*. La *« France antarctique, chef-lieu Henryville »*, tel était l'intitulé de la colonie que l'amiral Villegaignon — l'érection en août d'un obélisque brésilien à sa mémoire, en son berceau de Provins, a rencontré plus d'écho à Rio qu'à Paris —, essaya de fonder, au nom d'Henri II, dans la baie de Guanabara, à partir de l'île encore nommée de nos jours « Villegaignon ».

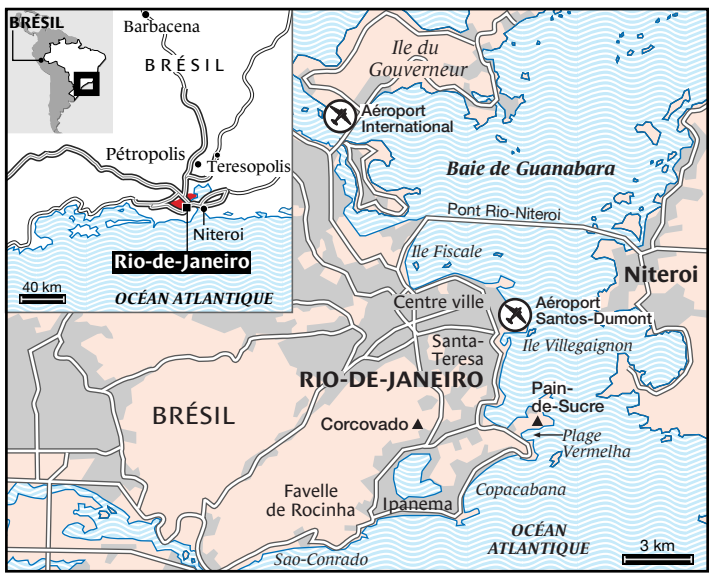

MADAME AIMÉE

Seulement, les Français de la Renaissance se donnèrent le ridicule de transporter à Henryville leurs guerres de Religion et de vouloir y habiller comme Catherine de Médicis les Amérindiennes nues, avec lesquelles les Portugais se livraient, eux, à une véritable *« frénésie sexuelle »* (Gilberto Freyre), d'où sortirait justement le Brésil... Les futurs Brésiliens tuèrent dans l'œuf la France antarctique (1555-1567), mais par une sorte de compensation ne cessèrent ensuite de se référer aux idées, techniques et modes importées de Paris.

La culture moderne du Brésil fut en bonne partie forgée vers 1815-1830 autour de la forte mission artistique dépêchée à Rio par Louis XVIII, et au sein de laquelle un disciple de David, le peintre bonapartiste Debret (exposé cette année à la Fondation Gulbenkian de Paris) joua un rôle décisif. Urbanistes (tel Agache), architectes (Montigny), paysagistes (Glaziou) et d'autres, mandés de l'Hexagone, reçurent commande à Rio de flots de parcs, arcades, immeubles et de plus de quatre-vingts statues ou monuments marquant profondément une métropole qui fut capitale du Brésil de 1763 à 1960.

Des Brésiliens songèrent même à aller enlever Napoléon à Sainte-Hélène et à lui tailler un nouveau domaine en Amérique latine, tandis que Pedro 1er du Brésil se flattait d'être beau-frère dudit Ogre corse par son union avec Léopoldine d'Autriche, sœur de Marie-Louise.

Quant à Louis-Philippe, il tint à marier un de ses fils à une infante brésilienne.

Auguste Comte succéda à Napoléon, et on lui doit encore *Ordem e progreso*, slogan du drapeau brésilien. L'église positiviste, rue Benjamin-Constant, à Rio, est l'une des dernières au monde en activité. Elle est construite orientée vers Paris, Mecque du positivisme. Le responsable en est à présent un ingénieur retraité, le *senhor* Danton-Voltaire Pereira de Souza, dont le père avait

A tous prix

■ **170 F (25 €) : Noël à Disneyland Paris** où, jusqu'au 7 janvier 2001, Mickey célèbre les fêtes de fin d'année en grande pompe. La parade fait défiler femmes-violons, hommes-flûtes, soldats en bois et personnages de Disney... au son du *Casse-Noisette* de Tchaïkovski. Dans leur nouvelle comédie musicale sur glace, Mickey, Minnie, Donald et leurs amis rivalisent de blagues, dans un décor de montagne enneigé. A la nuit tombée, sur son traîneau tiré par six rennes de Laponie, le Père Noël, accompagné d'enfants choisis parmi les visiteurs, entre en scène. Il lance une pluie d'étoiles et... le sapin géant, les arcades de Main Street, le château de la Belle au bois dormant s'illuminent. La parade électrique peut s'ébranler avec ses chars, ses animaux et ses personnages gigantesques composés d'un million d'ampoules ! Prix du passeport d'entrée (un jour), pour un adulte, jusqu'au 22 décembre, et du 2 au 7 janvier. De 3 à 11 ans : 140 F (21 €). Du 23 décembre au 1er janvier, compter respectivement 225 F (34 €) et 175 F (27 €). Egalement proposés des forfaits séjour (à partir de 480F, 73 €, par adulte, de 235 F, 36 €, par enfant) incluant une nuit d'hôtel en chambre double, le petit déjeuner et deux jours dans le parc. Renseignements au 01-60-30-60-30.

■ **A partir de 1 930 F (294 €) : une fugue hédoniste à La Baule** (4 heures en voiture de Paris et 2 h 50 en TGV), au Royal-Thalasso, l'un des cinq hôtels du groupe Lucien Barrière dans la station. Une parenthèse iodée qui conjugue santé (le centre Thalgo, fermé en janvier, est spécialisé dans la remise en forme, la gestion du stress et l'amincissement), esthétisme, détente et saveurs avec une restauration qui allie qualité et souci diététique. Prix par jour (2 nuits minimum) et pour 2 personnes. Avec les petits déjeuners, 3 soins par personne et par jour pendant 2 jours, un choix d'activités sportives (tennis, équitation, golf, vélo, planche à voile, catamaran), des balades en presqu'île guérandaise et le libre accès au flambant neuf espace forme : piscine d'eau de mer couverte, parcours aquaminceur, jacuzzi extérieur, saunas, hammams, fitness. A noter les forfaits « spécial forme » (6 nuits) à Noël et à la Saint-Sylvestre à partir, respectivement, de 8 950 F et 9 700 F (1 365 à 1 479 €). Renseignements au 02-40-11-48-48.

■ **7 490 F (1 142 €) : le Mexique en trois versions**, sur la Costa Turquesa (la côte Turquoise), là où se trouvent les plus belles plages de la péninsule du Yucatan. A Playa del Carmen, au sud de Cancun, le voyagiste Empreinte propose de séjourner au Gala Resort Playacar. Un lieu décliné en version « farniente » (plage de sable blanc, mer cristalline), bien sûr mais également en version « sport-nature » (l'île de Cozumel, paradis de la plongée sous-marine, et le parc aquatique de Xcaret pour nager avec les dauphins) et en version « culture » avec, à proximité, des sites mayas tels que Chichen Itza, Tulum ou Coba. Prix pour 9 jours/7 nuits, en formule « tout compris », de Paris, jusqu'au 10 décembre, 9 730 F (1 483 €) du 31 décembre au 28 janvier. Renseignements au 0821-212-212.

Le château kitsch de l'île Fiscale (1888) est l'ultime cadeau laissé à Rio par l'empereur Pedro 1er (en haut à gauche). L'Opéra (1909) a été inspiré par celui de Paris (en bas à gauche). L'un des attraits de Rio réside dans les morceaux de forêt ayant survécu à l'urbanisation, y compris près du Pain de Sucre (au centre). La « confiserie » Colombo a conservé son décor Belle Epoque et continue de faire déjeuner les gourmets cariocques (en bas à droite).

PHOTOGRAPHIES ANTONIO AUGUSTO FONTES

été baptisé sous le seul prénom de Danton. Comte ne vint jamais au Brésil. Anatole France et Sarah Bernhardt, entre autres, ne regrettèrent pas de s'y être rendus, qui y furent portés en triomphe, sans préjudice de Jaurès, Claudel ou du *« compositeur judéo-aquisextain Darius Milhaud, inventeur de cette immortelle sentence : "La Provence s'étend du Liban au Brésil !" »*

Et n'y eut-il pas à Rio jusqu'à une certaine Madame Aimée, tenancière de haut vol de son état, et qui fut bruyamment regrettée lorsqu'elle prit sa retraite dans sa France natale, après avoir effacé ici jusqu'au souvenir du bégueulisme de Villegaignon ?... Un pied-noir réfugié au Brésil, où il a réussi dans le thermalisme et le tourisme, Serge Ortega, réunit actuellement les éléments d'une *« histoire des petits et grands côtés »* de *Rio à francesa*, « Rio à la française », tandis que Romaric Sulger Büel, ex-attaché culturel de France à Rio, va publier le récit d'un demi-siècle de *« fracassantes idylles franco-brésiliennes »*.

Cependant, *« la civilisation française n'a pas été copiée au Brésil, mais plutôt dévorée, assimilée et mise au service de l'affirmation d'une culture vraiment nationale »*, analyse l'ethnologue François Laplantine, avant de rappeler que *« Claudel, Benjamin Peret, Cendrars, Milhaud et d'autres ont été influencés par le Brésil plus qu'ils ne l'ont influencé. Le structuralisme de Lévi-Strauss, la fameuse école des Annales, d'où est née l'Ecole des hautes études en sciences sociales de Paris, ont été élaborés dans le creuset brésilien »*. N'est-ce pas Braudel qui avouait : *« Le Brésil m'a rendu plus intelligent »* ?

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

Carnet de route

● **Accès.** Liaison directe Air France (tél. : 0820-820-820) Paris-Rio, AR à partir de 4 290 F (654 €). 11 h 30 de vol ; 3 h de moins pour le décalage horaire hivernal. Compter 6 000 F (914 €) par personne pour 4 nuits-5 jours à Rio, avec vol, chambre double et petits déjeuners. Consulter Air Transat (tél. : 01-53-02-23-00), Compagnie Amérique latine (tél. : 01-55-35-33-57), Equinoxiales (tél. : 01-47-53-71-89), Marsans (tél. : 01-53-34-40-01), le Monde des Amériques (tél. : 01-53-63-13-40) et Voyageurs en Amérique du Sud (tél. : 01-42-86-17-70).

● **Se loger.** En dehors des luxueux Copacabana Palace (3 200 F la nuit pour deux (487 €), tél. : 08-02-802-802) et Méridien (offre spéciale hors Saint-Sylvestre et carnaval : 1 600 F la nuit pour deux (243 €), tél. : 01-42-61-10-65), de bons hôtels cariocques dans le centre : l'Ambassador (pour une personne à partir de 400 F la nuit (61 €), tél. : 00-55-21-556-52-12) et l'Impérial (pour une personne à partir de 280 F (42 €), tél. : 00-55-21-556-52-12).

● **Savourer.** Haute gastronomie française inspirée par le Brésil au Pré Catelan, Sofitel (tél. : 525-12-32) à Copacabana : menu à partir de 280 F (42 €). Excellente cuisine bourgeoise locale au Colombo (32, rue Goncalvès-Dias, centre, ouvert de 9 à 19 h, tél. : 232-23-00) : *feijoada* le samedi à midi, 200 F (30 €). Déjeuner luso-brésilien au Penafiel (121, rue Senhor-dos-Passos, centre, tél. : 224-68-70) : 100 F (15 €). Dîner carioque « tendance » au *botequim* Boteco (66, avenue Alexandre-Ferreira, Jardim-Botanico, tél. : 266-08-38) : 250 F (38 €).

● **Sortir.** Au pied du Pain de Sucre, la plage Vermelha et la « piste » Coutinho en pleine nature ; le Jardin botanique, créé en 1808 : riche en espèces, pauvre en visiteurs ; l'église de Gloria, sur le morne où la France antarctique acheva son destin, avec vue sur l'île Villegaignon ; l'île Fiscale, avec son château « néogothique auvergnat », face aux 14 km du pont de Niteroï ; Niteroï même, un Rio miniature avec en sus une fleur géante de béton blanc (Musée d'art moderne) due à Niemeyer et d'où on jouit d'un panorama inédit sur la baie.

● **Visiter.** *Negro de corpo e alma*, une exposition d'intérêt universel sur la négritude dans l'art et l'histoire, à partir du cas brésilien. Curateur : Emanoel Araujo. Jusqu'au 14 janvier 2001, Casa France-Brésil, 78, rue Visconde-de-Itaboraï, tél. : 0800-20-33-55.

● **Lire.** *Histoire du Brésil*, de Frédéric Mauro, Chandeigne, 150 p. ; *Histoire de Rio-de-Janeiro*, d'Armelle Enders, Fayard, 400 p. ; *Les dragons ne connaissent pas le Paradis*, de C.-F. Abreu, Complexe, 1991 ; *Le Carnaval de Rio*, de Walnice Nogueira-Galvào, Chandeigne, 215 p. Parmi les guides : *Rio aller-retour* (Gallimard) ; le Michelin *Rio* (en portugais seulement) ; *Rio Botequim 2001 :* 50 adresses cariocques, Casa de Palavra, Rio (en portugais). Livres d'occasion (aussi en français) : 207, rue 7-de-Setembro, centre.

● **Rio à Paris.** Librairie lusophone, tél. : 01-43-36-34-37 ; bar-restaurant dansant Favela Chic, tél. : 01-40-21-38-14 (40 F. 6 €, l'alcool brésilien) ; dîner-spectacle à partir de 170 F (26 €) au Terra Samba, tél. : 01-48-07-80-05 ; concert brésilien gratuit, populaire et classique, avec la diva Ivonete, dimanche 3 décembre à 17 h en l'église Notre-Dame-d'Espérance, 47, rue de la Roquette, 75011 Paris.

● **S'informer.** Rio Incomparable (tél. : 01-44-77-97-97), envoie *gratis* des brochures francophones bien conçues sur Rio et 10 thèmes relatifs à cette ville.

Paolo Coelho, les Pyrénées et le Brésil

Au crépuscule, dans un café de Copacabana, Paolo Coelho discourt sur *« les liens étroits (l')unissant à la France »*. Sa formidable réussite éditoriale (44 traductions lues dans 133 pays, Iran compris, où le romancier a été reçu par des foules en délire) a commencé avec la traduction française de *L'Alchimiste* en 1987. *« Quand j'étais élève des jésuites de Rio, je lisais Saint-Exupéry, Balzac, Camus, Sartre, mais surtout ce sont les chanteurs français, je le dis sans honte, qui m'ont amené à regarder de plus en plus vers Paris : Hallyday, Gréco, Hardy, Bécaud. »* Chaque hiver désormais l'écrivain brésilien va à Tarbes, *« où il y a 40 000 habitants et dix cinémas »*, à Lourdes, *« où je visite annuellement la grotte depuis mon retour au catholicisme en 1986 »*, à Viscos, *« le village où se passe mon nouveau roman »* (version française prévue pour mars 2001). Pourquoi Coelho ne traite-t-il du Brésil dans aucun de ses ouvrages ? *« Mon pays est dément, il n'a pas de mur entre magie et réalité, mais pour en parler il faudrait vis-à-vis de lui une innocence qu'évidemment je ne peux avoir. »*

Week-end « batellerie » dans l'Oise

Affaissée au ras des flots, chargée de sable jusqu'à la gueule, une péniche se meut, impassible, vers le tourbillon de jade de l'écluse. Serrées côte à côte le long du canal, de petites maisons de brique. Des maisons de mariniers. L'une d'elles, tout juste restaurée, ouvre la visite de la « Cité des bateliers ». Ce parcours scénographique au bord de l'eau – musée, péniche et promenade – entretient la tradition batelière de la commune de Longueil-Annel, à cheval sur l'Oise et son canal latéral. Il est conçu par Jean Saint Bris, créateur du « Voyage au temps des impressionnistes » d'Auvers-sur-Oise. Dans le musée, les propres voix des mariniers accompagnent la visite interactive, qui présente également films, photos, maquettes. Depuis le temps de la « Ruée vers l'eau » et des péniches halées par des familles entières jusqu'à l'avènement du radar, des panneaux détaillent l'évolution du métier. Mais c'est surtout une histoire humaine que restitue le parcours. Il décrit les affres quotidiennes de la vie batelière, tel le problème de la scolarisation, ses bonheurs aussi – rencontres à fleur d'eau, vie de nomade, d'homme libre. A l'étage, un film relate les grandes luttes sociales des cheminots des eaux. En sortant du musée, on visite une péniche pavoisée, *Le Freycinet*, mise à flot en 1936, et sauvée du « déchirage ». La timonerie, la cabine, sont revêtues d'un bois qui sent le vernis frais. Quelques mètres carrés d'espace intime et étriqué, l'univers d'une famille pour des années d'errance au gré des contrats. Une table astiquée luit à la lumière du hublot. Au fond, dans des chambres de poupée, se cachent deux couchettes. Une cheminée de marbre trône, incongrue.

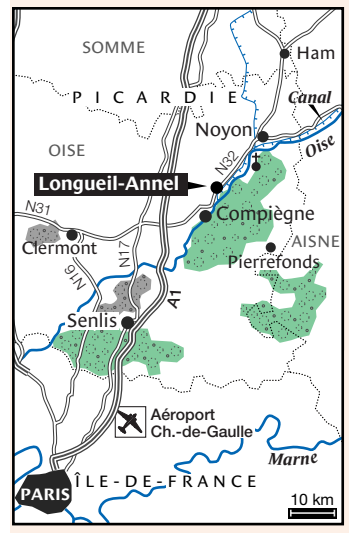

Retour sur le pont et descente à la cale. Le moteur, énorme et immobile, sommeille derrière une vitre. La « marinière » est à l'honneur : manœuvre, chargement, entretien, comptes... la femme est partout à bord. En témoigne un film qui suit deux couples de bateliers d'aujourd'hui dans leurs pérégrinations : comme hier, ménage à trois, avec la péniche.

Retour à quai, et à la lumière. Le long de la berge, des kiosques sonorisés invitent à découvrir tel ou tel aspect de la vie du canal. Poussez jusqu'à l'écluse. Avec un peu de chance, vous la verrez en action. L'éclusier, passeur entre deux mondes, observe depuis son perchoir de verre. Du haut de la passerelle, on a la meilleure vue sur les berges, et sur les bars où l'on croise parfois encore des hommes du canal.

Sur une façade, une plaque en métal dispute aux rosiers un petit pan de mur. Il y est écrit *Noël*. Le nom d'une péniche, le vrai foyer, qui suit le batelier au fil des eaux, celui qu'il soigne et qu'il quitte avec peine. Car elle est bien morne, la vie « d'à terre », pour qui est né sur un bateau, y a souffert, aimé, travaillé. Alors on ne quitte jamais vraiment le canal, à l'image des centaines de mariniers retraités qui ont choisi Longueil-Annel, ce village de l'Oise aux allures de Hollande.

Olivier Decottignies

★ « Cité des bateliers », 59, avenue de la Cannonière (tél. : 03-44-96-05-55), à Longueil-Annel (Oise), à 80 km de Paris, à 6 km de Compiègne. D'octobre à mars, de 10 à 18 heures (fermé en janvier). Entrée : de 20 à 35 F (3 à 5 €). Durée de la visite : 1 h 45. Dans les environs : château de Pierrefonds, abbaye d'Ourscamps, vallons de la « Petite Suisse », Compiègne, ville impériale et royale. Offices du tourisme : Compiègne (tél. : 03-44-40-01-00) et Noyon (tél. : 03-44-44-21-88). Service Gîtes de l'Oise : tél. : 03-44-06-25-85. A lire, *Oise le guide* (Casterman).

Le guide du savoir-voyager

HEUREUSE initiative du tour-opérateur Voyageurs du Monde que d'avoir donné carte blanche à Geneviève Clastres pour composer un « guide du savoir-voyager » à l'usage du touriste occidental. Après avoir enquêté auprès de voyageurs, de voyagistes, de reporters et d'habitants de divers pays touristiques, l'auteur en a tiré faits, commentaires et conseils. Le guide, intitulé *Aux voyageurs du monde*, traite aussi bien de la poignée de main chez les musulmans ou des interdits alimentaires ou hygiéniques chez les Indiens et les Amérindiens, que des achats d'art nègre au Mali, etc.

Symboles, religions, sexualités, habillements, tabous politiques et autres thèmes délicats sont passés en revue. Résultat : un ouvrage précieux pour pouvoir voyager sans avoir le désagréable sentiment de casser des œufs à chaque pas... De plus, tout lecteur est invité à contribuer à enrichir la prochaine édition du livret.

J.-P. P.-H.

★ *Aux voyageurs du monde*, de Geneviève Clastres, 183 p., 60 F (9 €). tél : 01-42-86-16-00. (fax : 01-42-86-17-88).

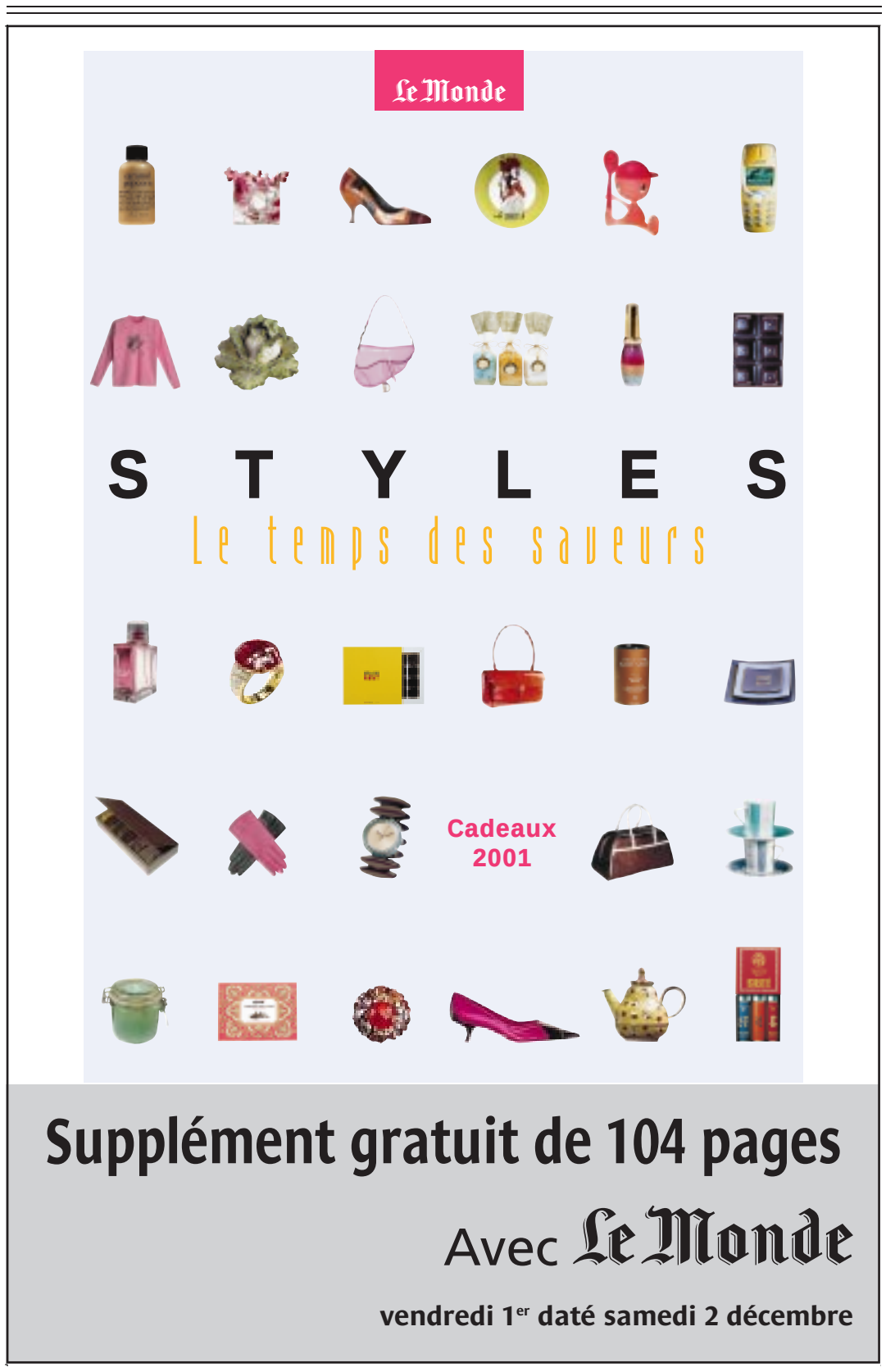

Eclaircies et douceur

JEUDI. Une vaste dépression est située au large de l'Irlande et dirige un flux de sud sur la France avec de l'air doux. Une perturbation progresse lentement sur le nord-ouest avec quelques pluies. Près de la Méditerranée, le flux de sud-est apporte quelques ondées. Ailleurs, le temps restera agréable et doux.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Le ciel restera très nuageux, avec des pluies faibles gagnant lentement par l'ouest en cours de journée. Le vent de sud soufflera jusqu'à 100 km/h en rafales sur la pointe Bretagne et 70 km/h ailleurs près des côtes. Les températures maximales avoisineront 12 à 14 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Malgré des passages de nuages élevés, le temps sera agréable, avec un ciel plutôt lumineux. Les nuages deviendront plus nombreux sur la Haute-Normandie l'après-midi. Il fera 12 à 15 degrés l'après-midi.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Le temps sera couvert avec quelques pluies faibles éparses le matin, puis les nuages et les éclaircies alterneront. Il fera 13 à 15 degrés au meilleur moment de la journée.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Malgré des passages de nuages élevés, le soleil sera prédominant. Il fera 14 à 19 degrés l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Sur Rhône-Alpes, les quelques pluies du matin laisseront place à un ciel nuageux l'après-midi. Ailleurs, les nuages et les belles éclaircies alterneront. Il fera 14 à 17 degrés l'après-midi.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Les nuages resteront nombreux toute la journée, avec quelques pluies faibles ou des ondées éparses. Le thermomètre marquera 15 à 18 degrés l'après-midi.

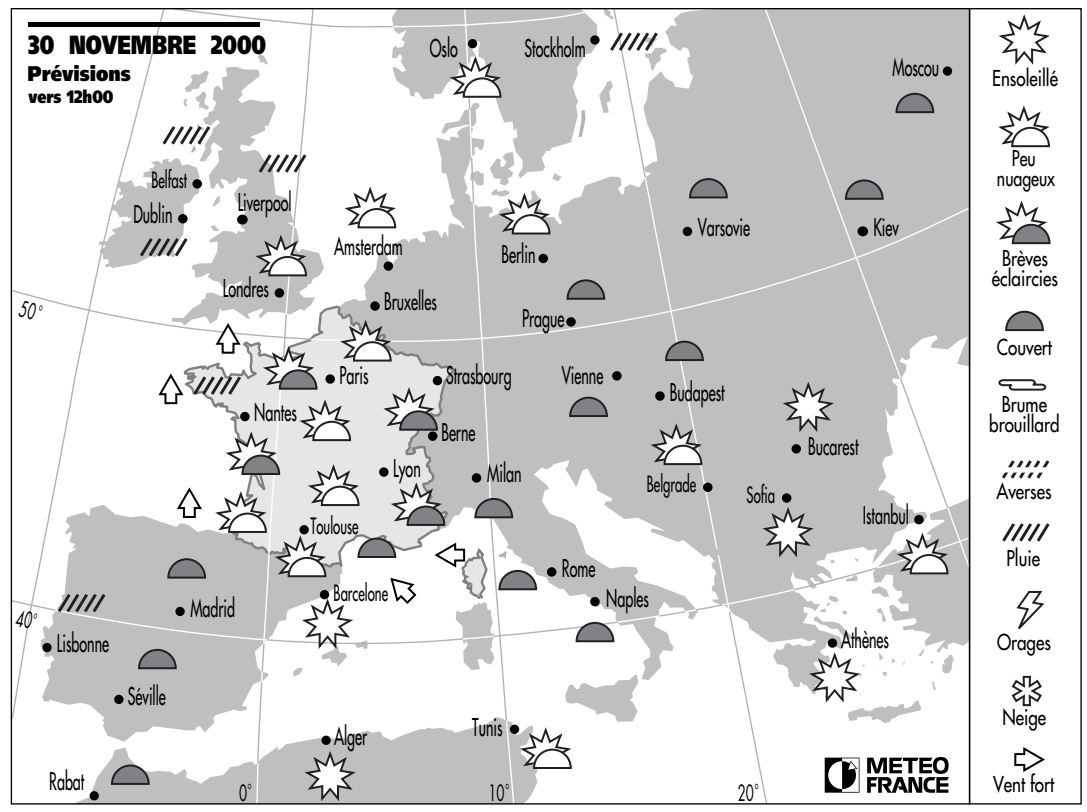

(Publicité)

PRIX D'AMIS OU DE BANDITS?

ECONOMIE?

On ne sait pas toujours où acheter sur le Net. Kelkoo propose un moteur de recherche pour comparer les prix de tous les produits : voyages, DVD, ordinateurs, jeux, voitures, vins et même immobilier. A mettre illico dans ses favoris. www.kelkoo.com

PRÉVISIONS POUR LE 30 NOVEMBRE 2000
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		
AJACCIO	8/17	C
BIARRITZ	9/16	S
BORDEAUX	8/15	N
BOURGES	9/14	S
BREST	11/12	P
CAEN	9/12	P
CHERBOURG	8/12	P
CLERMONT-F.	3/15	S
DIJON	9/14	N
GRENOBLE	8/14	N
LILLE	8/12	N
LIMOGES	8/13	S
LYON	8/15	N
MARSEILLE	12/17	C
NANCY	8/13	N
NANTES	9/13	C
NICE	11/16	C
PARIS	9/14	N
PAU	7/17	S
PERPIGNAN	12/15	P
RENNES	9/14	C
ST-ETIENNE	3/14	N
STRASBOURG	7/13	N
TOULOUSE	9/15	S
TOURS	8/13	N
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	22/30	C
FORT-DE-FR.	26/28	P
NOUMEA	22/26	S
PAPEETE	25/31	P
POINTE-A-PIT.	26/29	C
ST-DENIS-RÉ.	22/27	S
EUROPE		
AMSTERDAM	9/11	S
ATHENES	11/16	S
BARCELONE	10/16	S
BELFAST	5/12	P
BELGRADE	4/12	S
BERLIN	8/12	S
BERNE	3/11	S
BRUXELLES	9/11	S
BUCAREST	2/6	S
BUDAPEST	1/8	C
COPENHAGUE	7/11	C
DUBLIN	5/12	P
FRANCFORT	7/12	C
GENEVE	5/12	S
HELSINKI	3/7	P
ISTANBUL	8/12	S
KIEV	-5/2	C
LISBONNE	14/17	P
LIVERPOOL	9/14	P
LONDRES	8/13	S
LUXEMBOURG	7/12	C
MADRID	4/11	C
MILAN	5/7	C
MOSCOU	-6/0	C
MUNICH	3/9	C
NAPLES	10/20	C
OSLO	5/9	S
PALMA DE M.	10/18	S
PRAGUE	2/8	C
ROME	9/17	C
SEVILLE	10/18	C
SOFIA	-2/10	S
ST-PETERSB.	-3/5	P
STOCKHOLM	8/10	P
TENERIFE	13/18	S
VARSOVIE	3/8	C
VENISE	6/11	C
VIENNE	1/7	C
AMÉRIQUES		
BRASILIA	19/27	P
BUENOS AIR.	12/22	S
CARACAS	23/28	C
CHICAGO	0/2	C
LIMA	17/20	P
LOS ANGELES	10/16	C
MEXICO	10/17	S
MONTREAL	-4/-2	C
NEW YORK	2/6	P
SAN FRANCIS.	8/12	C
SANTIAGO/CHI	14/30	S
TORONTO	-3/1	S
WASHINGTON	3/9	S
AFRIQUE		
ALGER	12/21	S
DAKAR	23/29	S
KINSHASA	22/28	P
LE CAIRE	13/22	S
NAIROBI	17/26	S
PRETORIA	17/27	S
RABAT	12/20	C
TUNIS	12/21	S
ASIE-OCÉANIE		
BANGKOK	24/33	C
BEYROUTH	14/20	S
BOMBAY	21/32	S
DJAKARTA	27/30	P
DUBAI	20/31	S
HANOI	23/27	C
HONGKONG	20/25	S
JERUSALEM	11/22	S
NEW DEHLI	8/23	S
PEKIN	-3/5	S
SEOUL	3/7	S
SINGAPOUR	26/32	C
SYDNEY	21/27	S
TOKYO	8/15	S

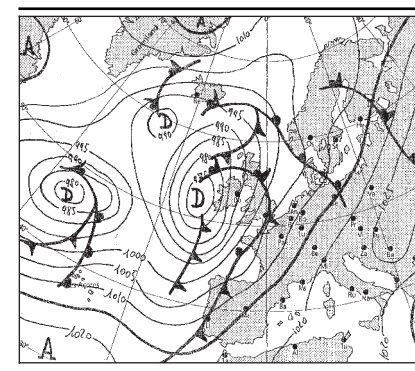

Situation le 29 novembre à 0 heure TU

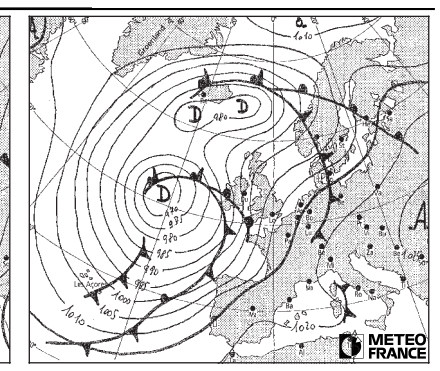

Prévisions pour le 1er décembre à 0 heure TU

JARDINAGE

Soigner les plantes d'orangerie pendant l'hiver

LES PLANTES mises à l'abri du froid pour l'hiver doivent être régulièrement inspectées afin d'être débarrassées de leurs éventuels parasites et leurs arrosages surveillés afin qu'elles ne meurent ni de soif ni d'excès d'eau. Nous parlons ici des lauriers-roses, grenadiers, palmiers, citronniers, orangers, kumquats, plumbagos du Cap, daturas (Brugmansia), cactées, ce qu'on appelle généralement des plantes d'orangerie ou de serre froide.

La gamme offerte dans le commerce s'est singulièrement accrue ces dernières années, au point d'ailleurs que de nombreux jardiniers débutants ne savent pas toujours, faute d'information sérieuse fournie par le vendeur, qu'ils achètent un arbuste qui n'a quasiment aucune chance de survivre au premier hiver venu, dès lors qu'ils ne vivent pas dans une région au climat doux – comme on en rencontre dans le Sud et le long du littoral atlantique – et qu'ils ne sont pas aguerris à leur culture.

Va pour les increvables que sont les lauriers-roses, qui peuvent survivre à un hiver en cave faiblement éclairée, quasiment sans recevoir une goutte d'eau, mais que deviennent les Callistemon citrinus vendus partout en France depuis deux ou trois ans ? Cet arbuste persistant originaire d'Australie est appelé parfois rince-bouteille, car ses inflorescences rouges ressemblent au goupillon qui servait autrefois à nettoyer l'intérieur des carafes de lait et des biberons.

LA PROIE DES COCHENILLES

Il aime les terres acides, le soleil et l'eau pendant sa période de croissance. Il craint les gels qui durent et n'est pas de culture aisée en pot. Un peu plus cependant que le mimosa d'hiver (acacia dealbata), que, pour notre part, nous n'avons jamais réussi à conserver en bac plus de deux ou trois ans, malgré des soins suivis, et qui, dès la première floraison passée, avait une mine piteuse.

Que deviennent les milliers de petites véroniques arbustives vendues sous l'appellation erronée de myrte et dont les branches sont piquetées de fleurs d'immortelle teintes en rouge, en bleu ? Que deviennent les milliers de bougainvilliers vendus en fleurs chaque année ? Que deviennent tous ces petits oliviers vendus en godet ? Et les agrumes vendus en tous lieux, sous tous les climats ?

La réponse est simple : ils crèvent quasiment tous dans les deux années qui suivent l'achat, faute de soins adaptés. Parfois beaucoup plus vite : quelques jours suffisent. Qui ne rêve d'avoir un oranger, un citronnier ? Or les agrumes sont difficiles à maintenir en vie ailleurs que dans les régions où ils vivent en pleine terre. Ce sont des plantes fragiles, proie des cochenilles et d'une affection racinaire contre laquelle il n'est pas de traitement efficace, hors l'usage d'un porte-greffe résistant.

Surtout quand ils ont été élevés en rangs serrés, « nourris » aux engrais foliaires, leurs racines dans un substrat industriel qui compromet la croissance ultérieure de ces arbustes délicats. C'est ainsi que de nombreux petits kumquats, citronniers, orangers ou calamondins ne font pas une feuille chez celui qui les achète ou les reçoit en cadeau. Et finissent par perdre leurs feuilles une à une.

Quand on pense à la détermination qu'il fallait, il y a vingt ans, pour acquérir ces plantes difficilement trouvables ailleurs que chez les spécialistes sérieux, qui continuent de l'être d'ailleurs, mais ne produisent pas à des dizaines de milliers d'exemplaires les arbustes qu'on voit dorénavant partout. Mais laissons là les sujets qui fâchent une profession un peu énervée ces temps-ci.

ARROSAGES PARCIMONIEUX

Il ne saurait être question de soumettre toutes les plantes d'orangerie au même régime. Une règle cependant est à respecter qui veut que température et arrosage suivent une courbe parallèle. Ce qui revient à dire que les plantes conservées dans une serre, une véranda éclairée et chauffée au-dessus de 15° continuent leur croissance et nécessitent des arrosages suivis. Tandis que celles qui sont dans un local juste maintenu hors gel, connaissant une différence importante de température entre la nuit et le jour, cessent de pousser et de ce fait ne devront recevoir que peu d'eau.

La seconde solution est la meilleure. Les plantes d'orangerie qui ne sont pas des plantes de serre chaude doivent avoir une période de repos marquée l'hiver, recevoir le maximum de lumière et d'air dès que cela est possible. Les arrosages seront parcimonieux, effectués avec une eau chambrée, juste quand la terre sera sèche de l'arrosage précédent. Une erreur fréquemment commise est de trop arroser. Un exemple, les palmiers Phoenix robellini, à la mode depuis quelques années, ne tiennent pas longtemps chez les amateurs séduits par leur silhouette.

Cultivés en serre chaude saturée d'humidité avant d'arriver chez les particuliers, ces palmiers, solides quand ils sont élevés comme il faut, ne tiennent pas le coup en appartement. Leurs palmes se dessèchent, ce qui entraîne des arrosages supplémentaire par association d'esprit. Ces arrosages supplémentaires entraînent le pourrissement des racines, qui provoque le dessèchement des frondes. Et l'on n'en sort pas.

Alain Lompech

Un palmier d'appartement

Sans aucun doute, l'avez-vous déjà vu. Ses frondes ne sont pas très larges, vert brillant, souples, et émergent d'un stipe pas bien gros quand bien même il fait un bon mètre cinquante de hauteur. Le Phœnix robellini est à la mode depuis quelques années, car ce palmier n'est pas trop encombrant et apporte une touche d'exotisme aux appartements. Résistant quand il est cultivé convenablement, ce qui est devenu rare, il est très fragile quand il est élevé en serre chaude et en grande quantité pour être déversé sur le marché.

Son système racinaire est alors très peu développé et fragile. La première chose à faire est de l'acquérir au début de l'été et de le rempoter immédiatement dans un mélange riche et consistant. De le placer dehors, à l'ombre, et de le vaporiser souvent. Il refera ainsi de nouvelles racines, comme le font tous les palmiers, et pourra ainsi passer l'hiver à l'intérieur sans encombre. Ne recommandons pas l'achat de cette plante aux débutants. Elle est trop coûteuse pour qu'ils se fassent la main.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 286

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

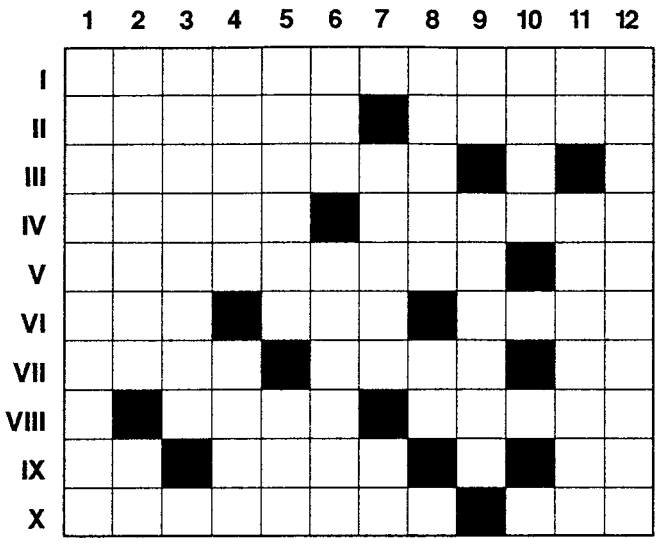

HORIZONTALEMENT

I. S'occupe des affaires courantes à l'hôpital. – II. Bel ensemble en main. Manifester son mécontentement. – III. Disparaît en nombre. – IV. Vous entraîne dans les rêves. Repousse après une première fauche. – V. Sa licence la rend indépendante. Fait opposition dans le texte. – VI. Hors d'usage. Atome. Homme occupé. – VII. La mauvaise part de l'héritage. Glisse dans la descente. Assure la liaison. – VIII. Ont enrichi de nombreuses boulangères. A qui on n'a rien laissé. – IX. Accord à la Maison Blanche. Indique un passage douteux. Deux points. – X. Fait curieusement partie des mâtines. Dans la bourse des Nippons.

VERTICALEMENT

1. Coup d'éponge. – 2. Prit le parti d'en rire. En fin de compte. – 3. Mûrement réfléchi. – 4. Faire un choix qui engage. La part de chacun. – 5. Eveil spirituel chez les Nippons. Mauvais père, roi absurde. – 6. Gardienne de la paix. Cogner à quai. – 7. Plus ou moins long au bar. Bouts de lapin. – 8. Coupé ras pour aller au trou. En France. – 9. Propos puéril. Vieux double. – 10. Inconvénient. – 11. Vient d'arriver. Débordement souvent malheureux. – 12. Permet de changer d'état.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 00 - 285

HORIZONTALEMENT

I. Ballonnement. – II. Egoutier. Par. – III. Guinée. Moite. – IV. Ai. Crissas. – V. Ictère. Té. Lô. – VI. Eh. Si. Rasoir. – VII. Mer. Raag. Psi. – VIII. Ore. Répété. – IX. Noue. Désirer. – X. Thermes. Nase.

VERTICALEMENT

1. Bégaiement. – 2. Aguiche. Oh. – 3. Loi. Roue. – 4. Lunées. RER. – 5. Oté. Rire. – 6. Nièce. Dé. – 7. Ne. Rares. – 8. Ermitages. – 9. Osés. Pin. – 10. Epis. Opéra. – 11. Natalistes. – 12. Trésorière.

BRIDGE

PROBLÈME N° 1921

UNE PERDANTE ESCAMOTÉE

Au cours de la Spingold (championnat d'Amérique), en 1994, l'équipe de Martel avait été battue par 122 à 115, malgré cette donne.

	♠ R D 8 3 ♡ A V ◇ A D V 10 5 ♣ 9 2	
♠ 9 6 4 ♡ 8 7 ◇ 4 2 ♣ A 10 6 5 4 3	N O E S	♠ A V 7 5 2 ♡ 6 5 4 ◇ R 9 8 ♣ R 7
	♠ 10 ♡ R D 10 9 3 2 ◇ 7 6 3 ♣ D V 8	

Ann. : E. don. E.-O. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
–	–	1 ♠	3 ♡
passe	4 ♡	passe	passe...

Ouest a entamé le 4 de Pique (pair-impair dans la couleur du partenaire) pour le 3 du mort, le Valet de Pique d'Est et le 10 de Sud. Est ayant contre-attaqué le 4 de Cœur, *comment Martel, en Sud, a-t-il gagné* QUATRE CŒURS contre toute défense ?

Réponse

Il y avait forcément un Pique à perdre ainsi que deux Trèfles. Il fallait donc éviter la perte d'un Carreau. Mais comment faire quand le Roi de Carreau est certainement en Est (qui a ouvert et qui n'a probablement qu'un gros honneur à Trèfle, car, avec As et Roi, il aurait sûrement contre-attaqué le Roi de Trèfle). Il va falloir affranchir la Dame de Pique pour défausser un Carreau, mais où pourrait-on trouver la défausse d'un second Carreau sinon sur le 8 de Pique, et comment l'affranchir ?

Il suffit que Ouest ait le 9 de Pique troisième à l'origine, comme son entame permet de le supposer. Voilà pourquoi Martel, après la levée de l'As de Cœur, a joué *le Roi de Pique couvert et coupé ;* puis il a donné deux autres coups d'atout et il est monté au mort par l'As de Carreau pour jouer la Dame de Pique (sur laquelle est tombé le 9 de Pique). *Sur le 8 de Pique devenu maître,* le déclarant a défaussé son dernier Carreau. Enfin, il a joué Trèfle du mort pour faire une levée dans la couleur (le Roi de Trèfle étant second).

UN GRAND CHELEM À CANCUN

George Rosenkranz a publié cette donne jouée à Cancun, au Mexique, dans un championnat régional. Il fallait déclarer le grand chelem à sans atout, et non pas à Pique. Cachez les mains d'Est-Ouest et mettez-vous en Sud.

	♠ A D 8 7 6 4 2 ♡ 5 3 ◇ 8 3 ♣ A 10	
♠ V 10 5 3 ♡ 8 7 6 ◇ V 7 6 4 ♣ 5 2	N O E S	♠ – ♡ V 10 9 2 ◇ R 9 5 2 ♣ 8 7 6 4 3
	♠ R 9 ♡ A R D 4 ◇ A D 10 ♣ R D V 9	

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
2 ♣	passe	2 ♠	passe
4 SA	passe	5 ♠	passe
5 SA	passe	7 ♠	passe
7 SA	passe	passe	passe

Ouest a entamé le 8 de Cœur pour le 3 et le 2, et Sud a pris avec l'As ; puis il a tiré le Roi de Pique sur lequel Est a défaussé le 3 de Trèfle. *Comment Sutherlin, en Sud, a-t-il gagné* ce GRAND CHELEM À SANS ATOUT contre toute défense ?

Note sur les enchères

L'enchère de « 2 Trèfles » est forcing de manche, celle de « 2 Piques » indique au moins 8 points avec une longue à Pique, « 4 SA » est un Blackwood romain aux cartes-clés, et « 5 Piques » montre deux As et la Dame de Pique.

Philippe Brugnon

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

MUSIQUE La neuvième édition d'Aujourd'hui Musiques, festival de Perpignan, qui s'est achevé le 28 novembre, a rendu hommage à la musicienne franco-américaine Betsy Jolas en programmant une dizaine de ses œuvres. ● NÉE d'un père poète et d'une mère chanteuse, Betsy Jolas, soixante-quatorze ans, a participé dans les années 60 à l'aventure du Domaine musical avant de travailler en solitaire. Compositrice exigeante, elle est l'auteur d'une œuvre atypique revendiquant autant *« l'esprit de rigueur et le goût du défi »* de Pierre Boulez que la sensibilité d'Henri Dutilleux. ● DANS UN ENTRETIEN au *Monde*, Daniel Tosi, directeur d'Aujourd'hui Musiques, explique pourquoi il a tenu à la présence de Betsy Jolas à cette édition consacrée aux femmes compositrices. ● PARMI ELLES, Edith Canat de Chizy aura séduit avec son onirisme sensible.

Betsy Jolas, une femme compositeur qui se joue des interdits

La musicienne franco-américaine revendique à la fois la rigueur de Boulez et la sensibilité de Dutilleux. La neuvième édition d'Aujourd'hui Musiques, festival de créations sonores de Perpignan, qui s'est achevée le 28 novembre, lui a rendu hommage en programmant une dizaine de ses œuvres

QUAND on sonne à la porte du grand bâtiment 1900, adresse parisienne de Betsy Jolas, on se dit que la grande dame de la musique contemporaine va nous recevoir dans l'appartement de son enfance. Erreur. Elle nous attend, droite et souriante, au fond d'une cour intérieure, devant une maisonnette à un étage dont la fantaisie architecturale tranche avec l'imposante majesté de l'immeuble que l'on vient de traverser. Ce type de trajet existe aussi dans la musique de Betsy Jolas pour accéder, derrière un premier plan d'apparence relativement lisse, à l'essentiel d'une expression logée au plus profond de la matière sonore. Assis devant un bon café, on converse en rappelant au compositeur une déclaration effectuée à l'occasion de ses soixante-dix ans : *« J'aime beaucoup cet âge car je vais pouvoir apprendre à faire des choses que je ne sais pas encore faire. »* Quelles sont donc les nouvelles acquisitions de Betsy Jolas dans le domaine de l'écriture ?

La plupart s'apparentent à une levée d'interdits, concernant par exemple des conduites de voix pratiquées dans les musiques populaires. *« En écoutant des cornemuses en train de s'accorder, j'ai aussi trouvé merveilleuse la façon d'arriver à un unisson après une période de flottement ! »* Plus généralement, Betsy Jolas avoue s'être réconciliée avec des procédés anciens tels que l'entretien d'une pulsation ou l'emploi de notes répétées. Toutefois, ce récent assouplissement du langage s'est effectué comme le modelage de son style à travers le temps, en questionnant les grandes œuvres du passé. Ecrit en grande partie lors d'une résidence à l'académie américaine de Rome, le *Motet III* sur texte latin créé en 1999 par les Arts florissants, a ainsi rendu sensible la relation nouée par Betsy Jolas avec la musique de la Renaissance depuis son adolescence. *« Cette tradition m'a marquée*, dit-elle en accentuant chaque syllabe de ce constat, *mon écriture contrapuntique résulte des lignes mélodiques de Roland de Lassus ou de Josquin Des Prés. La courbure est la même. De là provient aussi mon peu de goût pour la pensée harmonique, mais les choses commencent à changer, et des accords apparaissent de plus en plus sous ma plume. Tout ceci n'est pas très français, non ? »*

NATUREL SOPHISTIQUÉ

Atypique dans l'Hexagone pour ne pas avoir privilégié l'harmonie comme tant de ses confrères de même origine, la Franco-Américaine Betsy Jolas n'est pas davantage représentative de la création dite féminine. Citant l'exemple de Fanny Mendelssohn, aussi douée que son frère mais interdite de publication par décision familiale à une époque où les femmes devaient rester à la maison, Betsy Jolas considère que la situation a peu évolué dans ce domaine. Aussi assure-t-elle que *« s'il y a une différence réelle entre hommes et femmes dans la production musicale »* – et elle en est convaincue –, *« il est beaucoup trop tôt pour la nommer »*.

De manière générale, Betsy Jolas n'aime pas que les choses soient évidentes. Depuis une rencontre déterminante avec Pierre Boulez au début des années 60. Parcourant une partition d'elle présentée pour avis, ce dernier avait estimé pouvoir se passer des commentaires analytiques de l'auteur. La réaction de Betsy Jolas fut radicale : *« Ah, on voyait parfaitement comment c'était écrit ? Eh bien dorénavant, on ne le verrait plus ! »* Outre cette leçon de composition, Boulez a insufflé à sa consœur alors mal assurée *« un esprit de rigueur et un goût du défi »* qui ne l'ont jamais quittée. Dans ce secteur, Betsy Jolas possédait néanmoins de belles dispositions, détectables à l'époque du collège dans l'inscription volontaire à un cours de « logique et mathématiques ». A la différence de Boulez, elle n'a toutefois jamais produit d'écrits théoriques et ne tient pas à s'y essayer. Professeur d'analyse émérite, elle considère son parcours avec lucidité : *« Je sais que je suis en train d'arriver à un style nourri de tournures personnelles, et je sais d'où elle viennent. Voilà tout. »* Faute de pouvoir reproduire ici un fragment musical pour donner une idée du style de Betsy Jolas, on proposera un passage d'un texte savoureux, récemment publié au sein d'un volume synthétique (*Molto espressivo*, éditions L'Harmattan), qui décrit la classe de composition de Simone Plé-Caussade au Conservatoire : *« Elle était essentiellement fréquentée par des organistes aveugles dont émanait une impression confinée de sacristie et de pénombre étrange. »*

Enchaînement de détails sophistiqués qui s'impose globalement avec naturel, telle semble aussi la phrase musicale de Betsy Jolas. Qu'il s'agisse de pages récentes telles que *Frauenleben* (1992) pour alto et orchestre, programmé au festival Aujourd'hui Musiques de Perpignan qui célèbre les femmes compositeurs, ou de l'historique *Quatuor II*, créé au Domaine musical en 1966 par Mady Mesplé et le Trio à cordes français. La gestation de cette œuvre attachée à la percée de Betsy Jolas est riche d'enseignements. *« A l'origine, je devais écrire un trio, mais je n'y parvenais pas car partout se glissait une quatrième partie. Il m'apparut bientôt que ce devait être une partie de chant. Or, soucieuse d'écrire de la musique pure – je croyais à l'époque que ça existait ! –, je ne voulais d'aucun texte et pas davantage de vocalises qui sont généralement liées à des excès d'émotion. Je me suis alors référée aux quatuors constitués de trois instruments de même famille et d'un quatrième de nature différente. Les quatuors avec flûte de Mozart m'ont permis d'effectuer des comparaisons, une approche de la création que j'affectionne particulièrement. »*

« TRAVAIL MONSTRUEUX »

Engager des comparaisons est aussi tentant pour l'interlocuteur de Betsy Jolas. La figure de Boulez, on l'a vu, n'est jamais éloignée de l'univers de cette femme qui se dit *« pas très douée au départ »* mais est parvenue avec brio à faire entendre sa voix *« au prix d'un travail monstrueux »*. A l'opposé de ce pôle boulezien d'exigence cérébrale, on ose évoquer celui d'une sensibilité frémissante propre à Henri Dutilleux. *« Mais c'est mon grand frère*, répond-elle avec enthousiasme, *le premier à m'avoir défendue et le seul compositeur qui ne manque aucune de mes créations. Nous avons, bien sûr, de nombreuses affinités. »* Pour compléter le portrait, un parallèle avec György Kurtag reçoit son entière approbation. Comme Betsy Jolas, le compositeur hongrois est né en 1926 et n'a été accueilli que tardivement dans la sphère de la création contemporaine. Comme elle, il tente de préserver la dimension magique de la musique. *« J'y tiens beaucoup, et c'est pourquoi je n'ai pas envie de définir tout de suite ce que j'ai écrit. Cela risquerait de freiner mon avance. Car, malgré mon grand âge, j'avance encore. »* Et Betsy Jolas de nous tendre un exemplaire d'*Autres enfantillages*, une pièce pour chœur d'enfants et clarinette sous-titrée *« l'art d'être grand-mère »*, en déclarant dans un sourire : *« J'ai encore trouvé des choses, là-dedans. »* Et c'est vrai.

P. Gi

PHILIPPE GONTIER

Betsy Jolas, soixante-quatorze ans : « Malgré mon grand âge, j'avance encore. »

Daniel Tosi, directeur d'Aujourd'hui Musiques

« Nous sommes plus connus à Madrid ou Barcelone qu'à Paris... »

***NÉ EN 1953** à Perpignan, Daniel Tosi est compositeur et chef d'orchestre. Prix de Rome en 1983, il reçoit trois ans plus tard le Prix de la Villa Médicis hors les murs qui lui vaut un séjour à Barcelone. Nommé directeur du conservatoire de sa ville natale en 1989, il fonde en 1992 Aujourd'hui Musiques, quinzaine consacrée à la création contemporaine.*

« Quel bilan tirez-vous à la veille de la dixième édition du festival ?

– Ma première surprise a été de constater qu'on a fait immédiatement le plein des entrées. La deuxième est venue de la relation avec les pouvoirs publics qui nous ont soutenus, moralement et financièrement. Tout cela explique que le festival a pu durer. Enfin, j'ai été particulièrement sensible à l'accueil réservé par le conservatoire de Perpignan à cette manifestation. Environ 80 % des interprètes sont des gens du cru, élèves ou professeurs. Il s'est produit une véritable osmose entre l'établissement et le festival. En 1999, une œuvre d'Alain Louvier écrite pour dix-huit voix a été créée par dix-huit de nos enseignants, dont deux professeurs de jazz qui avaient plus l'habitude d'accompagner Claude Nougaro ou Dee Dee Bridgewater. En outre, les différents directeurs de la musique qui nous ont rendu visite ont été étonnés par la diversité esthétique de concerts, allant de la musique tzigane à l'harmonie municipale en passant par des prestations d'enfants de huit ans jouant déjà du Betsy Jolas ! Le festival a sans aucun doute favorisé l'accession, il y a deux ans, du conservatoire au rang de conservatoire national de région (CNR). En revanche, il semblerait que notre ancrage provincial empêche une véritable reconnaissance de la part des instances nationales de la musique. On semble plus connus à Madrid, Valence ou Barcelone qu'à Paris...

– La carrière de certains anciens élèves rappelle toutefois l'importance de Perpignan.

– Oui, si l'on pense aux compositeurs Bruno Giner ou Bruno Mantovani qui ont été formés ici, de même qu'une pléiade de jeunes électro-acousticiens qui sortent, chaque année, de la classe de Denis Dufour pour, par exemple, s'imposer dans la musique de film.

– Pourquoi avoir consacré la programmation 2000 aux femmes compositeurs ?

– Tout est parti d'une conversation téléphonique avec Ivo Malec qui, paraphrasant Malraux, m'assurait que le XXIe siècle serait féminin ou ne serait pas. L'idée me trottait dans la tête depuis un certain temps et j'ai considéré que le moment était venu de procéder à un panorama de leur travail. Je n'ai évidemment pas pu être exhaustif mais j'ai tenu, par exemple, à la présence de Betsy Jolas pour qui j'ai beaucoup d'estime depuis ma période estudiantine. J'ai même eu l'honneur de la remplacer quelque temps comme professeur d'analyse au Conservatoire de Paris. Sa musique est insuffisamment jouée, sans doute parce qu'elle demande beaucoup d'exigence. Pourtant, tout y est entendu, ressenti, vécu. La plupart des femmes compositeurs à l'affiche d'Aujourd'hui Musiques ont des styles très différents les uns des autres. Pour élargir l'idée de féminité, j'ai même programmé quelques hommes qui "pensent féminin", comme Ivo Malec dans sa *Cantate pour elle.* »

Propos recueillis par Pierre Gervasoni

Sous le signe des arts

Née le 5 août 1926 à Paris, Betsy Jolas a connu une enfance propice à l'émergence d'une vocation artistique. Son père, poète, fréquente Joyce, Matisse et Varèse. Sa mère, native du Kentucky ayant étudié en Allemagne, passe ses journées à chanter en s'accompagnant au piano. En 1940, la famille s'installe aux Etats-Unis, et l'adolescente pratique la musique sous diverses formes, dont celle de choriste interprétant le *Requiem* de Verdi sous la direction de Toscanini.

De retour à Paris en 1946, elle entre trois ans plus tard au Conservatoire dans la classe de Simone Plé-Caussade (fugue et contrepoint) puis dans celles de Darius Milhaud (composition) et Olivier Messiaen (analyse), dont elle assurera la succession de 1975 à 1992. Betsy Jolas participe dans les années 60 à l'aventure du Domaine musical, puis mène sa barque en solitaire en affichant un intérêt pour la voix qui culmine avec la création, à Lyon en 1995, de l'opéra *Schliemann*. Elle est actuellement en résidence à l'Académie américaine de Berlin.

Jeunes pousses pour grandes partitions

AUJOURD'HUI MUSIQUES. JEAN-SÉBASTIEN BACH : *Concerto en la mineur pour violon et orchestre.* EDITH CANAT DE CHIZY : *Siloel ; Exultet.* SOPHIE LACAZE : *Trois mouvements concertants* (création). Laurent Korcia (violon), Camerata Junior, Orchestre Perpignan Languedoc-Roussillon, Daniel Tosi (direction). Concert Jeunes Talents avec les élèves du CNR de Perpignan. Conservatoire de Perpignan, les 25 et 26 novembre.

PERPIGNAN

de notre envoyé spécial

Tandis que la Tramontane commence à souffler, samedi 25 novembre, sur Perpignan, un vent de chaleur humaine circule partout dans le conservatoire à travers la personne de Daniel Tosi. Le cheveu en bataille et l'œil cerné par dix jours de festival, le directeur d'Aujourd'hui Musiques vient d'abord présenter le programme de la soirée au public de l'auditorium. Avec des faux airs de Daniel Auteuil dans un one-man-show désinvolte mais didactique, il défend une fois encore la cause de la musique contemporaine en prônant une formation à la base. Quelques minutes plus tard, on l'entend chantonner derrière la porte des coulisses quelques ultimes recommandations à ses troupes sur le point d'ouvrir le concert de l'Orchestre Perpignan Languedoc-Roussillon avec le *Concerto pour violon en la mineur* de Bach.

Aussi convaincant à la baguette, qui unit l'activité des « jeunes pousses du conservatoire« , que précédemment au micro, Daniel Tosi offre au soliste un environnement appliqué mais nullement étriqué. Laurent Korcia fait chanter son Stradivarius avec la voix unique d'un être qui s'exprime intensément dans l'instant. Les traits récurrents de sa partie virtuose ne s'apparentent ni à des échelles de soie tendues pour atteindre l'absolu ni à des tapis rouges déroulés vers une profondeur insondable. Ils traduisent les échanges permanents d'un dialogue... d'âme à âme.

La voix des femmes compositeurs se fait ensuite remarquer *a contrario* par Edith Canat de Chizy (qui a fêté ses cinquante ans le 26 mars, le jour où Pierre Boulez soufflait ses soixante-quinze bougies). Cette ancienne élève d'Ivo Malec et de Maurice Ohana invalide depuis quelque temps toute tentative typologique de sa musique. Sur le plan d'une supposée caractéristique féminine, bien sûr, comme sur ceux du langage, sans évolution linéaire et encore moins modernisante, et du style, reconnaissable dans la qualité des mutations plus que dans la permanence de certaines tournures.

VARIATIONS DE LUMIÈRE

En témoignent *Siloel* (1992) pour cordes, une pièce très picturale que la Camerata Junior brosse avec enthousiasme, et surtout, *Exultet* (1995), concerto pour violon d'une irrésistible séduction. Cette page inspirée par la nuit de Pâques se déploie dans un onirisme frémissant et multiplie sans heurts les variations de lumière par la grâce d'une écriture aux composantes intimement liées. Laurent Korcia éclaire mystérieusement l'aventure sensible d'Edith Canat de Chizy, créature dont la consistance ressemble à une multitude de feux follets. Découverte à l'occasion du festival, Sophie Lacaze est encore loin de posséder un vrai métier de compositeur. Ses *Trois mouvements concertants* (création) progressent par tâtonnements ingénus et ne parviennent jamais à communiquer la magie des saveurs culinaires qui a motivé leur conception à l'issue d'un repas gastronomique.

Comme une rue pavée, duo créé le lendemain, confirme la dimension strictement anecdotique de la musique de Sophie Lacaze, attachée ici à la description de la pluie sous forme de goutte-à-goutte pianistique et à l'évocation d'étreintes amoureuses par dédoublement systématique de la clarinette. Cependant, lors de ce concert de dix-huit pièces enchaînées pendant plus de deux heures, notre attention – comme celle du nombreux public constitué d'une majorité d'enfants à l'écoute exemplaire – est moins dirigée vers la musique que vers l'interprétation.

La prestation des jeunes talents du conservatoire permet certes de fixer une expression, plaisante, sous le nom prometteur de Marzena Komsta (née en 1970) par le biais d'*IFdIC* pour piano à six mains, mais l'enseignement essentiel de ce marathon instrumental peut se résumer au choc produit par l'exécution de *Scion*, solo pour violoncelle aux allures de traversée du miroir de Betsy Jolas, par Timothée Tosi (fils du directeur du conservatoire, âgé de treize ans). Et l'on se dit qu'avec lui, à Perpignan, Aujourd'hui Musiques, c'est déjà demain.

P. Gi

500 000 exemplaires des dernières aventures d'Harry Potter en librairie

J. K. Rowling a déjà vendu 66 millions de romans de sa série, dans le monde, en quatre ans. Le best-seller révolutionne les habitudes de l'édition jeunesse

Un Goncourt et Harry Potter : pour Gallimard, 2000 est une année faste. Au cas où on ne l'aurait pas suffisamment fait savoir, la sortie du quatrième volume des aventures de l'apprenti sorcier créé par l'Ecossaise Joanne Kathleen Rowling était prévue mercredi 29 novembre à 00 h 01. Tout a été fait pour anticiper l'accueil des autres pays. Verrait-on, dans la rue, des scènes de cohue, comme à Londres, en juillet, où des enfants en pyjama ont pris d'assaut des librairies ouvertes la nuit ? Ou comme en Allemagne où 500 000 exemplaires de *Harry Potter et la coupe de feu* se sont envolés le jour de sa mise en vente ? A ce titre, Harry marque déjà les annales de l'édition mondiale. Avec 66 millions d'exemplaires vendus en quatre ans, le journal professionnel américain *Publishers Weekly* l'a couronné *« fastest-selling book in history »*. Depuis 1999, ses ventes dépassent celles de Mary Higgins Clark et de Stephen King.

Pour ce tome, Scholastic, l'éditeur américain a procédé cet été à un tirage inouï (6,8 millions d'exemplaires). Les pays latins sont loin de ces scores. Pourtant, avec un tirage de 500 000, on est aussi, chez Gallimard, dans l'inédit absolu. Aucun des succès des dernières années, même *La Première Gorgée de bière*, de Philippe Delerm, n'a connu cela. A fortiori en jeunesse où le million et demi d'*Harry Potter* vendus depuis 1998 est à rapprocher des 7,5 millions du *Petit Nicolas* sorti en 1973 ou des 9 millions du *Petit Prince* (1943). Et si, comme disait ce dernier, les grandes personnes aiment les chiffres, le bureau de relations publiques de Gallimard nous en abreuve : « HP IV », c'est *« 460 tonnes de papier, 23 camions de 20 tonnes, 230 heures d'impression »*, etc.

L'opération de communication est à l'avenant. Pour la première fois, un système de préréservation a été mis en place. Une quarantaine de librairies sont restées ouvertes la nuit. La Fnac junior du 6e arrondissement a invité 5 000 enfants à une soirée exceptionnelle et même France-Culture a bouleversé ses programmes pour diffuser, toute la nuit, la lecture du premier tome par Bernard Giraudeau.

« LA FIN D'UN CYCLE »

Mais ce battage médiatique n'est justement pas du goût de tous. *« Je suis choquée par la façon dont a été mis en place ce volume,* explique Blandine Vecten, de la librairie Libralire, à Paris. *Alors que les trois premiers tomes avaient gagné, essentiellement par le bouche-à-oreille, un public d'enfants et d'adultes, ce qui est merveilleux, je ne vois pas pourquoi il faut que cette sortie-là s'apparente à la triste fête d'Halloween. »* Blandine Vecten s'insurge aussi contre le prix de l'ouvrage. Tandis que les trois premiers étaient sortis en poche à 40 F (6,09 €), *La Coupe de feu* ne paraît qu'en grand format au prix de 120 F (18,29 €), sans choix possible, et *« sans que le prix figure sur le bulletin de préréservation »*, regrette une mère de famille. *« Cette politique de profit maximal est scandaleuse »*, renchérit Mme Vecten qui a transmis à Gallimard les 378 premières signatures d'une pétition visant à avancer la sortie en poche prévue pour 2002. La libraire s'interroge, à plus long terme, sur le sens de la préréservation pour sa profession. *« En tant que libraire, je présente des milliers de livres, j'essaie de faire en sorte que le regard se pose sur le plus grand nombre de titres différents. Je préfère vendre trois livres à 40 francs plutôt qu'un à 120. La préréservation est contraire à l'esprit de la librairie où les gens fouinent, découvrent. Cela s'apparente à la vente par correspondance. Nous avons tout à y perdre. Car les meilleurs, pour vendre un livre et un seul, ce ne sont pas les libraires, mais les grandes surfaces. »*

Longtemps, l'édition jeunesse a vécu une sorte d'âge d'or. L'inflation de titres y était moindre, les « long-sellers » l'emportaient sur les best-sellers, le fond n'était pas éclipsé par la nouveauté. Après les raz de marée de *Chair de poule* (Bayard) et d'*Harry Potter,* le paysage a changé. Pour Jean Delas, directeur général de L'Ecole des loisirs, ce secteur vit *« la fin d'un cycle »*. Comme d'autres, sa maison a enregistré une hausse des retours d'environ 10 % en octobre. *« Les libraires font de la place pour retourner des ouvrages d'octobre et novembre. Et ce avant Noël. C'est comme si un marchand de maillots de bains renvoyait en juin des modèles du printemps. Je suis inquiet quand la librairie de qualité se comporte comme les grandes surfaces. A terme, ce qu'on trouvera en librairie, c'est le Goncourt, le Petit Larousse, le Quid et* Harry Potter. *Voilà vers quoi on tend, et on dirait que tout le monde en rêve. »*

L'affaire Potter est paradoxale. Comment ne pas se réjouir qu'un livre de bonne facture, plébiscité par les enfants, les détourne des Pokémon et de la PlayStation 2 ? Comment ne pas se réjouir que la coentreprise Gallimard-Bayard Jeunesse ait permis que ce volume – dont l'à-valoir avoisinait 5 millions contre quelques dizaines de milliers de francs seulement pour les précédents – reste dans le giron des indépendants ? Et qu'un livre de jeunesse s'affranchisse de cette catégorie étroite pour rallier les suffrages de plusieurs générations ? « Harry Potter *est sorti de la sphère de l'édition pour devenir un phénomène de société,* remarque Hedwige Pasquet, directrice générale de Gallimard Jeunesse. *C'est important pour le secteur. J. K. Rowling a aujourd'hui le statut d'un chanteur ou d'une rock-star. Or, ce vedettariat qui s'empare des auteurs, tout le monde sans doute en bénéficiera. Et tant mieux. »*

Tant mieux lorsque, comme en l'espèce, le succès est, à l'origine, suscité par la *vox populi* et que l'éditeur, finalement, ne fait que l'amplifier. Mais qu'arrivera-t-il le jour où l'on vendra, comme le beaujolais nouveau, un best-seller annoncé, parce que chaque maison d'édition voudra à toute force lancer sa série-clone sur le modèle d'*Harry Potter* ? Comme par hasard, ces jours-ci, une attachée de presse d'Havas appelle les rédactions pour vanter le premier volume d'une série écrite par un Irlandais *« dans la veine de Tolkien »* et qu'Havas sort *« non pas en poche jeunesse mais en grand format »*. Une coïncidence, sûrement...

Florence Noiville

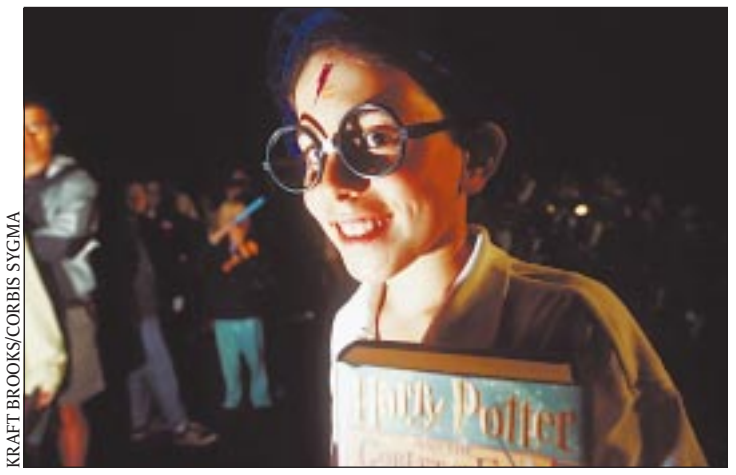

KRAFT BROOKS/CORBIS SYGMA

Harry Potter a ensorcelé les enfants, ici dans une librairie de New York lors d'une soirée de lancement du 4e tome en juillet.

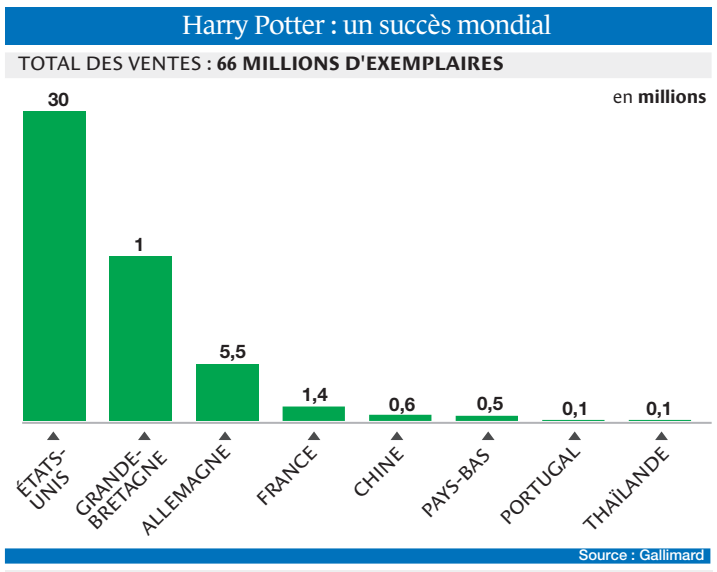

Phénomène international, Harry Potter séduit les enfants comme les adultes, mais sa pénétration est bien moindre dans les pays latins.

Un tournant initiatique dans la saga

APRÈS *Harry Potter à l'école des sorciers*, *Harry Potter et la chambre des secrets* et *Harry Potter et le prisonnier d'Azkaban* (Gallimard, 1998 et 1999), *Harry Potter et la coupe de feu* est la quatrième étape d'une série qui en comportera sept, pour couvrir la scolarité singulièrement mouvementée du jeune sorcier binoclard au collège de Poudlard. Riche en digressions et nouveaux personnages, ce gros volume n'a rien perdu de l'ironie qui séduit aussi les adultes. Mais, d'une tonalité plus grave que les autres, il marque un « tournant initiatique » dans la saga. L'auteur, J. K. Rowling, n'avait-elle pas annoncé que son héros, qui grandit au même rythme que ses lecteurs et a maintenant quatorze ans, y découvrirait notamment les affres des premières amours ?

Cette année-là, à Poudlard, est organisé le grand tournoi des trois écoles. Contre toute attente, le nom d'Harry jaillit de la coupe de feu : avec un autre, il devra porter les couleurs du collège. Dans ce cas, le règlement est formel : impossible de s'y soustraire, quels que soient les dangers. Et ceux-ci, on s'en doute, ne manqueront pas, qu'il s'agisse de dompter des dragons, de libérer une prisonnière sous l'eau, ou de déjouer les pièges des écoles adverses.

Voici donc Harry aux prises avec l'aventure la plus périlleuse de sa vie depuis le combat originel qui causa la mort de ses parents et lui laissa une marque indélébile sur le front. Entre la haine de Voldemort et la jalousie de ses camarades, il doit aussi affronter le malaise d'Hermione – pauvre Hermione, elle n'est plus la seule fille qui retient son attention – et même les lazzi de la presse à scandale. La magie est là, certes, pour triompher de la bêtise. Mais Harry Potter se sent bien seul, parfois...

Fl. N.

★ *Harry Potter et la coupe de feu*, de J. K. Rowling, traduit de l'anglais par Jean-François Ménard, Gallimard, 656 p., 120 F (18,29 euros). A signaler également l'audiobook *Harry Potter à l'école des sorciers*, 199 F (30,33 euros) et le coffret des quatre tomes des aventures d'Harry Potter, 399 F (60,82 euros).

Un an de prison ferme requis contre le marchand d'art Jacques Melki

TROIS ANS d'emprisonnement, dont un ferme, 300 000 francs d'amende et vingt ans de faillite personnelle ont été requis, lundi 27 novembre, contre le marchand d'art Jacques Melki, cinquante-six ans, qui comparaît depuis le 20 novembre devant la onzième chambre du tribunal correctionnel de Paris pour « banqueroute », avec dix de ses anciens banquiers, poursuivis pour complicité.

Contre ces derniers, employés de la compagnie Edmond de Rothschild, SDBO, Pallas et Banque générale du crédit (BGC), le substitut a réclamé des peines allant de dix mois d'emprisonnement avec sursis à deux ans d'emprisonnement dont un ferme et 200 000 francs d'amende, les plus hautes peines étant requises contre l'ancien dirigeant de la BGC, Jean-Pierre Rein.

Après une fuite rocambolesque à l'étranger, Jacques Melki (*Le Monde* du 17 juin 1994) était revenu en France, où il avait été mis en examen puis incarcéré pendant quatre mois (*Le Monde* du 2 janvier 1995). Ancien directeur de la BGC, filiale de la Casa di Risparmio di Roma, et principal soutien financier de M. Melki, Jean-Pierre Rein avait déjà été condamné le 15 mai 1996, pour escroquerie, à deux ans de prison avec sursis, et à verser 46 millions de francs, solidairement avec le marchand, par la cour d'appel de Paris (*Le Monde* du 12 septembre 1997).

Au cours du procès, la présidente, Sophie Portier, a expliqué qu'à l'époque des faits, Jacques Melki, célèbre galeriste de la rue de Seine, avait employé des moyens ruineux, recourant notamment massivement aux emprunts bancaires pour sauver sa société Segame au lieu de déposer son bilan. L'actif final serait de 11 millions, pour un passif arrêté à 344 millions de francs. *« Un groupe qui présenterait un tel bilan verrait fuir les actionnaires »*, a déclaré le substitut, qui reproche aux banques d'avoir prêté *« malgré tout »*. Jacques Melki admet avoir acheté et vendu des tableaux fictifs pour les besoins d'un client, pour déguiser une écriture comptable. Mais il précise n'avoir ni dette fiscale ni dette sociale et regrette que ses banquiers se soient opposés à une autre solution que celle de la multiplication des crédits bancaires.

Harry Bellet

Un marketing digne d'un produit de grande consommation

LA TRÈS traditionnelle maison d'édition Gallimard aurait-elle copié ses méthodes sur celles des géants américains de la grande consommation ? Walt Disney, en tout cas, ne renierait pas le lancement du quatrième tome des aventures d'Harry Potter ! Mercredi 29 novembre à 0 h 01, la mise sur le marché français de 500 000 exemplaires de *Harry Potter et la coupe de feu* conclut une opération marketing d'envergure : un lancement imaginé depuis plus de deux mois par une *« cellule interne »* de quatre personnes. Une véritable révolution chez Gallimard. *« Dans les années 60, seuls les éditeurs qui ne vendaient pas de livres comptaient »*, ironise Joël-Yves Le Bigot, fondateur de l'Institut de l'enfant. *« Par cette opération, Gallimard reconnaît que pour un public jeune, il faut jouer sur la surprise, l'événementiel »*, juge- t-il.

Gallimard jeunesse a préparé soigneusement le terrain. Dès la mi-septembre, des colis promotionnels ont été envoyés à 2 800 libraires français : à l'intérieur, des affiches, des marque-pages annonçant l'arrivée du quatrième tome. Tout a été imaginé pour *« susciter l'impatience et développer la rumeur autour d'Harry Potter »*, explique Catherine Debat, coordinatrice de ce lancement. La maison d'édition semble cependant assumer avec une certaine difficulté cette nouvelle approche, qui s'apparente à un véritable changement de culture. *« On est éditeurs avant d'être des "marketeurs",* précise, prudente, cette responsable. *En interne, on parle de livre, et pas de produit. »* Il n'empêche. Gallimard a tout bonnement appliqué l'adage bien connu des professionnels du marketing : pour un enfant, attendre, c'est déjà consommer. Dès septembre, l'éditeur a opportunément envoyé chez les libraires 300 000 bons qui ont permis aux enfants impatients de réserver l'ouvrage.

CAUTION PÉDAGOGIQUE

Mi-octobre, la deuxième phase de l'opération a été lancée. Près de 1 600 silhouettes géantes de Harry Potter et des mobiles à son effigie ont été envoyés pour décorer les points de vente. Un concours de vitrines a même été organisé ! Une opération de mobilisation qui s'est terminée dans la nuit du 28 novembre : 45 librairies en France ont accepté de rouvrir leurs portes pour pouvoir vendre le livre dès minuit.

« Créer un événement avec la sortie du produit, c'est assez classique, analyse Joël Brée, auteur de *Les Enfants, la consommation et le marketing* (PUF, 1993) *; c'est comparable à ce qu'a pu faire Sony avec la Playstation2. Ce qui est plus nouveau, c'est la caution que Gallimard est allé chercher chez les adultes. »* Depuis septembre 1999, en effet, des fiches de lecture sur les aventures d'Harry Potter font partie du *« classeur pédagogique »* qui a été envoyé aux 15 000 adhérents du Cercle Gallimard de l'enseignement – principalement des professeurs de français et des documentalistes. Un support imaginé pour aider les enseignants à préparer leurs cours. Selon l'éditeur, les professeurs trouvent qu'Harry Potter *« fait lire les élèves »*.

Laure Belot

Pendant la grève, les représentations continuent à l'Opéra de Paris

La direction assure faire tous les efforts pour répondre aux revendications d'ici au 15 décembre

LE PRÉAVIS de grève, déposé le 21 novembre par l'intersyndicale (CGT, FO, FSU et SUD) de l'établissement, devait logiquement mener à l'annulation de la première de *La Flûte enchantée*, de Mozart, lundi 27 novembre. Mais, la veille, la direction de l'Opéra national de Paris annonçait qu'elle maintenait cette première dans une version simplifiée (lumières fixes, décor unique), le metteur en scène Benno Besson et une partie des personnels techniques non grévistes ayant accepté cet arrangement exceptionnel. Le 25 novembre, Hugues Gall, directeur des Opéras de Paris, avait ouvert la répétition générale à la presse et aux caméras de télévision (*Le Monde* du 28 novembre). Interrogé le 28 novembre, il pensait *« pouvoir compter, pour le moment, sur ce type de dispositif, ce qui est toujours mieux qu'une version de concert et a fortiori qu'une annulation de spectacle »*.

Le même 27 novembre, l'Opéra-Bastille était contraint de présenter une exécution en concert de *Lucia di Lammermoor,* de Donizetti, alors que l'intersyndicale n'avait pas annoncé de préavis particulier pour ce spectacle, mais que cette date, commune avec celle de la première de *La Flûte enchantée*, faisait partie des trente-huit journées de préavis de grève. Hugues Gall, légèrement plus mordant mais optimiste : *« Ce n'est pas l'idéal, mais on a eu un triomphe hier soir... Hélas !, dans ce cas, nous ne pourrons pas reprendre le principe de décor unique appliqué à* La Flûte enchantée. *Mais je suis heureux d'annoncer que le ballet* Casse-noisette *pourra être donné tel que prévu. »*

La journée de lundi s'est caractérisée par une avancée de la part de la direction. En fin de journée, une note récapitulative des positions prises au cours de réunions des samedi 25 et lundi 27 novembre était adressée aux délégués syndicaux centraux de l'intersyndicale. La direction s'y dit dans l'incapacité de *« répondre par des chiffres aux revendications liées au préavis de grève »*. Elle assure faire *« ses meilleurs efforts pour que l'ensemble des réponses aux revendications soit apporté d'ici au 15 décembre »*, une date que l'intersyndicale jugeait trop lointaine du début des négociations concernant l'aménagement du temps de travail et qui a motivé l'ampleur sans précédent du préavis de grève. Dans un second point de son courrier, la direction de l'Opéra insiste sur la nécessité de simultanéité des décisions concernant la réduction du temps de travail et les revendications salariales, *« parce qu'elles ont besoin d'une vision d'ensemble des coûts nécessaires à la réalisation des accords qui doivent intervenir entre les partenaires sociaux sur ces différents points. »*

Christian Sevette, délégué syndical central de la CFDT, explique pourquoi son syndicat ne s'associe pas à la grève actuelle : *« Nous partageons certes une partie des préoccupations de l'intersyndicale, et ce d'autant plus que ce sont des idées que la CFDT avait elle-même d'abord proposées. Mais nous n'avons pas voulu conforter cet usage du préavis, parfaitement excessif »*. Christian Sevette reconnaît que des avancées significatives ont été faites par la direction depuis le début du conflit : *« C'était justement l'occasion de moduler le préavis en le repoussant au fur et à mesure des résultats obtenus, sans relâcher la pression ni pénaliser le public et l'avenir des productions. Car le problème fondamental est l'incidence de ces journées de grève sur la préparation des spectacles futurs. »*

DES SPECTACLES PLUS NOMBREUX

Le 27 novembre, journée décidément décisive, la direction de l'Opéra recevait une lettre de sa tutelle, le ministère de la culture, entérinant les accords signés avec l'orchestre, le chœur et le ballet. Les artistes du chœur avaient obtenu une revalorisation de 10 % de leur salaire, ventilée sur trois ans, les artistes chorégraphiques 8 % et les musiciens de l'orchestre 3 %. C'est sur la revalorisation de 10 % des rémunérations des artistes des chœurs que l'intersyndicale s'est appuyée pour demander une augmentation du même ordre. Mais si les personnels techniques non cadres fondent leur revendication sur un rattrapage du manque à gagner des années passées dû au gel de leurs rémunérations, Annie Koguan, déléguée syndicale artistique de l'Opéra pour la CGT, rappelle *« qu'il s'agit pour les artistes d'une revalorisation liée à l'augmentation de la charge de travail due au plus grand nombre de spectacles à l'année »*. Actuellement, le chœur de l'Opéra travaille sur une base de trente-neuf services pouvant aller de deux à quatre heures auxquelles s'ajoutent les heures de préparation individuelle, les essayages de costumes, le maquillage, payés au tarif forfaitaire de cinq services supplémentaires. Mais le système de rémunération forfaitaire appliqué aux artistes des chœurs diffère du taux horaire des professions techniques : selon sa nature, un service peut aller de deux heures à quatre heures de travail effectif. Cette variabilité du nombre d'heures et la spécificité de leur travail particularisent donc la situation des artistes des chœurs et la rendent incomparable à celle d'autres métiers pratiqués dans la maison.

Sachant bien quel est le risque de confusion entre la revalorisation des personnels artistiques des chœurs et de l'orchestre (destinée également, selon Hugues Gall, à limiter l'hémorragie vers les orchestres symphoniques de concert et le Chœur de Radio France où, pour un salaire plus ou moins équivalent, on travaille moins) et celle des personnels techniques et administratifs, la direction de l'Opéra a formulé un élément clair et décisif sur les orientations de la politique salariale : *« Augmentation indiciaire pour les cadres, les personnels administratifs et techniques au cours des trois prochaines années qui soit équitable par rapport à celle des artistes »*. La CFDT s'en réjouit. Reste à connaître l'interprétation qu'en feront les membres de l'intersyndicale.

Renaud Machart

★ Un numéro de téléphone spécial est à la disposition du public pour obtenir des informations sur l'annulation éventuelle des spectacles : Tél. 01-44-61-59-63.

La voix fauve d'Ingrid Caven dans son cabaret du néant

Un récital coup de poing donné par la chanteuse allemande au Théâtre national de l'Odéon

INGRID CAVEN. Le 28 novembre. Odéon-Théâtre de l'Europe, 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mo Odéon. 20 heures, le 29 (dernière). Tél. : 01-44-41-36-36. De 50 F (7,62 €) à 200 F (30,49 €). Le spectacle sera repris au Théâtre du Rond-Point, du 16 au 20 janvier.

Ingrid Caven, Goncourt 2000 – et le verbe s'est fait chair. Identification d'une femme, résurrection de Lazare, non pas dans un *« suaire de chez Dior »*, mais en fourreau Yves Saint Laurent. Lève-toi et chante ! Et tout Paris court après le mythe Caven... Depuis son récital culte de 1978 au Pigall's, puis en 1986 à l'Odéon, rare est la chanteuse, et quelque peu cachée l'égérie du cinéma allemand. Mais, ce soir, Caven a revêtu la fameuse armure de soie noire, fourbi son corps comme on aiguise une arme. Elle dégaine, et c'est la guerre, le grand combat, corps frêle et brutal, regard et verbe hauts, et cette violence qui éclate, trop longtemps contenue. Une voix d'abord, comme un vaisseau sans capitaine, qui ruse et se cogne, se blesse et résiste, se donne et se reprend. Avec élégance, avec adresse.

De quelle mémoire et de quelle fièvre – celles d'un être, et celles d'un pays, d'une histoire – peut jaillir tant de force ? Cette violence qui ne négocie pas avec les sentiments – y compris ceux du public ? Une tension telle que les premières chansons tombent comme des bombes lâchées par une sonorisation trop crue et agressive. *Der Abendstern* sème presque la panique quand elle apparaît dans le fond de la scène ; la deuxième chanson en hommage à Piaf *(Non, rien de rien)* est une série de coups de poing : la vie en noir !

Avec *Chambre 1050*, quelque chose commence, qui n'est pas encore tout à fait l'émotion mais qui déjà palpite entre les lignes, dans les silences. Caven chante sur la corde raide, glisse parfois, se rattrape, et nous vivons, nerfs tendus et cœur battant, ces noces impossibles de la musique et des mots. L'étoffe de cette voix est unique : un timbre enténébré d'un désespoir têtu, une manière de casser tout lyrisme pour le rendre plus palpable, des aigus grinçants, pincés de dérision. Une façon de chanter jaune, comme on le dit d'un rire. Ce vibrato qui descend jusque dans la gorge, ces cris et chuchotements, vociférations, exclamations, feulements, vie, mort, soupir, expectoration, jouissance, râle, rire, pleur : la voix est un corps à elle seule, une exhibition de tous les organes – brusques amputations et ailes soudainement ouvertes.

Brutale esquisse ou choc escamoté, Caven se bat contre des fantômes, convoque sans pitié les ébats anciens, les adieux répétés et les brûlantes dérives... de notre ère glaciaire. Hôtel, drogue, sexe et violence. Sauvé par l'humour et au millimètre, s'il vous plaît ! Comme par le gong. On ne transige pas non plus avec Schoenberg et Cage : tous les moyens vocaux et l'extra-lucidité contemporaine en prime. Ces allures de mondaine décadente mâtinée de rock star, ces fausses danses et ces vrais déhanchements, ces yeux d'enfant fourbu et ces poings de boxeur, ce dos qui inscrit le V de la peau sur l'écran noir de la robe, tout cela, nous en redemandons.

Cueille-nous comme tu sais avec cet *Abendlied* de Brahms chanté comme une berceuse de mort, avec cet *Ave Maria* de Bach/Gounod qui joint à la prière primitive le dégoût de Dieu. Accents plus sardes que sardes pour chanter le *Motettu di tristura* de Berio, sensualité savamment distillée dans le magnifique et poignant *Polaroid cocaïne* : il y a décidément beaucoup de monde au « cabaret du néant ».

Caven est sortie du livre, avec son pianiste garde-fou pour écuyer. Les textes de Schuhl l'habillent et sa voix les déshabille. Plus forte et plus vivante que jamais. Livre, où est ta victoire ? Elle est là ce soir, sur cette scène. Elle peut bien nous chanter *« la, la, la, je ne serai plus là »*, elle est toujours là !

Marie-Aude Roux

Victor Hugo fut aussi un grand peintre

DU CHAOS DANS LE PINCEAU. Maison de Victor Hugo, 6, place des Vosges, Paris 4e. Mo Bastille. Tél. : 01-42-72-10-16. Du mardi au dimanche, de 10 heures à 17 h 40. 30 F (4,57 €). Jusqu'au 7 janvier.

On devrait ne pas être surpris. Que Victor Hugo ait, sa vie durant, beaucoup dessiné, l'information n'a rien de neuf. N'empêche, après deux ou trois salles de l'exposition « Du chaos dans le pinceau » – le titre est du poète, une citation des *Misérables* –, une évidence apparaît : en négligeant ces encres, en les rangeant dans la catégorie commode du *« dessin d'écrivain »*, l'histoire de l'art s'appauvrit. Hugo, quand il dessine, n'est pas moins décisif que quand il écrit. Il emporte tout sur son passage, les habitudes, les règles, les interdits. Le meilleur peintre du romantisme noir ? C'est lui. Le précurseur du symbolisme ? Lui. Le grand-père du surréalisme ? Lui, une fois de plus. C'est ainsi.

Cette puissance démesurée est difficile à comprendre. Pas plus au demeurant que celle qui fait d'Antonin Artaud l'un des plus grands portraitistes du XXe siècle. Il y a quelques similitudes entre les deux : deux autodidactes, deux *« amateurs »* s'emparent de moyens et d'instruments dont ils n'ont pas appris le maniement et, aussitôt, les poussent aux limites de leurs pouvoirs d'expression. Ils n'hésitent pas. Ils ne s'embarrassent d'aucune précaution, ni d'aucune tradition. L'enseignement des beaux-arts, ils s'en moquent. Les bonnes manières des spécialistes, ils les ignorent. Ils prennent une feuille de papier, du genre de celles dont ils font leurs manuscrits, et ils s'y mettent. « Ça » doit sortir ; ça sort, violemment.

Il y a, dans les encres d'Hugo, une simplicité incroyablement brutale. Les compositions sont réduites à l'essentiel. Le motif se place presque à tout coup au centre, que ce motif soit un pendu, un château en ruine, une épave, un phare, une odalisque ou un monstre. Tout s'organise autour de lui – de lui qui doit surgir de l'obscurité ou de la lumière. Les contrastes du clair et de l'obscur sont au paroxysme de l'intensité : une voile blanche se découpe sur les ténèbres de la mer et des cieux, une lumière clignote en haut d'une tour presque aussi sombre que la nuit qui l'enveloppe. Ou, à l'inverse, un profil grotesque s'inscrit en noir sur la feuille vierge, d'un seul contour tracé à la plume. Un artiste plus habile essaierait des constructions décalées, des nuances, des transitions, des allusions. Pas lui.

POCHOIRS, DÉCHIRURES, COLLAGES

Lui, pour opposer la forme à l'informe, a des procédés rudimentaires. Il découpe aux ciseaux, dans une enveloppe ou une lettre, un pochoir qui lui permet de préserver une zone du flot d'encre brune qu'il déverse, le fouettant avec les barbes d'une plume. Le même pochoir peut reservir, plié ou redécoupé, et engendre plusieurs silhouettes de *burg* ou de ville médiévale. La déchirure, le collage servent aussi. Quand cela ? Dans les années 1850 et 1860, un demi-siècle avant que ces techniques fassent leur entrée officielle dans les ateliers, grâce au cubisme et au dadaïsme. Les lettres calligraphiées en majuscules pseudo-gothiques peuvent aussi se joindre à l'image – les lettres, donc les mots. Qui y songe alors ? Personne, pas même les plus novateurs des peintres.

N'importe, Hugo continue. Il tente toutes les expériences. Il jette des taches d'encre et, dans ces accidents, trouve matière à improvisations, qu'il précise avec des rehauts d'aquarelle et de gouache blanche. Ce qui revient à dire qu'il se situe à mi-chemin entre Léonard de Vinci et les abstraits qui, au XXe siècle, ne cessent de se réclamer des considérations de Léonard sur les moisissures et les éclaboussures. Il imprime des dentelles sur le papier et, dans ces empreintes, découvre des figures stupéfiantes. Max Ernst n'a eu qu'à reprendre l'idée et à l'appliquer au bois de caisse et aux feuilles mortes pour y trouver des paysages lunaires et des forêts pétrifiées. A l'occasion, quand les taches ou les empreintes de dentelle lui semblent se suffire à elles-mêmes, il les modifie à peine, ou pas du tout, laissant au spectateur le soin d'identifier ce qui s'y crypte, visage, nuage, vague.

Ou toute autre chose. La chaîne des métamorphoses et des apparitions est sans fin. Le dessin selon Hugo opère comme la mémoire, par appropriations, assimilations, confusions, mélanges. Une branche est un os qui est un mât qui est une arme. Un nœud est un serpent qui est le flot qui est une étoffe. André Breton, comme le rappelle Jean-Jacques Lebel, commissaire de l'exposition, a célébré *« la puissance suggestive sans égale »* des lavis d'Hugo. Elle a inventé ses outils, que d'autres ont été heureux d'employer depuis. Elle a poussé l'art de l'apparition à son paroxysme. Hugo fut un grand peintre – aussi.

Philippe Dagen

SORTIR

ARMENTIÈRES (59)

Vivat La Danse
« Quoi de 9 ? ». Tel est le titre de l'édition 2000 du festival Vivat La Danse qui regroupe neuf chorégraphes d'inspiration artistique très différente pour composer un paysage haut en couleurs et particulièrement représentatif de la scène actuelle. Avec Jérome Bel *(30 novembre, 20 heures)*, Laure Bonicel *(30 novembre, 22 heures et 1er décembre, 21 heures)*, Alain Buffard *(2 décembre, 20 h 30)*, Nathalie Collantès *(2 décembre, 16 heures)*, Bertrand Dhellemmes *(1er décembre, 20 heures)*, Myriam Gourfink *(2 décembre, 18 heures)*, Laurent Pichaud *(1er décembre, 22 heures)*, Martine Pisani *(30 novembre, 21 heures)* et Mark Tompkins *(2 décembre, 21 heures)*.
Le Vivat, place Saint-Vaast, Armentières (59).
Tél. : 03-20-77-18-77. 100 F.

ISTRES (13)

Andro Gyne
New York, Paris, Caracas, Grenoble, les Pays-Bas, le Japon... Merce Cunningham, Dan Wagoner, Viola Farber, le Taller de danza, Emile Dubois... Autant de lieux, de personnages qui nous propulsent dans l'univers immense et magique de la danse contemporaine dans ses plus purs fondements. Mirjam Berns, danseuse et chorégraphe, retrouve dans *Andro Gyne* le pianiste Henry Torgue, qui fit ses premiers pas avec Emile Dubois et enrichit son répertoire pour Carolyn Carlson, Philippe Genty... Une belle et ancienne connivence, offerte et partagée avec le public, qui fait de cette rencontre un moment privilégié et émouvant.
ACTO, Théâtre de l'Olivier, bd Léon-Blum, Istres (13).
Le 1er décembre, 20 h 30.
Tél. : 04-42-55-24-77. Rés. : 04-42-56-48-48. De 40 F à 100 F.

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

VERNISSAGES

Les coursiers de la Saint-Eloi, une fête en Provence
Musée national des arts et traditions populaires, Centre d'ethnologie française, 6, avenue Mahatma-Gandhi, Paris 16e. Jusqu'au 26 février. Tlj, sf mardi, de 9 h 30 à 17 h 15. 15 F et 22 F, gratuit – 12 ans et 1ers dimanches du mois. Tél. : 01-44-17-60-00. Visites-conférences sur réservation une semaine à l'avance.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).
Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Urszula Kryger (soprano), Jadwiga Rappé (alto), Jerzy Knetig (ténor), Tomasz Herbut (piano).
Rimski-Korsakov : *Duos op. 47 et op. 52.* Glazounov : *Chant sans fin.* Chostakovitch : *Poème de Marina Tsvetaïeva, Chants pour soprano, alto, ténor et piano op. 79.* Tchaïkovski : *Duos pour deux voix et piano op. 46.*
Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, Paris 7e. Le 30 novembre, 20 heures. Tél. : 01-40-49-47-50. De 100 F à 130 F. Cent places gratuites seront offertes aux lecteurs du Monde, *par téléphone de 14 heures à 17 h30.*

Alexandra Grot (flûte), Sébastien Van Kuijk (violoncelle), Aurélien Pontier (piano).
Roussel : *Joueurs de flûte.* Jolivet : *Le Chant de Linos.* Debussy : *Syrinx.* Saint-Saëns : *Chant saphique.* Tortelier : *Sonate brève.* Pierné : *Sonata da camera.*
Auditorium du Louvre, accès par la Pyramide, Paris 1er. Le 30 novembre, 12 h 30. Tél. : 01-40-20-84-00.

Orchestre philharmonique de Strasbourg
Dubugnon : *Fanfare-caprice.* Weill : *Les Sept Péchés capitaux.* Agobet : *Ritratto concertante,* création. Ibert : *Ballade de la geôle de Reading.* Angelika Kirschlager (mezzo-soprano), Alexandre Paley (piano), Jan Latham-Koenig (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Le 30 novembre, 20 heures. Tél. : 01-45-61-53-00. De 50 F à 190 F.

Marie-Claire Alain (orgue)
Œuvres de Bach.
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 3, place Saint-Germain-des-Prés, Paris 6e. Le 30 novembre, 20 h 30. Tél. : 01-44-70-64-10. 50 F.

Martial Solal, Jean-Claude Pennetier, Claire Désert, Claire-Marie Le Guay, Marie-Josèphe Jude, Emmanuel Strosser (piano).
Œuvres de Liszt, Chopin, Thalberg, Herz, Pixis, Czerny, Brahms, Bartok.
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Le 30 novembre, 20 h 30. Tél. : 01-49-52-50-50. De 50 F à 350 F.

La La La Human Steps
Edouard Lock : Salt.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Du 30 novembre au 2 décembre, 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. De 95 F à 140 F.

Compagnie Rick Odums
Rick Odums : Simply Said.
Courbevoie (92). Espace Carpeaux, 15, boulevard Aristide-Briand. Le 30 novembre et le 1er décembre, 20 h 45. Tél. : 01-47-68-51-50. 100 F.

Ballet de l'Opéra de Lyon
William Forsythe : *Second Detail,* Quartette. Trisha Brown : *Newark.*
Créteil (94). Maison des arts, place Salvador-Allende. Le 30 novembre et les 1er et 2 décembre, 20 h 30. Tél. : 01-45-13-19-19. 120 F.

Blanca Li
Blanca Li : *Macadam, macadam.*
Gennevilliers (92). Salle des fêtes, 177, avenue Gabriel-Péri. Le 30 novembre, 20 heures. Tél. : 01-40-85-64-55. De 60 F à 80 F.

Thomas Hauert, Yann Lheureux, Johanne Saunier
Villejuif (94). Théâtre Romain-Rolland, 18, rue Emile-Varlin. Le 30 novembre, 20 h 30. Tél. : 01-49-58-17-00. 125 F.

Jean-Marc Padovani
La Maroquinerie, 23, rue Boyer, Paris 20e. Le 30 novembre, 20 h 30. Tél. : 01-40-33-30-60. Entrée libre.

Franck Avitabile Trio
Sunside (Sunset), 60, rue des Lombards, Paris 1er. Le 30 novembre, 21 heures. Tél. : 01-40-26-21-25. De 60 F à 80 F.

Drouillard, Eliez, Chayeb, Ponthieux
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Le 30 novembre, 22 heures. Tél. : 01-40-26-21-25. De 60 F à 80 F.

Greg Osby Quartet
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Le 30 novembre, 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Alex Jacquemin Quartet
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Le 30 novembre, 21 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 100 F.

Montier-Dary Quintet
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1er. Le 30 novembre, 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.

Anne Sylvestre
Auditorium Saint-Germain, 4, rue Félibien, Paris 6e. Les 30 novembre et les 1er et 2 décembre, 20 h 30 ; jusqu'au 9 décembre. Tél. : 01-44-07-37-43. De 110 F à 130 F.

Caratini Jazz Ensemble, Sara Lazarus
Combs-la-Ville (77). La Coupole, rue Jean-François-Millet. Le 30 novembre et les 1er et 2 décembre, 20 h 45 ; le 3 décembre, 17 heures. Tél. : 01-60-34-53-70.

Brassy, Candie Prune
La Boule noire, 116, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Le 30 novembre, 19 h 30. Tél. : 01-49-25-89-99.

Nathalie Choquette
L'Européen, 3, rue Biot, Paris 17e. Les 30 novembre, 1er, 2 décembre, 20 h 30, jusqu'au 30 décembre. Tél. : 01-43-87-97-13. De 110 F à 130 F.

Nina Morato
Théâtre des Déchargeurs-La Bohème, 3, rue des Déchargeurs, Paris 1er. Les 30 novembre, 1er, 2 et 5 décembre, 22 heures, jusqu'au 9 décembre. Tél. : 01-42-36-00-02.

Marie-France
Glaz'Art, 7-15, avenue de la Porte-de-La-Villette, Paris 19e. Le 30 novembre, 20 h 30. Tél. : 01-40-36-55-65. 70 F.

Hugues Aufray
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 9e. Le 30 novembre, 20 h 30. Tél. : 01-47-42-25-49. De 170 F à 230 F.

Krystel Adams
L'Opus, 167, quai de Valmy, Paris 10e. Le 30 novembre, 22 heures. Tél. : 01-40-34-70-00.

Bïa
La Maroquinerie, 23, rue Boyer, Paris 20e. Le 30 novembre, 20 h 30. Tél. : 01-40-33-30-60.

Hugues Hanoi et le Wouissa Group
Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris 9e. Le 30 novembre, 19 h 30. Tél. : 01-44-92-77-66. 80 F.

Eliades Ochoa y el Cuarteto
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Le 30 novembre, 19 h 30. Tél. : 01-55-07-06-00.

Machaqa Qhantiti
Maison de l'Amérique latine, 217, boulevard Saint-Germain, Paris 7e. Le 30 novembre, 20 h 30. Tél. : 01-49-54-75-00. De 60 F à 80 F.

Cherifa Cheikha
Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, Paris 18e. Le 30 novembre, 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F.

Théâtre de la Ville
DIRECTION GERARD VIOLETTE
PARIS

AUX ABBESSES 95F
DIM. 3 ET LUN. 4 DÉC. 20H30
MAKAM Hongrie
7 musiciens 2 voix
• le groupe hongrois le plus inventif de ces dernières années

AUX ABBESSES 95F
DIM. 10 ET LUN. 11 DÉC. 20H30
FELIX LAJKO
violon solo Hongrie
• un génie du violon, inclassable

31 RUE DES ABBESSES, 18e
01 42 74 22 77

EN VUE

■ **Salah Mohammad Salah**, candidat malheureux aux élections législatives dans le gouvernorat de Dakahliya en Egypte, a tué d'un coup de fusil **Mohammad Ibrahim al-Berri**, étudiant, qui fêtait bruyamment la victoire de l'élu.

■ Après avoir apporté son soutien à la droite nationale espagnole lors des législatives en mars – 0,04 % des suffrages –, **Jean-Marie Le Pen**, président du Front national, apprend *« avec une grande satisfaction »* le score *« encourageant »*, au premier tour de l'élection présidentielle en Roumanie, de **Corneliu Vadim Tudor**, raciste, antisémite, brutal.

■ **Alexandre Poutine** fait confiance au poète **Sergueï Mikhalkov**, coauteur de l'hymne soviétique, pour remettre sur le métier les paroles que la musique d'**Alexandre Alexandrov** lui avait inspirées en 1943 à la demande de **Staline**.

■ *« Il ne travaille pas plus mal que les autres »*, a précisé **Vadim Pokrovski**, directeur du centre de la lutte contre le sida, en révélant, mardi 28 novembre, la séropositivité d'un des plus hauts dirigeants de Russie.

■ Selon le rapport d'une ONG, publié mercredi 22 novembre à Johannesburg, le trafic sexuel des mineurs augmente en Afrique du Sud, notamment là où se répand la croyance qu'une relation sexuelle avec un enfant vierge et « sain » peut guérir du sida.

■ La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris renvoie devant la cour d'assises pour viols d'enfants au château de Montramé, près de Provins, **Guy-Claude Burger**, fondateur de l'instinctothérapie, *« apôtre du manger cru »*.

■ Des immigrés somaliens sont tombés à bras raccourcis, samedi 25 novembre dans une rue d'Helsinki, sur trois jeunes qui se rendaient à un bal masqué déguisés en skinheads.

■ Après avoir posé à la hâte pendant la nuit une échelle contre un mur et pulvérisé une vitre au grand effroi de **Lillian Manning**, retraitée du quartier de Bermondsey à Londres, les policiers britanniques ont dû faire demi-tour, abandonnant la vieille dame assise sur son lit, pour investir dans la foulée la maison des malfaiteurs, ses voisins.

■ Deux Allemands ivres qui cherchaient les toilettes à la fin d'un dîner-débat à l'aéroport de Francfort, égarés sur le tarmac, montant en titubant dans une navette pour vol en partance, ont atterri, soulagés, mercredi 22 novembre, à Moscou.

Christian Colombani

Le clivage linguistique au fond des urnes suisses

Après les « votations » fédérales du 26 novembre, la presse helvétique s'inquiète du fossé qui se creuse de plus en plus entre les régions alémanique et latine de la Confédération

LE RÉFLEXE traditionnellement conservateur des Suisses l'a une fois de plus emporté lors des *« votations »* fédérales du 26 novembre. Désavouant la gauche et les syndicats, le corps électoral s'est sagement rangé aux recommandations du gouvernement et des partis *« bourgeois »* sur les principaux sujets soumis à son appréciation, qu'il s'agisse d'une sérieuse cure d'amaigrissement des dépenses militaires, de la retraite à la carte ou de la suppression du statut de fonctionnaire.

Au-delà de l'affrontement classique entre la gauche et la droite, la presse retient la différence de sensibilité, voire de mentalité, que le

scrutin a fait apparaître entre la Suisse alémanique et la Suisse latine. Récurrents, de tels clivages avaient déjà été constatés par le passé sur des sujets aussi divers que l'Europe, l'armée, l'assurance-maternité, la durée du temps de travail ou le port obligatoire de la ceinture de sécurité en voiture. Rarement cependant les divisions linguistiques s'étaient manifestées aussi clairement. Ainsi, à l'inverse de leurs compatriotes de langue allemande, la majorité des francophones et les italophones du Tessin se sont prononcés en faveur d'une retraite pour tous dès soixante-deux ans. Genève, par 60 %, et trois autres cantons romands ont approuvé l'initiative socialiste demandant une réduction draconienne du budget de la défense au profit de *« la paix et du développement »*, tandis que l'opposition au démantèlement de la fonction publique a été plus marquée dans les régions latines.

« Déchirure », *« fracture »*, *« fossé »* ou encore *« rideau de roesti »*, d'après la galette de pommes de terre râpées et sautées dont sont friands les Alémaniques, ne cessent de revenir sous la plume des analystes.

« RIDEAU DE ROESTI »

Sous le titre *« La Suisse romande le dos au mur »*, le quotidien *Die Südostschweiz* de Coire, dans les Grisons, écrit que *« la Suisse latine a été totalement mise en minorité par la Suisse allemande »*, laissant *« deux fronts fermés dressés face à face »*. Dans un même registre, *Le Temps* de Genève relève : *« Les deux grandes communautés linguistiques votent comme une majorité et une opposition. Sous les différences de pourcentages (20 % en moyenne) émergent deux manières d'envisager la politique, deux philosophies différentes de l'Etat. »*

Alors que *24 heures* de Lausanne estime que *« la libéralisation a atteint une limite aux yeux des Romands »*, le journal populaire *Le Matin* déclare plus explicitement que les francophones *« rêvent majoritairement de couler des jours heureux sans se crever au boulot. En l'affirmant avec leurs bulletins de vote, ils démontrent qu'ils ne sont définitivement plus des Suisses comme les autres, comme la majorité alémanique, qui décide finalement de leur sort »*.

Ces craintes ne sont pas sans écho en Suisse allemande. Pour le *Tages-Anzeiger* de Zurich, ce vote doit être interprété comme *« un signal de la minorité. Les Romands et les Tessinois ont de plus en plus le sentiment de vivre dans un pays qui leur est étranger »*. Parmi les explications avancées pour tenter de comprendre ces divergences, il rejoint la *Neue Zürcher Zeitung* pour constater que la crise des années 90 a laissé *« des traces plus profondes en Suisse latine »*. Tout en appelant le monde politique à ne pas ignorer les souhaits des minorités, le *Corriere del Ticino* de Lugano est d'avis, pour sa part, qu'il *« ne faut pas dramatiser. La Suisse reste malgré tout un exemple de cohabitation pacifique entre peuples de langues et de cultures diverses »*.

Jean-Claude Buhrer

DANS LA PRESSE

LCI
Pierre Luc Séguillon

■ Disons les choses en termes crus. Lionel Jospin a décidé de cogner le chef de l'Etat. Il a estimé que le moment était propice à lui asséner un coup fatal en sorte de s'ouvrir les voies de l'Elysée. Le premier ministre n'a pas changé d'idée. Il a toujours affirmé, contrairement au président de la République, sa préférence pour une inversion du calendrier de 2002. Mais, en tacticien avisé, il a brutalement et sans crier gare changé de pied. Alors qu'il s'y refusait, il y a quelques semaines encore, il a bel et bien pris l'initiative de faire passer cette réforme de l'inversion du calendrier électoral, de la faire voter au pas de charge par le biais d'une proposition de loi organique, de mettre le président de la République devant le fait accompli et de ne pas lui laisser le temps de contre-attaquer. (...) Blessé, défié, humilié, Jacques Chirac n'a en effet aucun recours constitutionnel. Si la proposition de loi organique portant inversion du calendrier électoral est votée, contrairement à son vœu, il n'aura d'autre choix que de la promulguer. Le président de la République n'a pour seules armes, s'il veut retourner la situation, que le verbe et l'arme déjà malencontreusement éprouvée de la dissolution anticipée !

LA LIBRE BELGIQUE
Laurence Dardenne

■ Certes, en Belgique, les décès dus au sida ont diminué, passant de 170 victimes rapportées annuellement dans les années 1992 à 1995, à une trentaine en 1999, une diminution significative de la mortalité qui est à mettre en relation avec l'utilisation des nouvelles associations d'antirétroviraux. Certes, certaines personnes infectées peuvent aujourd'hui rêver d'une espérance de vie quasi équivalente à celle de leurs contemporains. Il n'empêche que la maladie continue à se propager, et de plus belle. Moins que jamais, la population semble en prendre conscience. Témoins, une fois encore, les chiffres qui font apparaître que de moins en moins de tests de dépistage sont effectués dans notre pays. Et il y a pire encore, l'augmentation considérable du nombre de malades découvrant leur séropositivité seulement au stade où la maladie s'est déjà déclarée. A chacun de comprendre qu'il s'agit là d'un problème de santé publique, général et non particulier.

THE NEW YORK TIMES
Thomas Friedman

■ Cette bizarre campagne post-électorale nous a permis de voir beaucoup plus clairement qui sont George W. Bush et Al Gore. Si M. Bush remporte ce processus post-électoral, ce sera en partie parce qu'il est redevenu ce qu'il est réellement, et que son parti a fait de même, après une campagne au cours de laquelle l'un et l'autre ont persuadé les électeurs qu'ils étaient devenus plus doux, plus gentils, plus ouverts. Si Al Gore perd cette post-élection, ce sera en partie parce qu'il n'a jamais été lui-même pendant l'élection proprement dite, mais plutôt quelqu'un de différent chaque semaine. Il n'a pas été capable de susciter l'enthousiasme de la jeunesse américaine, ni celui du parti démocrate.

www.yanous.com

Un webmagazine pour handicapés, qui parle franc et rejette le politiquement correct

LE TITRE est un clin d'œil, mais il claque aussi comme un rappel : Yanous ! Il y a nous, les handicapés ! Dans ce nouveau webmagazine lancé le 14 octobre, pas de discours bien-pensant ni de bienveillance lénifiante. Yanous se propose d'explorer toutes les possibilités offertes aux personnes handicapées, sans hésiter à dénoncer les manques et les problèmes éventuels. Ainsi, tout va bien à Las Vegas : une visite guidée de la ville du jeu révèle que tous les hôtels y sont accessibles, avec même des ascenseurs équipés de boutons en braille et des menus en relief dans les restaurants. En revanche, la rubrique Top/Flop distribue surtout des mauvaises notes. Les sujets abondent, et le ton se fait parfois vindicatif : Flop pour Air France, qui place ses passagers handicapés au mépris du règlement. Flop pour l'absence d'un seul formulaire en ligne sur un site administratif, ce qui suffit à empêcher les handicapés d'effectuer leurs formalités à distance. Flop encore pour les bus aménagés de la ville de Marseille, qui, dans la pratique, restent inaccessibles...

Laurent Lejard, rédacteur en chef de Yanous et handicapé lui-même, revendique ce regard critique sur le monde du handicap. Il l'a aiguisé pendant trois ans sur son précédent webmagazine, *Le Petit Handinaute illustré*, dont Yanous est le prolongement : *« J'ai lancé mon premier site en 1997. A l'époque, on parlait encore beaucoup d'intégration, on employait un discours bien rond du genre "Tous ensemble on y arrivera", on disait "non-voyant" pour aveugle et "mal-entendant" pour sourd. J'en avais assez d'entendre toutes ces formules édulcorées, ce discours politiquement correct. »*

Le succès du *Petit Handinaute* ne passe pas inaperçu. Début 1999, Laurent Lejard est contacté par le responsable du mécénat chez Microsoft France, qui lui propose de l'aider à développer un portail Internet à destination des handicapés. Aujourd'hui, l'équipe de Yanous est composée d'une dizaine de personnes, valides et handicapées : journalistes spécialisés, créateurs de sites dédiés au handicap ou participants actifs sur les forums de discussion. Laurent Lejard tient à préciser que Yanous *« travaille tranquillement, en toute indépendance »*. Conscient toutefois que la fin du mécénat de Microsoft entraînerait la mort de son magazine, il se donne un an pour trouver de nouveaux investisseurs privés, quitte à compléter par des subventions publiques. Selon lui, seule cette diversification permettra de garantir la liberté éditoriale.

Sylvie Dodeller

SUR LA TOILE

FRACTURE NUMÉRIQUE

■ La Dot Force, instance créée en juillet lors du sommet du G8 pour réfléchir aux moyens de combler le *« fossé numérique »* entre pays riches et pays pauvres, s'est réunie les 27 et 28 novembre à Tokyo. 90 % des ordinateurs connectés à Internet sont concentrés dans les pays les plus riches, qui représentent 16 % de la population. Elle remettra ses propositions lors du sommet de 2001. – *(Reuters.)*

THÉÂTRE

■ L'association strasbourgeoise e-Toile, *« groupe de recherche sur le vivant et l'Internet »*, diffuse en direct sur le Web, les 29 et 30 novembre à 20 h 30, un monologue intitulé *Le Martyre*, depuis la Fabrique de théâtre de Strasbourg. Les internautes peuvent donner leur avis en direct sur la performance de l'acteur, qui pourra corriger son jeu en fonction des remarques. – *(AFP.)*
www.e-toiler.com

JAPON

■ La police de Tokyo a perquisitionné les locaux de la filiale japonaise de la société américaine Yahoo !, dans le cadre d'une enquête de vente de cassettes pédophiles sur son service de vente aux enchères. – *(AP.)*

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
***LE MONDE*, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex**

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

❑ M. ❑ Mme Prénom : ..... Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : |_|_|_|_|_| Localité : .....
Offre valable jusqu'au 31/12/2000 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 001MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....

Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
N° 134031

ORGANISME CRÉANCIER : ***LE MONDE***
21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER
Nom .....
Prénom .....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE A DÉBITER *(votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)*
.....
.....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER
Code Etablissement | Code Guichet | N°de compte | Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99FTTC/min)

"*Le Monde*" (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year "*Le Monde*" 21, *bis*, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 129191518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Piégés ! *par Luc Rosenzweig*

MONSEIGNEUR PATENÔTRE, évêque de Saint-Claude, menait jusque-là une vie faite de piété et de dévouement pastoral au milieu de ses ouailles jurassiennes. De retour dans la charmante cité mondialement connue pour ses produits appréciés des fumeurs, il va devoir assumer la soudaine notoriété conférée par sa participation, mardi soir, à l'émission « Vie privée, vie publique », consacrée au douloureux problème de la pédophilie.

Délégué par ses pairs pour y présenter la position de l'Eglise face aux récentes affaires d'ecclésiastiques abuseurs d'enfants traduits en justice, il fut confiné dans le rôle, délicat à assumer ensuite, de celui qui défend mordicus le secret de la confession face à des parents bons chrétiens, bouleversés par les agissements de prêtres pervers. Il n'avait pas compris, le pauvre, que l'émission de Mireille Dumas vise moins à éclairer le public sur les problèmes qu'elle aborde qu'à mettre en évidence les éminentes qualités intellectuelles et télégéniques de son animatrice. Son armée d'assistants lui compose un plateau dont les invités sont pour elle comme les touches d'un clavier où elle joue la petite musique à sa gloire. L'inexpérience médiatique de ces invités les contraint la plupart du temps à ne pas sortir du rôle qui leur est assigné par les concepteurs de l'émission : mère éplorée, évêque sans cœur, pédophile repenti, victime de calomnie, etc.

Sans préjuger de ce qu'il aurait pu dire dans un autre contexte, constatons que Mgr Patenôtre est tombé dans un traquenard qu'un vieux briscard des médias aurait su déjouer. Ségolène Royal, qui connaît la musique, avait joué beaucoup plus finement. Ministre concernée par le sujet, elle a fait celle qui a vu de la lumière et qui est entrée, s'asseyant dans le public, et non pas à la table des invités. Elle faisait coup double : apparaître comme une femme toute simple malgré ses éminentes responsabilités, et éviter les interpellations directes du genre « mais que fait donc le gouvernement ? ».

Un autre piégé de la soirée ne mérite pas la compassion que nous avons éprouvée envers le bon évêque de Saint-Claude. Bertrand Delanoë était venu faire le guignol dans « On a tout essayé », l'émission où Ruquier et sa petite bande croient nous amuser parce qu'ils rigolent entre eux. Le candidat socialiste à la Mairie de Paris était soumis à un pastiche de « Qui veut gagner des millions ? », en répondant à des questions débiles et en étant contraint d'écouter le joker Jean Tiberi. Delanoë finit par avoir l'air gêné d'être venu faire le clown dans cette pochade même pas drôle. Un conseil aux futurs sollicités d'aller à la télé : méfiez-vous des mardis, surtout s'ils sont placés dans la conjonction astrale dite DDR (Dumas, Dechavanne, Ruquier).

MERCREDI 29 NOVEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.00 Bosnie, les élections et après ? **Forum**
22.00 Théâtre, naissance d'un personnage. **Forum**
23.00 Dans quel monde vivrons-nous demain ? **Forum**

MAGAZINES

20.05 Citoyen Klarsfeld. Un tour de passe-passe. **Canal +**
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Anis Naccache : révolutionnaire ou terroriste ? **Arte**
20.55 Des racines et des ailes. Etats-Unis : Ces ados qui changent de visage. Ados : Au secours la vie ! Le ballet de l'espoir. **France 3**
22.35 Ça se discute. Transsexuels, hermaphrodites, travestis, androgynes : Comment vit-on la frontière des deux sexes ? Avec Christophe Bourseiller. **France 2**
23.15 Zone interdite. Bébé en danger : faut-il avorter ? **M 6**
0.50 Des mots de minuit. Invités : Marie-Claude Pietragalla ; Peter Sellars. **France 2**

DOCUMENTAIRES

19.35 Arthur C. Clarke, écrivain visionnaire. **Planète**
19.35 Les Chats du soleil. **Odyssée**
20.00 Banc d'Arguin, le rendez-vous des oiseaux. **Odyssée**
20.15 Reportage. Coques en stock. **Arte**
20.30 « Le Provençal », quotidien d'un pouvoir. **Planète**
21.00 Le XXe siècle. La Guerre des Boers. **Histoire**
21.10 Pierre Desproges est vivant ! **TSR**
22.00 Le XXe siècle. La Véritable Histoire de l'Aéropostale. **Histoire**
22.45 Soldats de la paix à Sarajevo. **Planète**

SPORTS EN DIRECT

16.00 et 21.00 Tennis. Masters messieurs (3e jour). **Pathé Sport**
19.50 Football. Championnat de D 1 (18e journée). Marseille - Saint-Etienne. **TPS Foot**

DANSE

23.45 Cendrillon. Chorégraphie de Rudolf Noureïev. Musique de Serge Prokofiev. Par le Corps de ballet de l'Opéra national de Paris. **Mezzo**

MUSIQUE

19.00 Les 60 Ans de l'Orchestre philharmonique d'Israël. Enregistré en 1996. Avec Isaac Stern, violon ; Pinchas Zuckerman, alto ; Itzhak Perlman, violon ; Shlomo Mintz, violon ; Menahem Breuer, violon ; Gil Shaham, violon ; Ariel Shamai, violon ; Maxim Vengerov, violon. Par l'Orchestre philharmonique d'Israël, dir. Zubin Mehta. **Mezzo**
20.00 Brahm. *Sonate pour violon et piano nº 1 en sol majeur* opus 78. Avec Itzhak Perlman, violon ; Daniel Barenboim, piano. **Mezzo**
20.00 Georges Cziffra. Enregistré en 1962. **Muzzik**
21.40 Musica. *Le Conte d'hiver.* Opéra de Philippe Boesmans, d'après Shakespeare. Par l'Orchestre symphonique et le Chœur du théâtre royal de la Monnaie, dir. Antonio Pappano. En simultané sur France-Musiques. **Arte**
23.25 Sclavis, Drouet, Frith. Jazz Festival du Mans, 1997. **Muzzik**
0.15 The Keith Jarrett Trio Concert. Juillet 1993. **Muzzik**

THÉÂTRE

23.05 Le Voyage de M. Perrichon. Pièce d'Eugène Labiche. **TMC**

TÉLÉFILMS

19.00 Pocahontas II. Tom Ellery et Bradley Raymond. **Disney Channel**
22.15 L'Impure. Paul Vecchiali [1/2]. **TV 5**
22.30 Facteur VIII. Alain Tasma. ✪. **Téva**

SÉRIES

20.50 L'Instit. Le Trésor de l'anse du Bout ✪. **France 2**
20.50 Ally McBeal. Préjugés ✪. A chacun son image ✪. **M 6**
22.35 New York District. Les blessures du passé (v.o.). Croisière pour l'au-delà (v.o.). **13ème RUE**
23.45 The Practice. Des relations humaines (v.o.). ✪. **Série Club**

FILMS

15.55 Mort d'un pourri ■■
Georges Lautner (France, 1977, 120 min). **Festival**
16.40 La Griffe ■■
Franklin J. Schaffner (EU, 1967, v.o., 105 min) ✪. **Ciné Cinémas 3**
17.05 Adieux ■■
Robert Siodmak (Allemagne, 1930, N., v.o., 75 min) ✪. **Ciné Classics**
18.25 Aliens, le retour ■■
James Cameron (Etats-Unis, 1986, v.o., 135 min) ✪. **Ciné Cinémas 3**
18.30 L'Empire du soleil ■■
Steven Spielberg (Etats-Unis, 1987, 150 min) ✪. **Cinéstar 2**
20.30 Alien, la résurrection ■■■
Jean-Pierre Jeunet (Etats-Unis, 1997, 105 min) ✪. **Ciné Cinémas 1**
20.45 Air Force One ■■
Wolfgang Petersen (Etats-Unis, 1997, 125 min) ✪. **Cinéstar 1**

20.45 Croix de fer ■■
Sam Peckinpah. Avec Klaus Lowitsch, Dieter Schidor (All. - GB, 1977, v.o., 135 min) ✪. **Cinéfaz**
22.15 Mélie-toi de l'eau qui dort ■■
Jacques Deschamps (France, 1996, 110 min) ✪. **Ciné Cinémas 1**
22.35 Beau fixe ■■
Christian Vincent (France, 1992, 90 min) ✪. **Cinéstar 2**
22.50 Le Déclin de l'empire américain ■■
Denys Arcand (Canada, 1985, 100 min) ✪. **Cinéstar 1**
23.15 Will Hunting ■■
Gus Van Sant (Etats-Unis, 1998, v.o., 125 min) ✪. **Ciné Cinémas 3**
23.40 Vidéodrome ■■■
David Cronenberg (Canada, 1982, 89 min) ✪. **Canal +**
0.40 L'homme qui tua la peur ■■
Martin Ritt (Etats-Unis, 1957, N., v.o., 85 min) ✪. **Ciné Classics**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.20 Exclusif.
19.00 Le Bigdil.
19.55 Hyper Net.
20.00 Journal, Tiercé, Météo.
20.55 Combien ça coûte ? La bonne bouffe : à quel prix ?
23.10 52 sur la Une. « J'ai pété les plombs ».
0.15 Exclusif.

FRANCE 2

18.00 Friends ✪.
18.30 JAG.
19.20 Mercredi, c'est Julie.
19.55 et 20.45 **Tirage du Loto.**
20.00 Journal, Météo.
20.50 L'Instit. Le Trésor de l'anse du Bout ✪.
22.35 Ça se discute. Transsexuels, hermaphrodites, travestis, androgynes : Comment vit-on la frontière des deux sexes ?
0.30 Journal, Météo.

FRANCE 3

17.50 C'est pas sorcier. Viva Mexico !
18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Tout le sport.
20.20 C'est mon choix... ce soir.
20.55 Des racines et des ailes. Etats-Unis : Ces ados qui changent de visage.
22.50 Météo, Soir 3.
23.20 Ciné mercredi.
23.25 C'est pour la bonne cause Film. Jacques Fansten.

CANAL +

17.10 Animasia. Vision d'Escaflowne ; Cowboy Bebop.
► En clair jusqu'à 21.00
18.00 Daria ✪.
18.30 Nulle part ailleurs (classique). Le dopage.
18.40 Nulle part ailleurs musique.
18.55 Nulle part ailleurs.
20.05 Dossier dopage. Citoyen Klarsfeld. Un tour de passe-passe.
21.00 Prémonitions. Film. Neil Jordan ✪.
22.35 Jour de foot.
23.40 Vidéodrome ■■■ Film. David Cronenberg ✪.

ARTE

19.00 Connaissance. Les Celtes Marchands, barbares et druides.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Coques en stock.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire.
21.40 Musica. *Le Conte d'hiver.* Opéra de Philippe Boesmans.
0.05 La Lucarne. Divine obsession.

M 6

18.55 Mission 1 million.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Une nounou d'enfer ✪.
20.40 Jour J.
20.50 Les Filles du mercredi. Ally McBeal. Préjugés ✪. **21.45** A chacun son image ✪. **22.40** Sex and the City. [nº 7] Monogamie ✪.
23.15 Zone interdite. Bébé en danger : faut-il avorter ?

RADIO

FRANCE-CULTURE

21.00 Mesures, démesures.
22.12 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit.
0.05 Du jour au lendemain. Paul Audi.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Concert. Au studio Sacha Guitry, de la Maison de Radio France, à Paris. Par l'Ensemble Orlando Gibbons : Œuvres de Purcell, Gibbons ; *In nomine à six,* de Purcell.
21.45 Un Conte d'hiver. Opéra de Philippe Boesmans. Donné au Théâtre de la Monnaie, à Bruxelles, et diffusé simultanément sur la chaîne ARTE, par le Chœur de la Monnaie, Renato Balsadonna, chef de chœur et l'Orchestre de la Monnaie, dir. Antonio Pappano, Dale Duesing (Leontes).
0.00 Tapage nocturne. Œuvre de Liberovici.

RADIO CLASSIQUE

20.40 Les Rendez-vous du soir. Musique à la Maison Blanche, la voix à la Maison Blanche. Œuvres de Mendelssohn, Sieczynski, Verdi, Thomas, Haydn, Wagner, Donizetti, Schubert, Verdi, Massenet.
22.50 Académies musicales de Saintes 2000. Par l'Ensemble Gilles Binchois, dir. Dominique Vellard. *Pièces vocales,* de Perotin.

Le Monde TELÉVISION

ARTE

20.45 Les Mercredis de l'histoire
Alexandre Adler propose *Anis Naccache : révolutionnaire ou terroriste*, documentaire de Gilles du Jonchay et Timon Koulmasis (dont le désaccord sur la mouture finale du film devait être étudié le 27 novembre par la justice). Reconverti dans le *« business »* entre Téhéran et Beyrouth, l'ancien militant, auteur d'attentats terroristes, livre un extraordinaire récit de son combat, sans excuses ni regrets.

ARTE

21.45 Le Conte d'hiver
Diffusé en simultané sur France-Musiques, cet opéra adapté de l'œuvre de Shakespeare a été créé à la Monnaie de Bruxelles en décembre 1999, repris à Lyon puis à Paris, au Châtelet, avec le même succès. Il a placé une nouvelle fois son auteur, Philippe Boesman, compositeur belge né en 1936, dont l'univers musical intérieur s'épanouit dans cette œuvre lyrique, sous les feux de l'actualité.

CANAL+

23.40 Vidéodrome ■■■
Un directeur d'une télévision câblée découvre l'existence d'une chaîne qui diffuse de véritables scènes de torture. Sa perception du monde commence à changer. Un film angoissant qui devient une puissante réflexion sur les images et l'idée contemporaine de programmation. Un film de David Cronenberg, suivi d'un documentaire inédit sur le cinéaste, réalisé par Frédéric Bénudis.

JEUDI 30 NOVEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.00 Y a-t-il un syndrome de la guerre du Golfe ? Invités : Michèle Rivasi, Abraham Behar, Hervé Desplats, Peter Hearly, Yves Coquin, Jacques Postel. **Forum**
22.00 Ouragans et tempêtes. Invités : Emmanuel Le Roy Ladurie, Benoît Guibert, Rémy Louat, Thomas Formery. **Forum**

MAGAZINES

16.35 Les Ecrans du savoir. Bernard Buigues. **La Cinquième**
17.00 Les Lumières du music-hall. Paul Anka. Sheila. **Paris Première**
18.15 et 23.45 Procès Barbie. **Histoire**
18.30 L'Invité de PLS. Max Gallo **LCI**
18.55 Nulle part ailleurs. Invitée : Emmanuelle Cosse. **Canal +**
19.00 La Quotidienne. Mon corps, ma tête. **Téva**
19.20 Jeudi, c'est Julie. **France 2**
20.00 Le Dossier du Grand Journal. **LCI**
20.05 Temps présent. Pas de place pour les prématurés. Nos amis les chasseurs. **TSR**
20.50 Envoyé spécial. Racket : la loi du silence. Les enfants de la guerre. Trafic de femmes. **France 2**
21.35 Le Club. Michel Duchaussoy. **Ciné Classics**
23.00 Comme au cinéma. Les ados et le cinéma. Invités : Pascal Légitimus ; Chantal Lauby ; Claire Keim ; Boris Terral. **France 2**
0.00 Howard Stern. **Paris Première**
0.45 Rive droite, rive gauche. **Paris Première**

DOCUMENTAIRES

17.20 Revoir Nijinski danser. **Muzzik**
17.50 Narcisse avec Vladimir Malakhov. **Muzzik**
18.25 Les Amours des amphibiens. **TMC**
18.30 Van Dyck, dans l'ombre de Rubens. **Planète**
18.30 L'Actors Studio. Kim Basinger. **Paris Première**
19.00 Voyages, voyages. Lvov. **Arte**
19.05 Légendes, Mike Tyson. **Odyssée**
19.10 Emotion azur, l'équipe italienne de football. **Planète**
20.00 Quand l'île Saint-Louis nous est contée. **Odyssée**
20.15 Reportage. Des vélos en enfer. **Arte**
20.30 Les Ailes de légende. Avion cargo. **Planète**
20.45 Thema. Après la guerre. **Arte**
21.00 Maria Callas. **Mezzo**
21.05 Mémoires de palaces. Le Savoy de Londres. **TV 5**
21.20 Les Secrets toxiques de Porton Down. **Planète**
22.15 «Le Provençal», quotidien d'un pouvoir. **Planète**
22.15 Michel Simon. **Festival**
23.10 Sujet tabou. Une terrible obsession. **France 3**
23.15 Haïti, le silence des chiens. **Planète**
23.15 Légendes. Cindy Crawford. **Téva**
23.30 Couples légendaires du XXe siècle. Catherine Deneuve et Marcello Mastroiani. **TMC**
0.00 Un siècle d'écrivains. Kawabata, le maître des funérailles. **France 3**
0.25 Soldats de la paix à Sarajevo. **Planète**

SPORTS EN DIRECT

16.00 et 21.00 Tennis. Masters messieurs. 4e jour. A Lisbonne. **Pathé Sport**
19.00 Ski. Coupe du monde. Descente dames. A Lake Louise. **Eurosport**
20.30 Football. Championnat de France D2 : Montpellier - Nîmes. **Eurosport**

DANSE

18.30 Le Cabaret latin. Chorégraphie de Karine Saporta. Musique de Guy Cascalès. Enregistré au cabaret sauvage, dans le parc de La Villette, en 1999. Avec Cyril Accord, Séverine Adamy, Céline Angibaud, David Barring, Olivier Collin, Olivier Dubols, Delphine Jardiné, Mélanie Marie. Décors : Jean Bauer. **Mezzo**

MUSIQUE

19.45 Musique de chambre au New Morning 99. **Muzzik**
21.00 Te Deum Laudamus. Œuvre de Berlioz. Par l'Orchestre Symphonique de Londres et le Winchester Cathedral Choir et Southampton Choral Society, dir. Martin Neary. Avec John Treleaven, ténor ; The Waynflete Singers. **Muzzik**
22.00 Maria Callas à Hambourg en 1959. Concert donné par l'Orchestre philharmonique du NDR, dir. Nicola Rescigno. Œuvres de Spontini, Verdi, Rossini, Bellini. **Mezzo**
22.35 Jazz à Vienne 2000. Pat Metheny & Michael Brecker. **Muzzik**
23.00 Maria Callas à Covent Garden 1962. Concert donné par l'Orchestre du Royal Opera House de Covent Garden, dir. Georges Prêtre. Œuvres de Puccini, Verdi, Bizet. **Mezzo**
23.40 Jazz à Vienne 2000. Freddie Hubbard. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

20.35 Contre la montre. Jean-Pierre Sinapi ✪. **Canal +**
20.50 Rendez-vous avec la mort. Christian François ✪. **M 6**
20.55 Le Secret de Julia. Philomène Esposito ✪. **TMC**
22.45 Made in America. Lettres coupables. Bradley Battersby ✪. **TF 1**

SÉRIES

17.40 Code Quantum. Enchères frauduleuses. ✪. **Série Club**
18.00 70's Show. L'anniversaire de Red. ✪. **France 2**
18.30 Dharma & Greg. Dharma fait de la peine à Larry. ✪. **M 6**
19.00 L'Homme de nulle part. Mon père. **RTL 9**
19.30 L'Ile aux trente cercueils. [6/6]. **Festival**
19.50 La Vie de famille. La millième invitation. **RTL 9**
19.50 21, Jump Street. Gros cubes et gros sous. **13ème RUE**
20.00 Vidocq. L'éternel évadé ✪. **Ciné Classics**
20.05 Une nounou d'enfer. Histoires d'eau. ✪. **M 6**
20.15 Friends. Celui qui voulait être l'ultime champion ✪. **RTL 9**
20.30 It's Like, You Know... C'est bien peu de choses (v.o.). ✪. **Canal Jimmy**
20.40 Julie Lescaut. Ville haute, ville basse. **RTBF 1**
20.55 Julie Lescaut. Soupçon d'euthanasie. **TF 1**
23.00 Bakersfield Pd. The Gift (v.o.). ✪. **Série Club**
23.25 Taxi. Fathers of the Bride (v.o.). **Série Club**
23.45 The Practice. Avocats, journalistes et cafards (v.o.). ✪. **Série Club**
0.30 La Quatrième Dimension. Un univers à soi. ✪. **Série Club**
1.00 Chapeau melon et bottes de cuir. Le piège à rats idéal ✪. **Série Club**

FILMS

13.10 La Prise du pouvoir par Louis XIV ■■■
Roberto Rossellini (France, 1966, 120 min) ✪. **Histoire**
14.25 M. Butterfly ■■
David Cronenberg (Etats-Unis, 1993, 100 min) ✪. **Ciné Cinémas 1**
15.15 Adieux ■■
Robert Siodmak (Allemagne, 1930, N., v.o., 70 min) ✪. **Ciné Classics**
16.05 Aliens, le retour ■■
James Cameron (Etats-Unis, version production, 1986, 155 min) ✪. **Ciné Cinémas 1**
17.55 Air Force One ■■
Wolfgang Petersen (Etats-Unis, 1997, 120 min) ✪. **Cinéstar 1**
17.55 Beau-père ■■
Bertrand Blier (France, 1981, 125 min) ✪. **Ciné Cinémas 3**
19.15 Hannah et ses sœurs ■■
Woody Allen (Etats-Unis, 1986, v.o., 105 min) ✪. **Cinétoile**
19.20 Le Déclin de l'empire américain ■■
Denys Arcand (Canada, 1985, 100 min) ✪. **Cinéstar 2**
20.30 Drôle de drame ■■
Marcel Carné (France, 1937, N., 105 min). **Festival**
20.50 Petits meurtres entre amis ■■
Danny Boyle (Grande-Bretagne, 1994, 95 min) ✪. **Téva**

21.00 Key Largo ■■
John Huston. Avec Humphrey Bogart, Lauren Bacall (Etats-Unis, 1948, N., v.o., 100 min). **Paris Première**
21.00 Z ■■
Costa-Gavras (France - Algérie, 1968, 125 min) ✪. **Cinétoile**
21.00 L'Empire du soleil ■■
Steven Spielberg (Etats-Unis, 1987, 150 min) ✪. **Cinéstar 2**
22.05 1941 ■■
Steven Spielberg (Etats-Unis, 1979, 115 min) ✪. **Cinéstar 1**

0.00 Beau fixe ■■
Christian Vincent. Avec Isabelle Carré, Estelle Larrivaz (France, 1992, 95 min) ✪. **Cinéstar 1**
0.40 Maman Küsters s'en va au ciel ■■■
Rainer Werner Fassbinder (Allemagne, 1975, v.o., 100 min). **Arte**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

14.50 Rick Hunter, inspecteur choc.
15.45 Les Dessous de Palm Beach.
16.35 7 à la maison.
17.30 Sunset Beach.
18.20 Exclusif.
19.00 Le Bigdil.
19.55 Hyper net.
20.00 Journal, Tiercé, Météo.
20.55 Julie Lescaut. Soupçon d'euthanasie.
22.45 Lettres coupables. Téléfilm. Bradley Battersby ✪.
0.25 Histoires naturelles. Mon amour, l'Adour.

FRANCE 2

15.40 Tiercé. A Vincennes.
15.55 La Chance aux chansons.
16.50 Des chiffres et des lettres.
17.20 Un livre.
17.25 Qui est qui ?
18.00 70's Show ✪.
18.35 JAG.
19.20 Jeudi, c'est Julie.
19.50 Un gars, une fille.
20.00 Journal, Météo.
20.45 Point route.
20.50 Envoyé spécial. Racket : la loi du silence ; Les enfants de la guerre. *Post-scriptum* : Trafic de femmes.
23.00 Comme au cinéma. Les ados et le cinéma.
0.35 Journal, Météo.

FRANCE 3

16.35 MNK.
17.35 A toi l'actu@.
17.50 C'est pas sorcier.
18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Consomag.
20.15 Tout le sport.
20.25 C'est mon choix... ce soir.
20.55 Double détente Film. Walter Hill ✪.
22.40 Météo, Soir 3.
23.10 Sujet tabou. Une terrible obsession.
0.00 Un siècle d'écrivains. Kawabata, le maître des funérailles.

CANAL +

16.00 L'Appartement. Modèle banlieue.
16.25 Mauvaises fréquentations Film. Jean-Pierre Améris ✪.
► En clair jusqu'à 20.35
18.00 Daria ✪.
18.30 Nulle part ailleurs (classique). José Garcia.
18.40 Nulle part ailleurs musique.
18.55 Nulle part ailleurs.
20.35 Dossier dopage. Contre la montre. Téléfilm. Jean-Pierre Sinapi ✪.
21.55 Loin du paradis ■ Film. Joseph Ruben (v.o.) ✪.
23.45 Mickro ciné. Magazine

LA CINQUIÈME/ARTE

14.05 et 17.30 **100 % question.**
14.35 La Cinquième rencontre...
16.00 Consommateurs, si vous saviez. Comment faire parler du produit dans les médias ?
16.35 Les Ecrans du savoir.
17.55 Familles. [6/8]. Muria.
18.25 Météo.
18.30 Le Monde des animaux. Les Oiseaux [4/4].
19.00 Voyages, voyages. [Lvov].
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Des vélos en enfer.
20.45 Thema. Après la guerre. 20.46 Seule avec la guerre. 21.45 Mozambique, le repos des guerriers. 22.10 Kosovo, l'année d'après. 23.40 Le Combat des juges.
0.40 Maman Küsters s'en va au ciel ■■■ Film. Rainer Werner Fassbinder (v.o.).

M 6

15.30 The Practice ✪.
16.20 M comme musique.
17.25 Kid et compagnie.
18.30 Dharma & Greg ✪.
18.55 Mission 1 million.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Une nounou d'enfer ✪.
20.40 Passé simple.
20.50 Rendez-vous avec la mort. Téléfilm. Christian François. ✪.
22.40 Poltergeist 3. Film. Gary Sherman ✪.
0.30 Fréquenstar. Jean-Marie Bigard.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Fiction 30. *Un épisode sanglant de mon histoire*, d'Olivia Rosenthal [2/2].
21.00 Le Gai savoir. Invités : Jean-François Bouvet, biologiste ; Emmanuelle Grundmann, primatologue.
22.12 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. Une île dans la presqu'île ; histoires du Centre Bretagne.
0.05 Du jour au lendemain. Nathalie Heinich (*Etre écrivain*).
0.40 Chansons dans la nuit.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Concert. Par le Concerto Vocale, dir. René Jacobs, Solomé Haller et Maria Cristina Kiehr, sopranos : *Madrigali Guerrieri Ed Amorosi* (livre VIII), de Monteverdi.
22.30 Jazz, suivez le thème. The Last Time I Saw Paris.
23.00 Le Conversatoire. En direct du Bœuf sur le toit, à Paris.
0.00 Tapage nocturne.

RADIO CLASSIQUE

20.40 Concert. Au théâtre des Abbesses. Par le Quatuor Takacs. Œuvres de Beethoven : *Quatuor* op. 18 nº 5 ; *Quatuor* op. 59 nº 3 ; *Quatuor* op. 135.
22.35 Les Rendez-vous du soir (suite). Les femmes compositeurs. Œuvres de Mahler, Holmès, Bonis, Chaminade, Tailleferre, Boulanger.

Le Monde TELÉVISION

ARTE

20.45 Thema : après la guerre
Du Liban au Mozambique en passant par le Kosovo, cette soirée thématique explore les difficultés de la « reconstruction ». *Seule avec la guerre*, de Danielle Arbib, qui ouvre la soirée, revient, neuf ans après, sur la guerre civile qui, pendant seize années, a ravagé le Liban. La réalisatrice parcourt sans répit les rues de Beyrouth pour demander des comptes, interroge les passants, interpelle les politiques. Elle veut savoir qui a tué et pourquoi, mais personne ne veut plus parler de la guerre. Un film très personnel, teigneux, suivi à 21.45 de *Mozambique, le repos des guerriers*, un documentaire qui montre, sept ans après la guerre, comment les anciens militants des deux camps sont réintégrés dans la société au travers des rituels religieux. A voir aussi, à 22.10, *Kosovo, l'année d'après*, de Bernard Debord qui a filmé la vie de cinq Kosovars. Comment vivre ensemble après tant d'atrocités ?

PARIS PREMIÈRE

21.00 Key Largo ■■
John Huston et Richard Brooks ont adapté, en la remaniant, une pièce de Maxwell Anderson. Ils montrent la réapparition des forces du mal après la guerre. Le suspense tient à l'attitude d'Humphrey Bogart. Quelques scènes avec Lauren Bacall, fascinante, favorisent le couple mythique, et Claire Trevor est émouvante. Une mise en scène très mobile gomme l'origine théâtrale de ce drame.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
✪ Tous publics
✪ Accord parental souhaitable
✪ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
✪ Public adulte Interdit aux moins de 16 ans
✪ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ On peut voir
■■ A ne pas manquer
■■■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Le Monde

JEUDI 30 NOVEMBRE 2000

Les hors-la-vie

par Pierre Georges

COMME UNE PROVIDENCE douce-amère pour aborder un sujet délicat, ce mot de Fontenelle, cité ce matin par un ami secourable. Le philosophe et poète était très âgé, à bout de souffle et de vie, et, comme il convient à un dernier mot mémorable, déjà sur son lit de mort. Un homme vint le voir, s'enquérir de sa santé : *« Comment cela va-t-il, Monsieur ? »* Et lui de répondre : *« Cela ne va pas, Monsieur. Cela s'en va. »*

La mort n'autorise pas toujours ce brio lucide et ce philosophique constat de départ. Mais ce mot venait en écho à d'autres mots entendus sur Europe 1 quelques instants auparavant. Cette radio avait eu l'excellente idée d'interroger un médecin hollandais au lendemain du vote par le Parlement néerlandais d'une loi sur l'euthanasie.

Et ce médecin racontait que, dans sa vie de médecin, avant la loi, il avait aidé trois de ses patients pour lesquels *« cela s'en va »*, dans des souffrances terribles et sans espoir de guérison, à s'en aller. Il en parlait avec pudeur. Avec une manière d'angoisse aussi, d'interrogation douloureuse sur ce qu'il avait cru en conscience, et en amitié aussi, devoir faire à la demande des malades. Il disait notamment l'extraordinaire lien, deux ans de souffrance en partage, qui l'avait uni à l'un d'entre eux, bien plus qu'un accompagnement médical professionnel. Et, un jour, le dernier, la décision en commun, les médicaments introduits dans la perfusion, comme le doux baiser de la mort, et le délivrance en quatre minutes de l'ami si longtemps supplicié.

C'était le témoignage bouleversant, bien plus pondéré et réfléchi qu'un débat théorique sur la question, d'un homme et d'un médecin amené à ce choix de conscience. Car, d'évidence aussi, cette idée, cette réalité désormais d'une loi sur l'euthanasie en son propre pays, lui paraissait, nous a-t-il semblé, à peu près moralement insupportable et médicalement dangereuse. A preuve, disait-il, la loi, les textes, ne diront jamais vraiment l'extraordinaire pulsion de vie qui anime l'humain, son adaptation à la souffrance. Et cette faculté même de repousser la mort que peut avoir un malade incurable en opposant à l'échéance ses propres échéances affectives ; voir, avant de mourir, une naissance, un mariage, franchir au moins cette dernière haie-là.

Cet homme donc n'était qu'interrogations. Et la loi ne donne pas de réponse, n'en donnera jamais d'autre que formelle et faussement légaliste, à ces interrogations-là. Elle n'en donnera jamais aux médecins, aux médecins hospitaliers notamment qui, chaque jour de leur vie professionnelle, peuvent, on le suppose, vivre cette interrogation ultime et ce choix de conscience. Pas plus qu'elle n'en donnera aux familles qui, toutes, se sont trouvées ou peuvent se trouver, un jour ou l'autre, dans ce cas d'une vie qui *« s'en va »* douloureusement et irréversiblement. Et d'un proche qui supplie, dernière supplique, *« aidez-moi ! »*

La loi néerlandaise n'est qu'un cadre théorique. Et la vie, la mort ne se cadrent pas si facilement, fût-ce pour protéger ou aider le mourant. Ou pour protéger ou aider les médecins et les familles. Elle dira le permis de mourir. Elle fixera l'interdit d'aider à mourir. Elle sera une loi donc. Mais entre ce qu'elle dira, les hors-la vie et les hors-la-loi, restera toujours le poids extrême de l'essentiel : un choix de conscience.

Les députés lèvent l'interdiction du travail de nuit des femmes

Le gouvernement a dû battre le rappel pour obtenir une majorité

LA MAJORITÉ dans l'hémicycle, c'est simple comme un coup de fil... *« Allô, il faudrait venir voter sur le travail de nuit des femmes »* : dans les couloirs de l'Assemblée nationale, Pierre Guelman, conseiller parlementaire du premier ministre, Patrick Lemasle (PS), suppléant de Lionel Jospin à Cintegabelle, téléphonent aux députés socialistes et leur demandent de se hâter vers le palais Bourbon. Les collaborateurs du groupe PS, eux, comptent et recomptent les présents.

Il est bientôt minuit, mardi 28 novembre : les députés ne vont pas tarder à examiner l'amendement du gouvernement levant l'interdiction de principe du travail de nuit des femmes, qui divise tant la gauche. La réforme a été introduite à l'occasion de l'examen, en deuxième lecture, de la proposition de loi du PS sur l'égalité professionnelle. *« Allô ? »*... On appelle les élus parisiens, qui peuvent être là en une demi-heure, mais aussi les provinciaux qui logent à quelques pas.

Il y a péril en la demeure : dans l'hémicycle, la gauche est majoritaire sur les bancs mais pas dans les têtes. Hostiles à la réforme, les communistes sont venus en force, et ni le chevènementiste Georges Sarre, ni Yves Cochet (Verts), ni Chantal Robin-Rodrigo (PRG), seule à s'opposer à la réforme parmi les radicaux de gauche, ne veulent en démordre : comme le groupe PCF, ils veulent que le travail de nuit soit *« interdit »* dans l'industrie sauf raisons *« techniques et sociales »*. Ils voteront *« contre »* le dispositif gouvernemental qui vise à le rendre *« exceptionnel »*. La ministre de l'emploi, Elisabeth Guigou, a quitté l'hémicycle vers 22 heures, après avoir souligné, sur un ton laconique, qu'il ne s'agit *« évidemment pas »* de *« banaliser »* le travail de nuit. Nicole Péry est seule au banc du gouvernement, bientôt rejointe par le ministre des relations avec le Parlement, Jean-Jack Queyranne.

ALLIANCE DE CIRCONSTANCE

Jean-Louis Debré se frotte les mains. Arrivé vers 23 heures, le président du groupe RPR fait le tour des troupes pour convaincre les élus UDF et DL – qui avaient prévu de s'abstenir – de rejeter l'amendement. Il faut tenter le coup ! M. Debré s'entretient même avec Mme Robin-Rodrigo et M. Sarre, alliés de circonstance. *« Le principe d'identité de traitement peut se retourner contre les femmes »*, déplore Nicole Catala (RPR), qui dénonce un texte de *« régression sociale »*.

Pendant ce temps, l'hémicycle se remplit. Les députés socialistes arrivent en renfort : l'un a les yeux engourdis de sommeil, un autre ajuste sa cravate et rouspète. A gauche, l'ambiance dégénère. A bout d'arguments, la rapporteure Catherine Génisson (PS, Pas-de-Calais) finit par lancer aux communistes : *« Il faut sortir de la démagogie ! »* Alors, Jean Le Garrec (PS) tente le discours de la dernière chance. Le président de la commission des affaires sociales monte à la tribune, martèle ses mots – *« le travail de nuit existe, c'est la ré-a-li-té ! »* – comme un ministre de l'emploi défendrait sa réforme. *« C'est le débat le plus pénible de ma carrière ! »*, lâche, quelques instants plus tard, Maxime Gremetz (PCF, Somme).

Pour plus de solennité, les communistes ont demandé un vote par scrutin public. Chaque député ne peut voter qu'en son nom, sauf délégation de vote d'un collègue et d'un seul. La droite croit voir des tricheurs sur les bancs de la gauche. Au « perchoir », Patrick Ollier (RPR) demande aux députés de voter avec un bras en l'air, de manière à éviter toute suspicion... L'amendement communiste interdisant le travail de nuit dans l'industrie est repoussé, celui du gouvernement est adopté par 100 voix (PS et PRG) contre 68 (RPR, UDF, DL, Verts, PCF, MDC – dont Jean-Pierre Chevènement – et un PRG) et l'abstention de Bernard Deflesselles (DL, Bouches-du-Rhône). Ce n'est pas fini. Les socialistes doivent attendre la fin de l'examen du texte – adopté par le PS et le PRG, rejeté par les communistes, et sur lequel les Verts, le MDC et la droite se sont abstenus – avant de pouvoir retourner se coucher.

Clarisse Fabre

Vache folle : les experts européens citent la France en exemple

RÉUNIS à la demande du dernier conseil agricole, les experts du comité scientifique directeur (CSD) de la Commission européenne devaient se prononcer, mercredi 29 novembre, en faveur de nouvelles mesures de prévention contre le risque de transmission à l'homme de la maladie de la vache folle. Présidé par le professeur Gérard Pascal, le CSD recommande l'extension à l'ensemble des pays de l'Union européenne des précautions recommandées par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments et mise en œuvre depuis peu dans l'Hexagone. Le CSD encourage ainsi les pays de l'Union *« à retirer des circuits alimentaires animaux et humains la totalité des intestins des bovins et ce quel que soit l'âge des animaux »*. Le CSD – qui avait prévu l'émergence de cas en Allemagne et en Espagne – estime que les mesures d'élimination des vertèbres concernant la côte à l'os et la fabrication de gélatine permettraient effectivement de réduire le risque de contamination, tout comme une extension *« temporaire et totale »* des farines carnées à l'ensemble de l'Union. Le CSD juge d'autre part que rien, d'un point de vue scientifique, ne justifie les mesures d'embargo prises ces dernières semaines par plusieurs pays de l'Union contre les animaux vivants et les produits bovins français.

Jean-Yves Nau

Carlos accable un ancien compagnon d'armes et se donne en spectacle

CARLOS a affirmé, mardi 28 mars, que l'ancien terroriste allemand Hans-Joachim Klein avait bien tué, lors de la prise d'otages du sommet de l'OPEP, en 1975, un garde du corps irakien. Illich Ramirez Sanchez était entendu, mardi 28 novembre, comme témoin, par le tribunal de grande instance de Paris dans le cadre d'un procès en cours devant la cour d'assises de Francfort, en Allemagne. Pour des raisons de sécurité, les autorités françaises avaient refusé que le terroriste vénézuélien, incarcéré en France depuis 1994, se rende à Francfort. C'est donc à Paris, sous la présidence de Michèle Bernard-Requin, que les magistrats et les avocats allemands lui ont posé leurs questions.

Ils souhaitent connaître le rôle tenu par Hans-Joachim Klein et Rudi Schindler, lors de la prise d'otages, le 12 décembre 1975, des soixante-dix participants à la conférence de l'OPEP, à Vienne (Autriche). L'action s'était soldée par la mort de trois personnes. Carlos ne se cache pas d'avoir tout organisé. *« Les autres voyageaient beaucoup, moi j'étais dans mon château, je tirais les ficelles »*, dit-il, satisfait.

« UN CÔTÉ UN PEU GIGOLO »

Heinrich Gehrke, président de la cour de Francfort, s'intéresse surtout à Hans-Joachim Klein, qui reconnaît sa présence dans le commando mais nie les accusations de meurtre qui lui sont reprochées. Avant de répondre, Carlos tient à rappeler le contexte de l'époque qui avait poussé des *« combattants »* pro-palestiniens à cette action d'envergure. La présidente tente de le ramener aux faits, mais Carlos n'en a cure. Il poursuit son exposé en élevant parfois le ton, impose son rythme. Au milieu du brouhaha des traductions simultanées en allemand, la présidente peine.

Carlos se donne en spectacle, se lève pour reconstituer une partie des faits, sous l'œil inquiet du service de sécurité. Mais sur le fond, les magistrats n'apprendront pas grand chose. Le terroriste confirme ses précédentes déclarations et accuse Klein, dont il dresse d'ailleurs un portrait peu flatteur : *« Ce n'était pas quelqu'un de très politisé, un marginal pas très intello qui faisait tache parmi les militants de gauche à Francfort, mais il était courageux. Il avait un côté un peu gigolo, mais c'était un bon tireur d'élite qui était fier de travailler pour moi. »*

Acacio Pereira

Mme Casetta gardée à vue dans l'affaire des lycées franciliens

AU LENDEMAIN de sa relaxe dans l'affaire des marchés de la Ville de Paris *(lire page 12)*, Louise-Yvonne Casetta a été placée en garde à vue, mercredi 29 novembre, dans le cadre de l'enquête sur les marchés des lycées d'Ile-de-France, soupçonnés d'avoir donné lieu à des financements occultes de partis politiques. Dans cette même affaire, selon *Le Canard enchaîné* et *Libération* du 29 novembre, l'ancien ministre (RPR) de la coopération, Michel Roussin, aurait été mis en cause par Christine Lor, ancienne conseillère du président (RPR) du conseil régional, Michel Giraud. Mise en examen le 23 novembre, Mme Lor aurait indiqué que M. Roussin, alors chef du cabinet de Jacques Chirac à Matignon, l'avait informée de l'existence d'un prélèvement de 2 % sur les marchés des lycées au profit des principaux partis politiques représentés au sein de l'assemblée régionale. Selon l'ancienne collaboratrice de M. Giraud, cette *« coutume »* permettait aux formations de droite (le RPR, l'ex-PR et le CDS) de percevoir 1,2 % des fonds détournés, tandis que 0,8 % allait au PS, qui en reversait une partie au PC. Selon *Le Canard enchaîné*, elle aurait aussi indiqué que M. Giraud avait connaissance du montant de cet *« impôt »*.

DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL : le PSG a concédé une nouvelle défaite à domicile,** mardi 28 novembre, face au Stade rennais (0-1), sur un but de Cyril Chapuis, dans le cadre d'un match avancé de la 18e journée du championnat de France de football de première division. Le public du Parc des Princes a réclamé le départ de l'entraîneur Philippe Bergeroo, qui semble de plus en plus menacé, et le retour de Luis Fernandez, ancien joueur emblématique du club. *« Mon avenir personnel ne m'inquiète pas*, a déclaré Philippe Bergeroo. *Les entraîneurs du PSG passent, l'important c'est le club. »* La victoire rennaise pourrait en revanche offrir un sursis à Paul Le Guen, l'entraîneur breton, dont le remplacement par le Lorientais Christian Gourcuff semblait imminent. Dans l'autre match de mardi, Lens est allé s'imposer à Guingamp sur le score de 1-0.

■ **FRÉGATES: Thomson-CSF a annoncé, mardi 28 novembre, le dépôt d'une plainte contre *Libération*** pour diffamation, après les accusations *« d'une exceptionnelle gravité »* d'un conseiller du président taïwanais, publiées le même jour dans ce quotidien. Roger Hsieh affirmait que le groupe d'électronique avait joué *« un rôle central »* dans *« l'assassinat »* d'un officier de la marine taïwanaise, tué en décembre 1993, ainsi que *« dans les rétrocommissions »* qu'aurait occasionnées la vente, par le groupe Thomson en 1991, de six frégates françaises à Taïwan.

■ **MÉDECINE : une équipe médicale française** dirigée par le professeur Marc Peschanski (hôpital Henri-Mondor, Créteil) aurait, selon *Le Parisien* du 29 novembre, obtenu de premiers résultats encourageants dans le traitement, par greffe intracérébrale de cellules neuronales embryonnaires, de la chorée de Huntington, maladie neurodégénérative d'origine génétique et jusqu'ici incurable. Ces travaux menés sur cinq malades devraient faire l'objet d'une publication scientifique dans *The Lancet* du 9 décembre.

■ **CULTURE : Jérôme Savary, directeur de l'Opéra-Comique, a demandé à la police** d'évacuer la centaine d'intermittents du spectacle qui ont tenté d'empêcher, mardi 28 novembre, une représentation de *La Périchole,* d'Offenbach. La représentation a finalement eu lieu avec retard après l'intervention des CRS. La Fédération des syndicats CGT du spectacle avait appelé à l'occupation du théâtre pour manifester son inquiétude sur le statut des intermittents au sein de l'Unedic.

Tirage du *Monde* daté mercredi 29 novembre 2000 : 480 406 exemplaires. 1 - 3

Introduction en bourse de Gemplus

Alix Girard a jusqu'au lundi 4 décembre pour investir dans une entreprise qui construit l'avenir.

Vous aussi, vous pouvez construire l'avenir avec Gemplus, n°1 mondial des solutions cartes à puce, leader sur les applications de téléphonie mobile.

Gemplus est le leader mondial d'une technologie, la carte à puce, qui s'impose dans des marchés en pleine expansion : téléphonie mobile, services financiers, sécurisation des paiements sur Internet. Bénéficiaire depuis sa création en 1988, Gemplus a connu une croissance exceptionnelle.

Le prix de l'action Gemplus sera compris entre 7,25 et 8,25 euros.

Un prospectus préliminaire visé par la COB avec avertissement sous le n° 00-1870 en date du 20 novembre 2000 est disponible sans frais auprès de BNP Paribas et du Crédit Lyonnais, ainsi que sur le site Internet de Gemplus dédié à l'opération.

*votre passeport pour l'ère digitale

N° Vert 0 800 611 611

http://intro.gemplus.com

GEMPLUS

Your passport to the digital age*

S T Y L E S

Le Monde

VOYAGES

la glisse passion

Le plaisir en liberté

Il a suffi d'une déferlante, et, dans la foulée de la Californie, le globe s'est mis à glisser. Des sommets immaculés aux rouleaux du Pacifique, aires de jeu d'une génération qui refusait la compétition pour s'en tenir à la confrontation avec les éléments. Une contre-culture éprise de liberté, de vitesse et de complicité au sein d'une tribu qui, depuis, a vu se multiplier les façons de décliner une passion aujourd'hui partagée par toutes les générations. Dis-moi comment tu glisses, je te dirai qui tu es. Pur et dur, tels les surfeurs et windsurfeurs d'Hawaï ou les snowbordeurs en quête de combes vertigineuses. Esthète, à l'image des fondeurs scandinaves. Fonceur, comme ces cavaliers motorisés caracolant sur leurs motoneiges au creux des forêts ou sur les lacs gelés du Québec. Ou simplement fidèle, à l'instar des tenants d'un ski qui, pour survivre, a innové à tous crins et, matériel aidant, a ouvert à tous la glisse ludique. Famille disparate, certes, mais unie autour d'une certitude : je glisse, donc je suis.

Patrick Francès

MARIO COLONEL

SENSATIONS. Première trace matinale dans la poudreuse de Val-d'Isère.

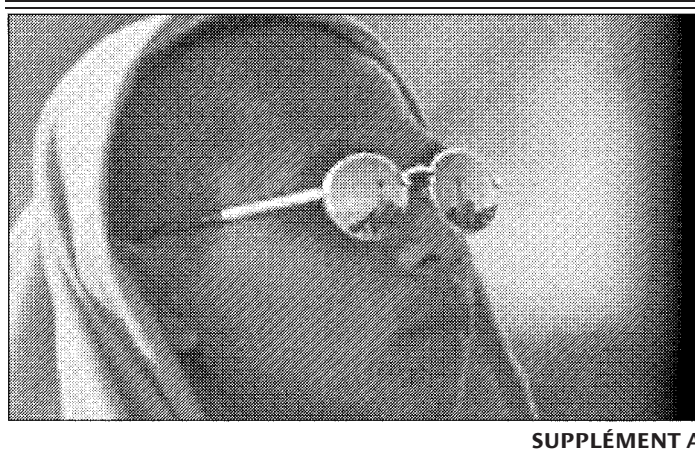

Ne partez pas sans voir

voyage.fr

Sur **voyage.fr** retrouvez l'esprit de la télé de tous les voyages : des milliers d'informations pratiques, des reportages vidéo et des destinations sélectionnées et filmées pour partir au meilleur prix. Enfin une télé et un site pour rencontrer le monde.

SUPPLÉMENT AU « MONDE » DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2000, N°17371. NE PEUT ÊTRE VENDU SÉPARÉMENT

Le plaisir calibré a succédé au mythique surf way of life, mais le parfum de liberté subsiste dans un univers où l'important n'est pas la compétition mais la confrontation avec les éléments naturels et la communion dans des sensations partagées

NUTS

ACROBATIES. « Big air » vertigineux sur Bellevarde à Val-d'Isère (à gauche). « Grab » poudreux à Zermatt, le Cervin pour point de mire (à droite). L'élégance du « off the lip », dans les rouleaux d'Hawaï (en bas).

SUISSE TOURISME

L'ESPRIT

Au commencement était la vague. C'est d'elle qu'est né, dans la Californie des années 60, l'esprit glisse qui souffle désormais sur le globe. Aussi bien sur les sommets immaculés que fouaillent surfeurs et skieurs paraboliques que sur les « spots » où leurs pareils attendent la houle bienfaitrice. Ils l'ignorent sans doute, mais les adeptes de la glisse, adolescents attardés ou non, sont les héritiers de Jack Kerouac et des beatniks (des rebelles qui se sont construits dans le rejet de l'Amérique puritaine et maccarthyste)

Les adeptes de la glisse sont les héritiers de Jack Kerouac et des beatniks tout autant que des Beach Boys, qui se sont contentés de prendre la déferlante en marche

tout autant que des Beach Boys, lesquels se sont contentés de prendre la déferlante en marche, au moment où elle devenait une industrie.

Car la glisse, *« c'est d'abord une contre-culture sportive, qui s'oppose notamment à l'olympisme »*, assure Alain Loret, auteur, en 1995, d'un ouvrage remarqué, *Génération glisse* (Autrement), qui fait toujours autorité. Le phénomène est culturel plus que technique (le geste) ou technologique (l'objet). *« C'est pourquoi*, ajoute l'universitaire, *le patinage artistique n'est pas un sport de glisse alors que l'escalade à mains nues en fait partie »*, au même titre que le VTT, le parapente, la nage en eau vive et toutes les diciplines où l'important n'est pas la compétition – avec sa tyrannie de la règle, des statistiques et du chronomètre –, mais la confrontation avec les éléments, eau, air, neige. Là où le sport se résume bien souvent au dépassement de soi par les autres, la glisse suppose respect de la nature et partage des sensations.

Les années 70 ont marqué le tournant de cette créativité. Une quarantaine d'activités nouvelles sont apparues depuis lors, que les structures d'encadrement sportif traditionnelles ont le plus grand mal à discipliner. Le vocabulaire est un bon indice de cette explosion, relève Alain Loret : alors qu'il a fallu deux siècles à l'alpinisme pour forger quelque 2 000 termes spécifiques, la « grimpe » (escalade nouvelle formule) a mis à peine vingt ans pour donner naissance à un lexique aussi étendu. Un lexique qui, comme bien d'autres jargons de la glisse, fait la part belle au vocabulaire anglo-saxon.

Observateur attentif des évolutions du surf sous toutes ses formes – il est rédacteur en chef de *Surf Session*, qui se décline en versions snowboard, bodyboard et skate-board –, Gibus de Soultrait note que, malgré la multiplication des disciplines-sœurs et la *« banalisation de son image »*, il demeure le sport-roi de la glisse. *« De tous, c'est le plus difficile,* rappelle-t-il. *En France, cela reste une pratique saisonnière, difficile, qui demande un relatif acharnement. »*

Certes, note-t-il, la Fédération française de surf revendique environ 50 000 pratiquants, mais quarante pour cent environ s'arrêtent après un premier apprentissage. La population des individus qui, pour quelques secondes de bonheur, sont prêts à ramer, été comme hiver, contre les déferlantes, serait plutôt de l'ordre de 15 000 personnes.

Climat et urbanisation expliquent sans doute qu'en dépit de la renommée de ses vagues, une renommée qui lui vaut d'accueillir plusieurs étapes du circuit international (Lacanau, Biarritz, Hossegor), la France reste une petite nation du surf, loin derrière les Etats-Unis (Floride, Californie et Hawaï), l'Afrique du Sud, l'Australie ou même le Brésil. Autant de contrées où de grandes conurbations s'étirent le long de côtes ensoleillées.

A l'inverse, le snowboard, essence de la glisse sur cristaux, ne souffre pas des handicaps de son glorieux aîné. Il a fait son apparition dans les années 80, dans la lignée du monoski, popularisé par la série déjantée des *Apocalypse snow,* tournée notamment aux Arcs (Savoie) par une poignée de casse-cou. Mal vu des responsables de stations, qui l'accusaient de tous les maux – dont le moindre n'était pas l'effroi supposé des sages skieurs confrontés aux hordes banlieusardes –, le snowboard a néanmoins fini par s'imposer. Et pour cause : il est beaucoup plus accessible que le ski, qui exige une technique nettement plus sophistiquée.

Rien d'étonnant alors qu'il ait séduit les plus jeunes, auxquels sa parenté avec le skate-board n'avait pas échappé. De fait, les stations où le pourcentage de surfeurs est le plus élevé sont à la fois les plus proches de grands centres urbains et celles qui ont su, les premières, aménager les tremplins et *half-pipes* qui permettent d'exécuter les figures les plus débridées. Les *snow parks*, enclos artificiels, se sont multipliés, y compris dans les stations réputées familiales.

Le ski survivra-t-il à cet assaut des nouvelles glisses ? La riposte est en cours, avec l'apparition des paraboliques (on dit aussi *carving*) qui, avec leur taille de guêpe, permettent de négocier les courbes aussi élégamment qu'en snowboard. *« Le taux de surfeurs s'élève à 10 ou 20 % selon les stations et ils représentent de 7 à 10 % de la clientèle des écoles de ski français »*, assure Alain Delmas, professeur à l'Ecole nationale de ski et d'alpinisme de Chamonix et auteur, en 1987, du premier mémento de snowboard destiné aux moniteurs. A son avis, la pratique du snowboard ne devrait plus sensiblement progresser à l'avenir. *« Après trente ans, les snowboarders rebasculent vers le ski, car on est tout de même plus à l'aise sur deux planches, et on s'y fait moins de bleus »*, analyse-t-il. D'autant que les paraboliques et leur *« nouvelle richesse de trajectoire »* permettent de ne plus skier ringard.

Les fabricants l'ont bien senti qui innovent très mollement en matière de surf – hormis peut-être une planche dont la spatule a une forme d'étrave – mais font assaut d'imagination pour donner un coup de jeune au ski. La recette consiste à diminuer sa taille tout en conservant la même longueur de carre, à rehausser les fixations afin de permettre une déformation régulière sur toute la longueur et à le doter d'une semelle spécialement renforcée pour que le skieur puisse *grinder* (glisser) sur les barrières de sécurité tout comme il le fait avec son skate.

STONE IMAGES/JOHN CALLAHAN

les indispensables

HIGH TECH. Pour les « pros » de la glisse et les fous de vitesse, le port du casque est fortement conseillé. Celui-ci est léger (il pèse 650 grammes), futuriste dans l'allure et sûr à l'usage. Coque en fibre de carbone (très résistante) doublée d'un calotin intérieur en polyester et d'une mousse de confort respirante, visière intégrée en polyuréthane, ouverture filtrée visible sur les oreilles pour améliorer l'audition, le casque Cébé a de quoi séduire les passionnés de boardercross. Il a d'ailleurs été dessiné spécialement pour eux. 1 200 F (183 €), points de vente au 03-84-33-72-00.

La sélection des « indispensables » a été réalisée par Véronique Cauhapé.

AFP/FREDERIC J. BROWN

COUP DE VENT
Jour de brise et bord « de près » dans les eaux qui baignent Hongkong.

NUTS

ARABESQUES.
Au sommet de Solaise, le carving et ses arabesques permettent de ne pas skier ringard (en haut). Mécanique et bruyante, la motoneige constitue, pour les puristes, le symbole par excellence de l'antiglisse (ci-contre).

HEMISPHERES/P. FRILET

GLISSE

lagons du vent dans les voiles

Les snowblades, petits skis spatulés à l'avant comme à l'arrière, peuvent recevoir des peaux autocollantes afin de se muer en engin de randonnée, sans complexe dans la poudreuse. Bref, les frontières ont tendance à s'abolir, le fun (plaisir) étant, là encore, le maître-mot.

L'imagerie de la glisse exalte les territoires intacts. Faut-il s'étonner que le hors-piste, où liberté rime avec danger, soit un de ses domaines d'expression favoris ? Alain Delmas refuse le « tout policier » qui, aux Etats-Unis, interdit de *« passer sous les cordes »*. Mais il rappelle que la montagne reste *« un milieu de plaisir, de liberté et de respect »*, le dernier terme impliquant que le *free-rider* se munira de pelle, de sonde et d'un ARVA, appareil de recherche de victime d'avalanche. Et qu'il aura préalablement appris à les utiliser.

> Trentenaires ou plus, les nouveaux surfeurs aisés veulent glisser efficace. Des bateaux les déposent sur le spot paradisiaque et les rembarquent après la « session »

Cette quête d'espaces indomptés, à l'écart de la foule des stations – balnéaires ou de sports d'hiver –, continue de titiller le glisseur. Elle a donné naissance à une autre forme de tourisme, substitut de « la route » tracée par les pionniers du fun. Trentenaires ou plus, les nouveaux surfeurs aisés veulent glisser efficace. Des bateaux les déposent directement sur le spot paradisiaque et les rembarquent après la *session. « On peut établir un parallèle entre la dépose en hélicoptère, dans les Rocheuses canadiennes, et les* surf camps *aux îles Fidji »*, reconnaît Anthony Colas, responsable de Yep, éditeur de *Stormrider*, un guide bilingue des meilleurs *spots* (www.surftrip.net).

La nuit dans une paillote, face à la vague *« world class »* de Tavarua, aux Fidji, se négocie à 150 dollars (177,25 euros), et la liste d'attente y est de deux ans ! Internet, l'autre pays du surf, permet de connaître instantanément la hauteur des vagues dans l'autre hémisphère, de visionner plages et hôtels, et, dans la foulée, de commander le séjour de son choix.

Est-ce encore voyager ? Les yuppies auraient-il définitivement déclassé le routard au pays de la glisse ? *« Non, il y a un peu de tout, certains mettent de l'argent de côté pendant plusieurs saisons pour partir aux Maldives plutôt qu'à Biarritz »*, tempère Gibus de Soultrait. Hormis la défense de l'environnement (www.surfrider-europe.org/), les valeurs existentielles véhiculées par la glisse sont désormais essentiellement un des ressorts du marketing mais, se rassure-t-il, *« les jeunes qui la découvrent ont toujours la même passion »*.

Hervé Morin

Sauf à supporter une épaisse combinaison protectrice de néoprène, l'hiver, dans l'Hexagone, n'est pas la saison idéale pour pratiquer les sports marins de glisse : surf et planche à voile. C'est, en revanche, une période favorable pour partir à la découverte de nouvelles destinations, de préférence bien ventées et nettement plus clémentes que le littoral français. L'Espagne, par exemple, où, dans le sud, les températures restent agréables. Une destination qui se révèle également beaucoup plus fréquentable qu'au moment de la frénésie touristique qui caractérise la haute saison. Comme à Tarifa, sur la côte andalouse. Avec le Levante et le Ponante, les deux vents dominants dans l'isthme séparant l'Europe de l'Afrique, les conditions de navigation sont souvent musclées, particulièrement à proximité du détroit de Gibraltar. A Ibiza, dans les Baléares, les sportifs prennent, en hiver, le relais des infatigables noctambules de l'été. Les températures restent douces aux îles Canaries, à Lanzarote, Ténérife et Sotavento, destinations très prisées des surfeurs et planchistes d'Europe du Nord.

Au Maroc, l'ambiance reste très chaleureuse autour du port d'Essaouira, même si l'endroit est moins venté qu'en plein été. En Tunisie, en revanche, la Méditerranée peut essuyer quelques bons coups de vent, que ce soit à Djerba ou à Hammamet, où les clubs de vacances font alors une place plus importante aux activités sportives. A quelques encablures des côtes africaines, les îles du Cap-Vert sont bien connues des amateurs de planche à voile et de surf qui y apprécient la force du vent et la régularité de la houle : de nombreux clubs se sont ainsi installés sur les îles de Sal et de Boa Vista qui connaissent un certain développement touristique, dopé par la musique très populaire de Cesaria Evora. De l'autre côté de l'Afrique, les vents thermiques, qui soufflent du désert, représentent, depuis peu, un atout supplémentaire pour les stations balnéaires de Safaga et de Dahab, sur le littoral égyptien.

Dans l'archipel des Caraïbes, l'alizé se renforce à partir du mois de décembre. Aux Antilles, le lagon de Saint-François, en Guadeloupe, est le lieu idéal pour s'initier au funboard ; les îles de Sainte-Lucie et de Saint-Martin sont, quant à elles, bercées par une houle atlantique propice au surf et aux premiers bords dans les vagues. Les rouleaux commencent à être plus impressionnants autour de l'île de la Barbade, au charme très britannique. Alors que l'île vénézuélienne de Margarita est balayée par un vent généreux, le site de Cabarete, en République dominicaine, est devenu le Hawaï de l'Atlantique. L'ambiance est torride dans cette petite ville, presque entièrement investie, depuis une dizaine d'années, par les adeptes des sports de glisse.

Plus loin encore, l'archipel d'Hawaï *(lire notre reportage pages IV et V)* est, à l'instar des côtes de la Polynésie française, réputé recevoir les plus belles vagues de la planète. Mais la pratique du surf, du windsurf et du flysurf, y est réservée aux plus expérimentés.

C. de C.

Carnet de pistes

● **Neige tricolore.** Dans la brochure hiver 2000-2001 de Ski France, une association qui réunit les cent principales stations des cinq massifs français, un logo *« nouvelle glisse »* permet d'identifier les 39 stations disposant d'espaces sécurisés et de moniteurs spécialisés. Informations et brochure gratuite sur demande, par téléphone (01-47-42-23-32), Minitel (3615 En Montagne) et Internet (www.skifrance.fr).

● **Enfants surfeurs.** A leur intention, certaines stations possèdent un équipement adéquat. Citons, notamment, Avoriaz, avec le Village Snowboard d'Annie Famose pour les apprentis surfeurs de 6 à 16 ans (126 F par jour, office du tourisme, tél. : 04-50-74-02-11) et les Deux-Alpes, avec un Kid's park conçu pour l'initiation sans danger des 6-10 ans (tél. : 04-76-79-22-00). D'autres stations, labellisées *« Petits montagnards »*, proposent des stages de surf aux petits, à l'instar des Contamines (04-50-47-01-58), du Grand-Bornand (04-50-02-78-00) et des Sept-Laux (04-76-08-17-86, dès 8 ans).

● **Espaces « acrobaties ».** Parmi les stations les mieux équipées *« nouvelle glisse »*, celle des Arcs (tél. : 04-79-07-12-57) avec half pipe (à Arc 2000) éclairé chaque soir jusqu'à 20 h (22 h les mardis et jeudis), snowpark, d'un km de long sur 300 m de dénivelé (entre Arc 1600 et Arc 1800) et double boardercross pour débutants et experts. Tignes (tél. : 04-79-40-04-40), qui organise la Coupe du monde de freestyle (11-17 décembre 2000) et les Championnats du monde de freeride (11-16 mars 2001), possède le plus vaste espace réservé d'Europe, avec un snowpark de 2,4 km sur 500 m de dénivelé, avec parcours boarder, quarters, half pipe de très haut niveau (compétition pour tous chaque lundi). Le snowpark de Val-d'Isère (tél. : 04-79-06-06-60), côté Bellevarde, déploie ses modules sur 200 m de dénivelé, avec chalet, animations et musique. Flaine dévoile ses équipements sur Internet (www.jampark.com et 04-50-90-80-01). Nouveau Snowpark, à La Clusaz (tél. : 04-50-32-65-00), sur le site de l'Aiguille, avec quarters, gap, tables et autres fun box, pipe de 100 m pour les plus fous, tandis que les débutants enchaînent les virages relevés de l'espace « initiation ». A l'Alpe-d'Huez (tél. : 04-76-11-44-44), 2 km de descente pour 300 m de dénivelé avec une panoplie de modules pour acrobaties. Aux Deux-Alpes (tél. : 04-76-79-22-00), 24 hectares réservés sur la piste de la Toura à 2 600 m, avec, en sus, espace carving. Mentionnons aussi Carroz, Les Contamines, Chamonix, Courchevel, Les Menuires, Val-Thorens et Risoul.

● **Stages glisse.** Tous les grands domaines alpins offrent, aux néophytes comme aux experts, une belle gamme de stages. A Val-d'Isère, par exemple, qui bénéficie d'un relief parfaitement adapté à l'esprit glisse (couloirs, forêts, gorges encaissées propices à des descentes en snowboard pleines de surprises), on a l'embarras du choix : « Val glisse », initiation et perfectionnement du ski découverte hors pistes sur l'Espace Killy avec du matériel « nouvelle génération » et un encadrement par des guides de haute montagne ; Snowboard Club de l'Ecole de ski français (ESF), freestyle, freeride et leçons particulières ; Snow Fun, école du surf, cours collectif et particulier ; enfin Billabong et Hors Limites : deux écoles de snowboard (O.T. : www.valdisere.com). Aux Arcs (1800), pionnière en la matière, phénomène illustré par le film *Apocalypse Snow* : stages extrêmes avec In Extremis-Snowboard, Tip Top-Snowboard, Ski école internationale Arc Aventures, et L'ESF, présente à Arcs 1 800 comme à Arcs 2 000 (www.lesarcs.com).
Le domaine des Deux-Alpes est relié à la fabuleuse descente du glacier de la Meige, la Mecque des surfeurs (voir *Le Monde*, 23 février 2000) ; parmi les stages : école de ski et de snowboard *« European Ski School »*, maximum 4 personnes par groupe, 2 h par jour ; école de snowboard ESF avec apprentissage des sauts freestyle en « snowpark pédagogique » avec airbag de réception de 10 × 18 m et trampoline (www.les2alpes.com).
A La Grave, petit village situé au pied du glacier de la Meige, et haut lieu du surf (2 150 m de dénivelé, 9 km de descente), stage « hors pistes apprivoisé » (tél. : 04-76-79-92-46, ot.lameije@wanadoo.fr).
A Vars, élue spot mondial du freeride 1999, une centaine de couloirs avec des pentes de 30 à 50 %, accessibles aux bons skieurs (dont 20 par les remontées mécaniques) : forfait journalier de découverte de ces couloirs avec un guide (www.vars-ski.com).

● **Planches à voile.** Plusieurs spécialistes proposent des voyages à forfaits. A commencer par le Club Med et l'école de funboard Robert Térithéau, à Sainte-Lucie, accessible à partir de 12 ans. Séjour tout compris autour de 6 600 F (1 000 €). Cours d'initiation tous niveaux à Ibiza, Ténérife, Hammamet, Djerba, et en Guadeloupe (numéro Azur : 0810-810-810). Avec Sport Away : voyages et séjours (à partir de 3 650 F, 556 €) à Cabarete, Safaga, Dahab, Margarita, Saint-Martin, Lanzarote, Sal et la Barbade (numéro Indigo : 0803-013-000, et Internet : www.sport-away.com). Chez Fun and Fly (tél. : 05-62-72-46-05), voyages et séjours (à partir de 3 590 F) à Essaouira, Ténérife, Lanzarote, Sal, Boa-Vista et Safaga. L'UCPA (tél. : 0803-820-830 et Internet : www.ucpa.com) programme voyages, séjours et stages (à partir de 3 840 F, tout compris) à Saint-François, Lanzarote et Tarifa.

PARIS-VIENNE
1465 F AR
Vous n'aurez pas de mal à trouver plus cher.
ANYWAY.com
Comparez. Voyagez.
0 803 008 008
(0,99 F TTC/min) 3615 ANYWAY (2,23 F TTC/min)
Départs du 29/11/00 au 31/10/01. Toutes taxes aéroport comprises. Offre soumise aux disponibilités des compagnies aériennes. Pour la validité, nous consulter.
Caïd.S.A. RCS Paris B391482452. Lic 075960011.

visa pour

HAWAÏ

là où la vague est née

STONE IMAGES/WARREN BOLSTER

SILLAGES TRIBAUX. Cette muraille d'eau *(ci-contre)*, dévalée par sept surfeurs intrépides, illustre le plaisir des sensations partagées. De quoi nourrir les conversations sur les plages comme celle de Waikiki *(à droite)*, sur l'île d'Oahu.

Venus du monde entier, surfeurs, véliplanchistes et adeptes du flysurf s'éclatent dans le vent et les rouleaux du Pacifique

« *Jaws arrive !* » La rumeur enfle sur l'île de Maui, pareille à la houle du Pacifique. « *Jaws* » (les mâchoires), c'est la plus grosse vague de l'archipel. Cinq à six fois par an, propulsée par les hauts-fonds de la côte, elle se dresse jusqu'à 10, et parfois 20 mètres de haut, avant d'exploser à l'entrée de la petite baie de Pehaï, au nord de l'île. En ce milieu d'automne, les surfeurs et les véliplanchistes de Maui, en quête de frissons, se préparent à « *une grande bouffée d'adrénaline* ».

A tricoter méthodiquement leurs figures sur des vagues qui flirtent pourtant avec les 5 mètres, ils s'ennuient un peu sur la plage d'Hookipa. A proximité de Pehaï, cette Mecque du surf accueille les meilleurs planchistes de la planète pour la finale de la Coupe du monde de vagues. En contrebas de la route littorale qui serpente au pied des champs de canne à sucre, ce ne sont que quelques mètres de sable où se reposent parfois des phoques insensibles à l'agitation qui les entoure.

Avec l'arrivée de « *Jaws* », la fièvre s'empare d'Hookipa et de tout le « *north shore* ». Tous les passionnés de sports de glisse se retrouvent sur ces 20 kilomètres de côte épargnés par les grands complexes touristiques à l'américaine qui ont investi les rivages plus paisibles. Les voiles s'entassent sur les plages sauvages pour s'adapter aux humeurs de l'alizé qui souffle violemment entre les deux volcans de l'île. Les ailes des flysurf battent dans le ciel avant d'entraîner leurs pilotes dans des envols sans fin. Un peu incongrus, les skates sont portés négligemment sous le bras.

Indifférents à cette débauche de matériel et de technologie, les surfeurs purs et durs préservent avec hargne leur territoire. Malheur au planchiste qui s'aventure sur leurs vagues. Une « étourderie » qui peut se terminer sous un jet de pierres. Entre bières et cigarettes odorantes, certains sourires sont métalliques, les cicatrices et les tatouages intimidants, les regards parfois meurtriers. Les *ghettoblasters* crachent du rap méchant, pendant que, à côté, la sono de la Coupe du monde distille un rock vitaminé.

Surfeurs ou windsurfeurs, l'uniforme est pourtant le même. A la descente des *trucks*, ces camionnettes à plate-forme plus ou moins rouillées, pas d'effets de manches : T-shirt obligatoire, boardshort porté très long, largement sous le genou. Le soir, dans les bars de Païa, au Jacques Bistro, chez Antony's ou au Fishmarket, la tendance *baggy* (coupe large, très large) résume le style de la « génération glisse ». Dans les restaurants branchés de la petite ville aux maisons de bois, les pieds nus sont largement tolérés sauf chez Charley's où on préfère les bikers (blouson clouté et bandana) qui descendent de leurs Harley Davidson.

Sous l'éternel été venté des tropiques, les modes se succèdent. Les surfeurs ont d'abord vu arriver les planches à voile. A présent, les planchistes doivent partager l'espace avec les adeptes du flysurf qui manient avec adresse leurs immenses cerfs-volants afin de pouvoir voler encore plus haut au-dessus des vagues. Des jeux qui rappellent ceux des premiers Hawaïens qui, venus de Tahiti sur leurs doubles pirogues, il y a dix-huit siècles, avaient conservé la tradition polynésienne consistant à glisser sur la crête des vagues juchés sur de longues planches de bois.

> Les voiles s'entassent sur les plages sauvages pour s'adapter aux humeurs de l'alizé qui souffle violemment entre les deux volcans de l'île

Les missionnaires s'étaient certes empressés d'interdire cette pratique peu propice à la prière et au travail. Réhabilité au début du siècle par Duke Kahanamoku, champion olympique hawaïen de natation, le surf est non seulement redevenu le loisir préféré des îliens d'origine tahitienne mais aussi celui des colons américains. Aujourd'hui, il occupe une place considérable et, à la télé, chaque bulletin météo s'achève sur la hauteur des vagues dans les îles.

Sur toutes les côtes nord de l'archipel, à Maui, mais aussi à Kaua'i, l'île la plus septentrionale et la plus préservée, comme à Oahu, où se trouve la capitale Honolulu, le surf fait désormais partie intégrante de la vie quotidienne. Les Hawaïens ne se séparent jamais de leur petite planche, y compris pour faire du stop. Nombreux sont ceux qui commencent leur journée par une heure ou deux dans les vagues et qui surferont à nouveau, après leur travail. A Oahu, au bord de Sunset Beach, où déroule la légendaire vague de « Pipeline », des centaines de surfeurs passent la journée sur les énormes rouleaux de l'automne et de l'hiver. Etroitement surveillée par des lifeguards tout droit sortis d'« Alerte à Malibu », cette plage sans danger est loin des spots « secrets » où, entre

les indispensables

EN FLEURS
Sur leur planche et sur la plage, tous les surfeurs portent le surf short ou board short. Ceux qui n'y ont pas pensé passent pour des ringards. Chez Oxbow, ce short taillé long et large, en coton et polyamide imprimé, existe en noir, bleu, rouge, beige. Pourvu d'un slip intérieur, d'un lacet de serrage et d'élastiques sur le côté, il vise le confort. Mais aussi l'exotisme, grâce à ses imprimés hibiscus, 349 F (53 €). Points de vente au 01-47-45-25-25.

Cet hiver,
Les Antilles ont une nouvelle perle !
Costa
CROISIERES
C'EST GRAND COMME LA MER.

deux rochers, au pied d'une falaise, des audacieux glissent entre lave et coraux avant d'être engloutis dans une gerbe d'écume.

Loin des usines à touristes établies le long des côtes sous le vent, le North Shore reste jalousement préservé. Les hôtels sont quasi inexistants et les surfeurs venus du monde entier louent des maisons noyées dans la verdure. Entre Haleiwa et Turtle Bay, sur Oahu, la route littorale serpente entre ranchs d'élevage et falaises volcaniques recouvertes d'une végétation luxuriante. Trop fatigués après une journée dans les eaux chaudes du Pacifique, les surfeurs ne souffrent guère de l'absence de distractions nocturnes. Obsédés par leur passion, ils fréquentent plus volontiers, sur Maui, la « Cannery » de Pauwela, une ancienne usine de canne à sucre reconvertie en ateliers où est dessiné et mis au point, le nec plus ultra du surf et du windsurf.

Une passion à ce point exclusive qu'elle prive la plupart d'entre eux du plaisir de découvrir la fameuse route de Hana, sur Maui, attraction touristique locale incontournable dont tous les surf-shops et restaurants branchés de Païa proposent la cassette-guide. Cette route d'une centaine de kilomètres, fière de ses 617 virages et d'un écrin de verdure entretenu par les pluies tropicales, mérite pourtant le détour. Tracés dans la jungle, des sentiers balisés mènent des cohortes de touristes vers des cascades et des criques où nichent encore quelques familles de hippies.

Au sud de Maui, au pied du volcan Haleakala, la route se fait piste, le paysage se transforme radicalement, et l'air devient brûlant et sec. L'océan lui-même paraît en fusion. La végétation se raréfie et cède la place à des champs de lave. Un peu plus loin, les eucalyptus marquent le retour à un climat moins extrême, propice aux champs d'ananas qui se succèdent à perte de vue.

Waikiki, station balnéaire située aux portes d'Honolulu, justifierait à elle seule l'aversion des amateurs de glisse à l'égard du tourisme traditionnel. Au bord de la plage où trône la statue d'un « Duke » qui, étrangement, tourne le dos à la mer, la frénésie immobilière a cassé les vagues de cette baie où, il y a moins de cent ans, l'aristocratie hawaïenne pratiquait son loisir favori. Aujourd'hui, Waikiki n'est plus qu'une gigantesque usine à bronzer et à consommer où, à des années-lumière de la mythique *« Jaws »*, des surfers pathétiques chevauchent la moindre vaguelette.

Christophe de Chenay

cohabitation
retour aux sources

Comme la plupart des grands champions de windsurf, tels l'Américain Robby Naish et le Néerlandais Bjorn Dunckerbeck qui dominent la discipline depuis près de vingt ans, le Français Robert Tériithéau a choisi de vivre à Maui, sur les hauteurs de Haiku, le Beverly Hills du petit monde de la glisse. Sa maison, d'inspiration polynésienne, illustre l'itinéraire de ce Néo-Calédonien aux parents tahitiens.

Ce champion de trente-trois ans est arrivé à Hawaï comme ses ancêtres l'ont peut-être fait, il y a près de deux mille ans. *« Maui est le meilleur endroit du monde pour pratiquer mon sport. Mais c'est aussi un lieu de culture polynésienne. Certains Hawaïens parlent encore une langue proche de celle de mes parents, mais la culture américaine tend à la faire disparaître. »* D'autres Français vivent à Maui, comme Stéphane Lacasa, un jeune champion qui s'est installé sur l'île il y a une dizaine d'années. *« Nous pouvons nous frotter toute l'année aux plus grands champions »*, souligne ce jeune homme qui teste le matériel des marques installées sur l'île.

Nombreux sont également les Français qui, passionnés de surf ou de windsurf, passent une partie de leurs vacances sur la côte nord de l'archipel. *« Partager une vague avec un champion est une expérience inoubliable »*, témoigne Richard Viande, gérant d'une boutique de Grenoble spécialisée dans le windsurf.

C. de C.

HEMISPHERES/JEAN DU BOISBERRANGER

Carnet de vague

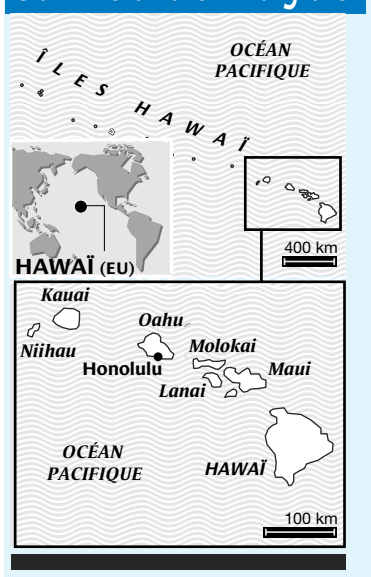

● **Repères.** En été, les vents sont plus puissants sur l'archipel, les vagues sont plus imposantes de l'automne au printemps. Pour le surf, comme pour le windsurf, il existe des sites de difficulté moyenne mais tous s'adressent à des pratiquants expérimentés. Il est possible de louer des planches ou des surfs sur la côte nord des îles. Tarifs élevés mais matériel récent et toujours en excellent état. Ohau est la principale destination balnéaire, Mauna Kea, le volcan mythique des Hawaïens, est sur Big Island, Pearl Harbour et Honolulu sur O'Ahu et *Jurassic Park* a été tourné à Kaua'i. Cuisines asiatiques savoureuses, poisson succulent. Bonne adresse : le restaurant Mama's Fish House, sur la route entre Païa et Hookipa. Décalage horaire : – 11 heures (en hiver), – 12 heures, (en été). Température moyenne : 25°.

● **Accès .** De Paris, United Airlines (tél. : 0-801-72-72-72) dessert quotidiennement Hawaï (20 heures de voyage) via San Francisco : à partir de 5 078 F (774 €) A/R. Les vols permettent d'arriver directement sur Maui ou à Honololu, la capitale.

● **Hébergement.** Spécialiste de la destination, Directours (tél. : 01-45-62-62-62, Internet : www.directours.com) lui consacre une brochure exclusive. Y figurent, outre des renseignements pratiques, une sélection de forfaits « avion-hôtel » à partir de 6 990 F (1 065 €) pour 10 jours, notamment à Maui. Spécialistes des voyages « glisse », Fun and Fly (tél. : 05-62-72-46-00, info@fun-and-fly.co) propose des hébergements à la carte dans des maisons du North Shore de Maui, à partir de 1 575 F (240 €) la semaine en studio 2 personnes, tandis que Sport Away (tél. : 0-803-01-30-00, Internet : www.sport-away.com) programme des forfaits (vols, hôtel, voiture et planche à voile) à partir de 8 540 F (1 301 €) la semaine.

● **Décor.** L'archipel d'Hawaï est situé à 4 000 kilomètres du plus proche continent. D'origine volcanique, il est constitué de montagnes en partie immergées, qui sont de ce fait les plus hautes de la planète (près de 10 000 mètres). Souvent très arrosés par les pluies tropicales, les volcans sont couverts d'une flore exceptionnelle.

● **Vie quotidienne**. Hawaï est le 50e Etat américain depuis 1959. Le style de vie y est de ce fait fortement américanisé, y compris pour les 140.000 résidents d'origine polynésienne. Les règles de la circulation automobile y sont aussi draconiennes que sur le continent, c'est-à-dire limitations de vitesses et courtoisie aux carrefours. Restaurants et centres commerciaux sont souvent ouverts une partie de la nuit. Le dollar autour de 8 francs rend le coût de la vie particulièrement élevé.

● **Lectures.** *Le Grand Guide d'Hawaï* (Gallimard), les guides *Hawaï* Hachette et Ulysse ainsi que la carte Streetwise. A lire absolument avant le départ, *Hawaï,* de James Michener (Presse-Pocket) qui traite de la culture polynésienne, très vivante dans l'archipel. La langue hawaïenne, pour sa part, ne comporte que douze lettres.

visa pour

QUEBEC monsieur motoneige

Depuis quarante ans, Paul Gélinas roule sa bosse sur tous les sentiers du Québec. Une passion que le temps n'a pas érodée

D.R.

Sur la carte routière dépliée sur la table du salon, Paul Gélinas pointe du doigt quelques-uns des joyaux de son « royaume », ce Québec qu'il a sillonné presque de bout en bout, depuis quarante ans, de la frontière américaine, au sud, jusqu'aux confins du Labrador, au nord, de l'Ontario, à l'ouest, jusqu'au Maine, à l'est. Les « autoroutes » y figurent en bleu, les « nationales » en rouge et les « routes secondaires » en beige. Au total, 33 500 kilomètres ! Mais ici, pas la moindre trace de bitume... C'est en fait la carte du Québec blanc qui se déploie ainsi sous les yeux, celle des sentiers balisés destinés exclusivement aux motoneiges : plusieurs centaines dont la longueur totale dépasse celle des routes asphaltées de la « Belle province ». Un réseau qui irrigue de part en part cet immense territoire, en évitant les « vraies » routes, en frôlant, à l'occasion, villes et villages pour foncer, au plus vite, vers le « bois », glisser sur la surface des grands lacs gelés, caracoler sur les sommets du Bouclier canadien, se perdre dans la taïga ou longer le majestueux golfe du Saint-Laurent

Plus la surface de la chenille est grande, moins la pression au sol est forte et plus on peut "flotter" dans la neige, voire sur l'eau

via la côte nord, sa rive la plus sauvage. Sésame des adeptes de la motoneige, la carte indique notamment hôtels, auberges ou « pourvoiries » (réserves de chasse et de pêche) accueillantes ainsi que les concessionnaires, points de passage obligés pour l'achat, la location ou la réparation de ce 4 × 4 des neiges.

A soixante et un ans, Paul Gélinas arbore les attributs de ce qu'il est dans la vie de tous les jours : le directeur-gérant d'une petite usine de béton implantée à Louiseville, une bourgade industrielle située à une centaine de kilomètres au nord-est de Montréal, sur la route de Québec. Mais cravate et souliers vernis ne sont pas vraiment la tenue préférée de cet homme au regard bleu et malicieux qui, au panthéon des fondus de la glisse motorisée, fait figure de « père de la motoneige », juste après « Dieu le Père », Joseph-Armand Bombardier, génial inventeur de l'autoneige puis de la motoneige québécoise. Pendant au moins quarante jours du long hiver canadien, Paul troque son habit de travail pour le confort d'une combinaison de ski-doo accompagnée de bottes, de gants et d'un casque de moto. Son record : 18 000 kilomètres en une seule saison, laquelle s'étend de décembre à avril, si tant est que la neige soit au rendez-vous et le temps assez froid pour faire geler lacs et cours d'eau. En moyenne, l'homme se contente de 15 000 kilomètres par an, parcourus en plusieurs expéditions de trois à quinze jours chacune. *« Je ne fume pas, je ne bois pas, mais j'ai une passion : la motoneige »,* avoue-t-il avec un large sourire en précisant que lui et sa femme ont découvert le Québec en motoneige plutôt qu'en voiture.

Une passion contractée à vingt et un ans alors qu'il louait (à l'heure, faute d'argent) l'une des premières machines fabriquées en série par Bombardier. Parmi les histoires préférées de Paul, celle du « ski-dog », le nom d'origine donné à sa motoneige par M. Bombardier. *« Ce dernier avait perdu un fils parce que le médecin, bloqué par une tempête de neige, n'avait pu intervenir à temps. Dans son esprit, le "ski-dog" se voulait donc, initialement, un véhicule utilitaire... destiné à remplacer les traditionnels traîneaux à chiens. D'où son nom de « ski-dog ». C'était sans compter sans une erreur de frappe intervenue lors de l'enregistrement du nom, le "ski-dog" étant devenu le "ski-doo" ! »*

« Dans les années 60, se souvient Paul Gélinas, *c'était la folie furieuse : tout le monde voulait avoir sa petite machine ! »* Résultat : en 1970 – âge d'or de la motoneige –, le Québec comptait 325 clubs de motoneigistes rassemblant plus de 300 000 membres. A cette époque, Paul participe à des courses d'endurance quand il n'enseigne pas la physique. Un prof original qui n'hésite pas à faire entrer la motoneige dans sa salle de classe, histoire de dévoiler à ses élèves la mécanique cachée dans les entrailles de la machine et ses applications de principes physiques élémentaires telles que l'accélération et la pression qui s'exercent sur les corps solides... Ainsi *« plus la surface de la chenille est grande, moins la pression au sol est forte et plus on peut "flotter" dans la neige, voire sur l'eau ».* En ce qui le concerne, c'est sa passion qui exerce sur lui une pression très forte. Au point qu'en hiver, il lui faut absolument deux mois de congé. Il quittera donc l'enseignement pour le béton et l'assurance de pouvoir organiser lui-même ses conditions de travail... en fonction de l'état de la neige !

Comment s'étonner dès lors que Paul Gélinas ait été à l'avant-garde des initiatives destinées à développer l'usage de la motoneige et à en faire un produit de loisirs pour les Québécois et un atout touristique en ce qui concerne les visiteurs étrangers. Membre fondateur de la puissante Fédération des clubs de motoneigistes du Québec, directeur de l'association touristique de sa région, la Mauricie, organisateur des premiers jamborees de motoneigistes et vice-président, pendant plusieurs années du Grand Prix de Valcourt, il collectionne titres et distinctions dont celle, partagée avec sa femme Thérèse, en 1981, de « famille motoneigiste de l'année », un titre décerné par l'Association de l'industrie internationale de la motoneige.

Vingt ans plus tard, Bombardier reconnaît toujours en lui l'un des meilleurs ambassadeurs de la motoneige et lui offre, chaque hiver, l'un de ses plus récents modèles ! Dans le parking de son immeuble, au bord du lac Saint-Pierre, une excroissance du fleuve Saint-Laurent, la remorque qui lui est destinée est encore vide. Au printemps, Paul restitue l'ancien modèle et, chaque automne, il inscrit dans son journal de bord (il y consigne, année après année, le détail de ses pérégrinations) : *« M. X, de chez Bombardier, m'informe qu'il a une motoneige pour moi. »* Cette année, ce sera un « Ski-Doo Grand Touring » de 800 centimètres cubes. En contrepartie, Paul joue volontiers le rôle de guide-motoneigiste pour les invités VIP de la société ainsi que celui de conseiller technique.

A la mi-décembre, alors que les *« snow birds »* – surnom des retraités québécois qui fuient l'hiver - commencent leur migration vers les plages de Floride, il part roder sa machine en Haute-Mauricie. Une mise en jambes, une *« promenade dans les chemins de bois »,* avant que les sentiers de motoneige ne soient prêts pour la « vraie » saison, celle des grands voyages, ces périples qui, avoue-t-il, *« le travaillent tout le temps ».* Cette année, il mettra le cap vers le Grand Nord, la baie James ou le Labrador qu'il a déjà « frôlé » trois fois en se rendant à Blanc-Sablon, à 2 000 kilomètres de chez lui, soit 4 000 kilomètres aller-retour !

Au-delà de Natashquan, le village du chanteur Gilles Vigneault, sur la rive nord du golfe du Saint-Laurent, il n'y a plus de route. Seulement, en hiver, un sentier de motoneige baptisé la « route blanche » et qui suit le rivage sur 750 kilomètres, jusqu'aux portes du Labrador. Paul n'est pas prêt d'oublier sa première expédition à Blanc-Sablon, en 1997, avec deux complices. *« Tout le monde nous déconseillait d'y aller,* se souvient-il, *et beaucoup rebroussaient chemin en raison des mauvaises conditions atmosphériques et de l'état du sentier. Nous, on est passé, même si un jour il a fallu sauter plus de trente pieds au-dessus de l'eau, avec nos motoneiges. Une partie du sentier, qui emprunte à plusieurs reprises la frange de mer recouverte par les glaces, avait en effet carrément disparu à la suite d'un brusque réchauffement ! Atteindre Blanc-Sablon, ce fut pour moi la même fierté que celle qui habite ceux qui parviennent au sommet de l'Everest ! »*

Anne Pélouas

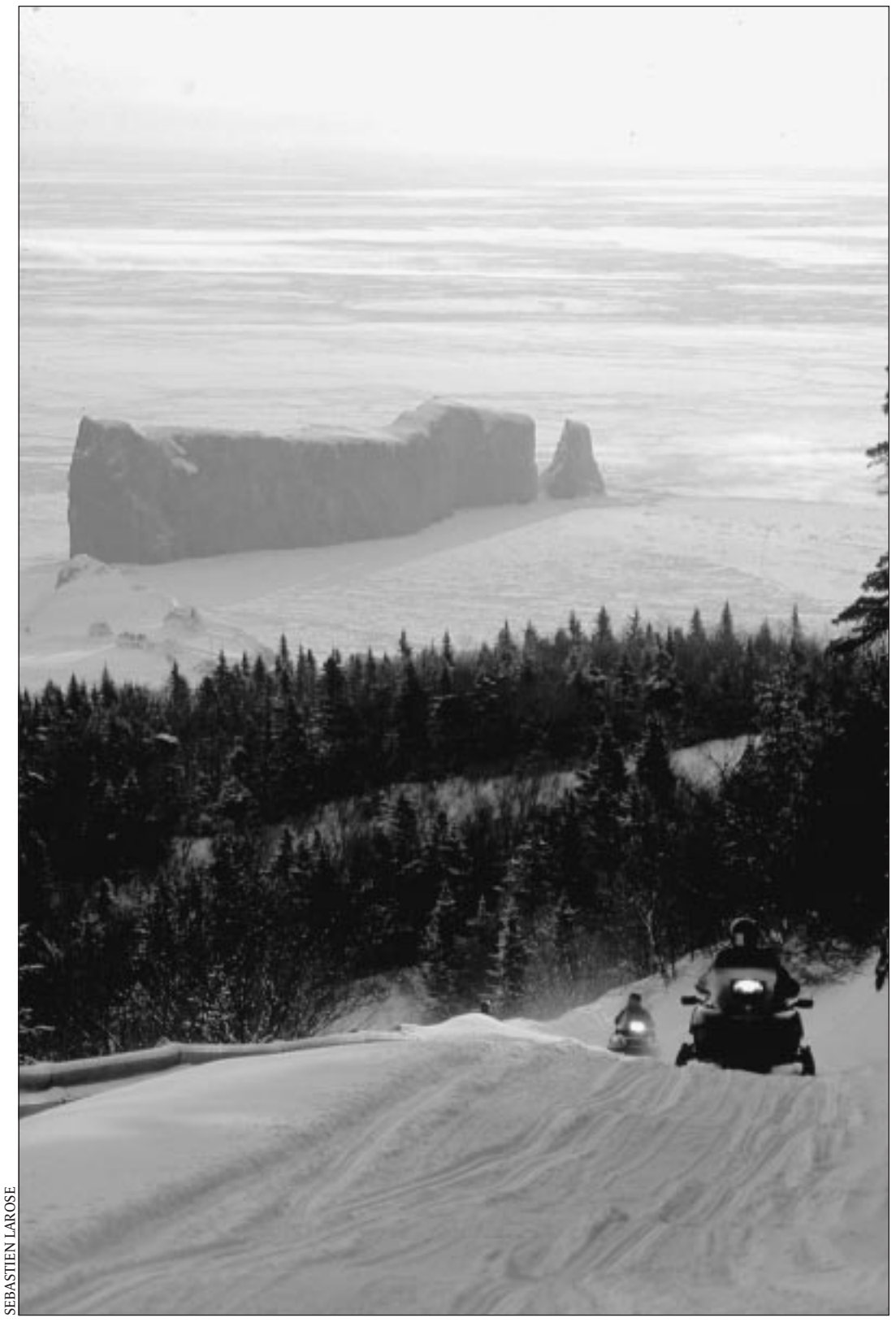

SEBASTIEN LAROSE

HEMISPHERES/PATRICK FRILET

CULTE À GRAND SPECTACLE. Ici, la motoneige est une véritable religion avec ses grands prêtres *(en haut à gauche,* Paul Gélinas) et ses fidèles qui communient dans des décors spectaculaires *(ci-dessus,* Percé, en Gaspésie) ou plus intimistes *(ci-contre,* Sherbrooke).

Carnet de piste

● **Repères**. De la frontière américaine, au sud, jusqu'aux étendues glacées et désertiques du Grand Nord, le Québec offre, pendant trois à cinq mois, d'excellentes conditions pour la pratique de la motoneige. L'hiver, froid mais sec, les températures varient de – 10° dans la vallée du Saint-Laurent à – 20° ou – 30° plus au nord. D'où la nécessité de se protéger adéquatement. De bons sous-vêtements et une cagoule en fibres synthétiques constituent la base d'une panoplie que les loueurs complètent en incluant dans leurs forfaits veste, pantalon ou combinaison, bottes, gants et casque de moto. Pour utiliser une motoneige au Québec, un permis de conduire français valide est requis ainsi qu'une assurance responsabilité civile et une carte de crédit.

● **Accès**. De nombreux vols directs, réguliers (Air Canada et Air France) ou charters (Canada 3000, Nouvelles Frontières et Vacances Air Transat) relient, en hiver, Paris à Montréal, d'où il est facile d'atteindre les régions où se pratique la motoneige.

● **Forfaits**. Un vaste choix de forfaits « tout compris » (voyage, motoneige, vêtements, hébergement et repas) est proposé par les spécialistes de la destination, notamment Atalante (tél. : 04-72-53-24-81), Atikamek (tél. : 01-42-77-50-56), Aventuria (tél. : 04-78-69-35-06), Aventur'land (tél. : 01-45-56-58-27), Canada 3000 Aventure (tél. : 03-44-54-30-00), Compagnie du Canada (tél. : 01-55-35-33-50), Comptoir du Canada (tél. : 01-53-10-21-70), Grand Nord/Grand Large (tél. : 01-40-46-05-14), Jetset (tél. : 01-53-67-13-00 ou 13), Nouvelles Frontières (tél. : 0-825-000-825), Québec motoneige (tél. : 0-800-956-686), Scanditours (tél. : 01-42-85-60-80), Terres d'aventure (tél. : 0-825-847-800), Vacances Air Canada (tél. : 01-40-15-15-15), Vacances Air Transat (tél. : 0-825-325-825) et Voyageurs au Canada (tél. : 01-42-86-17-30). Certains forfaits combinent plusieurs activités hivernales.

● **Hébergement**. Publié par la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec, le guide des services présente, une sélection d'hôtels, de motels, d'auberges et de restaurants

● **Guides**. La Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (tél. : 00-1-514-252-30-76) publie les cartes et guides utiles. Son site Internet (www.fcmq.qc.ca) mérite une visite : on peut visualiser les sentiers et choisir son itinéraire. Egalement, *Motoneige en Québec* (éd. Ulysse).

● **Renseignements.** En France, auprès de Tourisme Québec (tél. : 0-800-90-77-77, 7 jours sur 7, de 15 à 23 heures, Minitel 3615 Québec, et www.bonjourquebec.com) et de la Commission canadienne du tourisme (35, avenue Montaigne, 75008 Paris, tél. : 01-44-43-25-07 et, de 14 heures à 17 heures, au 01-44-43-29-00, Minitel, 3615 Canada, et www.hiver-canada.com). A noter un précieux « manuel des voyages » avec adresses utiles, vols, voyages organisés par secteurs d'activité et sélection d'agences de voyages spécialistes du Canada.

les indispensables

TOUCHE ETHNIQUE. Elles ont emprunté leurs formes aux coiffes du bassin méditerranéen et à celles de l'Asie centrale. Les toques Pipolaki rencontrent, dit-on, un vrai succès dans les Alpes et les Pyrénées. En laine bouillie, aux coutures apparentes, elles sont structurées, légères et très chaudes. Pliée dans la poche, elles savent se faire toutes petites. Existent en anthracite, rouille, gris, marine et rouge, 90 F (14), dans les grands magasins (Bon Marché, Galeries Lafayette, Printemps...), les magasins de sport spécialisés (Go Sport, Decathlon). Points de vente au 05-59-61-01-32.

bénévolat

cantonniers des neiges

Si la motoneige est devenue, au Québec, une véritable industrie (avec des retombées économiques et touristiques estimées à 1,5 milliard de dollars canadiens par an), elle le doit essentiellement à des milliers de bénévoles passionnés qui, depuis au moins trente ans et dans chaque région, ont patiemment tracé des sentiers et négocié, avec plus de 55 000 propriétaires de terrains privés, des droits de passage renouvelables chaque année.

Avec plus de 100 000 membres, les clubs locaux de motoneigistes (près de 250) veillent également – avec une exceptionnelle efficacité – à l'organisation de cette impressionnante toile d'araignée. Quand elle ne coupe pas des branches, l'été, le long des sentiers, cette armée de bénévoles plante des arbres, construit des ponceaux ou s'efforce de convaincre un propriétaire récalcitrant d'accepter le passage des motoneiges. Dès que l'hiver approche, ces cantonniers de la neige réparent les « surfaceuses » avec lesquelles ils dameront les sentiers plusieurs fois par semaine. Ce sont eux encore qui planteront, dans la première neige, les milliers de panneaux de signalisation semblables à ceux qui balisent les routes « normales » et qui, au printemps, les remiseront dans les hangars. Ce sont eux, enfin, qui assurent l'essentiel de la sécurité du réseau, un réseau sur lequel patrouillent plus de 2 500 agents de surveillance.

Vice-président de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec, Yves Watier l'affirme avec fierté : *« Sans tous ces bénévoles qui ne comptent ni leur temps ni leur énergie, le Québec ne serait sûrement pas devenu la destination numéro un des amateurs de motoneige. »* Un paradis blanc non seulement pour le million de Québécois qui pratiquent régulièrement ce « sport » mais aussi pour des milliers d'Américains et d'Européens en quête de sensations fortes et de grands espaces.

A. P.

En Europe du Nord, c'est tout juste si on ne naît pas une paire de ski aux pieds. Une discipline ancrée dans l'histoire et la vie quotidienne des pays où les champions sont aussi populaires que les stars de la scène musicale

BILDERBERG/DOMINIK OBERTREIS/STUDIO X

visa pour la

SCANDINAVIE le fin du fond

CORTÈGES LAPONS. Dans l'immensité de la Finlande arctique, la lente progression des adeptes de la randonnée à ski *(ci-dessus)* contraste avec l'allure enlevée des traîneaux à renne *(à droite),* animal emblématique de la Laponie.

BILDERBERG/WOLFGANG KUNZ/STUDIO X

La Mecque du ski de fond est nichée dans la Dalécarlie, dans un décor de forêts de pins et de maisons en bois rouge, au centre de la Suède. Plus exactement entre les communes de Salen et de Mora. C'est là que, chaque premier dimanche du mois de mars, les plus « fondus » de la spécialité se donnent rendez-vous, si rudes les conditions climatiques soient-elles. L'an dernier, quelque treize mille personnes ont ainsi participé à la Vasaloppet, une course « mythique » de 90 kilomètres. Une tradition dont l'origine remonte au XVIe siècle et à un chapitre déterminant de l'histoire du pays.

En rébellion contre le joug danois, un jeune Suédois intrépide du nom de Gustav Eriksson Vasa cherche, à l'époque, à mobiliser des troupes pour libérer le pays. A son passage à Mora, en 1520, la population, ayant tardé à réagir, envoie deux hommes à ski rattraper celui qui, en désespoir de cause, s'apprêtait à fuir en Norvège. De retour à Mora, le jeune Vasa entreprend alors la marche qui le conduira, près de trois ans plus tard, sur le trône de Suède. Pourquoi ne pas commémorer ce périple entre Salen et Mora par une course de ski de fond ? Une idée que le patron du journal local imposera en 1922.

« Le ski est un don du peuple norvégien au monde », proclame un proverbe local. Suédois et Finlandais désapprouveront sans doute...

Depuis, la Vasaloppet (« la course de Vasa ») est devenue, pour tout fondeur qui se respecte, l'épreuve à réaliser au moins une fois dans sa vie. L'occasion de perdre, en moyenne, trois kilos en quelques heures... Depuis 1988, une version plus courte (30 kilomètres) est organisée pour les femmes. Pour accomplir ce pèlerinage de la glisse, on vient de toute l'Europe, et en particulier des autres pays nordiques. Car si les premiers skis semblent avoir vu le jour en Russie, plus à l'est, c'est bien en Europe du Nord que cette pratique a acquis ses lettres de noblesse.

« Le ski est un don du peuple norvégien au monde », proclame un proverbe local. Suédois et Finlandais désapprouveront sans doute, mais leurs voisins scandinaves affirment être les premiers à avoir exporté le ski de fond vers le reste de l'Europe. Ces « missionnaires » de la glisse n'étaient autres que des étudiants qui, à la fin du XIXe siècle, partaient, une paire de skis sur l'épaule, pour les grandes universités du continent.

Dans certaines régions des pays nordiques, c'est tout juste si on ne naît pas avec une paire de skis aux pieds. Et débuter dans cette discipline à l'âge adulte y relève de l'incongruité. Dès le plus jeune âge, en effet, les enfants sont familiarisés avec les planches. Ceux dont les parents, naguère, n'avaient pas les moyens d'acheter de skis pouvaient en recevoir gratuitement : des associations veillaient à ce qu'ils ne soient pas oubliés. A l'instar de la suédoise Friluftsframjandet (La promotion du plein air), fondée en 1892 et dont les quelque 10 000 enseignants continuent encore aujourd'hui à proposer à sa centaine de milliers de membres des cours ainsi que de nombreuses activités.

En Norvège, la Fédération nationale de ski s'est lancée dans un projet plus ambitieux. En 1999, elle a proposé à tous les élèves âgés de six ans une paire de skis de fond gratuite. Objectif : attirer la jeunesse alors que de plus en plus de sports se disputent ses faveurs. A cet effet, la Fédération avait prévu dix mille paires, n'imaginant pas que la demande puisse être plus élevée. En fait, quelque trente mille enfants devaient se manifester, soit plus d'un sur deux dans la tranche d'âge concernée !

Il fallut donc procéder à un tirage au sort, les perdants recevant, en guise de lot de consolation, l'autobiographie du grand champion national de la spécialité, Björn Daehlie, l'un des athlètes les plus populaires du pays. Précisons également qu'une partie des dix mille paires offertes avait été réservée aux classes accueillant une majorité d'enfants d'origine immigrée (du Kosovo, de Serbie, de Somalie, etc.) afin, explique Gro Kittelsrud, responsable du projet, *« qu'ils puissent apprendre à skier »* et que soit ainsi facilitée leur intégration dans le pays.

Sous ces latitudes, évaluer le nombre de personnes pratiquant le ski de fond relève presque du défi. La Suède, pays le plus peuplé de la région, remporte néanmoins la palme, suivie de la Norvège. La Finlande, quant à elle, tire son épingle du jeu grâce à une installation unique qui, située à Vuokatti, dans le centre du pays, permet aux fanatiques de s'exercer toute l'année. Il s'agit d'un tunnel long de 1 210 mètres, éclairé par des projecteurs et dont la température ambiante (entre moins cinq et moins neuf degrés) garantit la présence d'une neige « éternelle ». Large de 8 mètres, il est fréquenté par de simples amateurs mais aussi par une quarantaine d'équipes nationales de ski de fond trop impatientes pour attendre, patiemment, pour s'entraîner, l'arrivée d'une neige qui, comme cette année, se fait un peu trop désirer.

Car ici, le ski de fond est aussi une affaire de champions, des champions courtisés et soutenus par de gros sponsors. Ainsi, contrairement à ce qui se passe en France, il est ici tout à fait possible de bien gagner sa vie en pratiquant cette activité, voire de devenir une véritable « star » lorsqu'on s'y montre particulièrement brillant. Et même une fois leurs skis raccrochés, certains peuvent se prévaloir d'avoir plutôt bien réussi leur reconversion : qui à la télévision, qui au Parlement européen. Comme quoi, en Scandinavie, le ski de fond mène à tout.

Antoine Jacob

Carnet de piste

● Repères. Le ski de fond se pratique un peu partout en Scandinavie... à condition que la neige soit au rendez-vous. Mieux vaut donc vérifier ce point avant de partir, notamment auprès des offices de tourisme des pays concernés. S'habiller chaudement est impératif, le mercure pouvant descendre jusqu'à moins 30°, voire davantage. On peut aussi acheter sur place d'épais pulls typiques de ces régions.

● Accès. Air France (tél. : 0-820-820-820) et SAS (tél. : 0-801-25-25-25) assurent des vols quotidiens vers les capitales scandinaves de Paris et de province. Et, le dimanche, à partir du 24 décembre 2000 et jusqu'au 18 mars 2001, vol Corsair (tél. : 0-825-000-825) Paris-Rovaniemi à partir de 1 794 F (273 €) A/R.

● Hébergement. Des hôtels les plus confortables aux chalets individuels, des chambres d'hôtes aux gîtes dépouillés, la gamme offerte a de quoi satisfaire tous les goûts et tous les budgets.

● Forfaits. Parmi les spécialistes des pays nordiques, Bennett Voyages (tél. : 01-44-88-54-54 et agences), Scanditours (tél. : 01-42-85-64-30 et agences), Voyageurs en europe (tél. : 01-42-86-17-20), Comptoir d'islande/Alantours (tél. : 01-53-10-21-50) et Islande 66° Nord (tél. : 04-72-53-24-89) qui, tous, programment aussi l'Islande, autre haut lieu de la glisse hivernale. Grand Nord Grand Large (tél. : 01-40-46-05-14) s'intéresse aux destinations extrêmes et à la Finlande. Parmi les généralistes sportifs, Allibert (tél. : 01-44-59-35-35) et Terres d'Aventure (tél. : 0-825-847-800).

● Renseignements. Auprès des offices de tourisme de Norvège (tél. : 01-53-23-00-50, Internet : www.norvege.com et visitnorway.com), de Suède (tél. : 01-53-43-26-27, www.suede-tourisme.com), de Finlande (tél. : 01-42-66-40-13, www.finland-tourism.com/fr) et d'Islande (tél. : 01-53-64-80-50, www.icetourist.is).

les indispensables

TEMPÉRATURE CONSTANTE. Descente matinale sur neige verglacée, pause déjeuner à la terrasse ensoleillée d'un chalet, vent froid en fin d'après-midi... En une journée, le skieur est confronté à d'importantes différences de température. Pour éviter ces changements thermiques, des marques proposent des vêtements qui savent maintenir le corps à une température constante et idéale. Citons, entre autres, la ligne Master Tech Equipe de chez Killy : veste yack homme 3 699 F (564 €), pantalon salopette Victor 1 799 F (274 €), veste Quest femme 3 499 F (533 €). Ainsi que, chez Duvillard, le blouson et gilet Storm 2 800 F (427 €), dans tous les magasins de sport.

EVASION publicités

Voyages à la carte sans intermédiaires
Dépensez moins, Voyagez plus !

OFFRES SPECIALES "GLISSE"

HAWAII 10J/7N 7360F TTC
Vol + hôtel 2*, départs quotidiens de Paris et certaines villes de province.
Prix base 4 personnes (en 1 chambre quadruple) valable jusqu'au 31/03/01. Arrêt possible à Los Angeles ou San Francisco sans supplément (à l'aller ou au retour).
Réduction enfant (sur le vol) : - 1050 F.

AUSTRALIE 13J/9N ou 17J/13N
Vol régulier au départ de Paris + Séjour en chambre double.
• *Le Sud Australien* 13J/9N ..... 8295 F TTC
• *Autotour de Cairns à Sydney* 17J/13N ..... 8890 F TTC
Supplément au départ de Bordeau, Lyon, Nice et Toulouse : + **900 F.**
Réduction enfant (dans la chambre de 2 adultes) : **1870 F.**
Valable du 15/01/01 au 15/03/01.

BALI 10J/7N 4990 F TTC hôtel 3* 5990 F TTC hôtel 4* - 6875 F TTC hôtel 4*Sup
Vol régulier au départ de Paris + transferts + Séjour en chambre double + petits-déjeuners buffet + 3 excursions (2 journées + 1/2 journée). Départs du 19/01/01 au 30/03/01.

ISLANDE 4J/3N 2930 F TTC
WEEK-END à REYKJAVIK
"Le Grand Nord bouillonant"
Vol Paris/Reykjavik/Paris sur Icelandair + 3 nuits hôtel 3* ou 4* avec petit-déjeuner-buffet + transferts aéroport/hôtel et retour. Prix par personne en chambre double. Départs les vendredis du 05/01 au 30/03/01. Retour à Paris le lundi.

PEKIN 5J/3N 3090F TTC hôtel 3* 3290 F TTC hôtel 4* - 3490 F TTC hôtel 5*
Vol régulier au départ de Paris + transferts + Séjour en chambre double. Valable du 01/12/00 au 31/03/01 *(sauf périodes de Noël et du Nouvel An).* **Nuits suppl. possibles :** 3* = 100 F, 4* = 120 F, 5* = 210 F.

WEEK-ENDS "SPECIAL LUXE" !!!
Exemples de prix (hors périodes de Noël et du Nouvel An) au départ de Paris et certaines villes de province (VOL INCLUS). Prix par personne en chambre double, petit-déjeuner inclus :

MALTE 4J/3N
Hôtel Hilton 5* ..... 2185 F TTC
Hôtel Westin Dragonara 5* 2505 F TTC
Hôtel Xara Palace 5*Luxe 3575 F TTC

VIENNE 4J/3N
Hôtel Penta Renaissance 5* .. 2215 F TTC
Hôtel Marriott 5* ..... 2375 F TTC

ATHENES 3J/2N (Vue Acropole)
Hôtel St Georges Lycabette cat. A Luxe (4*) ..... 2445 F TTC

BUDAPEST 3J/2N
Hôtel Aquincum 5* (Thermal) 2590 F TTC
Hôtel Hyatt Regency 5* .. 2870 F TTC

PRAGUE 3J/2N
Hôtel Marriott 5* ..... 2745 F TTC
Hôtel Palace 5* ..... 2775 F TTC

Prix à partir de, sous réserve de dispos.

www.directours.com
DirecTours.
AGENCE ouverte 6j/7 au 90 Av. des Champs Elysées Paris 8ème.
ET À NICE : Place Centrale, quartier d'Affaires de l'Arenas.
Minitel 3615 DIRECTOURS, 2.21F/mn.
01 45 62 62 62
Lic 078960001. Membre SNAV. Garantie financière totale de l'APS.

ANYWAY.com
VOLS ALLER/RETOUR*
Taxes aéroport comprises

NEW YORK	@ 1990F	ATHENES	@ 1330F
LA HAVANE	@ 3300F	BUDAPEST	@ 1295F
MIAMI	@ 2300F	POINTE A PITRE	@ 2810F
MEXICO	@ 3500F	WASHINGTON	@ 2200F
DUBLIN	@ 730F	QUEBEC	@ 2575F
BOSTON	@ 1990F	VIENNE	@ 1465F

* Prix par personne à partir de, susceptible de changement sans préavis. Pour la validité, nous consulter.
** 0,99F/min, *** 2,23F/min
www.anyway.com
0 803 008 008** - 3615 ANYWAY***
cadran solaire
Anyway Lic 075960011, RCS Paris B391482452, Caution Bancaire Banque de Baecque de Beau, ARCP : Générali Assurance et APS

DESERTEZ !!!!
venez, vous ressourcer
Promos sahara en nov.-déc.
...sur l'un de nos 150 voyages d'aventure dans les montagnes & déserts à pied ou en 4x4 à prix très malins
NOMADE AVENTURE
Brochure gratuite : 01 46 33 71 71
www.nomade-aventure.com

CUBA
Nous saurons vous rendre amoureux de la Grande Ile
Programmes à thèmes (cigares, salsa, architecture...), circuit à la carte (location voiture + réservation hôtels), séjours balnéaires (Varadero, Trinidad...)
Pour plus d'information, brochure sur demande
"CUBA TROPICAL"
Tél. : 01 41 16 92 65 / Fax : 01 41 16 92 12
E-mail : cuba@latitudcuba.com - info@cubatropical.com

Delta Vacations
LE SPÉCIALISTE DES ETATS UNIS
Aller retours TTC à partir de :

New York	2 030 F
Miami	2 650 F
Los Angeles	2 760 F
San Francisco	2 760 F

Circuits, autotours, hôtels, locations de voiture demandez notre brochure
Lic 075960115
Tel. 01 42 77 50 50
34 bd Sébastopol, 75004 PARIS
www.maisonameriques.com

HAUTE SAVOIE
SOMMAND PRAZ-DE-LYS
1 500 M. Pied des Pistes - Fond, Alpin
HOTEL DU LAC 2*
Piscine, Sauna, SPA - Pens. comp. 295 F à 390 F
PROMO 5 jours minimum tout compris basse saison
Pension, matériel, forfait ski 2 200 F
Séjour et Week-End groupe
☎ 04.50.34.20.88

renseig. publicité : ✆ 01.42.17.39.63

HIVER à chacun sa neige

Des Alpes aux Rocheuses, les bonnes filières pour choisir une station et contacter les spécialistes des séjours à la montagne

FOC/P. JACQUES

L'Autriche à la carte

Un esprit « village » qui plaît aux familles (notamment au Vorarlberg, tél. : 00-43-5574-42525-0) et à ceux qui refusent la dictature du ski. En pratiquant le patinage de vitesse ou le golf, sur le lac Weissensee, en Carinthie (tél. : 00-43-463-300), le *snow tubing* (pneus sur neige), à Spital am Semmering, en Basse Autriche (tél. : 00-43-1-53-610-0) ou la conduite sur neige, à Werfenweng, dans le pays de Salzbourg (tél. : 00-43-662-6688). Burgenland (tél. : 00-43-2682-633-84-0) et Haute Autriche (tél. : 00-43-732-771264) font les yeux doux aux fondeurs et aux patineurs tandis qu'à Innsbruck, au Tyrol (tél. : 00-43-512-291898), la descente olympique s'effectue en nocturne trois fois par semaine. Les fans de snowboard se retrouvent à Seefeld, le 9 décembre, avant la Swatch Soul City Vienna (tél. : 00-43-2236-49437-15) qui, à la Saint-Sylvestre, célèbre le culte du freestyle. A noter enfin le championnat du monde de luge, en janvier, à Kreischberg-Murau, en Styrie (tél. : 00-43-316-4003-0). A consulter dans les agences, les brochures d'Austro Pauli et de Destination Autriche. Renseignements auprès de la Maison de l'Autriche (tél. : 01-53-83-95-20).

La Suisse confort

Proche par les deux « TGV des neiges », intime et chaleureuse dans ses stations-villages reliées à de grands domaines skiables (Les Portes du Soleil à Champéry, Davos-Klosters, Verbier et les Quatre Vallées, Zermatt et le Cervin) et sensible à l'environnement, la Suisse porte attention aux jeunes, leur offrant des demi-tarifs, jusqu'à 16 ans, pour les remontées mécaniques (12 ans, en France) et des forfaits spéciaux « familles » préparés par les offices de tourisme locaux. Des brochures générales (Vacances à la neige, Séjours à la neige) et régionales (l'Oberland bernois, le Valais, la région du Léman, tous trois desservis par le TGV des neiges) permettent de préparer son séjour. Tél. : 00-800-100-200-30 (gratuit) et sur Internet : www.myswitzand.com.

Bottin tricolore

L'association Ski France, regroupant cent stations de montagne dans les cinq massifs français, propose trois outils d'information qui, tous les trois, dévoilent l'essentiel de chacune d'entre elles et facilitent le choix : par Minitel (3615 En Montagne), sur Internet (www.ski-france.fr) et dans une brochure (sur demande au tél. : 01-47-42-23-32).

A Paris, les massifs alpins sont représentés par les maisons régionales. La plupart informent, publient une brochure répertoriant les forfaits et se chargent des réservations, hébergement (location et hôtels) comme transport en train (avec réduction SNCF de 30 à 50 %, selon les trains).

A la Maison de Savoie, une centaine de stations des départements de Savoie et Haute-Savoie (tél. : 01-42-61-74-73, www.maisondesavoie.com). A la Maison des Hautes-Alpes, 31 domaines skiables des plus vastes, comme Serre-Chevalier ou Vars-Risoul, aux stations villages du Queyras (tél. : 01-42-96-05-08, www.hautesalpes.net).

A la Maison Alpes-Dauphiné-Isère, massifs du Vercors, de l'Oisans, de Belledonne et Chartreuse, pour une trentaine de stations (tél. : 01-42-96-07-02, www.isere-tourisme.com).

A la Maison de la Franche-Comté, massif du Jura et une partie des Vosges, stations classées et villages proposant du ski de fond (tél. : 01-42-66-26-28, www.franche-comte.org). A la Maison des Pyrénées, l'ensemble du massif pour une quarantaine de stations (tél. : 01-42-86-51-86).

A la Maison d'Auvergne, trois stations de ski alpin et une kyrielle de domaines de ski de fond avec fermes-auberges (tél. : 01-44-55-33-33, www.maisondelauvergne.com).

Frissons blancs

Depuis 1956, la montagne est une des valeurs sûres du Club Med (tél ; 0-810-810-810 et agences agréées), qui offre aujourd'hui 29 villages de neige. A l'honneur, l'« esprit sport » avec des skis neufs chaque saison, des snowboards dans tous les villages, les cours et remontées inclus dans le « tout compris » sans oublier les structures enfants et la possibilité d'opter pour des séjours de 4 jours.

Vivre la neige autrement, c'est ce que proposent aux amoureux de grands espaces et de sports vivifiants (ski de fond, ski de randonnée, raquettes, traîneau à chiens) des spécialistes tels que Terres d'aventure (tél. : 0-825-847-800) qui, dans sa brochure « Neiges d'aventure », propose 45 voyages dans 12 pays dont la France. Brochure spéciale également chez Allibert (tél. : 0-825-090-190 et 01-44-59-35-35) qui affiche raquettes, ski nordique, télémark, ski de rando et hors piste. Basé à Lyon, Atalante (tél. : 04-72-53-24-80 et 01-55-42-81-00) programme notamment une vingtaine de courses hivernales dans les Alpes, au Maroc, en Turquie, en Norvège et en Iran ainsi qu'une école d'attelage en Tarentaise. Ancrée dans les Pyrénées, La Balaguère (tél. : 05-62-97-20-21) explore son royaume en ski de fond, en traîneaux et en raquettes. Grand Nord-Grand Large (tél. : 01-40-46-05-14) élargit l'horizon avec, outre le Québec et la Scandinavie, le Yukon, le Nunavut, la terre de Baffin, le pôle Nord, le Groenland, le Spitzberg et la Sibérie.

Cap à l'ouest

En l'absence (regrettable) d'un office du tourisme des Etats-Unis, les candidats à la neige américaine auront recours au point d'information du Visit USA Committee (tél. : 01-42-60-57-15, 3615 USA) ou à Ski USA (tél. : 00-1-303-989-9699), chargé de la promotion des principales stations, d'Est en Ouest. A consulter également les brochures des spécialistes des Etats-Unis tels que Jetset (ski au Colorado, motoneige au Yellowstone) ou Out Tours (tél. : 01-42-24-65-65 et www.out-tours.com). Pour les Rocheuses canadiennes, voir la brochure de Vacances Air Canada (agences) et le manuel des voyages de la commission du tourisme (tél. : 01-44-43-25-07).

Toits au sommet

Parmi les organismes qui proposent divers types d'hébergement à la montagne, citons : Clévacances, location dans les massifs français (tél. : 05-61-13-55-66 et sur www.clevacances.com) ; Gîtes de France, dont le guide « Séjours à la neige 2001 » sélectionne 777 gîtes ruraux, chambres d'hôtes et gîtes d'étape à moins de 15 km des pistes (70 F, 10 €, tél. : 01-49-70-75-75) ; Interhome, qui propose studios, appartements et chalets dans plus de 50 stations, en France et en Europe (tél. : 01-53-36-60-00 et www.interhome.fr) ; Lagrange, qui dispose d'hôtels et de chalets en France, Andorre, Autriche et Suisse (tél. : 01-47-54-00-00 et www.lagrange-holidays.com) ; Maeva, avec des résidences, hôtels et clubs dans 26 stations françaises (tél. : 01-41-98-72-10 et www.vacantel.com) ; les résidences Orion (du studio au 3 pièces), dans les principales stations françaises, offrent du « tout compris » incluant hébergement et remontées (tél. : 0803-00-06-69 ou www.orion-vacances.com) ; Pierre & Vacances et ses résidences situées au cœur des 22 grands domaines skiables des Alpes (tél. : 0802-37-37-37 et sur www.pierre-et-vacances.com) ; MGM, dans les Alpes, se distingue par des appartements de grande superficie, jusqu'à 120 m², alliant luxe, charme et matériaux traditionnels (tél. : 0820-820-830 et sur www.mgm-immobilier. fr) et Les Villages de Montagne, enfin, qui regroupent quelque 50 hôtels et 30 résidences ou chalets dans 36 villages des Alpes, du Jura et des Pyrénées (tél. : 04-78-17-16-00 et sur www.villages-tour.com).

EN FAMILLE. Virages enchaînés à Avoriaz, au cœur des Portes du Soleil, domaine franco-suisse qui déroule 650 km de descente.

Prêt à partir

Des généralistes du voyage proposent, brochures à l'appui, des « prêts à partir » aux sports d'hiver. Ainsi Nouvelles Frontières *La Neige* déroule, en Suisse et en France, une belle gamme d'établissements conçus pour des vacances avec les enfants, dont quatre de ses hôtels-clubs Paladiens (pension ou demi-pension, options ski, matériel, cours en sus ; départs en autocars et forfaits week-ends (tél. : 0825-000-825, www.nouvelles-frontières. fr). Avec Jet Tours *Neige,* la sélection concerne les Alpes, les Pyrénées et le Jura, en hôtels-clubs Eldorador, en établissements deux ou trois étoiles ou en location, classés « détente », « charme » ou « famille » (catalogue en agences). *Neiges Frantour* propose aussi, dans les Alpes, les Pyrénées et le Jura, des séjours hôteliers (certains en Coralia, avec accueil et encadrement des enfants) et des locations avec prix préférentiels sur le matériel et les cours de ski. Trois formules « sourire », « douceur » et « liberté » au choix (tél. : 0803-855-855 et dans les agences). Enfin, l'UCPA joue la carte sportive en s'adressant aux 18-39 ans avec des formules sur mesure incluant l'hébergement, le transport en car ou en train, et les stages de snowboard et ski hors piste avec moniteurs confirmés, à la semaine ou en week-ends (tél. : 0803-820-830, www.ucpa.com).